



RAPPORT ANNUEL #18

Crédit  Mutuel
Nord Europe



SOMMAIRE

Présentation du Groupe 3

Éditorial	5
Implantation du réseau	6
Chiffres-clés 2018	7
Faits marquants 2018	8
Un Groupe intégré au service de ses clients	10
Organigramme financier du Groupe CMNE	12
Les Métiers du Groupe CMNE	13

Gouvernance 15

Comité de Direction	16
Conseil d'Administration	17
Informations concernant les mandataires sociaux	21
Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques	23
Liste des mandats et fonctions au 31/12/18	24
Révision coopérative	27
Conventions réglementées	27
Informations relatives au Capital social	28

Rapport d'Activité et de Gestion 31

Bancassurance 32

• Réseau France 33

Activité	33
Production et encours	35
Assurances : fidèle à son statut de bancassureur, le CMNE renforce son offre d'assurances	36
Services : toujours plus proche des clients	37
Résultats simplifiés	38

• Réseau Belgique 39

Activité : 2018, une année importante pour préparer l'avenir	39
Production et encours	40
Services : toujours plus proche des clients	41
Résultats simplifiés	42

Bilan simplifié pôle Bancassurance	44
------------------------------------	----

Asset Management 46

Activité	47
Production et encours sous gestion	49
Bilan simplifié pôle Gestion pour compte de tiers	52
Bilan simplifié Services et activités diverses	54
Tendances et perspectives 2019	56
Données consolidées	58
Indices alternatifs de performance	62

Gestion des risques 63

Organisation des risques	64
Risques	68

Informations relatives au Pilier III de Bâle III 78

Sommaire	79
Chiffres-clés du Pilier III	80

Objectifs et politique de gestion des risques	82
Champ d'application du cadre réglementaire	87
Fonds propres	89
Indicateurs prudentiels	100
Adéquation du capital	104
Risque de crédit	105
Risque de contrepartie	123
Techniques d'atténuation du risque de crédit	125
Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	128
Titrisation	129
Risque de marché	130
Risque de taux du banking book	131
Risque opérationnel	132
Risque de liquidité	134
Actifs non grevés	139
Annexes	141

DPEF 2018 147

Éditorial	148
Rétrospective 2018	149
Modèle d'affaires du Groupe CMNE	150
Stratégie RSE du Groupe CMNE	153
Cartographie ESG	154
Déclaration de Performance Extra Financière	155
Note méthodologique	187
Tableau de concordance	188
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	189

Rapport Financier 191

Bilan : Actif au 31/12/18	192
Bilan : Passif au 31/12/18	193
Bilan : Résultat au 31/12/18	194
Variation des capitaux propres au 31/12/18	196
Flux de trésorerie nette au 31/12/18	198

Annexes aux comptes consolidés 200

I Informations générales	201
II Méthodes et principes de consolidation, périmètre	203
III Principes comptables	211
IV Notes relatives aux postes des États Financiers	224
V Informations sectorielles	254
VI Autres informations	259
Rapport des Commissaires aux Comptes	263

Informations juridiques et administratives 269

Attestation du Directeur Général	270
Renseignements de caractère général	271
Assemblées Générales Mixtes du 24 avril 2019	273
Table de concordance	278
Coordonnées des Sociétés du Groupe en 2018	280

PRÉSENTATION DU GROUPE



Éditorial
Page 5

Implantation du réseau
Page 6

Chiffres-clés 2018
Page 7

Faits marquants 2018
Page 8

Un Groupe intégré au service de ses clients
Page 10

Organigramme financier du Groupe CMNE
Page 12

Les Métiers du Groupe CMNE
Page 13

Éditorial

Depuis le lancement de son PMT fin 2015, le CMNE suit une belle trajectoire de transformation intégrant à la fois les défis du digital et d'importants chantiers structurels internes.



2018 aura été une année particulièrement rythmée pour notre Groupe avec le rapprochement entre notre filiale d'assurance NEA et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, la fusion de notre filiale entreprises BCMNE avec la Caisse fédérale du CMNE ou le projet informatique Eole en Belgique, le tout renforçant notre efficacité opérationnelle et les synergies intra-Groupe.

À l'instar des autres groupes bancaires, la persistance des taux bas et la situation compliquée des marchés financiers en fin d'année ont impacté nos chiffres. En outre, les investissements majeurs liés à notre transformation ont été majorés par le poids des mesures réglementaires imposées par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, les résultats du CMNE se situent dans la fourchette que nous nous étions fixée. Ils nous permettent de continuer à avancer dans la modernisation de notre Groupe et d'investir plus que jamais sur nos territoires.

Ainsi, notre produit net bancaire s'élève à **785 millions d'euros** et notre coût du risque consolidé demeure maîtrisé à **1,9 million d'euros**. Le résultat net Part du Groupe s'établit à **134 millions d'euros**. Les changements de périmètre et de méthodes de consolidation rendent les indicateurs de gestion difficilement comparables d'une année sur l'autre.

Nos ratios témoignent d'une structure financière solide : le ratio « common equity Tier 1 » à **15,85 %** se place très au-dessus des exigences réglementaires tout comme le

ratio de solvabilité à **20,52 %**. Quant à nos fonds propres, ils représentent **3 156 millions d'euros**.

Cette année encore, nos 4 200 collaborateurs ont contribué positivement à nos résultats au travers de très belles performances commerciales dans nos deux réseaux français et belge, ainsi qu'au niveau de nos métiers de gestion d'actifs.

À la clé de ces réussites, citons le dynamisme en immobilier avec notamment la mise en marché d'offres innovantes et exclusives, le bon développement en assurance dommages ou des résultats significatifs en crédits à la consommation avec une augmentation de nos encours de + 10 %.

En 2019, nous suivons résolument le cap défini par notre plan « Vision 2020 » et accélérons notre transformation au bénéfice de nos **1,7 million de clients et sociétaires**.

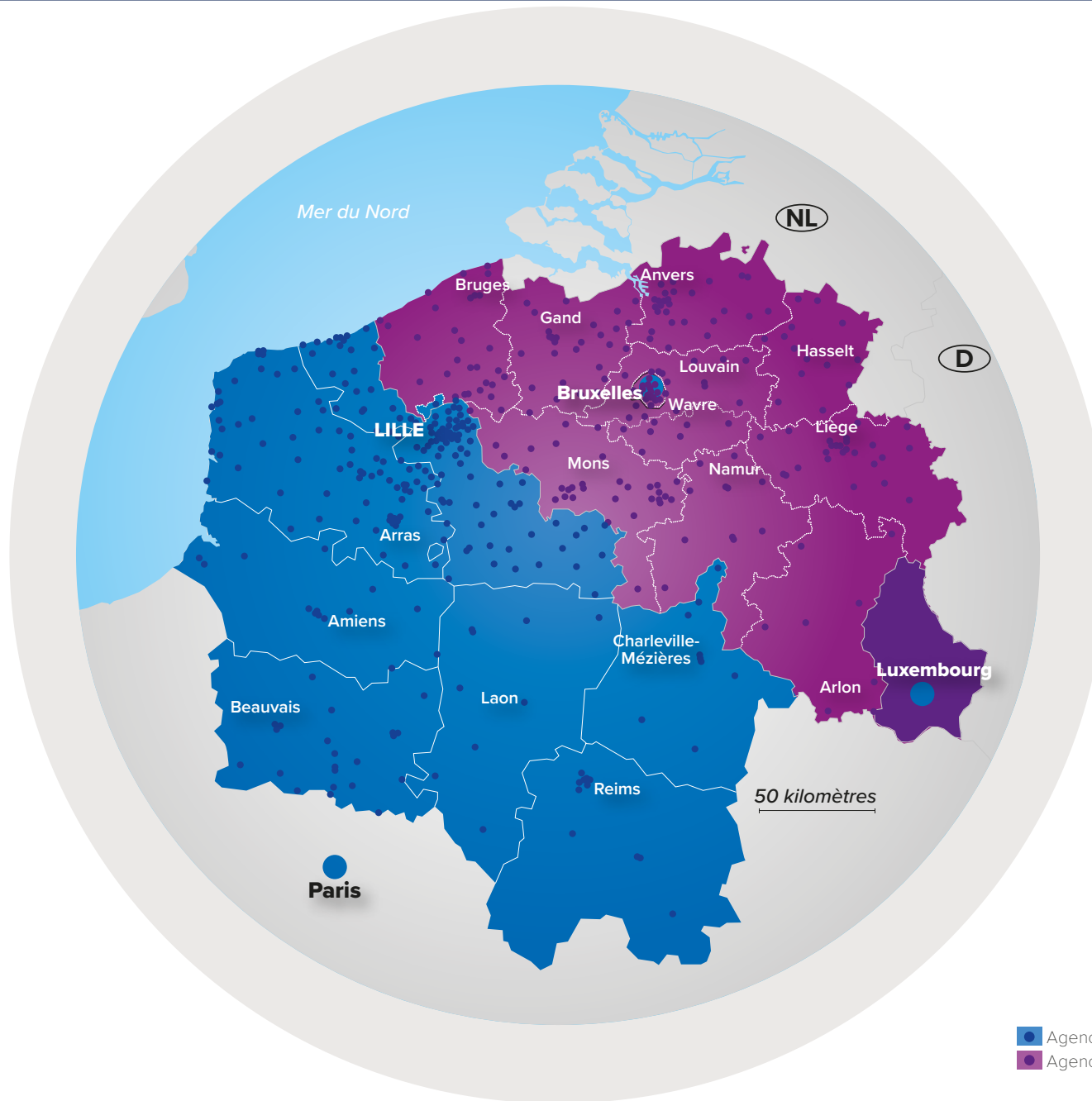
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Halipré'.

André HALIPRÉ (à gauche)
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Charpentier'.

Éric CHARPENTIER (à droite)
Directeur Général

Implantation du réseau



Chiffres-clés 2018

Les Hommes



1 694 067

Clients et sociétaires
Réseaux France et Belgique



4 156

Salariés
ETP CDI



1 433

Administrateurs

L'Organisation



527

Points de vente

298*
Réseau France

229**
Réseau Belgique



632

Guichets automatiques

475
Réseau France

157
Réseau Belgique

* Réseau France : 149 Caisses locales, 104 bureaux, 33 centres d'affaires (dont 8 dédiés aux entreprises) et 12 agences et bureaux crédit-bail
** Réseau Belgique : 65 agences, 11 centres d'affaires et 153 agents délégué

Le Bilan

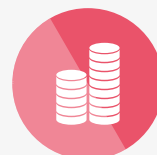


28 059 millions d'euros
Total bilan consolidé

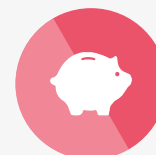


3 156 millions d'euros
Fonds propres réglementaires Bâle III

L'Activité



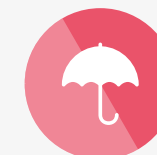
17 414 millions d'euros*
Encours ressources
comptables



75 850 millions d'euros*
Encours épargne
financière et assurance



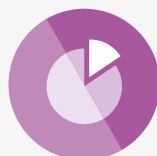
16 995 millions d'euros*
Encours crédits



1 977 632
Contrats d'assurance

* Il s'agit d'un Indicateur Alternatif de Performance (« IAP »), défini conformément aux orientations de l'ESMA (ESMA/2015/1415) et à l'article 223-1 du Règlement Général de l'AMF (Directives Transparence, Prospectus et Règlement Abus de marché)

Les ratios de Solvabilité Bâle III



15,85 %
Common Equity Tier one



20,52 %
Ratio Solvabilité

Les Résultats



785 millions d'euros
Produit Net Bancaire consolidé



13 millions d'euros
Résultat Brut d'Exploitation
avant coût du risque



134 millions d'euros
Résultat net comptable consolidé

Faits marquants 2018

À l'issue de ces 3 années, le plan à Moyen Terme 2016-2020 a permis au CMNE de parfaire sa transformation numérique et de poursuivre son développement. 2018 fut l'année d'un premier bilan à mi-parcours et de l'actualisation du plan stratégique « Vision 2020 », qui trace la voie pour les 2 prochains exercices. Rythmé par la réalisation de nombreux chantiers et événements, et dans un contexte économique défavorable, le Groupe a engrangé de bons résultats grâce à une activité dynamique sur le plan commercial.

Le Groupe

Activités

- ▶ Une activité dynamique et de très belles performances sur le plan commercial (crédits à la consommation, immobiliers, mise en marchés de produits innovants dans l'univers du logement, gestion d'actifs...).

Organisation

- ▶ Fusion absorption de Nord Europe Assurance (NEA) et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ;
- ▶ Fusion de la BCMNE avec la CFCMNE.

Résultats

- ▶ Malgré un environnement peu favorable, des résultats 2018 de bonne tenue grâce aux activités de tous les métiers ;
- ▶ Des ratios très au-dessus des exigences réglementaires, témoins d'une structure financière solide.

La Bancassurance / Réseau France

Innovation

- ▶ Succès du plan de transformation digitale « Priorité Client Sociétaire 2018 » ;
- ▶ Poursuite du développement des Assistants virtuels (Intelligence artificielle –Watson) ;
- ▶ Lancement de produits innovants (viager, Flexipropriété, assurances véhicules de mobilité urbaine sans immatriculation...).

Réseau

- ▶ Poursuite de l'adaptation du maillage réseau et des formats d'agence ;
- ▶ Élargissement de la mutualisation des métiers ;
- ▶ Évolution de la cartographie du réseau, notamment avec la création de deux secteurs professionnels et d'une filière Pro-Agri-Entreprises ;
- ▶ Extension de la démarche « Management de la Performance Collective ».

Activités

- ▶ Nette hausse en crédits à la consommation avec + 10 % de progression des encours ;
- ▶ Belle réussite sur les produits immobiliers (AFEDIM, SCPI, UC investies en immobilier) ;
- ▶ Bonne performance en crédit bail avec + 24 % en production ;
- ▶ Forte progression en assurance prévoyance.



La Bancassurance / Réseau Belgique

Chantier EOLE

- ▶ Migration des systèmes informatiques de Beobank vers la plateforme internationale d'Euro-Information.

Innovation

- ▶ Lancement de l'application mobile « Itsme ».



L'Asset-Management

Activités

- ▶ 6,1 milliards d'euros de collecte ;
- ▶ Forte croissance de l'activité Investment Solutions ;
- ▶ 65,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont 28 % à l'international ;
- ▶ Croissance de La Française à l'international (acquisition de Veritas).

Réseau

- ▶ Développement d'un nouveau concept d'agence ouverte, transparente et modulable ;
- ▶ Aménagement des derniers PRO Centers.

Immobilier

- ▶ Succès en immobilier avec le maintien de la dynamique de collecte en SCPI ;
- ▶ Lancement avec le CMNE de la Foncière Nord Europe et de la foncière du Grand Paris.

Démarche responsable

- ▶ Poursuite de l'engagement environnemental ;
- ▶ Structuration de l'offre Impact investing.

Activités

- ▶ Dynamique de production en épargne bancaire ;
- ▶ Progression des portefeuilles de crédits ;
- ▶ Commercialisation de l'IARD en année pleine.

Innovation

- ▶ Épargne digitalisée ;
- ▶ Offre de services disruptifs, produits novateurs adaptés aux nouveaux usages.

Un Groupe intégré au service de ses clients

L'histoire du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe commence il y a plus d'un siècle. Les premières caisses de Crédit Mutuel Nord Europe créées dans le Nord et le Pas-de-Calais ont contribué à poser les bases du mouvement coopératif et les principes de responsabilité sociale, de solidarité entre les membres et d'enracinement territorial.

Au cours du temps, le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adapté aux besoins de ses clients-sociétaires. Il dispose aujourd'hui de multiples atouts : une expertise en banque de détail ; une bonne couverture géographique sur le Nord de la France et en Belgique ; un modèle commercial qui place la satisfaction des clients et l'innovation au cœur de ses priorités ; ainsi que des positions dans tous les métiers de la Bancassurance et de l'Asset-Management.

Le Crédit Mutuel Nord Europe est le 3^{ème} ensemble au sein du Groupe Crédit Mutuel.

Le Groupe et ses métiers

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est organisé autour de la Caisse Fédérale, holding du Groupe, et de ses centres de compétence métier : la Bancassurance et l'Asset-Management.

S'appuyant sur ce modèle, le CMNE s'est restructuré afin que chaque activité soit optimisée. Les synergies du Groupe ont donc été renforcées pour absorber les évolutions sociétales, les nouvelles réglementations et les pressions concurrentielles qui marquent le paysage bancaire.

En 2018, l'adaptation de l'organisation de la bancassurance a simplifié le nombre de structures régulées, tout en maintenant des services efficaces au service des clients et sociétaires.

NORD EUROPE ASSURANCE REJOINT LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (GACM)

Le Groupe CMNE a finalisé à fin juin la fusion-absorption de Nord Europe Assurance (NEA) et de ses filiales par le par le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), et les réseaux du Groupe CMNE distribuent depuis le 1^{er} juillet 2018 les produits d'assurance du GACM.

L'objectif de cette union vise notamment à :

- ▶ Simplifier les liens industriels déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le domaine de l'assurance ;
- ▶ Consolider les positions du GACM en France et en Europe ;
- ▶ Faciliter l'intégration de certaines contraintes réglementaires et gérer de manière plus efficace les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
- ▶ Dégager des économies à travers la simplification et la réduction des structures régulées, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

À l'issue de cette opération, le nouvel ensemble pèse plus de 11 milliards d'euros de primes et compte plus de 11 millions d'assurés.

Ce rapprochement conforte le positionnement du Groupe des assurances du Crédit Mutuel sur les marchés français et belges et permet à l'ensemble des réseaux du CMNE de distribuer l'offre d'assurance du Groupe des assurances du Crédit Mutuel.

En terme de capital, le GACM est désormais détenu à 10,22 % par le Crédit Mutuel Nord Europe, qui distribue les produits d'assurance-vie et IARD du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

LE PÔLE ENTREPRISES DEVIENT « RÉSEAU ENTREPRISES »

En 2018, le pôle Entreprises, qui était composé des filiales Banque Commerciale du Marché Nord Europe (BCMNE, dédiée aux PME-ETI), Bail Actéa et Nord Europe Lease (NEL), a rejoint la Caisse Fédérale du CMNE.

À l'issue de cette fusion, BCMNE, devenue CMNE Entreprises, a été transformée en agences régionales dédiées au marché de l'entreprise et pleinement intégrées au sein du CMNE.

Bail Actéa (crédit-bail mobilier) et Nord Europe Lease (crédit-bail Immobilier) ont changé d'actionnaire, devenues des filiales directes du CMNE, elles ont vu leurs fonctions supports réorganisées.

En 2019, NEL prendra le nom de « Bail Actéa Immobilier » pour souligner l'expertise du Groupe CMNE dans l'offre de crédit-bail.

LA BANCASSURANCE

Banque euro-régionale et universelle, la Bancassurance du CMNE s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels, agriculteurs, associations et entreprises.

Elle offre une gamme complète de produits allant de la banque au quotidien jusqu'aux financements des entreprises ou la gestion patrimoniale. Par ailleurs, elle propose une gamme de services internet adaptée à la digitalisation de la société. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée.

Couvrant un bassin de 18,5 millions d'habitants dans le Nord de la France et en Belgique, fin 2018 les réseaux du CMNE accueillent près de 1,7 million de clients et s'affirment parmi les mieux positionnés pour accompagner tous leurs besoins.

Le réseau France

Banque de détail et de proximité, le réseau France est le cœur historique du marché, renforcé au début des années 1990 par le rapprochement des **Crédit Mutuel** Artois-Picardie, Nord et Champagne-Ardenne.

Son réseau est organisé aujourd'hui en 298 points de vente implantés sur sept départements (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).

Le réseau Belgique

La Belgique est le second marché du Groupe. Depuis mai 2016, à l'issue de la fusion des deux banques sous le vocable « une banque, une marque » : **Beobank**, le réseau belge unifié comporte 65 agences salariées, 153 agents délégués et 11 centres d'affaires professionnels. Leader sur le marché du crédit consommation en Belgique, le réseau propose des offres pour la constitution de patrimoine et crédit auprès de clients particuliers, indépendants ou entreprises.

L'ASSET MANAGEMENT

Deuxième pilier métier du Crédit Mutuel Nord Europe, **Groupe La Française** est la filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers.

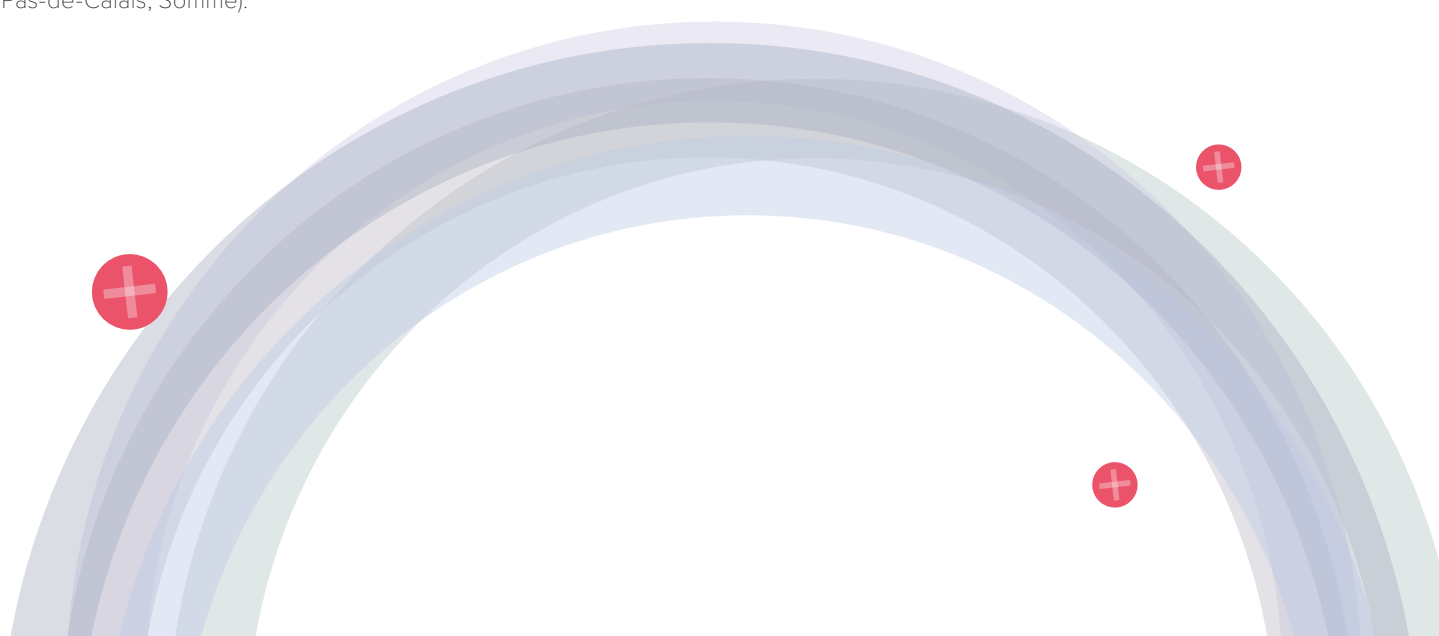
La Française se positionne comme un asset-manager global, tant en termes de métiers que de couverture commerciale. Elle propose un éventail complet d'offres pour une clientèle diversifiée (institutionnels, réseaux bancaires, plateformes de distribution, prescripteurs, clientèle privée...).

Créé en 1975, le groupe a significativement évolué depuis quarante ans et s'organise désormais autour de 4 piliers métiers :

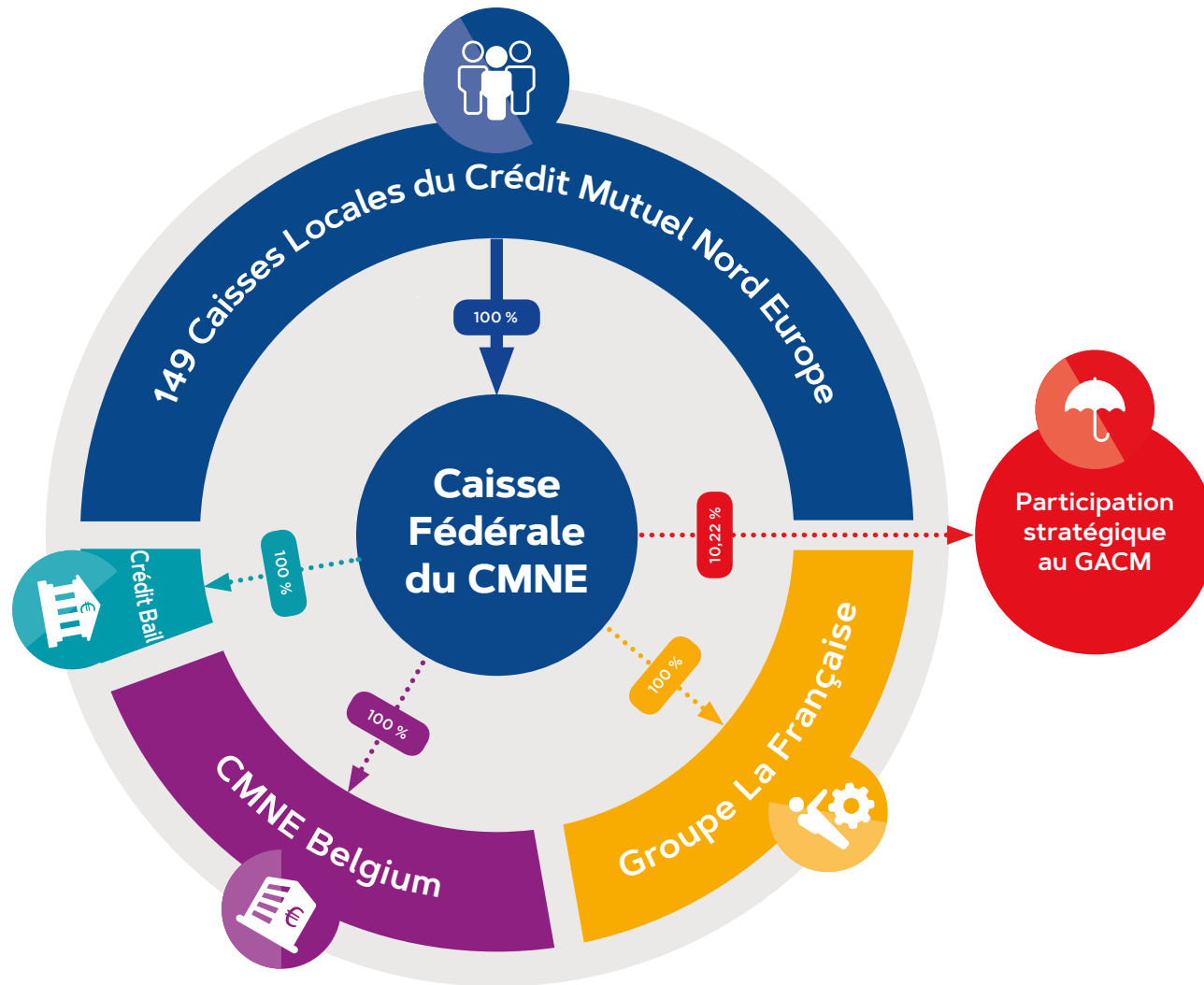
- ▶ La Française Global Asset-Management : gestion et commercialisation de valeurs mobilières ;
- ▶ La Française Global Real Estate Investment Managers : gestion et commercialisation de solutions immobilières ;
- ▶ La Française Global Investment Solutions : gestion et commercialisation de solutions d'investissement ;
- ▶ La Française Global Direct Financing : gestion et commercialisation de solutions de financement de l'économie.

Ces structures se situent principalement en France avec un siège Boulevard Raspail à Paris. Elles sont également implantées au Luxembourg, à Londres, à Francfort et à Hong Kong, mais aussi en Italie et en Espagne (bureaux de représentation). Elles élaborent, seules ou en partenariat avec d'autres sociétés de gestion affiliées, des produits financiers. Pour leur distribution, elles s'appuient sur leurs propres réseaux, ceux du Groupe CMNE ou de leurs partenaires (CGPI et réseaux financiers).

En 2018, le groupe a poursuivi son développement à l'international en renforçant sa présence en Allemagne avec l'acquisition du groupe Veritas.



Organigramme financier du Groupe CMNE

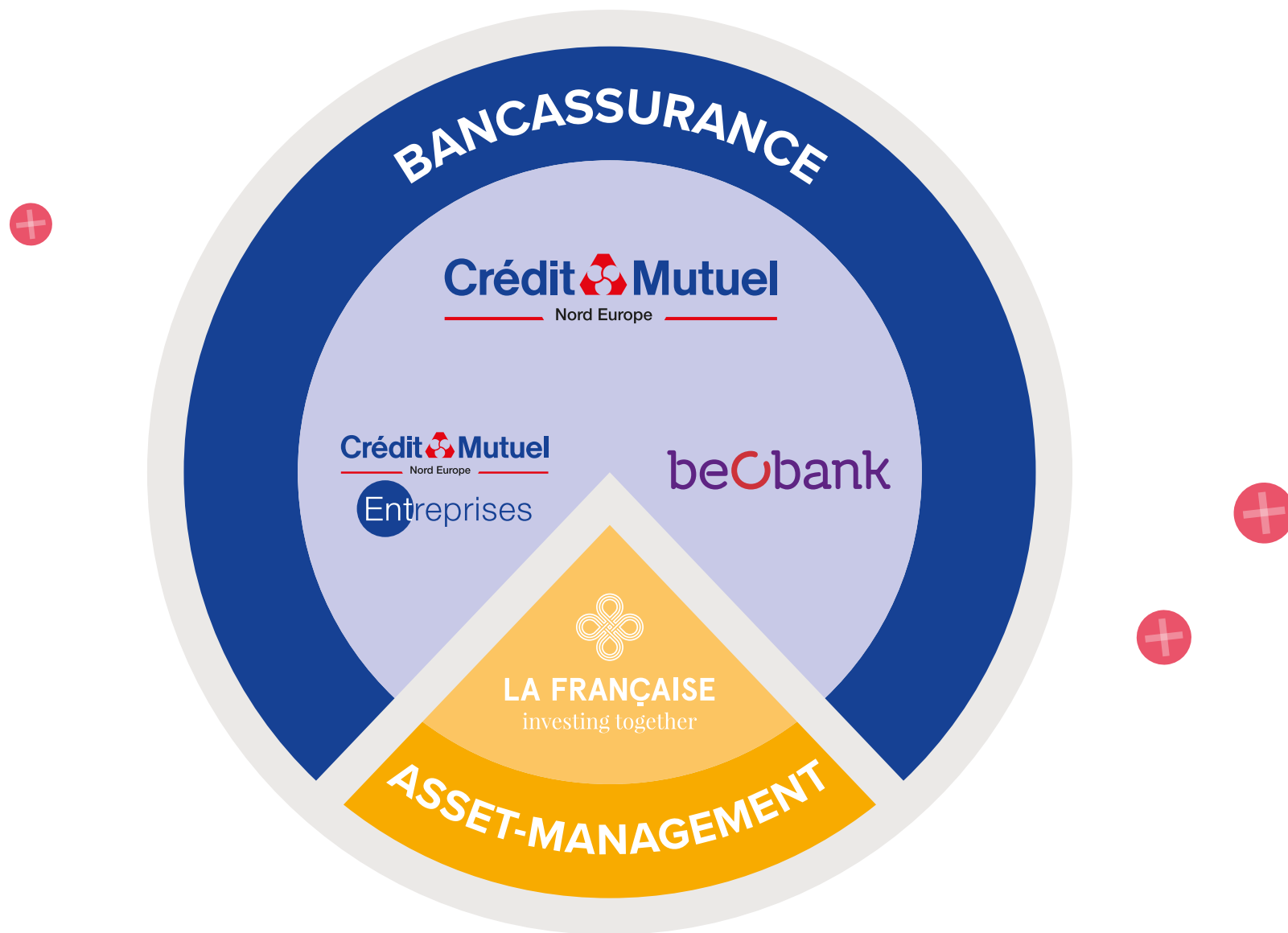


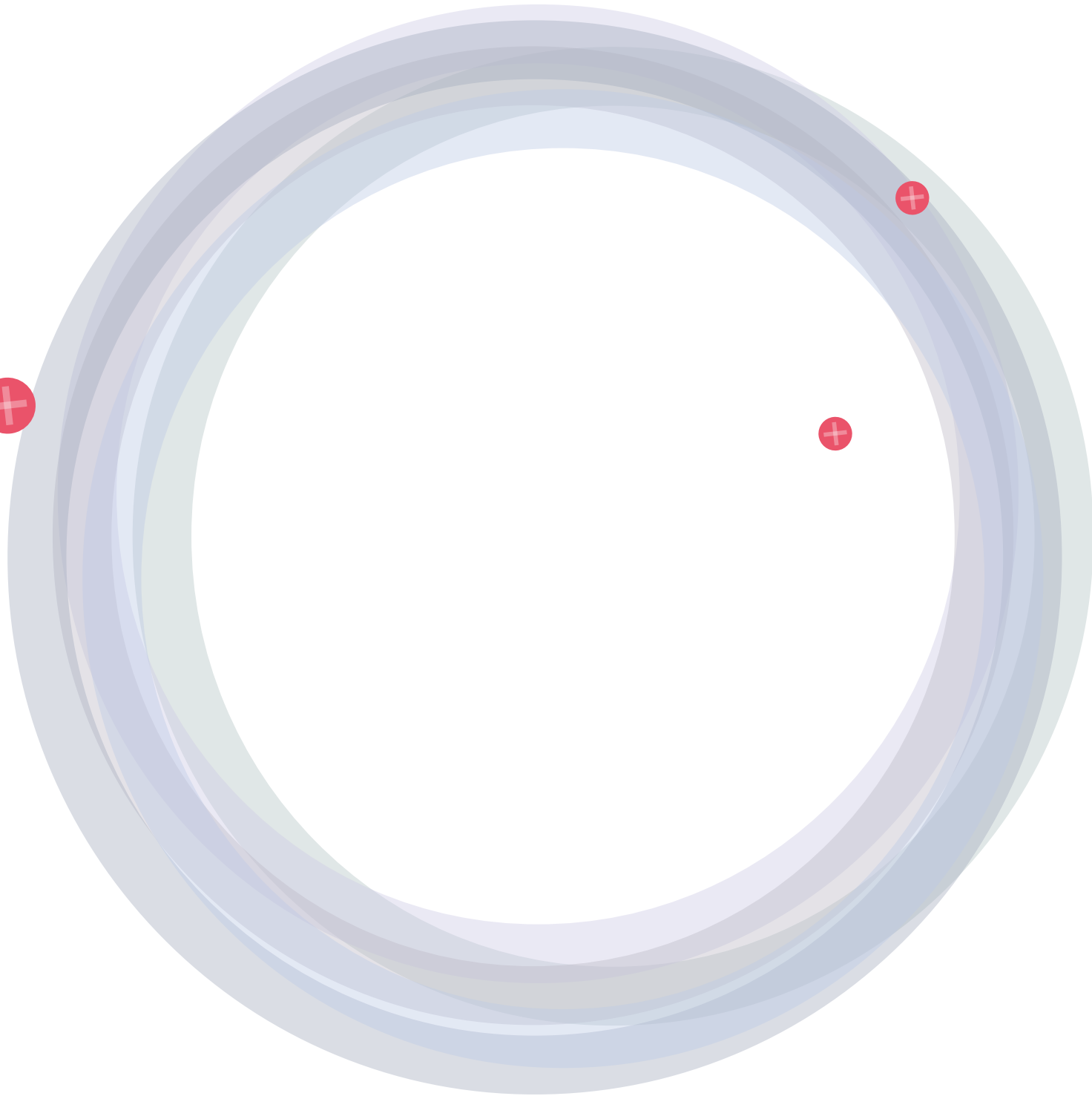
Situation au 31/12/18

- Bancassurance
- Asset-Management

<p>Crédit Bail</p> <p>Bail Actéa 100 % Crédit bail mobilier</p> <p>Nord Europe Lease 100 % Crédit bail immobilier</p>	<p>Réseau CMNE Banque de détail et d'Entreprises</p> <p>CMNE Belgium Compagnie financière - Holding -</p> <p>Beobank 100 % Banque de détail</p>												
<p>GROUPE LA FRANÇAISE Gestion compte de tiers - Holding -</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>La Française Global Investments 60 % Services d'investissement 40% détenus par le CMNE</p> </td> <td> <p>La Française Global Real Estate Investment Management 100 % Gestion d'investissements immobiliers</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>La Française AM Finance Services 100 % Distribution de produits de placements</p> </td> <td> <p>La Française Asset-Management 99,98 % Gestion d'OPCVM</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>La Française AM International 100 % Distribution d'OPCVM et d'OPCI à l'étranger</p> </td> <td> <p>Inflection Point By La Française 100 % Recherche en investissement</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Next AM 100 % Prise de participations</p> </td> <td> <p>LFP Multi Alpha 99,99 %</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>La Française Investment Solutions 56,04 % Conseil en structuration d'EMTN et gestion d'OPCVM</p> </td> <td> <p>La Française Real Estate Managers 95,94 % Gestion d'actifs immobiliers</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Veritas Portfolio GmbH & Co. KG 100 %</p> </td> </tr> </table>		<p>La Française Global Investments 60 % Services d'investissement 40% détenus par le CMNE</p>	<p>La Française Global Real Estate Investment Management 100 % Gestion d'investissements immobiliers</p>	<p>La Française AM Finance Services 100 % Distribution de produits de placements</p>	<p>La Française Asset-Management 99,98 % Gestion d'OPCVM</p>	<p>La Française AM International 100 % Distribution d'OPCVM et d'OPCI à l'étranger</p>	<p>Inflection Point By La Française 100 % Recherche en investissement</p>	<p>Next AM 100 % Prise de participations</p>	<p>LFP Multi Alpha 99,99 %</p>	<p>La Française Investment Solutions 56,04 % Conseil en structuration d'EMTN et gestion d'OPCVM</p>	<p>La Française Real Estate Managers 95,94 % Gestion d'actifs immobiliers</p>		<p>Veritas Portfolio GmbH & Co. KG 100 %</p>
<p>La Française Global Investments 60 % Services d'investissement 40% détenus par le CMNE</p>	<p>La Française Global Real Estate Investment Management 100 % Gestion d'investissements immobiliers</p>												
<p>La Française AM Finance Services 100 % Distribution de produits de placements</p>	<p>La Française Asset-Management 99,98 % Gestion d'OPCVM</p>												
<p>La Française AM International 100 % Distribution d'OPCVM et d'OPCI à l'étranger</p>	<p>Inflection Point By La Française 100 % Recherche en investissement</p>												
<p>Next AM 100 % Prise de participations</p>	<p>LFP Multi Alpha 99,99 %</p>												
<p>La Française Investment Solutions 56,04 % Conseil en structuration d'EMTN et gestion d'OPCVM</p>	<p>La Française Real Estate Managers 95,94 % Gestion d'actifs immobiliers</p>												
	<p>Veritas Portfolio GmbH & Co. KG 100 %</p>												

Les Métiers du Groupe CMNE





GOUVERNANCE



Comité de Direction
Page 16

Conseil d'Administration
Page 17

Informations concernant les mandataires sociaux
Page 21

Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques
Page 23

Liste des mandats et fonctions au 31/12/18
Page 24

Révision coopérative
Page 27

Conventions réglementées
Page 27

Informations relatives au Capital social
Page 28



Comité de Direction

Composition du Comité de Direction

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué - pôle Bancassurance	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint - Directeur Finances Groupe	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint - Directeur Ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Président du Directoire Groupe La Française - pôle Asset-Management	Xavier LÉPINE
Directeur Central Comptabilité et Contrôle de Gestion	Florence DESMIS
Directeur Risques Groupe	José DRUON
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Conseiller auprès de la Direction Générale	Tristan GUERLAIN

Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
Directeur Conformité Groupe	François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Il assure la coordination transversale des métiers (Banque, Asset-Management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- **Le Comité banque** présidé par le Directeur Général Délégué qui coordonne les réseaux France et

Belgique et composé des responsables de ces réseaux ;

- **Le Comité de Direction** du pôle Gestion d'actifs ;
- **Le Comité financier** de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux, le risque de liquidité et la marge financière, dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité Financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il traite des investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que ses impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- Le Comité grands risques examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- Le Comité d'amélioration de la performance est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels) ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et Caisses locales.

Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle, d'une part, et les responsabilités de direction effective, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'Administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conseil d'Administration

Présentation du Conseil d'Administration

À la date du 31 décembre 2018, la composition du Conseil d'Administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président :	André HALIPRÉ ^[1]		
Vice-Présidents :	Fabienne RIGAUT ^[2]	Dominique BUR ^[2]	
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Philippe CACAUX ^[3]	Catherine LAMBLIN-MESSIEN ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]
	Christine DEBOUBERT ^[3]	Patrick LIMPENS ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Sabine DUCROCQ ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]	Olivier OGER ^[3]	

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures reçues.

Le Comité d'Entreprise Européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'Entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur Mer.

Application du principe de représentation équilibrée hommes - femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

Informations sur la manière dont le conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'Administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225 18 1 du code de commerce. Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale se compose de neuf femmes et de neuf hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 50 %.

Informations sur la manière dont CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2018, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 7 cadres dirigeants, soit 9 personnes dont 2 femmes et 7 hommes, soit un taux de féminisation de 22 %.

Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2018, les femmes représentent 48 % des effectifs CDI (base France : 2 533 ETP CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 72,9 % des recrutements CDI en 2018 (contre 58 % en 2016). L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2018, elles sont 27,3 % à avoir le statut cadre (+ 5 points depuis 2014) et majoritaires dans les recrutements « cadre ». En 2018, dix collaborateurs dont quatre femmes ont été promus sur un poste de manager. Deux femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

Organisation et préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et la Charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'Administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 149 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'Administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres

participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : CMNE Belgium et Groupe La Française.

Le Bureau, composé de 6 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'Administration. Il s'est réuni une fois durant l'année (29 janvier) pour examiner la révision des textes de gouvernance.

Le Conseil d'Administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration Fédéral, ce Comité est chargé :

- ▶ De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- ▶ Du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ De l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un président distinct du président du Comité d'Administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration Fédéral, ce Comité est chargé :

- ▶ De la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- ▶ De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace ;
- ▶ De la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- ▶ De l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- ▶ Du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité des risques est présidé par un administrateur indépendant.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équi-

libre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'Administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2018, il s'est réuni le 29 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'Administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'Administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2018, il s'est réuni le 26 mars.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en août et en septembre, et deux fois en avril. Le taux de participation à 88 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures trente minutes.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.

Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

Le 29 janvier

- ▶ Activité des métiers (Banque, Assurance, Asset-Management) ;
- ▶ Rapprochement NEA-GACM ;
- ▶ Diagnostic stratégique de La Française ;
- ▶ Premières estimations de résultats de gestion 2017 ;
- ▶ Révision annuelle des politiques de risques et du dispositif de limites Groupe ;
- ▶ Convention de gestion de trésorerie ;
- ▶ Communication exigence SREP ;
- ▶ Synthèse du Comité d'audit du 11 décembre 2017 ;
- ▶ Synthèse du Comité des risques du 17 janvier 2018 ;
- ▶ Évolution du nombre de points de vente.

Le 26 février

- ▶ Actualité du Groupe ;
- ▶ Rapport annuel d'activités 2017 ;
- ▶ Rapport du Comité d'audit du 19 février 2018 ;
- ▶ Arrêté des comptes sociaux 2017 de la Caisse Fédérale et comptes globalisés ;
- ▶ Arrêté des comptes consolidés 2017 ;
- ▶ Budget de la Fédération 2018 ;
- ▶ Rapport du Comité des nominations du 29 janvier 2018 (évaluation, formation, mandats) ;
- ▶ Réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement et dont l'exercice s'est poursuivi en 2017 ;
- ▶ Examen des conventions réglementées ;
- ▶ Examen des projets de textes de gouvernance (statuts de la Caisse Fédérale et de la Fédération, règlement intérieur du Conseil et Charte des administrateurs) ;
- ▶ Préparation des Assemblées Générales du 26 avril 2018 ;
- ▶ Évolution des points de vente.

Le 26 mars

- ▶ Approbation du dernier procès-verbal ;
- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité du Groupe (Banque, Assurances, Asset-Management) ;
- ▶ Prévisions comptes globalisés 2018 ;
- ▶ Prévisions consolidées (base STE) ;
- ▶ Rapport du comité des rémunérations du 5 mars 2018 ;
- ▶ Reporting risques Groupe au 31 décembre 2017 ;

- ▶ Reporting des Comités des Risques du 22 février et du 14 mars ;
- ▶ Harmonisation des politiques crédit BCMNE/Bancassurance France ;
- ▶ Notification SREP - Beobank ;
- ▶ Déclinaison appétence Risques chez Beobank ;
- ▶ Rapport annuel sur le contrôle interne 2017 ;
- ▶ Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- ▶ Préparation des Assemblées Générales du 26 avril 2018 ;
- ▶ Fusion de Caisses locales ;
- ▶ Bilan d'activité de la caisse solidaire.

Le 26 avril

- ▶ Rapport ICAAP ;
- ▶ Reporting Pilier 3 ;
- ▶ Synthèse du Comité des Risques du 12 avril 2018 ;
- ▶ Renouvellement de l'autorisation d'émission obligatoire ;
- ▶ Approbation du projet de traité de fusion simplifiée BCMNE-CFCMNE ;
- ▶ Délégation des pouvoirs à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet.

Le 26 avril (après l'AGF)

- ▶ Élection du Président de la Fédération du CMNE ;
- ▶ Élection du Président de la Caisse Fédérale du CMNE ;
- ▶ Élection des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier de la Fédération du CMNE ;
- ▶ Élection des Vice-Présidents de la Caisse Fédérale du CMNE ;
- ▶ Renouvellement de la composition des Comités régulés et Commissions.

Le 28 mai

- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité du Groupe ;
- ▶ Relations avec les superviseurs :
 - > Lettre de suite de la BCE suite à la visite sur place des 12 et 13 décembre 2017 (modèle d'affaires, risque de crédit, contrôle permanent et périodique) ;
 - > Lettre de suite de la BCE concernant la gestion du réseau de distribution Beobank,

- > Demande d'autorisation à la BCE concernant le calcul du ratio de solvabilité du CMNE dans le cadre du compromis danois ;
- ▶ Reporting ALM CMNE ;
- ▶ Reporting du comité des risques du 14 mai.

Le 25 juin

- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité de la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management ;
- ▶ Point sur la fusion CFCMNE/BCMNE du 18 juin ;
- ▶ Synthèse du Comité d'Audit du 11 juin ;
- ▶ Synthèse du Comité des Risques du 13 juin ;
- ▶ Ajustements de la politique des risques Groupe ;
- ▶ Rapport ILAAP ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle :
 - > Lettre de suite de la BCE suite à la revue approfondie relative au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP),
 - > Demande d'autorisation préalable pour dispenser La Française Global Investment (LFGI) d'un calcul d'exigences de fonds propres sur les positions intragroupe.

Le 27 juillet

- ▶ Accueil des deux administrateurs salariés ;
- ▶ Approbation du procès-verbal précédent ;
- ▶ Actualités ;
- ▶ Activité du Groupe ;
- ▶ Évolution du réseau bancassurance France ;
- ▶ Arrêté des Comptes Consolidés au 30/06/2018 ;
- ▶ Intervention des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ Rapport semestriel d'activité ;
- ▶ Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle : demande de clôture et suivi des recommandations émises par la BCE à l'occasion de ses missions de contrôle ;
- ▶ Modification autorisation émission obligatoire ;
- ▶ Calendrier des Conseils Fédéraux 2018-2019.

Le 22 octobre

- ▶ Activité des métiers au 30 septembre ;
- ▶ Actualisation du PMT « Vision 2020 » ;
- ▶ Synthèse des risques Groupe au 30 juin 2018 ;
- ▶ Revue appétence pour les risques du Groupe La Française ;
- ▶ Reporting Comité des risques du 17 septembre ;
- ▶ Reporting Comité d'audit du 1^{er} octobre ;
- ▶ Retour sur le rapport de contrôle AMF/Supervision des Pratiques Opérationnelles et Thématiques (SPOT) ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations ;
- ▶ Nomination Responsable Conformité Groupe.

Le 26 novembre

- ▶ Actualités ;
- ▶ Activité bancassurance ;
- ▶ Investissement Grand Paris ;
- ▶ Comptes consolidés au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Prévisions de résultats actualisés au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Processus PRC ;
- ▶ Actualisation de la politique des risques Groupe ;
- ▶ Reporting du Comité d'audit du 7 novembre 2018 ;
- ▶ 2^{ème} tranche du prêt subordonné pour Beobank.

Le 17 décembre

- ▶ Actualités ;
- ▶ Point sur les Marchés et contexte économique ;
- ▶ Activité du Groupe (Bancassurance et Asset-Management) ;
- ▶ Suivi des indicateurs risques au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Reporting Comité des risques du 19 novembre 2018 ;
- ▶ Stratégie RSE et Déclaration de Performance Extra-Financière ;
- ▶ Bilan d'activité de la Fondation et appel à projets 2019 ;
- ▶ Questions diverses :
 - > Point sur le contrôle fiscal ACMN Vie,
 - > Nomination de S. SCHIMEL en tant que représentante en matière d'assurance.

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont envoyés par mail. Un dossier papier complet est remis à chaque Administrateur au moment du Conseil.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- ▶ La note de conjoncture ;
- ▶ La note mensuelle d'activité ;
- ▶ Les notes de synthèse sur l'activité des Comités (Audit, Risques, Nominations, Rémunérations) ;
- ▶ Les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- ▶ Les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- ▶ Les supports écrits publiés sous la forme de commentaires et de présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'Administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des Nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'Administration.

En 2018, six réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- ▶ 26 février 2018 : Protection clientèle : impacts de la réglementation MIF 2 – PRIIP'S sur les activités ;
- ▶ 26 mars 2018 : Gestion actif-passif (niveau 2) ;
- ▶ 28 mai 2018 : L'essentiel du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- ▶ 25 juin 2018 : IFRS 9 ;
- ▶ 26 novembre 2018 : Politique et gestion des risques de bancassurance Belgique ;
- ▶ 17 décembre 2018 : Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activités (PUPA).

En 2019, les thèmes retenus sont les suivants :

- ▶ Gestion des risques - Groupe La Française ;
- ▶ Conséquences de la mise en application d'IFRS 16 ;
- ▶ Gouvernance et gestion des risques Groupe ;
- ▶ Solvabilité ;
- ▶ Gestion de la liquidité ;
- ▶ Environnement bancaire ;
- ▶ Conformité.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société figure en pages 26 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque Dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2017 et 2018, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

En milliers d'euros

Monsieur HALIPRÉ André	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
1/ Rémunération fixe	250	180	250	250
2/ Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	14	14	14	14
TOTAL	264	194	264	264
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction + logement				

En milliers d'euros

Monsieur CHARPENTIER Éric	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général				
1/ Rémunération fixe	542	542	530	530
2/ Rémunération variable annuelle	140	84	185	111
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	77	-	53
4/ Rémunération exceptionnelle	50	50	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	735	756	718	697

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	77	-	53
---	---	----	---	----

6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction

En milliers d'euros

Monsieur NOBILI Christian Directeur Général Délégué	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	406	406	382	382
2/ Rémunération variable annuelle	93	56	122	73
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	44	-	28
4/ Rémunération exceptionnelle	30	30	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	532	539	507	486

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	44	-	28
---	---	----	---	----

6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction

Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

HALIPRÉ André Président 1 ^{er} mandat : janvier 2016	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	X			X		X		X

CHARPENTIER Éric Directeur Général Juin 2006	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	X			X		X		X

⁽¹⁾ Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 38 milliers d'euros au 31/12/2018 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2018, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

⁽²⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

NOBILI Christian	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Directeur Général Délégué								
Avril 2008	X		X		X			X

⁽¹⁾ Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2018 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2018, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2018. A la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

⁽²⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la Directive dite CRD4, a introduit dans le Code Monétaire et Financier un article L.511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes

mentionnées à l'article L.511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4 065 727 euros au titre de l'année 2018 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

Liste des mandats et fonctions au 31/12/18

André HALIPRÉ		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François
	Membre du Conseil d'Administration	CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
	Vice-Président du Conseil d'Administration	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
	Représentant Permanent	ASSURANCES CRÉDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
		AXIOM (SAS) Azay-sur-Indre Représentant de CIRHYO (Administrateur)
À l'étranger	Président du Conseil d'Administration	CMNE BELGIUM (SA) Bruxelles
	Vice-Président du Conseil d'Administration	BEOBANK NV/SA Bruxelles
Éric CHARPENTIER		
En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Président du Conseil de Surveillance	GRUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris
	Administrateur	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris
		CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris
		CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris
		SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE
		EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE
	Représentant Permanent	GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)
EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)		
À l'étranger	Président du Conseil d'Administration	BEOBANK Belgique (SA)
	Président du Comité de Direction et Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA)
	Représentant Permanent	BANQUE DE TUNISIE Représentant de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (Administrateur)

Christian NOBILI		
En France	Directeur Général délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil d'Administration	SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS) Lille
	Président du Conseil d'Administration	NORD EUROPE LEASE (SA) Lille
		BAIL ACTÉA (SA) Lille
		NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)	
À l'étranger	Administrateur Directeur	CMNE BELGIUM (SA) Belgique
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique
Dominique BUR		
En France	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Philippe CACAUX		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais
	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt
Christine DEBOUBERT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille
Sabine DUCROCCQ		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) Hesdigneul- les-Boulogne
		OPALE PLANTES (SARL) Hesdigneul- les-Boulogne
Vania FOSSAERT		
En France	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem

Michel HEDIN		
En France	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples
Véronique HOSTI		
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)
Catherine LAMBLIN-MESSIEN		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	COFIDINE (SARL) Bouchain
		SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut SCI CLM Cantaing-sur-Escaut
Patrick LIMPENS		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt
	Gérant associé	SCI LE GARAGE de Saint-Quentin
Jocelyne MORLON		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Olivier OGER		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil de Surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA à Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
Damien PELLETIER		
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Alain POISSONNIER		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
À l'étranger	Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles
Nathalie POLVECHE		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Avion
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)

Fabienne RIGAUT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
Christine THYBAUT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck
Jacques VANBREMEERSCH		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Révision coopérative

Conformément aux dispositions prévues aux articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, au décret n°2015-706 du 22 juin 2015, à l'article R.512-1 du Code monétaire et financier et à l'article 25 des statuts, la Fédération Nationale de Révision REVICOOP, 7 rue Biscornet – 75012 Paris est intervenue en décembre 2018, en qualité de réviseur coopératif, à l'effet de :

- ▶ Vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement bancaire et des sociétés de caution mutuelle conformément aux principes et aux règles générales de la coopération ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables ;
- ▶ Établir le rapport de révision qui a été communiqué aux dirigeants de la société et à l'organe central, avant d'être mis à disposition des sociétaires lors de l'Assemblée réunie le 24 avril 2019, puis communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Conventions réglementées

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément à l'ordonnance 2014-813 du 31 juillet 2014, le Conseil d'Administration, réuni le 26 février 2018, a réexaminé les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Il a constaté que les conventions de rémunération pour contre-garantie avec Bail Actéa et les conventions de mise à disposition de moyens et de locaux sont conclues aux conditions de marché. En conséquence, le Conseil a constaté qu'il s'agit de conventions courantes qui n'entrent pas dans le cadre des conventions réglementées et a décidé le déclassement de ces conventions réglementées en conventions courantes à compter de l'exercice 2018.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Informations relatives au Capital social

Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des Caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2018, le capital social était de 1 304 millions d'euros.

Le capital des Caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- ▶ **Les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2017 s'élève à 156 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

Évolution du capital

En millions d'euros

Type de parts	2017	2018
Parts A	52	48
Parts B	118	100
Parts C	1070	1124
Parts F	35	32
TOTAL	1275	1 304

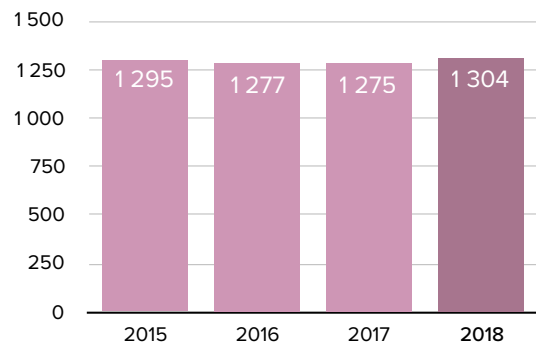
Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque Caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

En 2018, le rendement annuel des parts a été de 1 % pour les parts B, 1,90 % pour les parts C et 2,92 % pour les parts F, plafonné au TMO +200 bp.

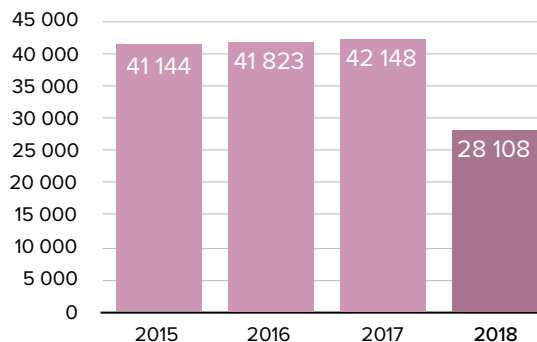
Capital (parts A, B, C et F)

(en millions d'euros)



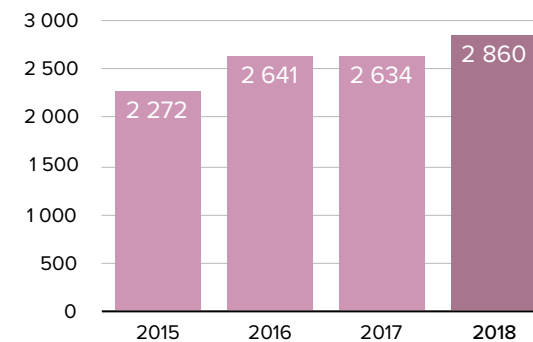
Total bilan

(en millions d'euros)



Fonds propres part du Groupe (hors résultat)

(Fonds propres comptables - en millions d'euros)



Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2018.

Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros

	31/12/2018	31/12/2017
Common Equity Tier One	2 438	2 660
Additional Tier One	60	0
Tier Two	658	702
Total Fonds Propres CRR	3 156	3 362
Risques pondérés	15 384	16 938
Ratio de Solvabilité	20,52 %	19,85 %
Ratio CET 1	15,85 %	15,70 %
Ratio T1	16,24 %	15,70 %

NB : En mai 2017, la Caisse Fédérale du CMNE a demandé l'autorisation de la Banque Centrale Européenne pour pouvoir procéder au remboursement du Titre Super Subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qu'elle a obtenue fin août 2017. Compte tenu de l'appréciation du cours de rachat entre les deux dates, l'opération envisagée aurait conduit à une charge financière accrue par rapport à l'estimation initiale ; en conséquence, le CMNE a décidé de renoncer au bénéfice de la décision d'autorisation obtenue ; cette demande de renonciation doit faire l'objet d'une décision de la Banque Centrale Européenne prenant acte de cette demande de l'établissement et l'y autorisant, pour pouvoir intégrer à nouveau le montant correspondant dans ses fonds propres de catégorie « Additional Tier One ». Cette autorisation ayant été obtenue au cours de l'exercice 2018, le Titre Super Subordonné a été réintégré en AT1 au 31/12/2018.

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

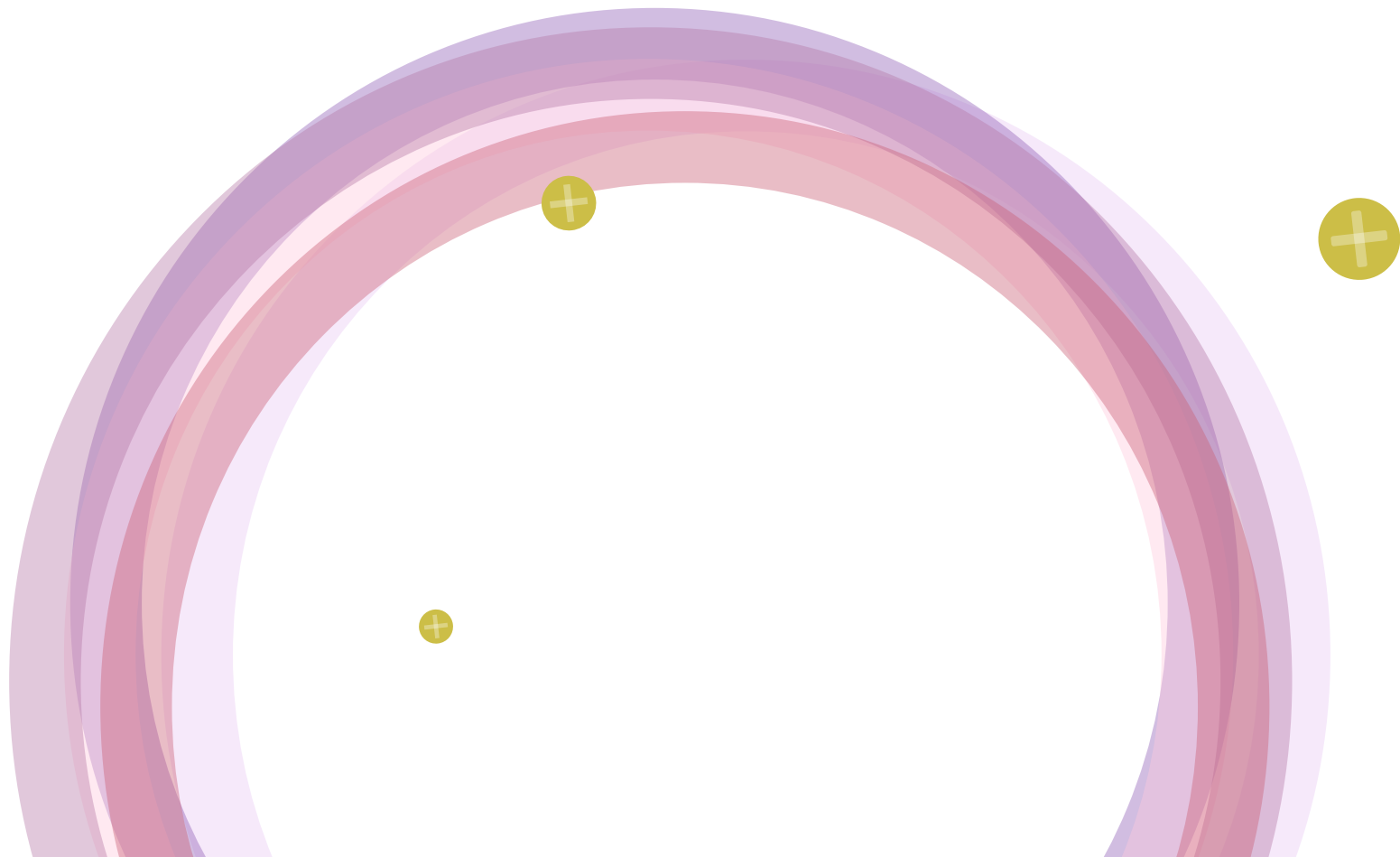
S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (**Internal Capital Adequacy**

Assessment Process, ICAAP) qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

Le Groupe a formalisé une politique globale en terme de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser

le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's** : « **A, perspective stable** » à long terme et « **A-1** » à court terme, publiée au 24 octobre 2018.



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION



Bancassurance
Page 32

Asset-Management
Page 46

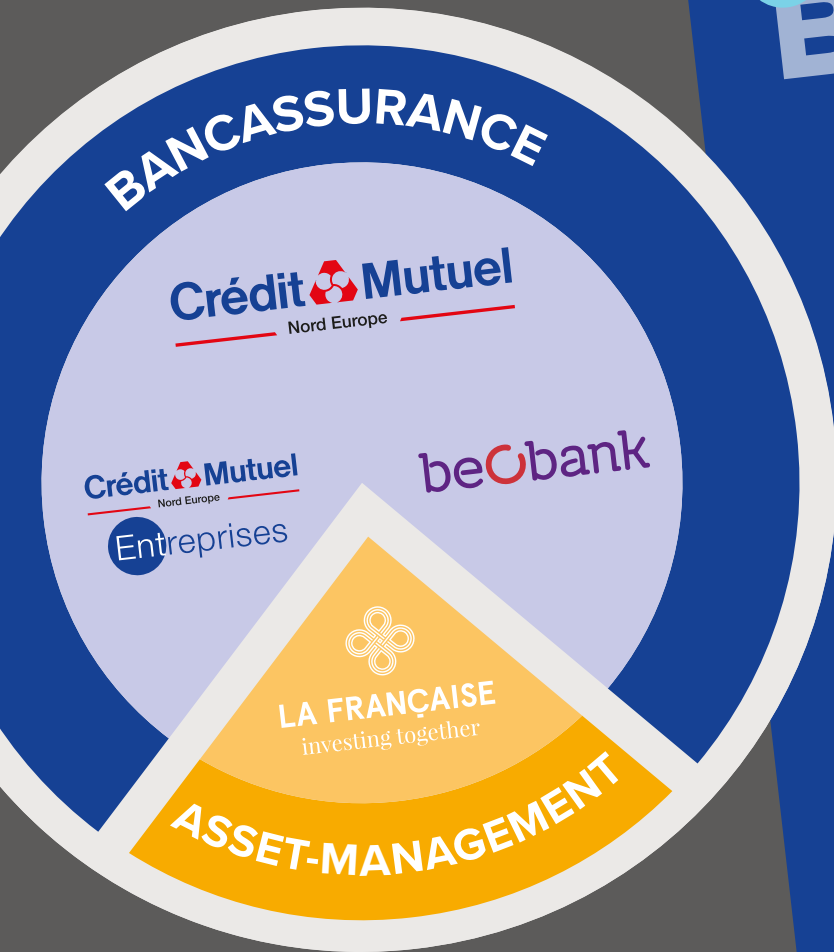
Tendances et perspectives 2019
Page 56

Données consolidées
Page 58

Indices alternatifs de performance
Page 62



+ BANCASSURANCE



RÉSEAU FRANCE
Page 33



RÉSEAU BELGIQUE
Page 39

RÉSEAU FRANCE

Crédit Mutuel
Nord Europe



2 559
Collaborateurs



298
Points de vente



1 005 885
Clients et sociétaires



Activité

En fin d'année 2018, l'activité économique régionale retrouve un certain dynamisme hors commerce de détail, toujours très affecté par le mouvement social. Le taux de chômage de la région Hauts-de-France au 3^{ème} trimestre à 11,3 % de la population, reste cependant supérieur au taux de la France métropolitaine à la même période (8,8 % T3). Il est en progression pour la Marne et les Ardennes respectivement à 8,4 % et 10,6 %. Après plusieurs années consécutives de baisse, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté. Les Hauts-de-France ne manquent pourtant pas d'atouts avec 6 millions d'habitants, étant la deuxième région la plus dense de France, c'est aussi la plus jeune. Contrairement à la population Champagne-Ardenne où le vieillissement est le plus marqué des régions françaises. Les entreprises à capitaux étrangers représentent 35 % de l'emploi industriel en région. Par ailleurs, les Hauts-de-France sont une région à fort potentiel, la présence de grands organismes de recherche ancre l'excellence de la région dans le domaine de l'innovation.

C'est dans un contexte économique toujours difficile que le réseau français du CMNE continue de se développer en consacrant l'innovation de services à la faveur de l'utilisateur et en gérant les contraintes réglementaires omniprésentes. L'effervescence disruptive du numérique étant de plus en plus intégrée, le réseau français a ajusté sa stratégie de développement. Il a maintenu ses objectifs d'adaptation de son modèle d'affaires, a poursuivi sa transition vers le digital, et recherché le meilleur positionnement pour ses produits et services dans un environnement de plus en plus complexe et concurrentiel.

Une nouvelle organisation pour plus d'efficience

Le Groupe CMNE a continué d'optimiser son organisation, avec notamment la fusion de son groupe d'assurances NEA avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et le rapprochement du pôle Entreprises avec son réseau Banque de détail en France.

Des synergies pour plus de proximité, d'expertise, d'agilité et de performance au service de nos clients

Fin 2018, le réseau France est composé 253 points de vente dédiés aux particuliers, 25 ECP dédiés au professionnels, 8 centres d'affaires PME dont 1 pour les ETI, 10 centres d'affaires Bail Actéa et 2 bureaux Nord Europe Lease (NEL).

En mutualisant les forces, le Groupe CMNE ambitionne de poursuivre les synergies entre les différentes composantes pour toujours considérer le client, qu'il soit entreprise, professionnel ou particulier, comme un indicateur de direction.

La poursuite des ambitions du Groupe

2018 a été une année de consolidation des priorités entreprises et de mise en chantier d'innovations : renforcement de la diversification de l'offre, mesure de la satisfaction client et mise en place du NPS (Net Promoter Score), offres immobilières innovantes, etc.

Pour faire face au contexte de taux bas qui perdure depuis plusieurs années, la diversification reste indispensable et le réseau commercial en a pris le virage. Pour preuve, les résultats en crédits à la consommation, en ventes de résidence principale et en services poursuivent leur croissance.

Le Groupe CMNE confirme également son leadership sur l'immobilier sous toutes ses formes : financement d'investissement ou résidence secondaire, pierre-papier, mandat de gestion locatif, etc.

Pour accompagner son ambition de conquête dans ce contexte chaoté, le Groupe CMNE a mené à bien de nombreux chantiers Ressources Humaines visant à promouvoir les collaborateurs et attirer les meilleurs talents :

- ▶ Une nouvelle classification des emplois a été mise en place : plus moderne, en phase avec l'évolution et la diversité des métiers de la banque et plus visible pour la trajectoire des collaborateurs ;
- ▶ Poursuite de l'accompagnement des collaborateurs via des formations diplômantes (Master Banque Finance, Diplôme Universitaire Gestion de Patrimoine) et le partenariat avec l'EDHEC pour le développement du leadership des managers ;
- ▶ Démarrage d'une campagne nationale de 2 ans, très ambitieuse sur la marque employeur du Crédit Mutuel « #FIERSDETRAVAILLERAUCREDITMUTUEL ».

Focus sur PCS 2018 : un chantier dédié aux clients

Initié en 2016, le projet « Priorité Client Sociétaire » 2018 avait pour ambition de déployer plus de 200 projets à caractère innovant à travers le Groupe CM-CIC, pour répondre aux besoins immédiats et émergents des clients. Le CMNE a déployé ce chantier avec un dispositif de communication interne et de formation conséquent.

En substance, les réalisations suivantes peuvent être citées :

- ▶ Analyseur de courriels, assistant virtuel pour les conseillers, assistant d'aide à la vente, simplification de la saisie et suivi des réclamations clientèle ;
- ▶ Nouvelle appli mobile : personnalisable, complète, ergonomique, développée en collaboration avec les clients ;
- ▶ Simulation, souscription, augmentation de crédit consommation mais aussi MRH (multirisques habitation), prévoyance et auto sur mobile ;

- ▶ Nouveaux services liés à la carte : augmentation du plafond sur mobile, consultation des garanties et assurances liées à la carte ;
- ▶ Prise de RDV sur mobile et site internet, RDV en urgence possible ;
- ▶ Poursuite de la dématérialisation : contrats, signature, suivi des crédits immo, visualisation des chèques à distance.

Par ces projet, le Groupe CMNE atteste de son ambition de proposer le meilleur service à ses clients.

Production et encours

Épargne : une belle performance dans un contexte compliqué

Le réseau Bancassurance France (Retail, Pro Entreprises et Crédit-bail) a maintenu ses efforts sur tous les fronts. Les taux bas contribuent sans doute à orienter l'épargne vers les livrets défiscalisés mais la dynamique commerciale est visible, notamment dans la commercialisation des Parts C et des livrets. En épargne assurance, le réseau commercial a réussi à maintenir le cap face à une méfiance des marchés financiers qui s'est fortement accélérée en 2018.



Épargne bancaire

À l'instar des années précédentes, l'épargne bancaire reste solide avec une collecte nette qui s'élève à 453 millions d'euros, portée essentiellement par les livrets. Inversement, l'épargne logement (CEL et PEL) est délaissée (- 14,5 %). L'encours atteint est de 12 090 millions d'euros, soit 4,6 % de croissance.



Épargne financière

Mi-juillet 2018, la collecte nette en épargne financière a fortement baissé avec l'arrivée à terme d'un emprunt obligataire de 46 millions d'euros. On enregistre une décollecte nette de 13 millions d'euros mais l'encours n'est impacté que de - 4,5 % et atteint 2 940 millions d'euros.



Épargne assurance

2018 a été une année perturbée en épargne assurance : la méfiance des épargnants en fin d'année a freiné significativement la dynamique commerciale. Cependant, l'encours se maintient à 7,2 milliards d'euros, malgré une collecte nette annuelle de 25 millions d'euros.

Crédits : défense des marges en habitat, développement de la rentabilité en crédits à la consommation, maintien du dynamisme dans l'investissement des pro/entreprises

Globalement, la production cumulée en crédits est en hausse de 1,9 % par rapport à fin décembre 2017.



En **crédits à la consommation**, après une augmentation de 11,5 % de la production en 2017, la production 2018 progresse encore pour atteindre 781 millions d'euros (+ 1,3 %). L'encours enregistre une nette hausse de 10 % et se chiffre à 1 327 millions d'euros.



En **crédits immobiliers**, la production 2018 est restée quasi-stable à 1 129 millions d'euros. Avec une politique de risques toujours prudente, l'encours évolue tout de même de + 2,2 % à 6 576 millions d'euros.



En **crédits professionnels et agri**, la production atteint 383 millions d'euros et la production de crédits aux PME et ETI s'élève à 185 millions d'euros, soit une progression de 12 % en 2018. L'encours global recule néanmoins légèrement de 2,2 %.



En cumulé, le **crédit-bail** enregistre de bonnes performances avec 536 millions d'euros de production (soit + 24,3 %) et 1 452 millions d'euros d'encours (soit + 6,7 %), malgré des disparités :

- Bien que le contexte concurrentiel reste fort et les taux, toujours bas, la production en crédit-bail mobilier est restée élevée. Bail Actéa enregistre 516 millions d'euros de production soit une croissance de 22,3 %. L'encours fin 2018 atteignait 1 099 millions d'euros, en progression de 11,7 %.
- En crédit-bail immobilier, les encours de NEL ont reculé de 6,5 %. Cependant, la production a culminé à 20 millions d'euros en 2018, soit plus du double de l'année dernière.

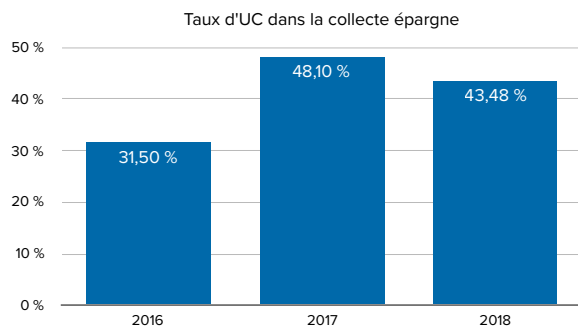


Assurances : fidèle à son statut de bancassureur, le CMNE renforce son offre d'assurances

Suite au rapprochement avec le GACM, le Groupe CMNE dispose dorénavant d'un catalogue de produits et de services d'assurances d'un Groupe dont le total de bilan dépasse 130 milliards d'euros. Ainsi, en tant que partie prenante à la construction de l'offre, le CMNE bénéficie d'économies d'échelle et de moyens supplémentaires pour proposer des produits et services toujours plus innovants et adaptés à sa clientèle.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le réseau distribue exclusivement des produits et services du GACM et ce, en France comme en Belgique. La gamme offre les classiques assurances habitation, l'assurance de prêt, l'assurance santé, en passant par la sur-complémentaire, la prévoyance et la dépendance ou encore les assurances pour animaux de compagnie, permettant au Groupe CMNE de couvrir les besoins de ses clients.

Les UC représentent toujours plus de 40 % de la collecte malgré un contexte d'incertitudes



En assurance-vie, toujours très mobilisé pour le développement des Unités de Compte, le réseau commercial a maintenu constamment ses efforts.

Le dernier trimestre 2018 a été contrarié par de nombreux facteurs : les relations internationales en Europe comme dans le reste du monde (tensions sino-américaines notamment), négociation du Brexit, revendications sociales en France.

Malgré ce contexte peu favorable, la collecte nette d'épargne assurance s'élève à 25 millions d'euros et l'encours est resté stable à 7 228 millions d'euros.

Une croissance durable en assurance de biens et de personnes dans un contexte de décollecte

2018 a été une année en demi-teinte pour l'IARD : les portefeuilles d'assurance de biens et d'assurance de personnes ont respectivement progressé de 3,3 % et 3,4 % mais la production a cependant été bousculée.



En **assurance de biens**, le nombre de souscriptions recule de 16,1 % avec une répartition de 57 % pour l'auto et 43 % en habitation pour 81 245 contrats souscrits.



Le nombre de souscriptions en **assurance de personnes** accuse également un retrait de 10,5 % avec 52 841 nouveaux contrats, soit une répartition de 22 % en Santé et 78 % en Prévoyance.

Services : toujours plus proche des clients

Téléphonie

Souhaitant être toujours au cœur de la vie de ses clients, le CMNE a lancé son offre le 17 octobre 2018 via une souscription exclusivement à distance (web et téléphone). Cette offre de téléphonie mobile, qui s'appuie sur la solide expérience du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la filiale commune Euro-Information, représente un service supplémentaire pour les clients et répond à l'enjeu de diversification des revenus.

Provol

Le service de télésurveillance Provol a fait l'objet d'une mobilisation générale des équipes du CMNE en 2018. Les résultats sont au rendez-vous : 3 408 ouvertures de contrats en 2018 et une augmentation du stock de 17,9 %, soit 22 481 contrats.

AFEDIM

À l'instar des 7 dernières années, le CMNE a confirmé sa capacité à vendre de l'immobilier neuf en réalisant 823 réservations de logements en 2018 et confirme sa place de leader national pour la 6^{ème} année consécutive. En cumul, 2 815 livraisons de biens immobiliers neufs ont été assurées depuis 2011 et ce sont 1 701 mandats de gestion Zen Invest qui sont en portefeuille.

Focus sur l'immobilier

Aujourd'hui, l'activité immobilière est couverte par un très large panel de produits et services au profit de la clientèle : location, location-accession, Flexipropriété, acquisition classique, placement immobilier. En 2018, le CMNE a lancé 3 innovations majeures dans le secteur :

- ▶ **Viager** : en partenariat avec Renée Costes Viager, le réseau propose désormais une offre de qualité à ses clients-sociétaires pour investir, tout en répondant à un besoin de plus en plus important de la part des séniors.
- ▶ **Envolimmo** : c'est le nom du « crédit ballon » au CMNE. Il permet d'acquérir un bien immobilier dont la dernière échéance correspond, au maximum, à 50 % du prix d'acquisition du bien. Les mensualités peuvent ainsi être adaptées pour faciliter les projets d'une clientèle jeune qui devrait voir ses revenus augmenter dans les années qui viennent. À la fin du crédit, le client a deux possibilités : il peut le rembourser sur fonds propres ou en revendant son bien ou amortir sa dernière échéance via un nouvel emprunt sur une durée adaptée à son âge et à ses revenus.
- ▶ **Flexipropriété** : il s'agit d'une offre intermédiaire entre la location simple et l'achat classique. Le client achète auprès de la Foncière Nord Europe l'usage d'un logement neuf pour une durée longue (50 ans environ) et bénéficie d'une remise sur le prix total du logement de 30 % à 40 % par rapport au montant qu'il aurait dû déboursier pour l'achat classique du même bien. Ce nouveau concept est parfaitement en phase avec les modes de vie des actifs et permet d'augmenter le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

Résultats simplifiés

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

Compte de résultat	31/12/18	31/12/17	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	438 058	607 477	(169 419)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	<i>178 960</i>	<i>191 379</i>	<i>(12 419)</i>
<i>dont commissions</i>	<i>206 525</i>	<i>205 507</i>	<i>1 018</i>
Frais généraux	(341 425)	(353 111)	11 686
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	96 633	254 366	(157 733)
Coût du risque	(3 702)	(5 121)	1 419
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 931	249 245	(156 314)
Gains ou pertes sur autres actifs	748	482	266
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	93 679	249 727	(156 048)
Impôts sur les bénéfices	(19 449)	(55 729)	36 280
RÉSULTAT NET TOTAL	74 602	193 998	(119 396)
Intérêts minoritaires	101	171	(70)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	74 501	193 827	(119 326)

Le produit net bancaire du réseau Bancassurance France est en recul de 169 millions d'euros, à 438 millions d'euros.

Cette baisse traduit principalement la diminution de la rentabilité des portefeuilles d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat de 154 millions d'euros en lien, d'une part avec le contexte des marchés financiers observé fin 2018 et d'autre part avec la plus-value significative constatée en 2017 suite à la cession des titres CIC que détenait la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les frais généraux sont en baisse de 11,7 millions d'euros, partagés entre charges de personnel et charges générales d'exploitation.

La charge d'impôt sur les bénéfices est en retrait de 36 millions d'euros par rapport à 2017 en lien avec la baisse des résultats du réseau Bancassurance France.

RÉSEAU BELGIQUE



1 020
Collaborateurs



229
Points de vente



688 182
Clients et sociétaires




beobank

Activité : 2018, une année importante pour préparer l'avenir

Tout au long de l'année, l'activité belge est restée sous contrôle : maintien du niveau de satisfaction des clients, augmentation de la production, gestion efficace des risques et des résultats financiers, qui permettent de prendre intégralement en charge les frais de migration informatique.

En 2018, Beobank a maintenu sa politique conservatrice en matière de risques financiers. Le niveau de liquidité reste bon avec un risque de taux bien maîtrisé. Le coût du risque de crédit reste très maîtrisé, qu'il s'agisse des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires ou des crédits professionnels.

EOLE : une mobilisation longue et soutenue pour une intégration réussie

Après trois ans de travaux, Beobank a migré l'ensemble de son système d'information vers la solution communautaire d'Euro-Information fin novembre 2018. Ainsi, elle s'est dotée du même outil que la Caisse Fédérale du CMNE. Cet important chantier a requis et mobilisé :

- ▶ Près de 200 ETP dédiés ;
- ▶ Plus de 80 000 jours/hommes de développement informatique (hors prise en charge par Euro-Information) ;
- ▶ 22 000 cas de tests à dérouler.

EOLE a été le projet le plus conséquent des 30 dernières années pour Euro-Information International. Au-delà de l'aspect informatique, c'était un véritable projet d'entreprise, structuré autour d'un socle bancaire, un socle crédit, un socle assurance et un socle transverse.

Ce succès permet dorénavant des synergies totalement fonctionnelles entre les différentes entités du Groupe CMNE, tout en maîtrisant les coûts du système d'information. Tout développement, notamment informatique (outils commerciaux, outils décisionnels, suivi des performances, traitements comptables et réglementaires etc.),

bénéficiera aux entités françaises et belges, tout en facilitant la consolidation des états financiers et l'exploitation des données.

Début 2019, la phase post-migration nécessite un accompagnement auprès des collaborateurs, des agences et des différents départements. Le plan de formation complet dédié à l'accompagnement du déploiement d'EOLE ne totalise pas moins de 9 000 jours/hommes.

Étape cruciale, le projet EOLE constitue la base de la banque que Beobank veut être à l'horizon 2020-2030.

Beobank : un bancassureur à part entière

Parallèlement à la migration informatique, Beobank poursuit son ambition et des efforts considérables ont été consentis pour passer d'un modèle basé essentiellement sur le crédit à la consommation à une proposition de valeur globale. L'ambition de Beobank est de devenir la banque avec l'offre de produits et de services la plus complète de Belgique.

Pour atteindre cet objectif, Beobank a donc continué, en 2018, de renforcer la structure de ses activités dans le segment professionnel. Elle a également poursuivi

sa politique de développement commercial, avec des initiatives sur toute sa gamme de produits et services et une présence toujours ciblée mais forte dans les médias régionaux et nationaux, afin de positionner l'expertise et la notoriété de Beobank sur le marché belge.

Aujourd'hui, les résultats de Beobank démontrent un dynamisme de la part de toutes les équipes pour renforcer la structure de ses activités sur tous les marchés. En épargne comme en assurance ou en crédit

hypothécaire, Beobank se positionne en tant qu'expert sur le marché belge.

Ce positionnement de **bancassureur** est également un levier efficace pour diversifier les sources de revenus.

De plus, les synergies avec la France permettent de proposer des services innovants à la clientèle belge, tels que la télésurveillance.

Un réseau à la hauteur des ambitions

Au niveau du réseau commercial, Beobank a poursuivi la construction des bases de l'activité professionnelle en réorganisant le réseau et en augmentant les compétences de ses collaborateurs. Tout a été mis en œuvre pour faire de 2019 l'année de la relance sur ce marché PRO.

L'aménagement des derniers PRO Centers est en cours de finalisation et un renforcement de la stratégie est en cours d'élaboration. Des travaux supplémentaires

ont également été menés pour renforcer les compétences et la coopération entre les marchés Retail, PRO et Patrimoine.

En termes d'implantation, 2018 a été marquée par des avancées significatives :

- Au niveau du Réseau, le développement d'un nouveau concept d'agence ouverte, transparente, modulable et conviviale, avec une première agence ouverte à

Wavre fin novembre et une deuxième à Malines fin décembre.

- Au niveau du projet nouveau siège unique, projet qui vise à regrouper à horizon 2020 l'ensemble des collaborateurs en un siège unique, les travaux ont été poursuivis avec des ateliers ayant eu pour but de définir la typologie du mobilier ainsi que le design général des espaces de travail du futur siège.

Production et encours

2018 a été marqué par de nombreuses actions en faveur du développement commercial et ce, dans les différents marchés et produits : particuliers et professionnels ont bénéficié de nouvelles propositions notamment en crédits et en épargne/investissement.

Tout au long de l'année, Beobank a fortement investi dans la visibilité de la marque, en étant présent sur de nombreux événements comme sur le web.

Les cartes de crédit Beobank ont été plébiscitées via TopCompare.be, qui a comparé toutes les cartes de crédit sur le marché belge pour la deuxième année

consécutive, et en ressortent ainsi parmi les meilleures dans 4 catégories différentes : Basique, Voyage, Shopping et Étudiant.

La Beobank World Travel Mastercard arrive en tête de liste dans la catégorie "Voyage" et la Beobank Extra World Mastercard remporte la première place du podium de la catégorie « Shopping ». Nos autres cartes sont également récompensées.

Le marché des particuliers a renforcé ses opportunités de prospections via la signature de 25 nouveaux partenaires dans le programme « Bank at Work », ce qui

représente pas moins de 100 000 nouveaux prospects potentiels. Aujourd'hui, près de 700 entreprises en Belgique ont conclu un accord afin que leurs employés puissent bénéficier d'avantages exclusifs sur les produits bancaires.

Le marché des professionnels a également profité d'actions commerciales innovantes : participation au Business Race à Liège et Charleroi (événement de networking dont Beobank était sponsor officiel), conférences et rencontres dans les locaux de PRO Centers (Courtrai, Gand, Anvers...).

Épargne : des performances disparates



Épargne bancaire

La collecte en épargne bancaire a littéralement doublé (+ 262,5 %) en 2018 pour atteindre un encours de 5 324 millions d'euros. Cette croissance est portée par les encours de comptes à vue et l'ouverture des comptes courants Particuliers. Cette dynamique est directement corrélée à la stratégie de conquête en crédits hypothécaires qui permet d'étoffer durablement le fonds de commerce.



Épargne financière

À l'inverse de l'épargne bancaire, la collecte en épargne financière enregistre un recul de 50 millions d'euros par rapport à 2017 et atteint 40 millions d'euros. L'encours recule à 1 491 millions d'euros, pénalisé par un marché négatif au dernier trimestre 2018. Il est à noter que fin 2018, le marché de l'épargne financière a enregistré des baisses significatives (jusqu'à - 8 % de collecte en octobre).



Épargne assurance

À l'instar de 2017, l'épargne assurance a souffert en 2018 d'un contexte difficile des taux et des marchés : Beobank enregistre une décollecte nette de 180 millions d'euros, principalement liée aux contrats Br21. L'encours baisse de 9,1 % pour s'établir à 1 588 millions d'euros.

Crédits : le virage du crédit hypothécaire réussi, le crédit conso reste solide et les crédits d'investissement se maintiennent



En **crédits à la consommation**, produit historique de Beobank, la production cumulée s'élève à 936 millions d'euros et l'encours progresse de 2,7 % pour atteindre 1 791 millions d'euros.



Depuis plusieurs années, l'ambition de Beobank est d'être un partenaire global pour ses clients et le **crédit hypothécaire** est un produit fidélisant qui ouvre des opportunités d'équipements complémentaires. En 2018, la production, d'un

montant de 431 millions d'euros accordés, a augmenté de 13 %. L'encours progresse de 12,3 % et s'établit à 1 915 millions d'euros.



En **crédits professionnels**, la production globale s'élève à 70,8 millions d'euros, dont 45,6 millions d'euros en crédits d'investissement et 25,2 millions d'euros pour les crédits court terme. L'encours géré s'établit à 580 millions d'euros fin 2018.

Focus : crédits hypothécaires

2018 est une année de réussite dans la transition d'un modèle spécialisé en crédits consommation à un modèle de banque généraliste. La production de crédits hypothécaires est en hausse constante depuis la création de la marque Beobank il y a plus de 3 ans, toujours dans un souci de maîtrise des risques et de défense des marges.

Services : toujours plus proche des clients



Carte de crédit

30 320 nouvelles cartes de crédit ont été émises en 2018, en retrait de 11 %. L'encours de cartes de crédit ne diminue cependant que très légèrement de 2,9 % à 372 millions d'euros.



Assurance

2018 a été une année pleine pour la commercialisation des produits d'assurance IARD (lancement en octobre 2017). 12 675 nouveaux contrats ont été souscrits portant le stock à 9 357 contrats fin 2018 (le stock est inférieur au nombre de souscriptions car c'est la prise d'effet qui est prise en compte dans la comptabilisation du stock. Dans une infime part de cas, des annulations de souscription ont été effectuées par les clients).

Résultats simplifiés

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

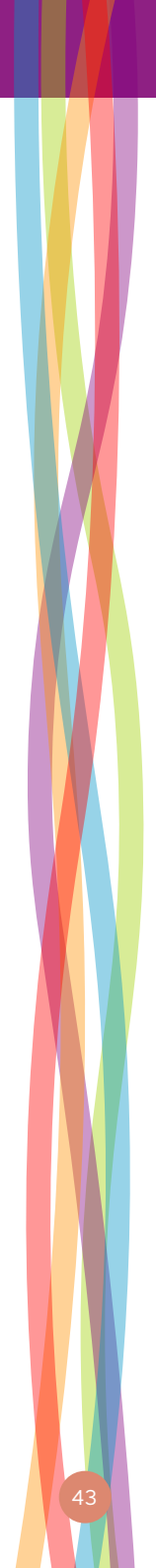
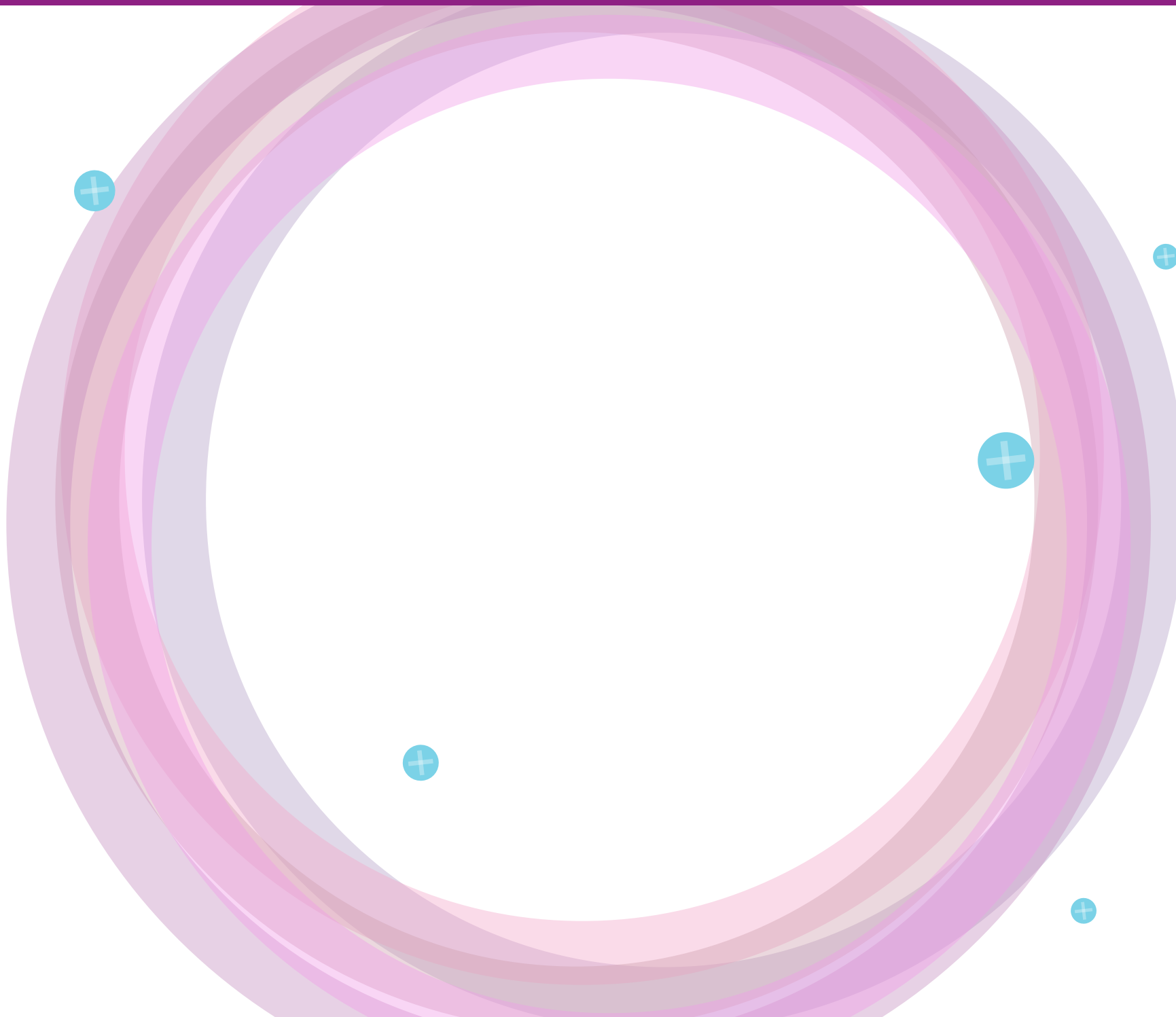
Compte de résultat	31/12/18	31/12/17	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	253 527	287 799	(34 272)
<i>dont marge financière</i>	207 820	225 009	(17 189)
<i>dont commissions</i>	49 106	49 392	(286)
Frais Généraux	(282 811)	(274 270)	(8 541)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(29 284)	13 529	(42 813)
Coût du risque	2 087	(2 959)	5 046
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(27 197)	10 570	(37 767)
Gains ou pertes sur autres actifs	44 522	1 374	43 148
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	17 325	11 944	5 381
Impôts sur les bénéfices	2 790	(7 802)	10 592
RÉSULTAT NET TOTAL	20 115	4 142	15 973
Intérêts minoritaires	5	36	(31)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	20 110	4 106	16 004

Le Produit Net Bancaire est en baisse de 34 millions d'euros. Cette évolution est principalement liée au recul de la marge financière dans un contexte de taux bas pénalisant le rendement des crédits.

La progression des frais généraux, qui s'élèvent à 283 millions d'euros, est à mettre en regard de la prise en charge immédiate des frais de migration du système d'information réalisée en 2017 et 2018.

Le pôle a enregistré une plus-value de 44 millions d'euros suite à la cession de la société Immo W16.

Après constatation des impôts, le résultat net part du Groupe du Réseau Bancassurance Belgique s'établit à 20 millions d'euros, en progression de 16 millions d'euros par rapport à 2017.



Bilan simplifié pôle Bancassurance

Le pôle bancassurance regroupe le réseau du CMNE en France et le réseau Beobank, ainsi que les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier. Il s'agit principalement de la Caisse Fédérale, du réseau des Caisses locales et Centres d'Affaires Entreprise en France, des agences propres et des points de vente des agents délégués en Belgique, de Bail Actéa et Nord Europe Lease.

À partir du 31 décembre 2018, ce pôle reprend également l'activité Assurances via l'impact de la participation dans GACM, consolidée par mise en équivalence. S'y ajoutent les sociétés et groupements de moyens, notamment relatifs à l'immobilier. La contribution de ce pôle aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous :

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

	31/12/18	01/01/18	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	826 487	1 391 923	(565 436)
Instruments dérivés de couverture	15 223	26 315	(11 092)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 151 341	4 108 818	(957 477)
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 424 625	3 826 604	598 021
Prêts et créances sur la clientèle	16 761 622	16 332 578	429 044
Écart de rééval des PTF couverts en taux	28 370	22 236	6 134
Titres au coût amorti	146 606	65 710	80 896
Comptes de régularisation et actifs divers	459 418	403 960	55 458
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 279 672	-	1 279 672
Immobilisations corporelles et incorporelles	255 395	211 889	43 506
Écarts d'acquisition	2 027	2 343	(316)
TOTAL	27 350 786	26 392 376	958 410
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	268 411	275 316	(6 905)
Instruments dérivés de couverture	69 119	83 840	(14 721)
Dettes envers les établissements de crédit	1 818 755	1 729 231	89 524
Dettes envers la clientèle	17 571 438	16 811 056	760 382
Dettes représentées par un titre	2 986 960	3 113 189	(126 229)
Écart de rééval des PTF couverts en taux	-	2 320	(2 320)
Comptes de régularisation et passifs divers	574 969	729 133	(154 164)
Provisions	142 711	140 027	2 684
Dettes subordonnées	824 905	827 458	(2 553)
Intérêts minoritaires	36 989	(1 259)	38 248
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 921 779	2 489 959	431 820
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	134 750	192 106	(57 356)
TOTAL	27 350 786	26 392 376	958 410

	31/12/18	31/12/17	Variations
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	653 049	886 639	(233 590)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	386 893	416 388	(29 495)
<i>dont commissions</i>	255 631	254 900	731
Frais généraux	(624 236)	(624 571)	335
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	28 813	262 068	(233 255)
Coût du risque	(1 615)	(8 080)	6 465
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27 198	253 988	(226 790)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	36 568	-	36 568
Gains ou pertes sur autres actifs	45 270	1 856	43 414
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	109 036	255 844	(146 808)
Impôts sur les bénéfices	(16 659)	(63 531)	46 872
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	47 242	-	47 242
RÉSULTAT NET TOTAL	139 619	192 313	(52 694)
Intérêts minoritaires	4 869	207	4 662
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	134 750	192 106	(57 356)

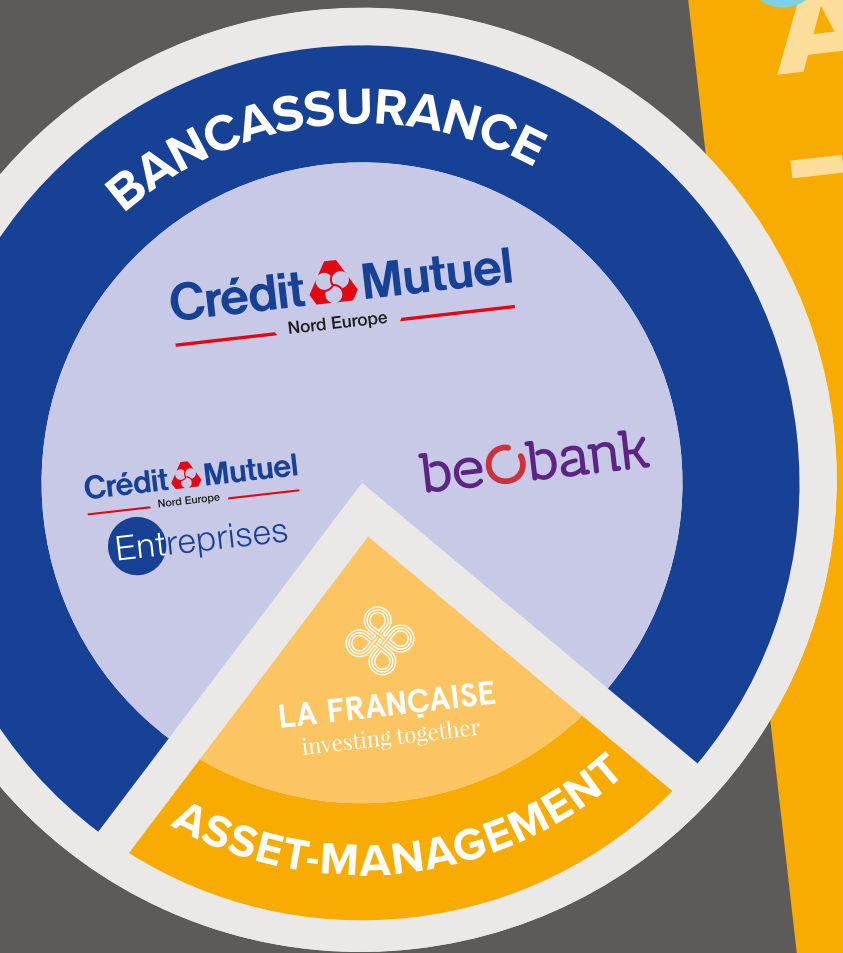
+

+

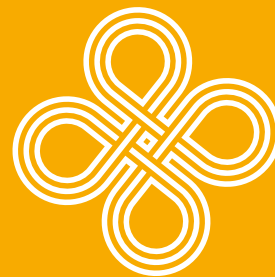
+

+

+



+ **ASSET
-MANAGEMENT**



LA FRANÇAISE
investing together

ASSET-MANAGEMENT



577
Collaborateurs



65,7
milliards d'euros
d'actifs sous gestion



Activité

En 2018, La Française a réalisé quelques actions emblématiques réaffirmant son ambition : être un Asset Manager européen engagé, leader sur tous les métiers de l'immobilier et incontournable sur ses expertises financières phares. En effet, l'année 2018 a été marquée par la continuité de l'engouement pour les SCPI, le développement des activités et encours sur le pilier Investment Solutions, la croissance des encours sur les expertises phares obligataires, la structuration de l'offre innovante « impact investing » et le succès de Moniwan, plateforme de distribution digitale de SCPI.

Le Groupe poursuit son développement à l'international en renforçant sa présence en Allemagne avec l'acquisition du groupe Veritas.

La Française est en ligne pour atteindre deux objectifs qu'elle s'est fixée dans son plan à moyen terme 2020 : dépasser la barre des 70 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont 25 % pour compte d'investisseurs internationaux.

Faits marquants et chiffres clés

Malgré une année de croissance mondiale forte en 2018, la fin d'année a néanmoins été marquée par un environnement économique et financier très incertain. Le dernier trimestre a pénalisé la collecte en produits financiers et la perception potentielle d'honoraires de performance.

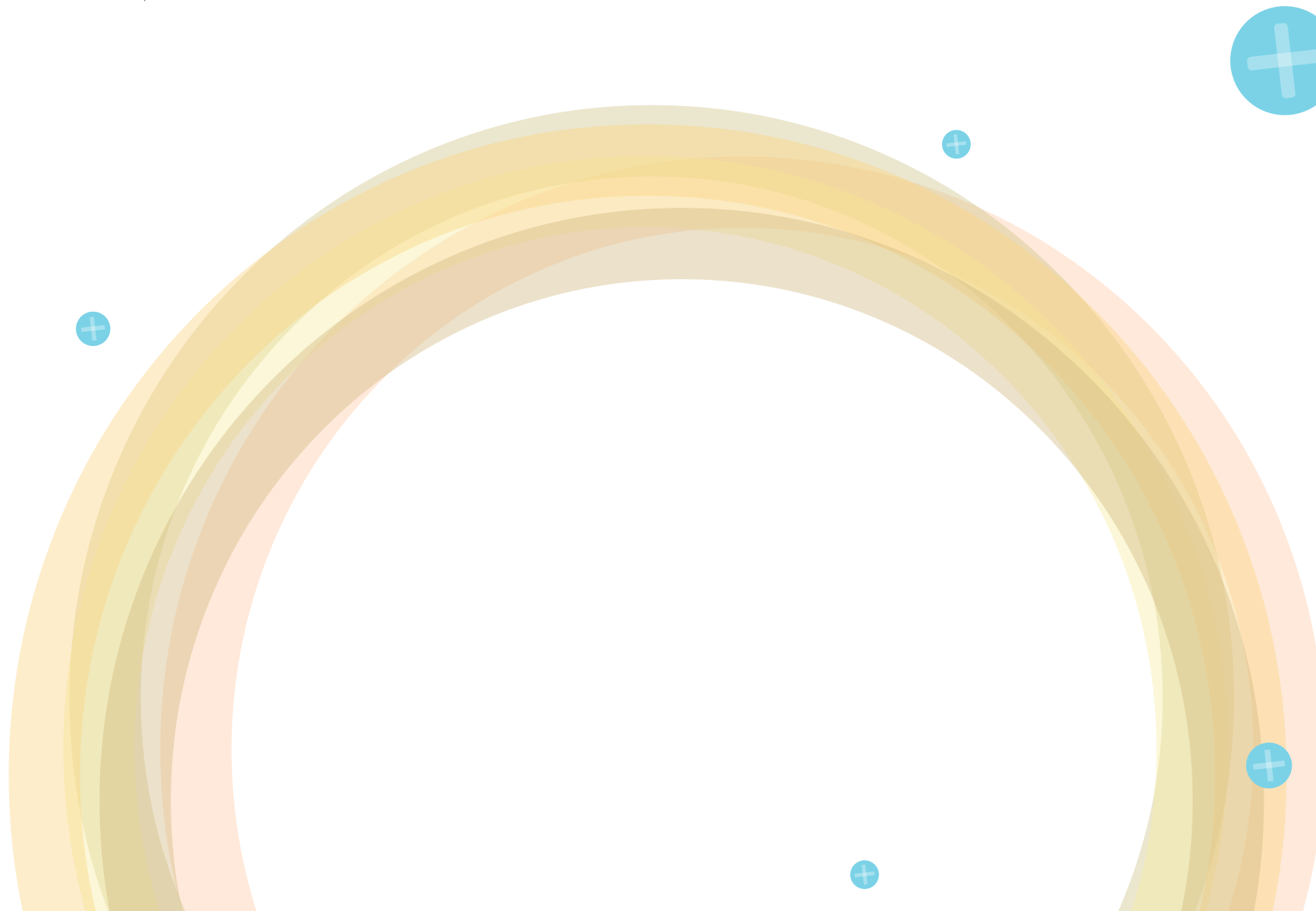
Cependant, La Française a mené de nombreux projets à terme et renforcé son expertise en tant qu'asset-manager :

- ▶ Acquisition de Veritas Investment GmbH et de Veritas Institutional GmbH. Cette acquisition assoit le positionnement du Groupe La Française en Allemagne
- ▶ Succès de l'expertise obligataire avec notamment les fonds à échéance : une collecte au rendez-vous tant sur le marché domestique qu'à l'international ;
- ▶ Déploiement de la stratégie d'innovation : épargne digitalisée, offre de services disruptifs, produits novateurs adaptés aux nouveaux usages ;
- ▶ Affirmation de l'engagement du Groupe La Française dans les expertises durables avec la structuration de l'offre Impact investing ;
- ▶ Organisation du désinvestissement d'une partie des actifs gérés pour ACM.

- ▶ Principales récompenses reçues en 2018 :
 - > LFIS a été nommée Meilleur Gérant Quantitatif aux Risk Awards 2019. Les Risk Awards sont parmi les plus anciennes et plus prestigieuses récompenses du secteur,
 - > L'édition 2018 des « Trophées Logement & Territoires » organisée par Immoweek a récompensé Xavier Lépine du trophée du « Professionnel de l'année ». Ce prix met en avant les innovations

- immobilières initiées par La Française, comme la Flexipropriété,
- > La Française REM - Eurofoncière 2 primée meilleure SCPI dans la catégorie SCPI à capital variable de bureaux par Mieux Vivre Votre Argent,
- > La Française REM – LF Europimmo : meilleure SCPI Internationale aux Victoires de la Pierre-papier par le magazine Gestion de Fortune,

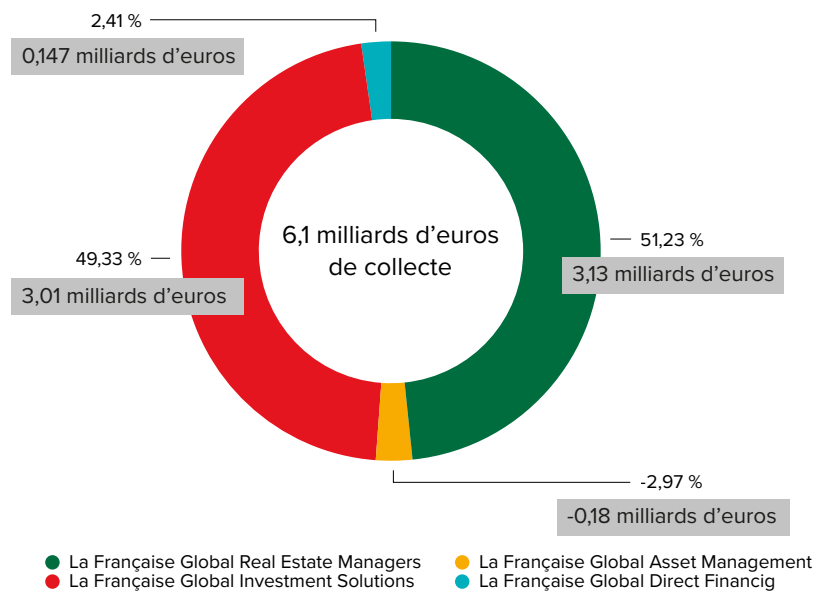
- > Le CMNE et La Française sont récompensés par le magazine Le Revenu et remportent le trophée d'or de « La meilleure gamme actions internationales sur 3 ans » (Catégorie banque à réseau),
- > Labélisation de la plateforme Moniwan par le pôle de compétitivité mondial Finance Innovation, dans la catégorie Gestion d'Actifs.



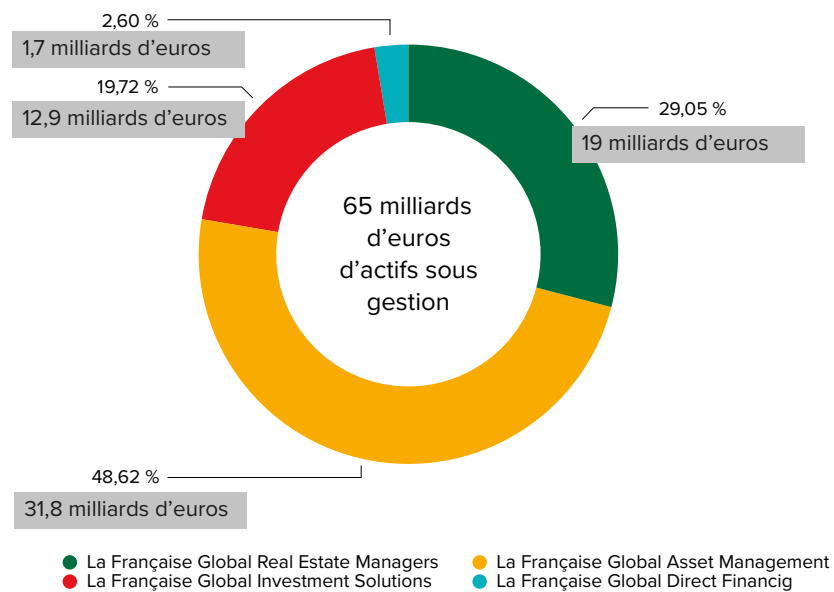
Production et encours sous gestion

La collecte nette 2018 atteint 6,1 milliards d'euros (hors actifs ACM), en croissance de 5 %. Les actifs sous gestion se maintiennent à un niveau stable et s'élèvent à 65 milliards d'euros fin 2018. La contribution des quatre piliers métiers du Groupe La Française se répartit comme suit :

Répartition de la collecte 2018 par pilier



Répartition des actifs sous gestion 2018 par pilier





La Française Global Real Estate Investment Managers

Faits marquants :

- ▶ Succès commercial de l'OPCI LF RESIDENCE SENIORS permettant d'atteindre à terme un volume d'investissement d'environ 220 millions d'euros ;
- ▶ Création d'une solution innovante d'épargne immobilière, LF OPSIS Epargne Immobilière : un OPCI orienté « pur immobilier » accessible en comptes-titres pour bénéficier de la nouvelle fiscalité du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ;
- ▶ Création d'un fonds dédié à la stratégie immobilière value added : LF Real Estate Value Added ;
- ▶ Test réussi du concept innovant de la Flexipropriété dans le cadre de la société Foncière et Immobilière Nord Europe : portefeuille de 22 logements acquis en VEFA ;
- ▶ Poursuite du développement de la clientèle institutionnelle avec une collecte de 900 millions d'euros dans le cadre de mandats ;
- ▶ Création de la Foncière du Grand Paris qui vise 1 milliard d'euros d'actifs sous gestion ;
- ▶ Lancement de la SCPI LF Grand Paris Patrimoine dont l'objectif est d'offrir un rendement immobilier lié au développement d'un patrimoine connecté au projet du Grand Paris ;
- ▶ La Française innove dans la gestion d'actifs pour le compte des SCPI en développant une offre de services complète pour répondre aux nouvelles exigences d'usage des locataires ;
- ▶ La Française reconduite à la présidence de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) ;
- ▶ Partenariat avec Monabanq pour la mise à disposition d'une offre de crédit sur le site Moniwan dans le cadre de la vente en ligne de SCPI ;
- ▶ Dynamisme et succès confirmé de la plateforme Moniwan :
 - > Nouvelles offres promotionnelles lancées en 2018, ex. Moniwan : « 2 mois de revenus supplémentaires offerts »,
 - > Labellisation par le pôle de compétitivité mondial Finance Innovation, dans la catégorie Gestion d'Actifs.

Données chiffrées :

- ▶ Collecte 2018 : 3,1 milliards d'euros ;
- ▶ Encours gérés : 19 milliards d'euros soit +18 % par rapport à fin décembre 2017, 21 % des encours immobiliers sont détenus par des clients internationaux ;
- ▶ 700 millions d'euros de collecte sur les SCPI en 2018 ;
- ▶ 14 millions d'euros collectés sur la plateforme digitale Moniwan en 2018.



La Française Global Investment Solutions

Faits marquants :

- ▶ L'expertise Performance Absolue réalise près de 1 milliard d'euros de collecte en 2018 portant ainsi l'encours de la stratégie Premia à 2,8 milliards d'euros ;
- ▶ Stratégie Premia : nommée « Meilleur fonds Risk Premia » aux Hedge Funds Review European Performance Awards 2018 ;
- ▶ Développement de la gamme produits visant la complémentarité des expertises de la banque d'investissement et de la gestion quantitative ;
- ▶ Développement de solutions sur mesure avec 5 nouveaux fonds dédiés (gamme EOLE représentant 4,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- ▶ Partenariat avec Quantitative Management Initiative (« QMI ») pour développer de nouveaux domaines de recherche quantitative axés sur l'intelligence artificielle, la construction de portefeuille et le risk management ;
- ▶ Lancement de la marque Vision By LFIS à destination des CGPI dans l'objectif de faire émerger une nouvelle approche de la gestion, la gestion quantitative en France.

Données chiffrées :

- ▶ Collecte 2018 : 3 milliards d'euros (hors actifs ACM) dont 38 % réalisée à l'international ;
- ▶ Encours : 12,9 milliards d'euros.



La Française Global Asset Management

Faits marquants :

- ▶ Rayonnement de l'expertise phare obligataire à travers les fonds à échéance : 8,5 milliards d'euros d'encours sous gestion dont plus de 700 millions d'euros collectés en 2018 (hors actifs ACM) en France et à l'international ;
- ▶ Lancement d'un fonds à échéance 2025 dédié au marché italien ;
- ▶ Succès de l'expertise de décarbonation des portefeuilles qui comptabilise un encours sous gestion de 415 millions d'euros au sein de 2 fonds, LF Impact Carbon Global et le LF Impact Carbon Euro, fonds nouvellement créé ;
- ▶ Création d'un club de partage de réflexion et d'expérience sur le sujet « Zero Carbon » ;
- ▶ Acquisition du groupe Veritas, présent en Allemagne depuis 1991 et opérant d'abord depuis Francfort puis plus récemment depuis Hambourg. Ce groupe déploie une approche innovante de la gestion de risques à ses investissements multi-asset pour le compte d'investisseurs institutionnels et particuliers ;
- ▶ Simplification juridique des structures avec l'absorption de la société de gestion LFIP par LFAM ;
- ▶ Création d'une SICAV française permettant une meilleure visibilité des fonds français à l'international.

Données chiffrées :

- ▶ Collecte 2018 : 441 millions d'euros en valeurs mobilières long terme (hors actifs NEA et Trésorerie). Cependant, en raison de la situation des marchés financiers, le dernier trimestre a connu une décollecte de 235 millions d'euros sur la gestion obligataire, 173 millions d'euros sur la gestion actions et 110 millions d'euros sur les fonds distribués ;
- ▶ Encours gérés : 31,8 milliards d'euros intégrant les encours des entités Véritas pour 7 milliards d'euros ; 36 % des encours sont détenus par la clientèle internationale ;
- ▶ 9 fonds dédiés créés en 2018 pour un encours total de près de 402 millions d'euros.



La Française Global Direct Financing

Faits marquants :

- ▶ NewAlpha Asset Management, spécialiste de l'investissement dans l'industrie financière entrepreneuriale à travers le monde s'est concentrée en 2018 sur le développement de ses deux axes métiers : Emerging Managers et Emerging Corporates ;
- ▶ Fermeture à la souscription du fonds Emergence Actions II réalisée en mai 2018 avec un total d'engagement supérieur de 60 % au premier millésime Emergence Actions I ;
- ▶ « Swave », 1^{er} incubateur physique dédié aux Fintech avec une vingtaine de start-ups a été inauguré officiellement le 9 mars 2018. NewAlpha en est l'un des membres fondateurs et a réalisé un premier investissement en mai 2018 ;
- ▶ Lancement du fonds NewAlpha Verto qui a pour objectif de prendre des participations, principalement majoritaires dans d'importantes PME/ETI françaises à forte composante technologique, rentables et en forte croissance ;
- ▶ Lancement d'un partenariat stratégique avec Crawford Fund Management, société américaine qui poursuit une stratégie d'investissement Long/Short fondamentale innovante ;
- ▶ Le Fonds Predirec Innovation 2020 d'Acofi dépasse les 250 millions d'euros de financement d'entreprises innovantes ;
- ▶ Gain d'un appel d'offres de 500 millions de dollars émanant du fonds de pension du Massachusetts « Mass prim » qui gère plus de 70 milliards de dollars.

Données chiffrées :

- ▶ Collecte : 102 millions d'euros ;
- ▶ Encours gérés : 1,7 milliard d'euros ;
- ▶ En 2018, 200 millions d'euros ont été déployés dans 5 Emerging Managers (dont 150 millions de dollars pour le mandat Mass PRIM, fonds de pension public du Massachusetts) et 3 millions d'euros investis dans 1 startup Fintech.

Bilan simplifié pôle Gestion pour compte de tiers

Le pôle Gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « Groupe La Française » qui détient principalement La Française AM, La Française Real Estate Managers, La Française AM Finance Services, La Française Investment Solutions, La Française Global Investments, FCT LFP Créances Immobilières, CD Partenaires, NEXT AM, LFAM Ibéria, Siparex Proximité Innovation et LF Real Estate Partners ; ainsi que les participations étrangères : au Royaume-Uni : La Française Global REIM, Inflection Point by La Française, LF Real Estate Partners Limited, Tages et Alger Management ; aux États-Unis d'Amérique : La Française Forum Securities Limited et à Hong-Kong : JKC Capital Management. S'y ajoute, depuis fin 2018, le groupe Veritas en Allemagne.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants :

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

	31/12/18	01/01/18	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	669 450	338 731	330 719
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33 943	20 872	13 071
Prêts et créances sur établissements de crédit	381 249	212 368	168 881
Prêts et créances sur la clientèle	4 176	130 613	(126 437)
Titres au coût amorti	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	235 770	127 737	108 033
Participations dans les entreprises mises en équivalence	21 627	21 506	121
Immobilisations corporelles et incorporelles	35 065	31 598	3 467
Écarts d'acquisition	183 104	174 793	8 311
TOTAL	1 564 384	1 058 218	506 166
PASSIF		01/01/18 corrigé *	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	472 610	152 644	319 966
Dettes envers les établissements de crédit	522 092	285 010	237 082
Dettes envers la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	124 794	(124 794)
Comptes de régularisation et passifs divers	400 124	326 341	73 783
Provisions	1 644	1 451	193
Intérêts minoritaires	(36 994)	(32 047)	(4 947)
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	190 141	171 293	18 848
Résultat de l'exercice (part du groupe)	14 767	28 732	(13 965)
TOTAL	1 564 384	1 058 218	506 166

* corrigé de l'impact du retraitement des puts minoritaires du Groupe La Française

	31/12/18	31/12/17	Variations
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	155 919	229 135	(73 216)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	430	1 390	(960)
<i>dont commissions</i>	(8 571)	(2 566)	(6 005)
Frais généraux	(146 293)	(166 527)	20 234
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	9 626	62 608	(52 982)
Coût du risque	(162)	(449)	287
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 464	62 159	(52 695)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	1 806	1 680	126
Gains ou pertes sur autres actifs	1 068	(151)	1 219
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	81	(81)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	12 338	63 769	(51 431)
Impôts sur les bénéfices	(4 885)	(21 798)	16 913
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	20 743	-	20 743
RÉSULTAT NET TOTAL	28 196	41 971	(13 775)
Intérêts minoritaires	13 429	13 239	190
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	14 767	28 732	(13 965)

En application d'IFRS 5, le résultat des sociétés La Française Investment Solution, Union Générale des Placements et CD Partenaires sont présentés au résultat sur la ligne « Gains & pertes nets d'impôts / act aband ».

Retraité de ce reclassement, le produit net bancaire du pôle en 2018 est de 211 millions d'euros soit une baisse de 18 millions d'euros par rapport à 2017. Cette évolution traduit la réduction des commissions de performance perçues.

Avant retraitement IFRS 5, les frais généraux ressortent à 172 millions d'euros en 2018 en progression de 6 millions d'euros.



Bilan simplifié Services et activités diverses

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), Euro Information, Financière Nord Europe, Transactimmo et Actéa Environnement.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

	31/12/18	01/01/18	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 811	18 756	(7 945)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	533	1 239	(706)
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 667	8 836	(4 169)
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1 456	1 603	(147)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	135 022	124 039	10 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 720	18 251	(531)
Écarts d'acquisition	724	724	-
TOTAL	170 933	173 448	(2 515)
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	8 074	7 578	496
Dettes envers la clientèle	404	415	(11)
Comptes de régularisation et passifs divers	395	555	(160)
Provisions	1 932	1 932	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	147 558	151 792	(4 234)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	12 570	11 176	1 394
TOTAL	170 933	173 448	(2 515)

	31/12/18	31/12/17	Variations
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	3 508	4 889	(1 381)
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	(155)	(715)	560
<i>dont commissions</i>	-	-	-
Frais généraux	(1 637)	(1 503)	(134)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 871	3 386	(1 515)
Coût du risque	(112)	(1 857)	1 745
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 759	1 529	230
Quote-part de résultat des entreprises MEE	11 302	10 026	1 276
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	13 061	11 555	1 506
Impôts sur les bénéfices	(491)	(379)	(112)
RÉSULTAT NET TOTAL	12 570	11 176	1 394
Intérêts minoritaires	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	12 570	11 176	1 394



Tendances et perspectives 2019



Conjoncture

En 2018, la croissance **économique mondiale** a atterri : l'OCDE abaisse sa prévision à 3,3 %, après avoir annoncé 3,6 % courant 2018 compte tenu de l'accumulation de « nuages noirs à l'horizon ». En effet, l'OCDE a identifié trois risques majeurs : les tensions commerciales, une hausse des taux d'intérêt américains plus forte qu'attendue et qui pénaliserait les pays émergents, ainsi qu'un ralentissement marqué de l'économie chinoise. En 2019, c'est donc sur fond de guerre commerciale et de prix du pétrole volatile, que s'inscrit le ralentissement économique, déjà entamé mais encore hétérogène. Par ailleurs, les rythmes de croissance continueront de fléchir, accompagnés de resserrements monétaires mesurés et d'une remontée très modeste des taux d'intérêt sans risques.

Les mauvais signaux se multiplient également sur la **zone euro** : la zone monétaire a enregistré sa plus faible croissance depuis plus de deux ans au mois d'octobre 2018. Pour les pays de la zone euro, les perspectives économiques s'assombrissent donc à quelques mois des élections européennes. L'incapacité de l'Union à réduire les déséquilibres macroéconomiques entre les pays pourrait encore menacer l'avenir politique et économique du Vieux Continent déjà affaibli par la montée des populismes et des divisions toujours plus

visibles. En revanche, la dépréciation de l'euro courant 2018 devrait offrir un peu de répit à la compétitivité et la dynamique salariale devrait soutenir à terme la consommation. Les risques politiques et l'incertitude autour du Brexit restent cependant prégnants.

En France, la croissance est en baisse : l'Insee prévoit une hausse du PIB de 1,5 %. Alors qu'au printemps 2018, le gouvernement anticipait encore 2 %. L'institut attribue ce tassement à une demande intérieure un peu moins

soutenue et aux mouvements sociaux. Seules éclaircies dans un contexte économique européen et mondial toujours morose, l'investissement des entreprises (+0,6 % par trimestre en 2019) et le pouvoir d'achat. Le ralentissement de l'économie française n'améliorera pas la situation, il devrait se prolonger en 2019 et 2020.

Cette phase baissière du cycle, dans un climat politique tendu, pourrait entraver la poursuite des réformes structurelles.



Réglementation

La fin d'année 2018 a été marquée par une intense activité réglementaire :

► Au niveau européen, la Commission européenne met les bouchées doubles pour progresser ou finaliser au mieux certains dossiers avant avril 2019, date de la dernière session de l'actuel Parlement avant les élections européennes de fin mai. Elle met notamment

l'accent sur les avancées concernant l'Union des Marchés de Capitaux (UMC), l'Union bancaire (créances douteuses ou prêts toxiques, fonds de résolution unique, paquet bancaire...), ou encore les risques de la cybersécurité.

► Au plan national, les banques françaises se sont engagées à apporter une solution à la clientèle fragile en plafonnant les frais d'incidents bancaires. Les taux, toujours très bas, continuent d'impacter leur rentabilité.



Opportunités

- ▶ **La finance durable : un nouvel atout stratégique.** La transition énergétique génère de vastes projets d'investissements diversifiés, qui relèvent d'une adaptation structurelle majeure. Pour la banque, il s'agit d'anticiper les besoins, enjeux et risques « Green » des clients pour faire de la croissance verte une opportunité. Le secteur bancaire est donc un acteur essentiel d'un enjeu sociétal majeur.
- ▶ **En route vers l'open banking !** L'objectif est de mettre en lien les banques avec un large écosystème de services financiers afin de développer des services qui correspondent parfaitement aux besoins des consommateurs. L'Open Banking appelle donc à un changement structurel, dans lequel se manifeste une opportunité de « coopération » entre les anciens et les nouveaux acteurs, en vue d'innover. En Europe, un environnement propice à une digitalisation exponentielle des services bancaires se dessine avec les récentes évolutions réglementaires (DSP2 et RGPD) et les avancées technologiques. Le secteur s'apprête à aller au-delà de son modèle traditionnel pour inventer la « banque de détail 3.0 ».
- ▶ **Réseaux : les consommateurs changent les règles du jeu.** La banque de détail est évidemment impactée par des clients ayant des attentes qui ont complètement changé. Ils sont désormais plus exigeants, plus impatients et souhaitent pouvoir gérer un maximum d'opérations, peu importe le lieu et le moment. Les banques s'adaptent donc à ces évolutions en restructurant leurs réseaux. Apparaissent alors les agences « nouvelle génération ». Elles sont stratégiquement situées, boostées par la technologie, et sources de revenus. De nombreux secteurs d'activité, et notamment la banque, doivent aujourd'hui trouver la meilleure façon de relier le monde physique au monde numérique. La technologie est au cœur de cette transformation.
- ▶ **Les métiers bancaires entrent dans une nouvelle ère.** 8 français sur 10 sont désormais équipés d'un smartphone. 63 % y ont installé l'application de leur banque, et 47 % la consultent au moins une fois par semaine. Le mobile est donc déjà devenu le canal de relation bancaire numéro 1. Désormais, les clients n'appellent leur conseiller que pour des questions pointues. Dans ce contexte, les chatbots libèrent du temps et de la disponibilité aux conseillers bancaires

pour créer de la valeur ajoutée. Le défi de la relation client aujourd'hui est de connaître et comprendre le client, son besoin, son environnement, ses contraintes, ses envies, ses préférences... de manière à savoir lui offrir la solution optimale pour lui et être capable de répondre à ses questions de plus en plus précises et à ses besoins globaux.



En 2019

Outre la pression réglementaire, la pression sur la rentabilité du secteur bancaire français reste vive sous l'effet conjugué de taux bas persistants, d'une concurrence accrue toujours nourrie par l'arrivée de nouveaux acteurs en banque mobile et de coûts d'investissements liés à son adaptation. Les banques doivent réviser leur plan stratégique et accélérer leur transformation, dans le contexte économique et social dans lequel la France évolue en 2019.

Données consolidées

Contribution par pôle aux comptes consolidés

En milliers d'euros (après élimination interpôles)

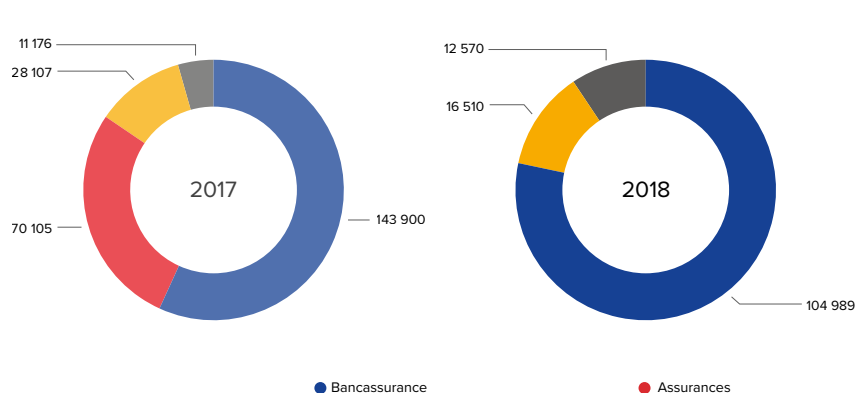
	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018
Bancassurance	829 443	622 457	210 878	-1 537	143 900	104 989	24 525 364	26 593 075
Assurances*	5 209		-69		70 105		16 579 586	
Gestion pour compte de tiers	230 298	158 885	61 636	12 351	28 107	16 510	920 183	1 348 941
Services et activités diverses	4 889	3 508	3 386	1 871	11 176	12 570	164 419	166 287
TOTAL	1 069 839	784 850	275 831	12 685	253 288	134 069	42 189 552	28 108 303

*Suite à la fusion de Nord Europe Assurance dans Groupe des Assurances du Crédit Mutuel en juin 2018, les titres mis en équivalence de GACM détenus par la Caisse Fédérale du CMNE et le résultat associé sont repris dans le pôle Bancassurance.

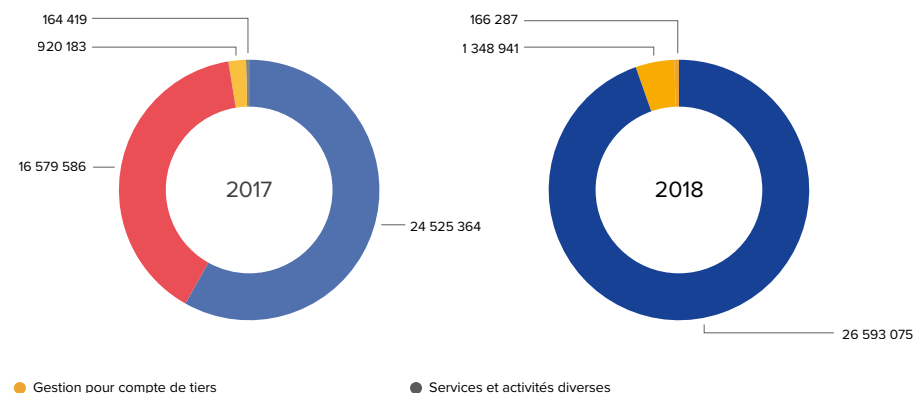
En 2017, le RBE a été impacté par la plus-value de cession des titres CIC (95 millions d'euros) et la prise en charge des frais de migration informatique Beobank (38 millions d'euros).

Le RBE 2018 est également affecté par la finalisation de la migration informatique Beobank (49 millions d'euros), ainsi que par la chute des marchés financiers.

Résultat consolidé (en milliers d'euros après élimination interpôles)



Bilan consolidé (en milliers d'euros après élimination interpôles)



Reporting par pays

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens 12/18	Subventions publiques
Belgique	253 527	58 744	-8 996	11 786	-41 419	1 097	2
Espagne	1 903	1 575	-386	0	-29	3	0
Etats Unis d'Amérique	949	-1 441	-1	0	-84	8	0
France	511 774	212 822	-12 045	-12 527	-124 227	3 282	0
Luxembourg	7 646	818	-4	0	-898	32	0
Royaume Uni	9 051	1 495	-254	0	-548	27	0
Hong-Kong	0	2	0	0	0	0	0
TOTAL	784 850	274 015	-21 686	-741	-167 205	4 449	2

Ces informations sont requises par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, qui emporte modification de l'article L511-45 du code monétaire et transpose la CRD4

Taux de rendement des actifs

En application du décret n°2014-1315 du 3 novembre 2014 qui introduit l'art. R. 511-16-1, les établissements de crédit et les sociétés de financement doivent publier dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs, calculé en divisant leur bénéfice net par le total de leur bilan. Au 31 décembre 2018, ce taux s'établit à 0,54 %.

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut au 31/12/2018

Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0,1	0	4 640 012	803	0	0
0,1-0,25	0	2 068 402	687	0	2 620
0,26-0,99	3	3 007 219	269 229	0	0
1 - 2,99	2	5 166 685	155 483	0	0
3 - 9,99	178	258 768	213 110	0	0
≥ 10	815	50 966	441 203	0	905 076
TOTAL	998	15 192 052	1 080 515	0	907 696

Délais de paiement

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	706					9 509
Montant total des factures concernées TTC	23 681	2 932	301	404	3 341	6 978
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées à la date de clôture est inférieur à 1% du montant des achats TTC de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					1
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	15	15
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours fin de mois

Factures clients émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	434					646
Montant total des factures concernées TTC	22 376	4 378	448	849	18 494	24 170
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures émises non réglées à la date de clôture est inférieur à 10 % du montant total des factures de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					16
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	20	802
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours fin de mois

Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable

Référentiels

- ▶ Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures ;
- ▶ Règlement général de fonctionnement ;
- ▶ Règlement financier ;
- ▶ Convention de gestion financière du Groupe.

Le Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion a sous sa responsabilité trois directions

La Direction Comptabilité Fiscalité qui notamment

- ▶ Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application ;
- ▶ Organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la Direction a la charge ;
- ▶ Organise les travaux spécifiques à l'arrêt des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires ;
- ▶ Assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE ;
- ▶ Élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe ;
- ▶ Propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe ;
- ▶ Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

La Direction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment

- ▶ Organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting prudentiel à assurer pour le Groupe ;
- ▶ Répond aux exigences, tests et exercices menés par la BCE dans le cadre de la prévention des crises, en relation avec les autres pôles et directions du Groupe et la Confédération Nationale ;
- ▶ Définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale ;
- ▶ Dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées ;
- ▶ Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires ;
- ▶ Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes ;
- ▶ Développe l'analyse périodique des ratios prudentiels, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le Comité financier afin d'optimiser ces contraintes ;
- ▶ Mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé.

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision qui notamment

- ▶ Met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du pôle Bancassurance France du Groupe CMNE ;
- ▶ Met à la disposition des différents échelons de l'organisation du Groupe CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents Comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques) ;
- ▶ Conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées ;
- ▶ Procède aux chiffrages des prévisions consolidées et ratios prudentiels, dans le cadre des exercices Stress Tests, STE, ICAAP en relation avec les autres pôles et directions du Groupe, et la Confédération Nationale ;
- ▶ Propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe ;
- ▶ Établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc.
- ▶ Conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance ;
- ▶ Assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe ;
- ▶ Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, la fonction « administration des données »

- ▶ Veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification des données » développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II ;
- ▶ Propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées ;
- ▶ Communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence ;
- ▶ Prépare et anime les réunions du Comité Qualité Fichier Clientèle, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier de la Caisse Fédérale du CMNE afin d'informer les membres du Comité du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées ;
- ▶ Collabore aux travaux et participe aux Comités Base de données du pôle Entreprises et des entités belges du Groupe ;
- ▶ Participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la direction comptable s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En 2ème niveau, la direction du contrôle permanent met en œuvre le suivi qualité des contrôles de 1er niveau et réalise des contrôles complémentaires.

Indices alternatifs de performance

Libellé	Sources	2018	2017
Activité & encours			
1 Production de crédits	Chiffres-clé Groupe. Production globale de crédits (déblocages)	4 452	4 239
2 Crédits à la clientèle		16 995	15 676
3 Dépôts de la clientèle Dépôts comptables	Comptes consolidés	17 555	16 719
4 Ratio crédits / dépôts Coefficient d'engagement		94,4 %	96,5 %
5 Épargne bancaire	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne - total dépôts comptables	17 414	16 589
6 Épargne financière et assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne - assurance et financière – titres (hors parts)	75 850	65 519
7 dont épargne assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne - assurance et financière – titres (hors parts)	10 670	12 130
8 Épargne totale		93 264	82 108

Libellé	Sources	2018	2017
Risques			
9 Taux de créances douteuses		5,29 %	5,64 %
10 Provisions sur encours sains		-96	-24
11 Ratio de couverture globale des créances douteuses		66,1%	63,6%
13 Coût du risque global		-1,9	-9,1
14 Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)		0,07 %	-0,09 %

Libellé	Sources	2018	2017
Rentabilité			
15 Marge d'intérêt Revenu net d'intérêt Produit net d'intérêt		338	420
16 Frais de fonctionnement Frais généraux Frais de gestion		-359	-358
17 Coefficient d'exploitation*	Comptes consolidés	98,34 %	74,21 %

* Le coefficient d'exploitation de 98,34 % ci-dessus est pénalisé par la prise en compte des reclassements liés à IFRS5 et l'intégration des frais de migration EOLE. Hors ces frais exceptionnels, il serait de 88,98 %.

GESTION DES RISQUES



Organisation des risques
Page 64

Risques
Page 68

Informations relatives au Pilier III de Bâle III
Page 78



Organisation des risques

L'organisation du contrôle interne est structurée en trois niveaux. Le contrôle opérationnel de premier niveau est réalisé par les opérationnels, voire intégré dans les processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Le second niveau s'articule autour de structures centrales traitant la gestion des risques, le contrôle permanent et la sécurité des systèmes d'information, la fonction conformité et lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ainsi que de structures dédiées au sein de chaque pôle métiers du Groupe CMNE. En central, les actions sont coordonnées par le Comité de contrôle permanent et de la conformité, le Comité de Bâle et le Comité des risques opérationnels présidés par le Directeur des risques Groupe.

Gestion des risques

Parmi ses missions, la Direction des risques Groupe vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité et l'appétence fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la Direction Générale. Elle communique à l'organe de surveillance, à la Direction Générale et au Comité des risques toute information nécessaire à l'exercice des missions de ces derniers, élabore des états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le Comité des risques et les dirigeants effectifs, transmet aux organes de tutelle tout reporting réglementaire sur les risques.

En 2018, l'approche consolidée du risque, les exercices tels que l'ICAAP, l'ILAAP, l'appétence pour le risque et le PRC ont permis d'éclairer la Direction Générale et l'organe de surveillance dans la mesure et la surveillance des risques.

L'année 2018 a été particulièrement marquée par :

- ▶ L'intensification du plan de formation des administrateurs fédéraux ;
- ▶ La première application de la norme IFRS 9 ;
- ▶ La préparation et la mise à disposition des données dans le cadre d'Anacredit ;
- ▶ Des audits et des missions spécifiques de la BCE (crédit consommation, forbearance, ...) ;
- ▶ Des travaux sur les nouvelles directives relatives au Non Performing Loans (NPL) ;
- ▶ Un accompagnement dans les changements du Groupe et particulièrement dans le cadre des fusions de la BCMNE avec la Caisse Fédérale et la fusion-absorption de NEA et ses filiales par GACM ;

- ▶ La finalisation des recommandations de la BCE dans le cadre de l'ICAAP, de la vision consolidée des risques de l'harmonisation des communications sur la gestion des risques ;
- ▶ L'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP) et la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) Groupe CMNE ;
- ▶ La rédaction d'une politique de planification des fonds propres ;
- ▶ La réalisation de stress test BCE auxquels 48 grandes banques européennes ont participé dont le Groupe Crédit Mutuel ;
- ▶ Mise en chantier pour répondre aux nouvelles règles sur la qualité des données dans le cadre de BCBS 239 applicable au 01/01/2019.

Le tableau du cadre consolidé de la gestion des risques ainsi que celui de la surveillance consolidée des risques se trouvent dans le Pilier III page 86.

La cartographie des risques

Une cartographie globale des risques a été construite sous coordination confédérale. Celle-ci a été adoptée par le GT Bâle III et approuvée par le Comité des risques Confédéral et le Comité des risques Caisse Fédérale du CMNE en 2018.

Sa formalisation participe au travail de détection et de hiérarchisation des risques (en tenant compte de la notion de risque émergent) selon leur degré de matérialité pour le Groupe CMNE. Ce travail a vocation à servir de base à l'évolution des différents dispositifs permettant de

suivre l'appétence aux risques du CMNE, parmi lesquels notamment l'évaluation des besoins économiques en fonds propres pour faire face aux risques quantifiables auxquels le Groupe est exposé.

La cartographie globale des risques permet d'une part de disposer d'une définition commune des risques et permet de s'assurer de la qualité du dispositif de pilotage et des modalités de suivi de chacun de ces risques.

Afin de procéder à une identification et une hiérarchisation des risques, une note est attribuée à chacun, sur une échelle de 1 à 5 :

- ▶ Niveau 1 : risque significatif ;
- ▶ Niveau 2 : risque principal ;
- ▶ Niveau 3 : risque moyen ;
- ▶ Niveau 4 : risque faible ;
- ▶ Niveau 5 : risque très faible.

Cette note est en second lieu rehaussée dès lors qu'un risque est perçu comme émergent.

L'objectif de ce système de notation est de traduire non pas le risque théorique, mais son risque actuel, en intégrant une version prospective.

Il existe également d'autres risques, non intégrés à la cartographie, notamment le risque de marque. En effet, une procédure-cadre relative à la marque Crédit Mutuel a été adoptée par le Conseil d'Administration de la Confédération.

Cartographie des risques du Crédit Mutuel Nord Europe - ICAAP au 31/12/2018

Risques de crédit	
Risque de défaut de la clientèle	Risque de qualité clientèle migration de notes
Risque de concentration unitaire	Risque de concentration sectorielle
Risque de concentration géographique	Concentration liée à la politique de garanties Retail
Risque Règlement livraison	Risques prêts en devises
Risque titrisation	
Risques opérationnels (y compris non-conformité)	
Fraude externe	Fraude interne
Pratiques RH	Clients Produits et Pratiques commerciales
Dommages actifs matériels	Dysfonctionnement systèmes
Exécution des processus	Risque de réputation
Risques de marché	
Risque de position du portefeuille de négociation	Risque de spread sur les éléments du portefeuille bancaire
Risque sur les dérivés de crédits (CVA)	

Risque de taux	
Choc de taux sur les marchés	Risque de refixation des taux réglementés
Risque de courbe	Risque de base
Risques liés aux clauses optionnelles	
Risques de liquidité	
Risque variation note externe	Déséquilibres prudentiels
Accès au refinancement	Coût du refinancement
Liquidité court terme	Transformation MLT
Risques de participations	
Assurances	Autres participations
Actions et capital investissement (portef. bancaire)	Step in risk
Risque stratégique et risque d'activité	
Rentabilité	Solvabilité globale
Risque d'activité	Quantité des fonds propres
Diversification des sources de revenus	Composition des fonds propres
Maîtrise du coût du risque	Localisation

■ Risque significatif - ■ Risque principal - ■ Risque moyen - ■ Risque faible - ■ Risque très faible

L'appétence aux risques

Ce point est traité en page 84 du Pilier III.

Contrôle de la conformité

Directement rattachée à la Direction Générale, la **Direction de la Conformité Groupe** organise le pilotage du dispositif et veille au travers de trois missions :

- ▶ Au respect des lois et règlements dans l'élaboration des procédures, produits et services, ce qui nécessite d'assurer et de diffuser avec le département juridique la veille réglementaire, de mettre en place et diffuser les normes et procédures en matière de conformité, de s'assurer que les applicatifs de conformité ou spécifiques métiers sont conformes à la réglementation ;
- ▶ Ensuite à l'image de l'entreprise, ce qui nécessite de réaliser et mettre à jour la cartographie des risques de non-conformité et dans ce cadre évaluer et maîtriser le risque de réputation, former, informer et assurer un rôle de conseil auprès des collaborateurs en matière de conformité, détecter et corriger les dysfonctionnements ;
- ▶ Enfin, au respect des intérêts de la clientèle, par l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, services ou activités, par l'élaboration et le suivi d'une cartographie des conflits d'intérêts, et le respect par chacun de la déontologie dont elle est le gardien, par le contrôle du traitement des réclamations clientèle.

La Direction de la Conformité Groupe exerce une supervision constante de l'action des entités du Groupe CMNE et une vérification de la qualité des contrôles réalisés par chaque société du Groupe CMNE.

Plus particulièrement sur le pôle Bancassurance France

La **formation du personnel** s'effectue sous différentes formes :

- ▶ L'ensemble des collaborateurs concernés par les modules de sensibilisation à la Conformité sont inscrits à une formation « e-learning », dont près de 80 % ont suivi intégralement le module ;
- ▶ Les jeunes collaborateurs, à l'issue de leur parcours de formation initiale, intègrent une session consacrée à la culture de la conformité et aux règles déontolo-

giques. Elle inclut également la faculté de signalement et les procédures qui s'y rapportent ;

- ▶ Les collaborateurs accédant à une fonction soumise par le règlement général de l'AMF, à la vérification du niveau de leurs connaissances, suivent une formation en vue de l'obtention d'un examen certifié. Plus généralement, l'ensemble des collaborateurs concernés par la mise en œuvre de la réglementation MIF 2 ont bénéficié de formations dont l'objet est de leur permettre d'appréhender les principales évolutions réglementaires sur le sujet ainsi que les nouveaux outils qui seront déployés, notamment le nouveau questionnaire visant à recueillir du client les informations le concernant, utiles et nécessaires à la détermination de son profil d'investisseur ;
- ▶ Une veille journalière des informations juridiques est réalisée conjointement par les services juridiques et conformité à destination des Directions métiers pour transcription dans les procédures internes. La transmission des renseignements issus de la veille juridique participe également à l'information des collaborateurs. Ces indications sont relayées aux structures concernées mais sont également publiées régulièrement dans l'intranet et donc mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

Évaluation et maîtrise du risque de réputation

Le risque de réputation est analysé et suivi au moyen de différents dispositifs :

- ▶ La procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit, service ou activité ;
- ▶ La veille réglementaire, par le contrôle permettant de vérifier la prise en compte des évolutions et nouveautés réglementaires dans les procédures ;
- ▶ La centralisation des dysfonctionnements, qui intègre le suivi des réclamations clientèle ;
- ▶ L'actualisation des principales cartographies des risques de non-conformité ;
- ▶ La politique de gestion des conflits d'intérêts et la cartographie des risques et dispositifs de prévention en la matière ;

- ▶ La surveillance des opérations dans le cadre des procédures relatives aux transactions personnelles des salariés sensibles, à la détection des opérations suspectes en matière d'abus de marché et à la gestion de listes de surveillance ou d'interdiction.

Autres risques de non-conformité (déontologie bancaire et financière)

Des procédures encadrent la réalisation de transactions personnelles sur les instruments financiers par les salariés et la détection d'opérations suspectes en matière d'abus de marché. Celles-ci font l'objet de contrôles permanents.

Par ailleurs, le corpus procédural et le code de déontologie ont été enrichis du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (loi « Sapin 2 »).

Procédures permettant le signalement des manquements, infractions et dysfonctionnements

La « faculté de signalement » est intégrée au code de déontologie qui est publié dans l'intranet de l'entreprise. Cette procédure précise les instructions données au collaborateur confronté à un dysfonctionnement ou à un doute et indique auprès de qui il peut en référer.

Centralisation et mise en place de mesures de remédiation et de suivi

La procédure de « centralisation des dysfonctionnements » permet de remonter les dysfonctionnements relevés au sein de l'entreprise. Dans l'ensemble des entités du Groupe, la collecte des dysfonctionnements s'effectue au travers du canal des remontées des risques opérationnels. Le Comité des Risques Opérationnels Groupe, auquel l'ensemble des entités rapportent, permet l'examen de la sinistralité, des incidents, et le contrôle de la mise en œuvre des plans de remédiation. Les analyses et conclusions du Comité des Risques Opérationnels sont ensuite communiquées au Comité des Risques Fédéral puis au Conseil d'Administration Fédéral CMNE.

Risque de blanchiment des capitaux

Classification des risques (LCB-FT)

Une classification des risques est élaborée pour les différentes activités exercées dans le Groupe CMNE, et les mises à jour sont faites de façon à intégrer les nouveautés réglementaires. Le Groupe CMNE dispose de listes des pays sensibles, de personnes soumises aux sanctions internationales, de gel des avoirs, qui sont régulièrement mises à jour. Il existe également des questionnaires embargos, des codifications spécifiques de la clientèle.

Pour les pôles Bancassurance France, Bancassurance Belgique et Gestion pour compte de tiers, l'approche risque exclut le risque allégé (Art R561-15 1°) hormis pour les activités de crédit-bail. Le premier niveau de risque est donc le risque normal (Art L561-5 et L561-6).

Le risque normal conduit le chargé de clientèle, en matière d'obligations de vigilance, à appliquer celles relatives à l'identité, à l'adresse, à la nature et à l'objet de la relation d'affaires. Le risque est considéré comme élevé, lorsque le client entre dans une des catégories prévues à cet effet par les dispositions légales et réglementaires (Personnes Politiquement Exposées - PPE, produit ou transaction d'un montant élevé, opération complexe ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite, client ou son représentant légal non physiquement présent aux fins de l'identification, produit ou opération favorisant l'anonymat de celle-ci, opération ou client ayant un lien avec un pays de la liste rouge) ou une catégorie interne (risque LCB-FT) ou parce que son nom figure sur une liste de personnes terroristes. Dans ce cas, l'entrée en relation ou l'opération doit être validée par la hiérarchie, voire la Direction Générale s'agissant des PPE ou tiers résidant

en pays liste rouge, sans préjudice des autres diligences qui trouveront à s'appliquer selon les circonstances. Chaque entité du Groupe CMNE dispose de ses propres cartographies des risques.

Renforcement du dispositif au niveau du Groupe CMNE

Les mesures d'amélioration permanente du dispositif LCB-FT se poursuivent. Elles se traduisent notamment par :

- ▶ La complétude du dispositif d'alerte du pôle Gestion pour compte de tiers ;
- ▶ La poursuite des travaux de profilage et alerte et d'un outil d'aide à la décision à l'entrée en relation chez CFCMNE (projets en cours) ;
- ▶ Les travaux en cours d'identification dans les systèmes d'information des bénéficiaires effectifs dans les filiales de crédit-bail.

Contrôle permanent - Sécurité des systèmes d'information

Rattachée à la Direction Risques Groupe, la Direction du Contrôle Permanent Groupe s'assure de la coordination des plans de contrôle ainsi que de la mise en œuvre et de l'évolution des méthodes et des outils.

Les plans de contrôle de l'ensemble des entités sont régulièrement adaptés aux activités et aux risques, incluant des contrôles permanents de second niveau. S'agissant des contrôles menés au niveau central, divers contrôles ont été enrichis principalement dans les domaines des crédits, des activités financières, des flux et moyens de paiement, et du suivi des filiales.

Par ailleurs, les dispositifs mis en œuvre au sein des filiales (Beobank, Groupe La Française et GACM) ont également fait l'objet d'adaptations et de renforcements.

Concernant la sécurité des systèmes d'information, plusieurs chantiers contribuent à renforcer la gestion des risques et la conformité réglementaire. Il s'agit notamment de s'assurer de la complétude et de l'actualisation des cartographies des risques, de renforcer le suivi et l'analyse des incidents de sécurité, de s'assurer de l'opérationnalité des plans d'urgence et de poursuite des activités, de veiller au respect de la réglementa-

tion relative à la protection des données personnelles (RGPD). La protection des données est un enjeu majeur pour le Groupe qui met en œuvre des politiques, des mesures organisationnelles et techniques contribuant à garantir la confiance des clients et de l'ensemble des tiers concernés.

En matière d'organisation, des délégués à la protection des données ont été nommés dans les pôles du Groupe, avec une coordination assurée au niveau de la Caisse Fédérale.

Contrôle périodique

L'Inspection Audit Groupe, conformément à la Charte de Contrôle Périodique Groupe, veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ainsi que des processus de mesure, de surveillance et de gestion des risques. Elle exerce ses activités sur l'ensemble des entités et métiers du Groupe CMNE.

Ses missions principales concernent notamment :

- ▶ Le contrôle périodique du réseau commercial Bancassurance France ;
- ▶ L'audit des directions centrales et métiers de la CFCMNE et ainsi que l'audit des filiales ;
- ▶ La certification des comptes sociaux des Caisses locales ;
- ▶ Les fraudes et affaires spéciales.

En termes d'activité, l'Inspection Audit Groupe a réalisé en 2018 :

- ▶ 31 missions de révision (27 concernant des Caisses locales, 2 réalisées sur des Espaces Conseil Professionnel, 2 menées sur des Centres d'Affaires Entreprises) ainsi que le suivi de 342 recommandations émises à la suite de révision des points de vente ;
- ▶ 3 missions d'audit sur des structures ou processus en lien avec le réseau Bancassurance France ;

- ▶ La certification des comptes sociaux 2017 de 152 Caisses locales ;
- ▶ 26 missions d'audit métiers, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de 104 recommandations émises sur l'ensemble des activités du Groupe.

Concernant Beobank, son service d'audit interne, dont le responsable est lié fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE, a mené 92 inspections d'agences et agents délégués, et 9 missions d'audit métiers.

Enfin, la fonction fraude et affaires spéciales a analysé près de 750 situations de fraudes externes et 267 incivilités commises par la clientèle du réseau France.

Risques

Risque de crédit

L'octroi de crédit est régi par des procédures et référentiels propres à chacune des entités du pôle Banque du Groupe CMNE. Ces procédures et référentiels sont eux-mêmes déclinés de l'appétence et de la politique des Risques du Groupe CMNE.

Le principe fondamental sur lequel s'appuient les procédures d'octroi de crédit est le score pour les crédits consommation de Beobank ou la notation interne (Système de Notation Interne du Groupe Crédit Mutuel) pour les pôles Banque réseaux France et Entreprises ; la tarification différenciée des crédits ainsi que le système des délégations de pouvoirs se déclinent de cette notation interne.

Pour le pôle Banque réseau France, un dossier de crédit (consommation, habitat ou professionnel) doit bénéficier d'un avis technique favorable (respect des règles et conditions édictées par la Fédération et la perception des risques attachés au dossier) donné par le collaborateur dans les limites octroyées par le Directeur Général.

Les niveaux de délégations d'avis technique octroyés (en fonction du niveau de maîtrise du collaborateur) sont des montants fixés pour un client en fonction de la notation interne pivot, ils sont pondérés à la hausse et à la baisse en fonction de la notation. Le passage en

défaut exclut totalement le dossier du champ de pouvoir du point de vente.

Les dossiers d'un montant unitaire ou faisant passer l'encours à un montant supérieur à 1,25 million d'euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision des Dirigeants Effectifs.

En Belgique, au sein de Beobank, le risque est encadré par une limite de pouvoir à l'octroi : les décisions d'octroi de crédit qui font passer l'encours global du risque client au-dessus de 750 000 euros sont soumises au Directeur Crédits Groupe CMNE avant décision du CEO qui agit par délégation du Comité de Direction. Lorsque la demande unitaire ou l'encours dépasse 3 millions d'euros, la décision d'un Dirigeant Effectif du Groupe CMNE est sollicitée.

Pour les entités du Groupe CMNE, de manière unitaire ou consolidée, des limites et exclusions destinées à baliser l'activité de crédits et le suivi des risques ont été établies que ce soit :

- ▶ En montant (limites d'encours unitaire : sur la catégorie Corporate, la limite d'encours est de 70 millions d'euros, dégressive selon la qualité de la contrepartie) ;
- ▶ En territorialité ;
- ▶ Sur secteurs d'activités ;
- ▶ Par type d'opérations.

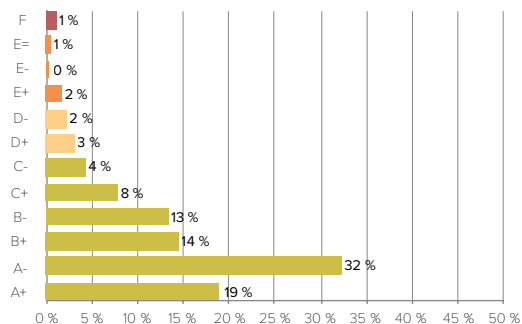
Le Groupe CMNE a mis en place pour l'ensemble des entités du « pôle Banque », une organisation dédiée aux professionnels et entreprises qui vise à répondre aux besoins de ses clients et à sécuriser les risques inhérents à ces activités. Cette organisation s'articule pour la France autour des Espaces Conseils Professionnels, des Centres d'Affaires pour les PME et les ETI et pour la Belgique, autour des Centres Professionnels.

Pour le périmètre bancaire français (réseau France et réseau Entreprises) qui représente environ 69 % des encours de crédit à la clientèle du Groupe CMNE, la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- ▶ Les meilleurs clients, représentés par les notes supérieures ou égales à C-, totalisent 90 % des encours (entre 85 % et 91 %, selon les marchés) ;
- ▶ 8 % des encours ont une note comprise entre D+ et E+ : cette note représente des encours sains avec un profil de risque assez élevé (entre 7 % et 12 % selon les marchés) ;
- ▶ Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), s'établissent à 2 % au global.

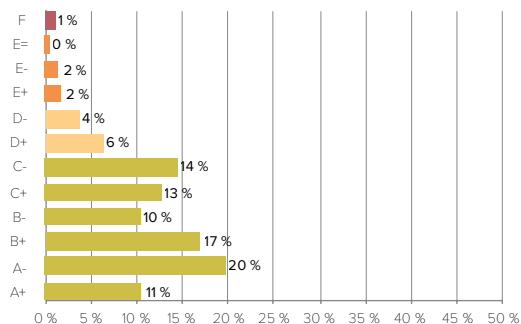
Particuliers

8 264 millions d'euros



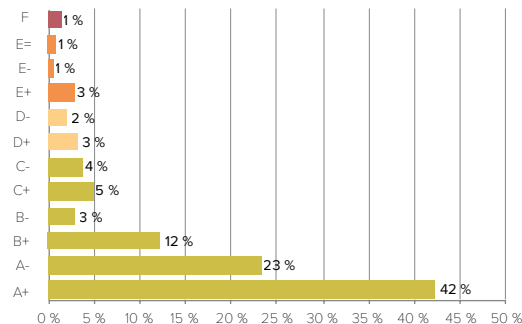
Personnes Morales et Corporate

2 883 millions d'euros



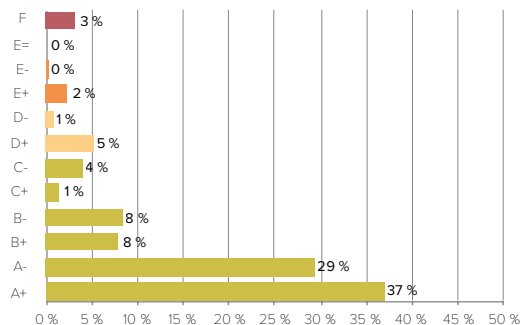
Agriculteurs

888 millions d'euros



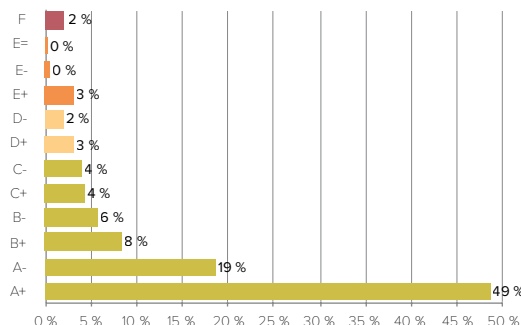
Associations et OBNL

35 millions d'euros



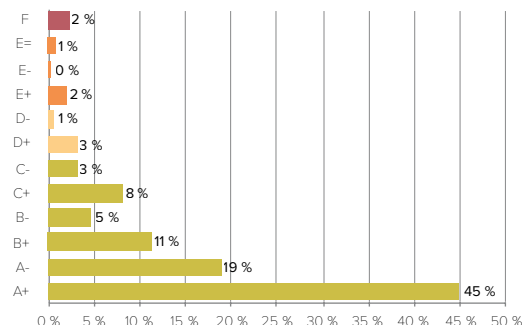
Entrepreneurs Individuels

631 millions d'euros



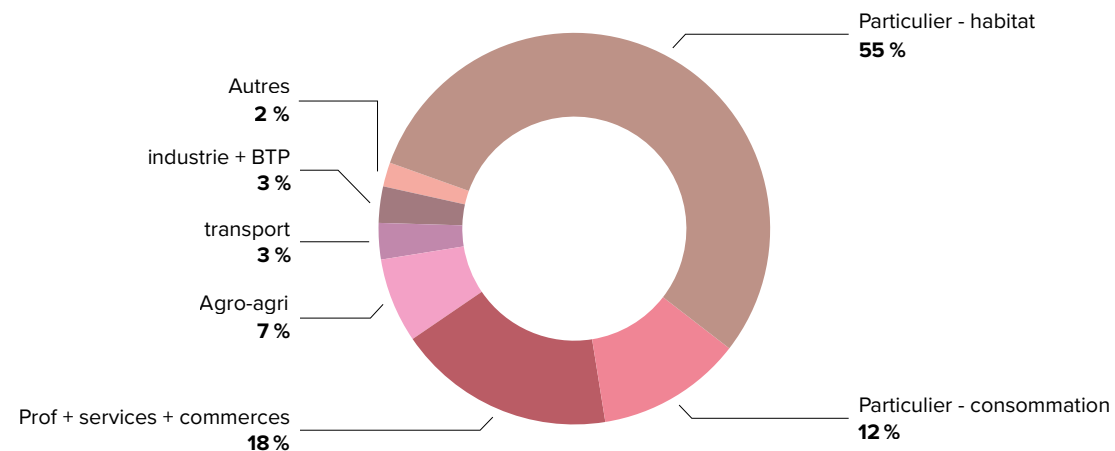
SCI et divers

903 millions d'euros



La répartition des encours demeure relativement stable.

Répartition globale du risque crédit par secteur d'activité



En millions d'euros

Qualité des risques	31/12/18	01/01/18	31/12/17
a Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	909	967	943
b Pertes attendues à 12 mois (S1)	-47	-48	0
c Pertes attendues à terminaison (S2)	-49	-46	0
d Dépréciation collective des créances en 2017	0	0	-24
e Pertes attendues sur actifs dépréciés (ou Dépréciation individuelle) (S3)	-506	-565	-577
Taux de couverture global (b+c+d+e)/a	66,2 %	68,1 %	63,6 %
Taux de couverture des actifs dépréciés (e/a)	55,7 %	58,4 %	61,1 %

En millions d'euros

Exposition	31/12/18	01/01/18	31/12/17	Variation par rapport au 01/01/18	
Prêts et créances					
Établissements de crédit	3 227	2 878	3 067	349	12 %
Clientèle	17 181	16 729	16 727	452	3 %
Exposition brute	20 409	19 608	19 793	801	4 %
Dépréciations	-602	-659	-600	57	-9 %
Établissements de crédit	-	-	-	-	-78 %
Clientèle	-602	-659	-600	57	-9 %
EXPOSITION NETTE	19 807	18 949	19 193	858	5 %
Engagements de financement donnés					
Établissements de crédit	34	49	49	-15	-30 %
Clientèle	2 584	2 404	2 404	180	8 %
Engagements de garantie donnés					
Établissements de crédit	79	61	61	17	28 %
Clientèle	129	154	154	-25	-16 %
Provision pour risques sur engagements donnés	-2	-3	-3	1	-23 %
EXPOSITION NETTE	2 824	2 665	2 665	159	6 %
Titres de créance¹					
Effets publics	873	871	870	2	-
Obligations et autres T.R.F.	3 191	3 647	2 487	-457	-13 %
Instruments dérivés	160	196	196	-36	-18 %
Pensions & prêts de titres	365	357	357	9	2 %
Exposition brute	4 589	5 070	3 909	-481	-9 %
Dépréciation des titres	-1	-1	-1	-	-27 %
EXPOSITION NETTE	4 588	5 073	3 909	-485	-10 %

¹ Hors titres classés en « prêts et créances ».

En millions d'euros

Arriérés de paiement au 31/12/18	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	à 30 jours	30 à 90 jours	plus de 3 mois	Total	
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-	-
Entreprises non financières	-	-	-	-	-
Prêts et avances					
Administrations centrales	-	2	-	-	2
Établissements de crédit	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	2	2
Entreprises non financières	84	27	9	109	229
Particuliers	208	90	4	216	518
TOTAL	292	119	13	327	751

Les arriérés de paiement comprennent l'intégralité du capital restant dû.

Risque de contrepartie

Une vision Groupe

Sur proposition de la Direction des risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE. Les limites sont basées sur la notation interne des différentes catégories de grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre Bâle.

La centralisation des risques du Groupe CMNE, initiée par la Direction des Risques Groupe, alimente à son tour une gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du Groupe Crédit Mutuel. Ce système dynamique fait l'objet d'une veille et d'une surveillance permanente, mutualisant les informations et les alertes.

La détermination et le suivi des notations internes s'intègrent dans un processus national. Elles sont revues a minima mensuellement et comparées aux notations externes des grandes agences. Des alertes d'évolution de notations significatives sont ainsi transmises aux acteurs de suivi des risques et membres du Comité financier.

Le plafond des risques unitaires fait référence aux fonds propres de chaque entité : de la Caisse Fédérale et de Beobank, mais également dans le respect des fonds propres consolidés du Groupe CMNE. Ainsi, tout en

restant dans le cadre du référentiel national des limites édictées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, chaque pôle dispose de règles cohérentes avec l'évolution de ses besoins, encours et de ses fonds propres. Une vision unitaire et une vision Groupe CMNE consolidée sont donc en place.

Un suivi global et consolidé des limites par catégorie

Risque souverain

Hormis sur la France et la Belgique, qui disposent d'un cadre spécifique, le risque souverain est pondéré selon les notations externes des trois grandes agences. Cela concerne une liste restreinte de contreparties souveraines de qualité, principalement en Europe et Amérique du Nord.

La liste des pays autorisés est présentée et validée en Comité financier. Elle est révisée selon les contextes économiques et politiques.

Des contreparties semi publiques ou publiques, assimilées souverains, sont autorisées et bénéficient d'une limite spécifique validée en Comité financier. Elles font l'objet d'une consolidation le cas échéant sur le souverain de référence.

Risque contreparties bancaires, financières

Pour chaque contrepartie, une autorisation maximale est calculée en s'appuyant sur le Référentiel National du Groupe Crédit Mutuel, le statut défini et sur la notation interne retenue afin d'établir une dégressivité des limites, sur base des bornes de fonds propres et de refinancement. Les études de la cellule nationale « Informations Financières Contreparties » sont utilisées pour se positionner et fournir un éclairage avant toute entrée en relation.

Ces limites sont calculées et plafonnées par la plus contraignante des 3 bornes :

- ▶ Borne Fonds propres du CMNE calculée en tenant compte de la réglementation sur les grands risques qui fixe l'encours maximum sur une contrepartie à 25 % des fonds propres Groupe consolidés, limité à 510 millions d'euros pour une contrepartie notée A+, puis de façon dégressive en fonction de la notation interne ;
- ▶ Borne de refinancement de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC ;
- ▶ Borne Fonds propres de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC.

Risque corporate

3 % des fonds propres consolidés, à la fois pour les risques pris par la Caisse Fédérale dans le cadre de son activité entreprise ainsi que les risques pris dans le cadre des activités de marché.

Les expositions corporates s'appuient également sur le référentiel de notations internes Grands Comptes du Groupe Crédit Mutuel. Des limites en maturité proportionnelles et adaptées aux notations internes sont en place. Des enveloppes spécifiques peuvent être mises

en place pour répondre à des besoins particuliers de placement. Aucune entrée en relation ne peut intervenir sans validation d'une notation interne.

Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel) et sont ensuite modulées à la baisse selon la notation des contreparties à la fois en montant et maturité. Pour le risque corporate pris dans le cadre des activités de marché, le Conseil d'Administration Fédéral a validé des règles prenant en compte les notations de l'émetteur, le volume de dette obligatoire

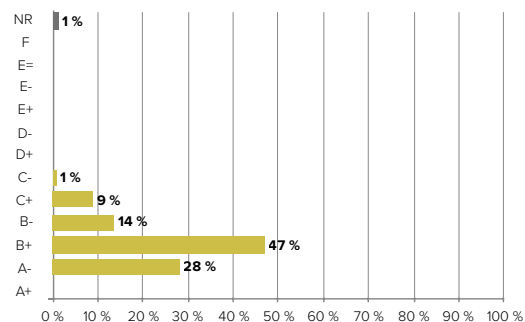
émise, les secteurs d'activité des émetteurs et la répartition par entité.

Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à un maximum de 50 millions d'euros pour les mieux notés.

Un suivi de la concentration des encours est opéré dans l'optique d'une saine gestion de la division des risques du Groupe.

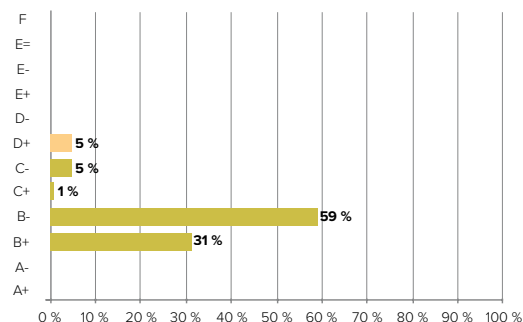
Institutions financières (77 %)

2 899 millions d'euros



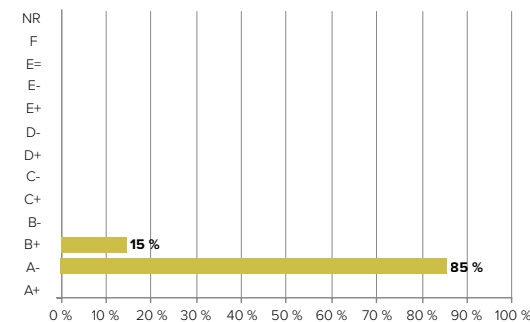
Corporates (6 %)

216 millions d'euros



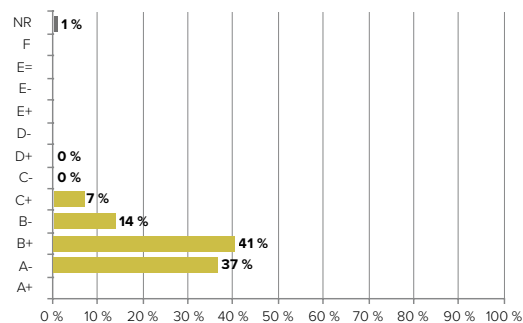
Souverains (17 %)

658 millions d'euros



Encours total

3 773 millions d'euros



Les encours des graphiques sont en nominal pour les titres de dettes et en coût de remplacement pour les dérivés. La société JARNA ainsi que les OPC ne sont pas présentés.

Une question centralisée

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction du refinancement et de la trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au Groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans le cadre défini par le Comité financier et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier qui comprend cinq des sept membres du Comité de Direction.

Deux fois par an, l'ensemble des risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2018, l'allocation de fonds propres aux activités de marché a été portée à 400 millions d'euros, pour le « banking book » et stable à 50 millions d'euros pour le « trading book ».

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) et sur obligations émises par des corporates, exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investis-

sements moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés et ouverts, de fonds communs de placement, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou non.

Ces investissements moyen et long terme se trouvent à la fois dans la Caisse Fédérale et chez Beobank. Ils sont encadrés par un cadre strict et un portefeuille dédié.

Gestion des stress tests

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress tests. Cinq stress historiques (hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et cinq stress hypothétiques relatifs aux 3 types de risques : Action, Crédit et Taux, soit respectivement baisse des actions européennes de 22 %, écartement des spreads selon les actifs concernés et variation à la hausse et à la baisse des taux euros de 65 bps sont ainsi mesurés.

Afin de compléter ces modèles, un stress relatif à la baisse du marché immobilier a été initié sur la base d'une Value at Risk (VaR) historique des catégories bureaux, logements et commerces.

À fin 2018, les tests de résistances les plus pénalisants au niveau du compte de résultat sont :

- ▶ Au niveau des stress historiques le scénario du 11 septembre et du lundi noir avec un impact respectivement de 20 et 22 millions d'euros ;
- ▶ Au niveau des stress hypothétiques, le scénario de la baisse des actions européennes avec un impact de 23 millions d'euros.

Concernant l'impact potentiel en fonds propres, celui-ci varie entre 10 et 18 millions d'euros selon le scénario. Les plus pénalisants sont :

- ▶ Au niveau des stress historiques le 11 septembre et le lundi noir ;
- ▶ Au niveau des stress hypothétiques, la hausse des spreads de crédits et le stress immobilier.

Détail des portefeuilles

En millions d'euros

	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Titres au coût amorti	TOTAL
France				
France investissement	200	105	97	401
France portefeuille de liquidité	-	1 464	50	1 514
Belgique				
Belgique investissement	7	46	-	54
Belgique Liquidité	-	572	-	572
Toute zone				
IFRS 10 tout pôle	61	-	-	61
Autres Obligation	11	0	-	11
OPC - Actions banking book	555	-	-	555
OPC - Actions trading book	23	-	-	23
TOTAL TITRES DE DETTES HORS EFFETS PUBLICS	857	2 187	147	3 191
Effets publics	-	-	-	-
France effets publics	-	201	-	201
Belgique effets publics	16	301	-	316
Autres pôles effets publics	356	-	-	356
TOTAL EFFETS PUBLICS	371	501	-	873
TOTAL TITRES DE DETTES	1 228	2 689	147	4 063

Portefeuille de liquidité et d'exploitation

L'exigence accrue en matière de liquidité à court et moyen terme a conduit à un pilotage serré du portefeuille de liquidité avec la mise en place d'indicateurs d'alerte hebdomadaires qui sont en cohérence avec les indicateurs trimestriels d'appétence et de gestion des risques.

Une supervision stricte des investissements est donc nécessaire afin de limiter tout risque de franchissement de seuils et limites.

Dans ce cadre, ces portefeuilles concentrent tous les titres qualifiés de « liquides » au sein du portefeuille liquidité mais également toutes les opérations liées à l'activité d'exploitation et les placements de trésorerie à court terme au sein du portefeuille d'exploitation.

Ce portefeuille de titres liquides s'élève à 1 514 millions d'euros en CF CMNE et 572 millions d'euros pour Beobank.

Portefeuille d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre un mois et trois ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformés en taux variable par le biais de swaps de taux, financé par l'émission régulière de NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois.

L'encours maximal autorisé de ce portefeuille d'arbitrage, est fixé par le Comité financier, à 500 millions d'euros. L'encours réel est en baisse régulière à 253 millions d'euros au 31/12/2018. La baisse des actifs sur 2018 s'explique par un redécoupage des portefeuilles et les contraintes de rendement.

Sa consommation de fonds propres au titre du risque de crédit s'établit à 7,2 millions d'euros.

La durée des titres achetés et le fait qu'ils soient tous à taux indexés, constituent une assurance très forte contre les risques de marché, la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) de ce portefeuille reste inférieure à 1 %. Le risque de taux est quasi nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité et de l'impasse.

Au sein de ce portefeuille, le CMNE détient un ensemble de titres structurés pour 130 millions d'euros de valeur nominale, indexés sur des indices actions et de taux.

Portefeuille d'investissement

Ce portefeuille regroupe toutes les opérations d'investissement sur fonds et les refinancements associés de ces titres à court et moyen terme.

Les investissements obligataires et NEU CP s'élèvent à 401 millions d'euros sur le pôle France et à 54 millions d'euros sur le pôle Belgique.

| OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE détient un fonds dédié, géré pour son compte par La Française AM. L'encours global de ce fonds au 31 décembre 2018 est de 23,4 millions d'euros. Le fonds Richebé gestion, dédié à la gestion dynamique, a eu un rendement pénalisé par les conditions de marché en 2018.

Ce fonds est entré en liquidation en 2018 pour se clôturer début 2019.

| Actions

La Caisse Fédérale a soldé sa participation dans la société La Française de l'Énergie à fin avril 2018. 101 944 titres ont été cédés à cette occasion pour un total de 1,79 millions d'euros.

L'exposition directe se résume à la quote part des actions contenues dans les OPCVM dédiés (trading book) mentionnés ci-dessus, le risque action s'y élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 en valeur de marché.

Cette exposition est également constituée des différentes composantes actions des titres OPCVM de ce portefeuille représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank (banking book). Ces expositions sont principalement présentes au sein de fonds de private equity et des fonds diversifiés et alternatifs.

| Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre du CMNE, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative et diversifiée, FCP ou parts de SCPI et d'OPCI), représentent un total de 356 millions d'euros en valeur de marché pour la Caisse Fédérale, 41 millions d'euros pour Beobank et 76 millions d'euros sur les autres entités du Groupe.

L'impact de l'application de la norme IFRS 10 s'élève quant à lui à 61 millions d'euros (cf. rapport financier : tableau entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10 page 208).

| Opérations d'amorçage

Le Groupe CMNE accompagne le lancement de nouveaux fonds et stratégies initiées au sein du Groupe La Française. Ces supports encadrés par une politique propre et suivis au sein de l'appétence, sont répartis au sein de la Caisse fédérale (29,6 millions d'euros), de Beobank (5,4 millions d'euros) et du Groupe La Française (47 millions d'euros).

| Risque de liquidité

Le risque de liquidité est traité dans le Pilier III en page 134.

| Risque de taux

Le risque de taux est traité dans le Pilier III en page 131.

| Risque opérationnel

Le risque opérationnel est traité dans le Pilier III en page 132.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de variation négative sur le compte de résultat ou les capitaux propres qui résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché tels les taux d'intérêt, les marchés actions, les taux de change et différents spreads crédits. Cela concerne l'ensemble des opérations du trading et du banking book.

Organisation

Centralisation des opérations de marché

La gestion du refinancement et des placements du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour celles des entités belges. Le back office de ces opérations est également centralisé à Lille.

Principes de base

Une gestion saine et prudente : toute activité fait l'objet d'un cadre précis et détaillé permettant la maîtrise des risques inhérents à ces activités. Décideurs, opérateurs et analystes travaillent conjointement au respect de ces normes et obligations imposées par les autorités externes ou les acteurs internes.

Le respect de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été mis en place à travers un suivi des indicateurs de la Loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires (SRAB).

Nature des opérations

Les opérations mises en œuvre par la Direction du refinancement et de la trésorerie Groupe sont de deux natures :

- ▶ D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe CMNE et, plus généralement, les opérations de gestion actif-passif qui ont pour but de gérer la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les Comités financiers de chaque entité du Groupe CMNE ;
- ▶ D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- ▶ Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité

de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe de la trésorerie Groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale ;

- ▶ Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par La Française et ses affiliés, dans des supports immobiliers tels des SCPI et OPCI, des actions, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou vanilles, sont toujours réalisés dans le respect du cadre de la politique d'intervention sur les marchés et font l'objet d'une validation par les Comités financiers des entités concernées. Toute opération est ainsi visée ou validée de façon collégiale.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Typologie des risques

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le montant de la perte que peut encourir un établissement de crédit dans le cadre d'opération qu'il effectue avec une contrepartie, si cette contrepartie venait à faire défaut.

La mesure de la qualité de crédit des contreparties s'apprécie principalement via la notation interne du Groupe Crédit Mutuel et via les notations externes des grandes agences.

Toute contrepartie dérogatoire aux règles fixées devra faire l'objet d'une validation par les délégués appropriés ou par les membres du Comité financier de l'entité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte sur l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur le résultat et/ou la valeur des actifs et des passifs financiers.

Le risque de taux est encadré par une organisation spécifique autour de l'ALM, d'un Comité trimestriel de

gestion ALM et d'un état des lieux mensuel présenté en Comité financier.

Risque action

Le risque action correspond à l'impact de l'évolution des marchés financiers sur la valorisation de l'actif financier, en particulier lorsque ce dernier est coté.

Investisseur prudent et de long terme, le CMNE n'intervient pas sur le marché action et ne procède à aucune position de trading sur action. Ce risque est donc non significatif pour le CMNE. Seuls certains actifs corrélant à des indices boursiers portent un possible risque sur l'évolution future des cours de bourse.

Risque de change

Le risque de change résulte de l'évolution de la parité entre devises et de leur impact sur le résultat et/ou la valorisation des actifs ou passifs financiers. Le risque de change concerne principalement les comptes en devises gérés pour faire face aux opérations de clientèle.

Grâce à une liste restreinte de devises à traiter, un suivi quotidien des positions et des limites clairement établies, l'impact de variation du prix des devises par rapport à l'euro est faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance de processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. Il inclut notamment :

- ▶ Les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes et les risques liés au modèle ;
- ▶ Le risque juridique : le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre des opérations.

Il exclut les risques stratégiques et de réputation.

Une fonction risques opérationnels au sein de la Direction des risques assure le suivi et l'exhaustivité du recensement de ces risques au niveau du Groupe CMNE.

Risque de règlement livraison

Le risque de règlement livraison est supporté dans le cadre de l'échange simultané de deux actifs. Il survient lorsque le dénouement de l'opération (transfert de propriété du titre, paiement de celui-ci, échange simultané de titres...) ne peut intervenir dans les délais prévus.

Un suivi mensuel fait l'objet d'une présentation en Comité financier, il recense les suspens et les problèmes de règlement/livraison rencontrés, pouvant donner lieu à des déclarations de risques opérationnels. Un reporting trimestriel consolidé recense les événements rencontrés sur les entités bancaires du Groupe CMNE.

Une gestion dynamique et d'anticipation des risques

Par le biais :

- ▶ D'une gestion des stress tests sur base de modèles confédéraux et de développements spécifiques internes est assurée par la Direction des risques. Des stress historiques fondés sur l'analyse des périodes de crises passées et des stress hypothétiques déterminés par les experts métiers et révisés à minima une fois par an, sont réalisés trimestriellement. Ces stress prennent en compte les différents facteurs de risque, devises, zones géographiques, notations... Un stress immobilier sur base historique a également été mis en place ;

- ▶ De stress réglementaires complétant les stress internes. Il s'agit principalement des stress tests demandés par le superviseur (ABE, BCE...). En 2018, un test de résistance a été réalisé par la BCE et l'ABE sur les 48 plus grandes banques européennes dont le Groupe Crédit Mutuel.
- ▶ D'un suivi des paramètres de crédits : veille des évolutions de notations externes et des actualités des principales contreparties du portefeuille ;
- ▶ De liens étroits avec les cellules nationales de la Confédération renseignant le CMNE et lui permettant de bénéficier des expertises métiers du Groupe Crédit Mutuel, aussi bien sur les mouvements sectoriels que sur l'appréciation des plus grandes contreparties des contreparties bancaires, assurances et grands comptes ;
- ▶ D'un dispositif d'alerte et de veille risques relayé au sein du Groupe CMNE ;
- ▶ De liens étroits auprès des différents Risk managers du Groupe, le CMNE circularisant les éléments d'alertes et d'actualités susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de marchés traitées ;
- ▶ Des travaux « Groupe » et d'une information transversale renforçant la cohésion Groupe sur les approches de marché et tenant compte des connaissances des différents spécialistes et Risk manager du Groupe CMNE
- ▶ De la réalisation de stress tests spécifiques aux profils de risques du Groupe CMNE en fonction des particularités de marchés, mesure de l'absorption du Groupe CMNE ; Recensement exhaustif, mensuel d'identification des OPC avec effet de levier et assurance que les relations de financement entre la Caisse Fédérale du CMNE et les sociétés de gestion ne contribuent pas à des effets de levier.

Instances de décisions et de consultation

Différents comités décisionnaires sont en place afin d'assurer une prise de décision recensant les différents acteurs du Groupe CMNE.

Un comité nouveau produit est en place pour permettre aux acteurs du CMNE de bénéficier du même niveau d'information et de clarté sur tout nouvel investissement. Ces acteurs apportent leurs éclairages métiers permettant la validation au préalable de toutes questions relatives aux risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de tout autre risque.

Un suivi consolidé des risques

L'appréciation globale des positions des différents portefeuilles permet d'agrèger les différents risques et de bénéficier de positions consolidées sur les différentes entités du Groupe CMNE.

Une mesure des risques via un processus de valorisation éprouvé

Le middle office est en charge des valorisations retenues, les risques financiers opèrent les contrôles nécessaires et procèdent aux contre-valorisations permettant de sécuriser les données restituées.

Une validation des valorisations retenues est ainsi assurée au sein du Groupe CMNE s'appuyant sur des experts. Une autre valorisation peut être opérée en dehors du Groupe le cas échéant.

Risque de non-conformité

Définition

L'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

Cadre et dispositif

Le dispositif de conformité a pour objectifs de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ; d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels le Groupe CMNE peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ; de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonction-

nement du Groupe CMNE et ses actions s'accordent aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit.

La Direction Conformité Groupe est rattachée au Directeur Général de la Caisse Fédérale, son responsable rend compte à la Direction Générale de la CFCMNE ainsi qu'au Comité des Risques Fédéral.

Le périmètre d'action du contrôle de la conformité concerne toutes les activités bancassurance de la Caisse Fédérale, des réseaux France et de ses filiales, y compris la banque à distance, les fonctions supports transverses et les activités des sociétés des pôles Bancassurance France et Belgique et Gestion pour compte de tiers.

Le dispositif de Conformité de chaque entité décline les principes et procédures essentiels rappelés dans la charte de Conformité Groupe et s'appuie de manière

non exhaustive sur les cartographies des risques de non-conformité d'abus de marché ou encore de conflits d'intérêts, le recueil des règles de bonne conduite, les mécanismes d'alerte professionnelle ou de lutte contre la corruption, d'approbation des nouveaux produits, ou de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Chaque entité met ainsi en place un dispositif de gouvernance adapté aux besoins propres à l'activité de l'entité ainsi qu'à son organisation. Ce dispositif a pour objectif de rendre compte de l'activité de la Conformité au sein de l'entité, de faire le point sur les évolutions réglementaires importantes, d'examiner les dysfonctionnements constatés, de présenter de nouvelles zones de risque ou insuffisamment couvertes par les dispositifs en place, les mesures correctrices décidées ou projetées, ainsi que les rapports et les recommandations des autorités de tutelle en matière de conformité.

Les contrôles de conformité sont totalement intégrés dans le dispositif de contrôle mis en œuvre par le Groupe CMNE. Les tâches de contrôle de conformité de chaque entité sont définies et intégrées dans les plans de contrôle au moyen de ses outils de contrôle interne.

Réalisation/travaux

L'exercice 2018 s'est inscrit dans la continuité tant au niveau de l'exécution des plans de contrôle qu'au niveau de la structuration des activités ou de la mise en œuvre des projets pour le Groupe CMNE. Outre les activités usuelles essentielles de la Direction Conformité, que sont notamment, l'approbation de nouveaux produits ou activités, la centralisation des dysfonctionnements et la veille réglementaire, des contrôles ont aussi été réalisés par celle-ci sur divers domaines et activités portant sur les prestations de services d'investissement, la mobilité bancaire, la gestion des réclamations, la distribution des crédits immobiliers.

Risque assurances et de participation

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans une lettre du 16 décembre 2005. Elle exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du Groupe CM Alliance Fédérale et du CMNE), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie) (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurances-vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe Crédit Mutuel. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe CMNE a apporté sa participation dans Nord Europe Assurance (NEA) au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), en vue de permettre la fusion des deux entités. À l'issue de l'opération, le Groupe CMNE détient 10,22 % du nouvel ensemble GACM qui

est désormais intégré par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CMNE. Dans ce contexte, le CMNE a obtenu l'autorisation de la BCE de pouvoir ne pas déduire la participation dans le GACM des fonds propres réglementaires, conditionnée à la mise en place d'un échange régulier d'informations entre CMNE et CM Alliance Fédérale pour suivre notamment les trois principaux risques identifiés au sein des activités des compagnies d'assurance que sont les risques financiers, les risques techniques et les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance :

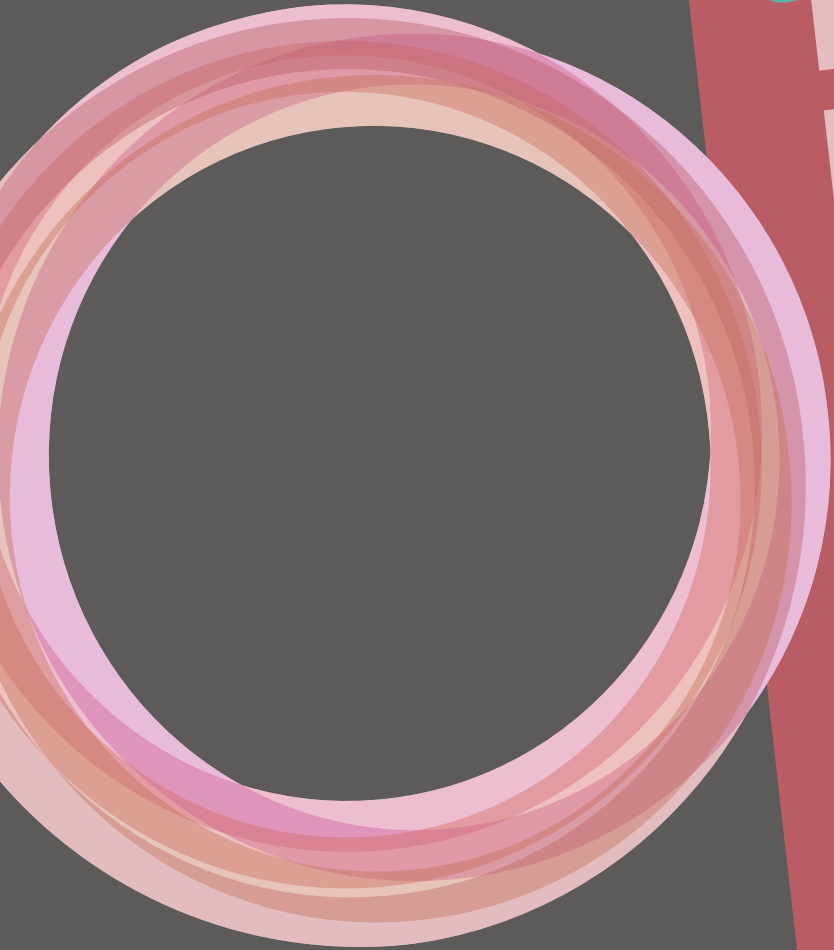
- Les risques financiers représentent les différentes évolutions des indicateurs financiers qui pourraient impacter la solvabilité de la compagnie d'assurance ;
- Les risques techniques correspondent à la prise en compte d'événements extérieurs : catastrophes naturelles, épidémies... qui pourraient générer des

montants de remboursement plus importants que prévus, sur une durée plus restreinte ;

- Les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance concernent l'impact que pourrait avoir le défaut d'une contrepartie auprès de laquelle a été souscrite une police de réassurance.

Jusqu'à la date de fusion, la démarche ICAAP du Groupe CMNE s'appuyait sur la synthèse ORSA rédigée par Nord Europe Assurance dans laquelle la compagnie s'engage sur l'adéquation de ses Fonds Propres actuels et à horizon trois ans.

Le risque assurance est devenu un risque de participation (cf. tableau 11 du Pilier III page 102).



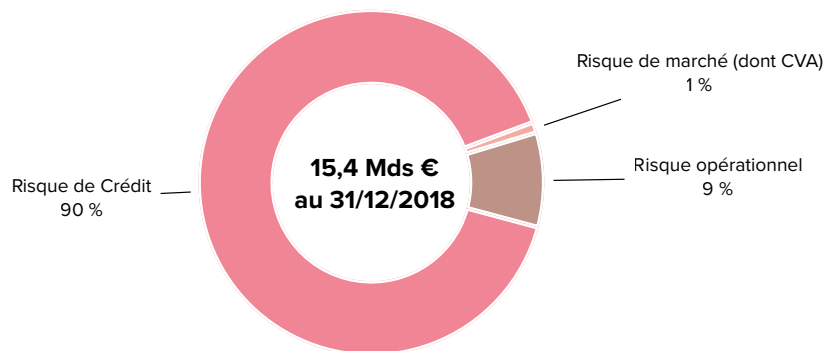
**+
INFORMATIONS
RELATIVES
AU PILIER III
DE BÂLE III**

Sommaire

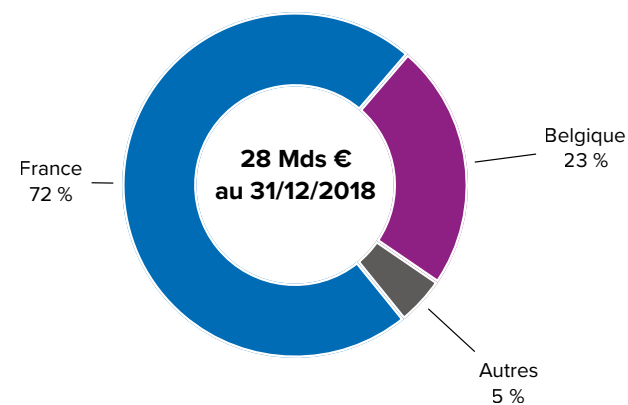
Chiffres-clés du Pilier III	80
Objectifs et politique de gestion des risques	82
Champ d'application du cadre réglementaire	87
Fonds propres	89
Composition des fonds propres	89
Exigences de fonds propres	99
Indicateurs prudentiels	100
Ratios de solvabilité	100
Coussin de fonds propres contracycliques	100
Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	101
Ratio de levier	102
Adéquation du capital	104
Risque de crédit	105
Expositions	105
Qualité de crédit des actifs	110
Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	115
Approche standard	116
Systèmes de notations internes	117
Risque de contrepartie	123
Techniques d'atténuation du risque de crédit	125
Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	125
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	125
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	126
Principales catégories de fournisseurs de protection	126
Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	128
Titrisation	129
Risque de marché	130
Risque de taux du banking book	131
Risque opérationnel	132
Risque de liquidité	134
Actifs non grevés	139
Annexes	141
Glossaire	141
Acronymes / Lexique des sigles et définitions	142
Liste des tableaux et graphiques	144
Table de concordance Pilier III	146

Chiffres-clés du Pilier III

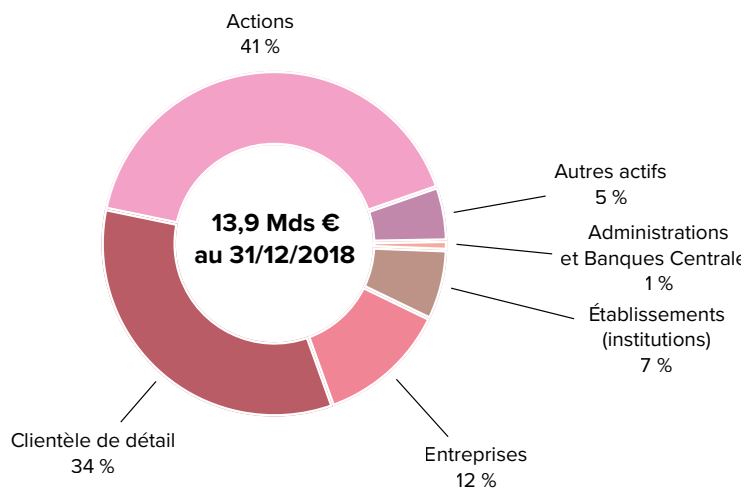
RWA par type de risque



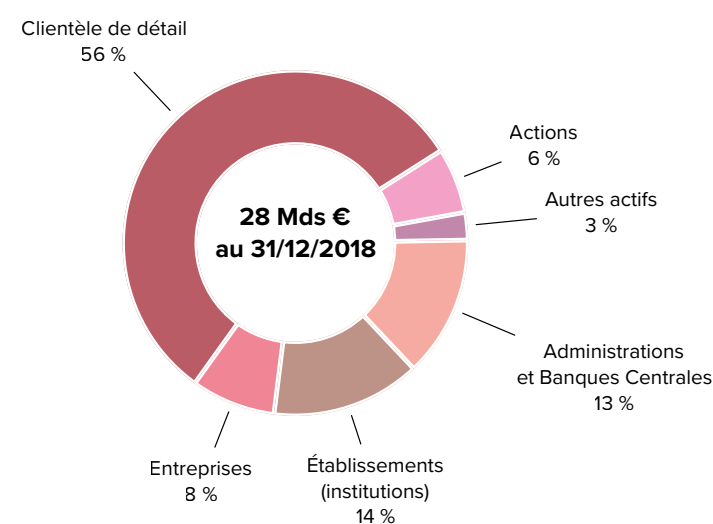
Risque de Crédit - EAD par pays



Risque de Crédit - RWA par catégorie



Risque de Crédit - EAD par catégorie

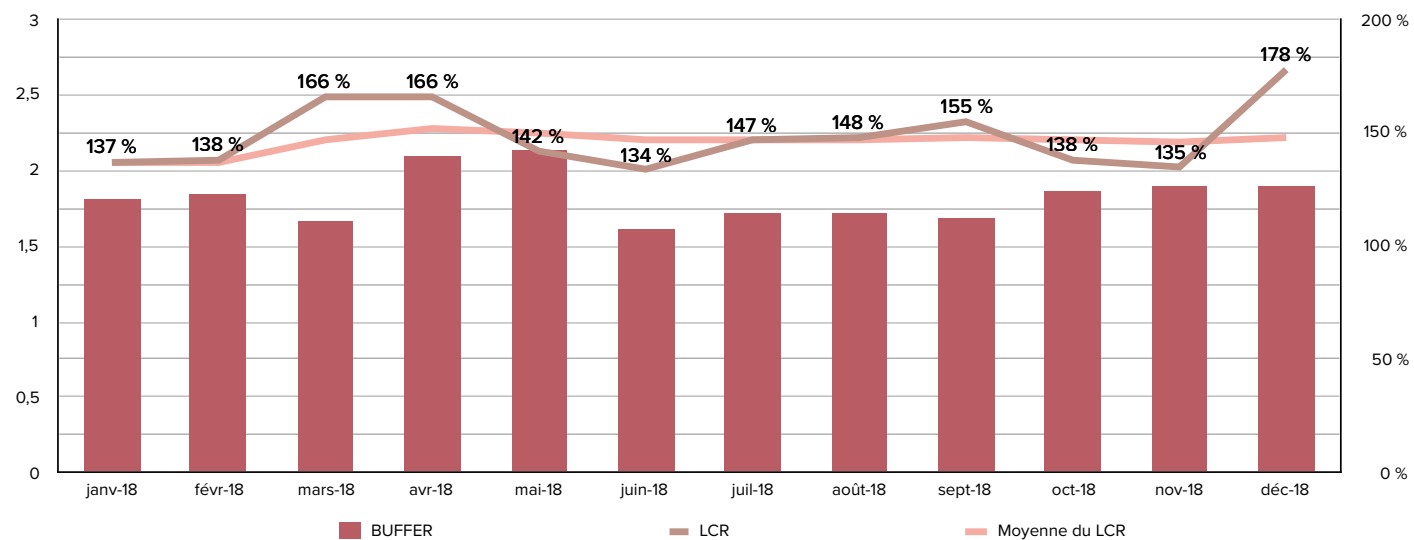


Ratio Global de Solvabilité	20,52 %
Ratio CET1	15,85 %
Ratio de Levier	8,90 %
Ratio LCR moyen à court terme	147 %

En millions d'euros

	31/12/18	31/12/17
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 438	2 660
Fonds propres de catégorie 1 (TIER1)	2 498	2 660
Fonds propres globaux	3 156	3 362
Actifs pondérés (RWA) totaux	15 384	16 938

LCR (%) et Buffer (Md€) sur l'année 2018



Objectifs et politique de gestion des risques

Approche de l'établissement en matière de gestion des risques (norme Bâle III OVA).

Politique et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport annuel au chapitre 4 « Gestion des risques ». Le Groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de

gestion des risques qui est soumis, à minima, annuellement à l'approbation du Comité des Risques Fédéral et du Conseil d'Administration de la CFCMNE. Il traite de l'appétence, des principes généraux qui gouvernent

cette politique et de leur application dans les pôles, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédit, des risques financiers et des risques opérationnels.

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques

Au niveau national

Fonction gestion des risques

Le responsable de la Fonction gestion des risques est également responsable de la Direction des risques de la CNCM dont la création a été entérinée le 27/02/08 par le Conseil d'Administration de la CNCM. Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des risques CNCM rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif.

Au sein de la Direction des Risques CNCM, l'équipe « risques de crédit » élabore le dispositif de suivi des risques de crédit et assure notamment la gestion et le back-testing des modèles, y compris IFRS9 (dépréciation), calcule et suit les paramètres, publie les états de reporting. Ses membres enrichissent et mettent à jour les méthodologies du système de notation interne (mode pérenne et roll-out).

L'équipe risques financiers (liquidité et taux), définit les procédures nationales, coordonne les travaux relatifs à la modélisation des hypothèses comportementales et effectue le suivi des risques sur base consolidée. Cette équipe a en charge la coordination du dispositif ILAAP.

Le pôle dédié aux risques opérationnels effectue un suivi des risques avérés et potentiels et de l'impact des actions de réduction des risques. Le référentiel commun et l'élaboration de procédures nationales en matière de risques opérationnels est de son ressort, de même que la coordination et la consolidation de l'ensemble du

dispositif. Cette équipe est responsable de la coordination et du déploiement (roll-out) du dispositif AMA.

L'équipe pilotage des risques travaille plus spécifiquement sur la coordination des projets nationaux sous la responsabilité de la Direction des risques confédérale. Elle participe ainsi très directement aux évolutions du Groupe Crédit Mutuel concernant notamment les dispositifs d'appétence aux risques, ICAAP, Plan préventif de rétablissement.

Dans son prolongement, l'équipe de contrôle des risques prépare l'information adressée aux instances de la gouvernance (production des états de reporting à l'attention du groupe de travail Bâle 3, du Comité des risques et du Conseil d'Administration confédéral) et veille au respect de l'appétence au risque définie par la gouvernance idoine, et à celui des déclinaisons qui en sont faites par les Groupes régionaux.

Enfin, la Direction des risques coordonne les relations avec les autorités de surveillance (MSU et CRU) pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

Contrôle permanent

Le périmètre d'activité de la fonction Contrôle Permanent CNCM couvre :

- La surveillance du système de notation dans le cadre des risques de crédit, des risques opérationnels, des risques financiers et des risques comptables ;

- Le contrôle permanent de la production des états comptables, réglementaires et de suivi des risques réalisée par la Confédération ;
- La coordination des contrôles permanents régionaux ;
- La réalisation du reporting consolidé réglementaire annuel.

À l'échelle régionale, l'information des organes de surveillance découle de l'organisation mise en place dans chaque groupe régional et est de la responsabilité de l'exécutif de la Caisse Fédérale ou interfédérale (groupes régionaux et filiales).

Au niveau du CMNE

Afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le Groupe CMNE, la Direction des risques Groupe est rattachée directement à la Direction Générale.

Le Directeur des risques Groupe :

- Est responsable de la fonction de gestion des risques (désigné auprès de l'ACPR) ;
- Est rattaché au Directeur Général et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable ;
- Rend compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, en tant que de besoin ou au Comité d'audit et au Comité des risques ;
- Coordonne les parties prenantes de la fonction de gestion des risques à l'échelle du Groupe ;
- Assure la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris, avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

La Direction des risques Groupe rassemble la Direction du contrôle permanent, et la Direction des risques qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du pôle Bancassurance France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe CMNE. Au cours de l'exercice 2018, la Direction de la conformité est devenue une Direction à part entière, indépendante de la Direction des risques Groupe, directement rattachée à la Direction Générale. Dans leur domaine, ces Directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

Les effectifs dévolus aux métiers du contrôle interne atteignent 163 personnes réparties au sein de la Caisse Fédérale et des filiales, soit environ 3,7 % des effectifs du Groupe CMNE affectés à des tâches de surveillance et de contrôle des risques.

Sur base consolidée

La Direction du contrôle permanent assure la fonction de responsable des contrôles permanents de second niveau et de responsable de la sécurité des systèmes d'information.

| **La Direction des risques**

Elle a pour objectifs et missions :

- ▶ Établir et piloter au niveau du Groupe CMNE le dispositif d'appétence pour le risque, et les autres processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) dont l'ICAAP, les stress tests ;
- ▶ Garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe CMNE sont conformes aux stratégies définies par les métiers, coordonner les systèmes de mesure des risques et résultats ;
- ▶ Alerter la Direction Générale de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques, gérer les alertes pertinentes et formuler les préconisations en réponse aux risques identifiés ;
- ▶ Informer le Comité des risques fédéral de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre, des

recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques validées par le Conseil d'Administration ;

- ▶ Élaborer le tableau de bord des risques Groupe, rendre compte à la Direction Générale du Groupe CMNE, informer le Conseil d'Administration Fédéral dans le cadre du Comité des risques, adresser les informations correspondantes aux superviseurs ACPR et BCE. Remonter l'information trimestrielle de l'évaluation des risques relative aux activités d'assurance du GACM ;
- ▶ Actualiser la cartographie globale des risques ;
- ▶ Piloter la fonction de gestion des risques opérationnels.

| **La Direction du contrôle de la conformité**

Rattachée dorénavant à la Direction Générale, elle assure notamment la veille réglementaire, la fonction de responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la fonction de responsable du contrôle des services d'investissement, le rôle de contrôle permanent de la conformité, et donne un avis écrit sur la conformité des nouveaux produits.

| **Le Comité d'Audit**

Présidé par un administrateur, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 5 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par l'Inspecteur Général Groupe. Il est chargé :

- ▶ De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- ▶ Sur la base d'un plan pluriannuel, de valider le plan d'audit annuel d'intervention de l'Inspection Contrôle Audit Groupe et de proposer des orientations en matière de contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe ;
- ▶ De se faire présenter les rapports établis par l'Inspection Audit Groupe, de valider leurs conclusions et

de vérifier la mise en œuvre des recommandations émises ;

- ▶ Du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, et de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- ▶ De l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

| **Le Comité des risques**

Présidé par un administrateur indépendant, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 7 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par le Directeur des risques Groupe. Il :

- ▶ Propose la politique des risques Groupe ;
- ▶ Suit la stratégie et l'appétence en matière de risques ;
- ▶ Apprécie les risques notamment par rapport aux fonds propres et aux résultats ;
- ▶ S'assure que le Groupe se conforme aux obligations réglementaires et prudentielles.

Ces 2 Comités, placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration Fédéral, sont régis par des règlements intérieurs propres.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe CMNE, la Direction des risques rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs.

Le Groupe CMNE attache une importance à disposer d'un dispositif robuste et efficace pour surveiller et maîtriser ses risques. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques bancaires et non bancaires des entités du Groupe CMNE, dans le respect des normes fixées par l'ACPR, notamment les arrêtés du 3 novembre 2014 relatifs au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, des services d'investissement et à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques et la Direction financement et trésorerie élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE.

Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils des accords de Bâle, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies de risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

La politique en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue sont précisés, par la suite, dans ce document.

La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

Profil de risque de l'établissement

Le Groupe CMNE est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les Établissements d'Importance Systémique mondiale (G-SIFIs). Le Groupe Crédit Mutuel, dont le Groupe CMNE fait partie, appartient à la liste des Autres Établissements d'Importance Systémique (AEIS). Le Groupe CMNE intervient en France et en Belgique.

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit à la clientèle dans

le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du Groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier One de 15,85 % à fin 2018 la positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

Les interventions sur les marchés financiers se font dans le cadre d'une gestion saine et prudente (en référence à la loi SRAB).

Appétence aux risques

Le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel est défini et validé au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le Groupe CMNE, ses principales entités et lignes de métiers le déclinent de manière opérationnelle, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, dans des politiques d'appétence et de tolérance maximale aux risques, intégrant une marge de prudence additionnelle.

L'appétence aux risques représente le niveau quantitatif et les types de risques (crédit, marché, liquidi-

tionnels, rentabilité et solvabilité), que le Groupe CMNE est disposé à accepter dans le cadre de ses objectifs stratégiques (Plan Moyen Terme), sans porter atteinte à sa viabilité et en recherchant une adéquation du couple risque/rentabilité. Elle est applicable et formalisée au niveau de chacun des pôles d'activité (pôle Bancassurance France, pôle Bancassurance Belgique et pôle Gestion pour compte de tiers), constituant des centres de compétences métiers autour de la Caisse Fédérale du CMNE.

Le cadre d'appétence aux risques reprend sur un document unique validé par le Conseil d'Administration Fédéral :

- ▶ Les politiques de gestion des risques ;
- ▶ La déclaration d'appétence ;
- ▶ Les procédures ;
- ▶ La description des rôles et responsabilités des organes de gouvernance qui en supervisent la mise en œuvre, le pilotage et le contrôle.

Il est en lien direct avec les objectifs du Groupe et le Plan Moyen Terme, il doit contribuer à promouvoir une culture risques et financière forte au sein du Groupe, de telle sorte que l'émergence de nouveaux risques ou toute prise de risque excédant les seuils de tolérance définis soient rapidement identifiés et portés à la connaissance des instances décisionnaires.

La diffusion de la culture risques (en particulier auprès des lignes métiers, des fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle) s'effectue à partir du cadre d'appétence aux risques :

- Compréhension partagée des valeurs du Groupe et de son appétence aux risques ;
- Action en cas de dépassement des limites, et de non-respect (procédures d'escalades).

Intervenant sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement, le Groupe CMNE propose l'ensemble des services financiers et d'assurance à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Principalement axé sur la banque de proximité, le modèle de développement du Groupe CMNE, maîtrisé, durable et rentable, s'appuie sur :

- La croissance en France, interne et organique d'une part, via le développement de ses parts de marché tant sur les dépôts que sur les crédits ;

- La diversification de l'offre du réseau (notamment sur le métier assurance) et l'innovation technologique dans l'optique de proposer les produits les plus adaptés aux besoins de sa clientèle ;
- La rationalisation des outils informatiques ;
- Un développement à l'international prudent et ciblé, visant notamment une plus forte diversification de l'offre de la banque de détail ;
- L'organisation autour de marques fortes.

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupe CMNE veille à maintenir et à renforcer régulièrement sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité.

De par son modèle d'affaires et ses valeurs, le Groupe CMNE développe historiquement des activités présentant un risque faible et divisé. La banque de détail constitue le cœur de métier du Groupe CMNE, la clientèle est constituée majoritairement de particuliers. La part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du Groupe (plus de 85 %) et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions en attestent.

Dans une optique de gestion graduée du risque, des seuils d'alerte sur les indicateurs risques sont posés, en amont des seuils de redressement.

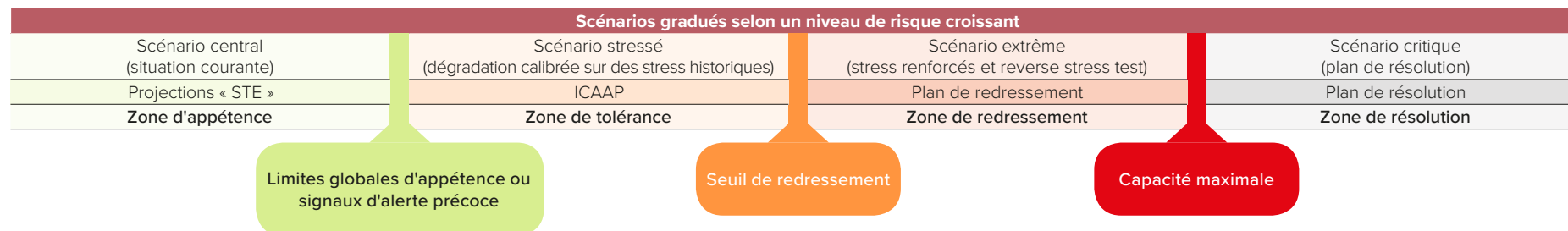
Partant du principe que le processus s'appuie sur un cadre d'indicateurs clés par type de risque, et de la

nécessité d'adopter une approche graduée, trois zones de risques sont distinguées :

- Une première correspondant à l'appétence au risque en situation courante (c'est-à-dire le scénario central de prévisions financières chiffré dans l'ICAAP), équivalent à une zone de confort en termes de risques (zone verte) ;
- Une deuxième correspondant à une zone de risque située au-delà de l'appétence mais qui peut être tolérée, dans la mesure notamment où le Groupe CMNE ne serait pas contraint de mettre en œuvre ses options de redressement. L'entrée dans cette zone, calibrée notamment à partir des résultats des scénarios de stress (ICAAP, ILAAP), déclencherait un feu orange ;
- Une troisième correspondant à une zone de risque qui n'est plus tolérée, et dont l'entrée est matérialisée par le dépassement des seuils de redressement déjà définis par le Conseil d'Administration confédéral (zone rouge), conduisant selon les procédures en vigueur (et notamment la DCG 2016-01 sur la solidarité) à la mise en œuvre des options de redressement prévues par le Groupe CMNE.

Au-delà de ces zones, une « zone noire » pourrait marquer l'entrée en résolution et la prise de contrôle de l'établissement par le Mécanisme de Résolution Unique en cas d'échec du Groupe à se redresser.

Le dispositif se décrit de la façon suivante :



Cette approche permet d'afficher clairement la marge de manœuvre que les instances de surveillance laissent à la Direction Générale pour assurer le développement du Groupe CMNE, tout en distinguant :

- Ce qui est du ressort de la gestion courante (zone verte) : au sein de cette zone, les limites opérationnelles et les objectifs de gestion sont fixés ;
- De ce qui est du ressort d'une zone de risque qui peut être tolérée (zone orange) mais qui s'inscrit au-delà

de l'appétence au risque du Groupe CMNE, laquelle doit être définie en cohérence avec le principe de prudence affirmé par le cadre général d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel.

Le cadre d'appétence est complété par le dispositif de limites et son suivi, les déclarations d'adéquation des fonds propres et de la liquidité :

- T1
- La démarche ICAAP visant à s'assurer que le Groupe dispose de suffisamment de fonds propres pour faire face à une situation de stress, avec une vision prospective à 3 ans
 - La démarche ILAAP consistant à évaluer l'adéquation du profil de refinancement du Groupe en fonction de son modèle de développement, de ses besoins et réserves de liquidité (en temps normal et sous condition de stress)
- T2
- Les systèmes de limites pour encadrer la prise de risques, le dispositif des indicateurs clés pour suivre une situation potentielle de redressement
 - La procédure d'alerte en cas de survenance d'un incident significatif

T1 - Cadre consolidé de gestion des risques

Reposant sur les piliers suivants :

Adéquation des fonds propres (ICAAP)			Adéquation de la liquidité (ILAAP)	
Analyse prospective des risques			Mesure et suivi de la liquidité	
Qualité des risques de crédit	Concentration sectorielle / unitaire	Risque Souverain	Équilibres bilanciaux	Liquidité Court Terme
Risque de marché	Risque de taux	Risques opérationnels	Hausse des coûts de refinancement	Transformation
Risque de réputation	Risque stratégique			

- Détermination des besoins en fonds propres économiques selon appréciation des résultats des stress internes
- Reverse stress de solvabilité
- Projection de l'adéquation des fonds propres par rapport aux besoins sur base de l'actualisation du PMT, et planification des fonds propres

- Stress internes pour vérifier l'adéquation de la liquidité
- Plan de financement d'urgence
- Mesure de l'adéquation de la liquidité en temps normal et sous condition de stress

T2 - Surveillance consolidée des risques

Limites et seuils d'alerte		PRC	Surveillance de la capacité du Groupe à assumer des risques
<ul style="list-style-type: none"> • Appétence et Politique de gestion des risques Groupe : Encadrement des risques crédit, marché, taux, liquidité, opérationnels, risques de participation, risques stratégiques et risques non bancaires • Indicateurs clés (Plan de Redressement des Crises) • Procédure d'alerte des incidents significatifs : 		Exercice Annuel au niveau du Groupe CMNE	Présentée en COMITÉ DES RISQUES
Niveaux validés par le CA CNCM	Niveaux validés par le Groupe CMNE		<ul style="list-style-type: none"> • Reporting consolidé des risques : ratio de solvabilité, reporting ICAAP, risques de crédit, opérationnels, règlement livraison, gestion de bilan, activité de marché, non-conformité, blanchiment, terrorisme • Stress tests crédits, taux, marché, liquidité : ICAAP, ILAAP et STE • Suivi des indicateurs risques Groupe : Appétence et PRC
Procédure de dépassement de seuil d'appétence, de tolérance et indicateurs PRC information CA et DG CNCM avec le cas échéant décisions des dirigeants effectifs			
Rentabilité	Qualité des risques		Solvabilité
	Liquidité		

Champ d'application du cadre réglementaire

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CMNE, la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités à caractère non financier (les fonds communs de titrisation) qui sont consolidées par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle. Les entités composant le périmètre figurent en annexe 1 des états financiers.

Les entités passant de l'intégration globale en consolidation comptable à une mise en équivalence en consolidation prudentielle sont les suivantes :

Tableau 1 : Différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel - (LI3) - Au 31/12/18

Société	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consommation prudentielle	Description de l'entité
CMNE Home Loans FCT	Intégration Globale	Mise En Équivalence	FCT
SPV JARNA	Intégration Globale	Mise En Équivalence	SPV

Tableau 2 : Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires - (LI1) - Au 31/12/18

	a	b	Valeurs comptables					g
	d'après les états financiers publiés	sur le périmètre de consolidation réglementaire	des éléments soumis au cadre du risque de crédit	des éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	des éléments soumis aux dispositions relatives à la titrisation	des éléments soumis au cadre du risque de marché	des éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
Actif								
Caisse, Banques centrales - Actif	982	982	982	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 376	1 031	1 007	142	-	23	-	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	15	15	-	15	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 755	3 256	3 256	-	-	-	-	
Titres au coût amorti	147	147	-5	-	-	-	152	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 593	2 992	2 557	435	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	16 580	16 580	16 563	17	-	-	-	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	28	28	-	-	-	-	28	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-0	-0	-0	-	-	-	-	
Actifs d'impôt courants	102	102	102	-	-	-	-	
Actifs d'impôt différés	50	50	50	-	-	-	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	459	459	459	-	-	-	-	
Actifs non courants dest. à être cédés	86	86	86	-	-	-	-	
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	1 436	1 436	1 161	-	-	-	276	
Immeubles de placement	33	33	33	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles et LF preneur	243	243	243	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles	29	29	-1	-	-	-	30	
Écart d'acquisition	193	193	-	-	-	-	193	
TOTAL ACTIF	28 108	27 662	26 493	609	-	23	679	

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables						
	d'après les états financiers publiés	sur le périmètre de consolidation réglementaire	des éléments soumis au cadre du risque de crédit	des éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	des éléments soumis aux dispositions relatives à la titrisation	des éléments soumis au cadre du risque de marché	des éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Passif							
Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	670	324	0	138	0	0	186
Instruments dérivés de couvert. – Passif	69	69	0	69	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 947	1 847	0	266	0	0	1 581
Dettes envers la clientèle	17 555	17 555	0	0	0	0	17 555
Dettes représentées par un titre	2 932	2 932	0	0	0	0	2 932
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôt courants	65	65	0	0	0	0	65
Passifs d'impôt différés	1	1	1	0	0	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	860	860	0	38	0	0	822
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	47	47	0	0	0	0	47
Provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les EC - JVO	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de trading	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les Ets de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couvert. - Passif	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées émises par les assurances	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	146	146	0	0	0	0	146
Dettes subordonnées émises par les banques	821	821	0	0	0	0	821
Capitaux propres totaux	2 994	2 994	0	0	0	0	2 994
Capitaux propres - part du Groupe	2 994	2 994	0	0	0	0	2 994
Capital et primes liées	1 307	1 307	0	0	0	0	1 307
Réserves consolidées - Groupe	1 479	1 479	0	0	0	0	1 479
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres - Groupe	74	74	0	0	0	0	74
Résultat - Groupe	134	134	0	0	0	0	134
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF	28 108	27 662	1	511	0	0	27 150

Tableau 3 : Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers - (LI2) - Au 31/12/18

	a	b	c			e
			Éléments soumis au			
	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché	
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	27 126	26 493	609	0	23	
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	512	1	511	0	0	
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	26 614	26 493	98	0	23	
4 Engagements Hors Bilan	3 827	3 827		-		
Écart de valorisation sur Hors Bilan	-2 680	-2 680		-		
5 Écart de valorisation	117		117			
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	228		170		58	
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions	191	191		-		
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	0	0				
9 Autres	-95	-95		-		
10 Valeur réglementaire des expositions	28 202	27 736	385	0	81	

Fonds propres

Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- ▶ Des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 - CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- ▶ Des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale rigidité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Compte tenu des dispositions du règlement délégué (UE) 2015/850, les anciennes parts B et les parts F ne sont plus éligibles au CET1. Conformément aux dispositions du CRR (articles 484 et 486), elles peuvent toutefois être conservées au titre des clauses de « grand-père », de manière dégressive sur une période de dix ans à compter du montant constaté au 31 décembre 2012. Le plafond des anciennes parts B et F éligibles au CET1 pour 40 % de leur encours au 31 décembre 2012 pour l'exercice 2018 est respecté.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil minimum fixé à 6 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale rigidité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %. La BCE exige, à l'issue du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (« SREP »), que la CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, un ratio de fonds propres global de 9,75 % et un ratio de fonds propres de catégorie 1 (CET1) de 6,25 %, tels que ces ratios sont définis dans le Règlement (EU) n°575/2013.

Ce taux de 6,25 % a été reconduit pour l'exercice 2018 (courrier du 19 décembre 2017).

Il convient d'ajouter aux exigences de fonds propres de base de catégorie 1 le coussin de conservation pour 1,875 % tel que ce ratio est défini dans le règlement CRD IV.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

Les filtres prudentiels

À compter du 1^{er} janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en cash-flow-hedge), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux

de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n°90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- ▶ L'anticipation de la distribution des dividendes aux porteurs de parts ;
- ▶ La déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- ▶ La différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- ▶ Les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- ▶ Les impôts différés actifs dépendants de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- ▶ Les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- ▶ Les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- ▶ Les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

Les instruments de fonds propres AT1 se composent du titre super-subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qui est reclassé progressivement, de 10 % par an, en T2. Au 31/12/2018, le montant éligible aux fonds propres AT1 est de 40 % du nominal du TSS, soit 60 millions d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250% ; il s'agit de la somme des :

- ▶ Fonds propres de catégorie 1 ;
- ▶ Fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

Tableau 4 : Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres - (CCC2) - Au 31/12/18

				En millions d'euros			
	Consolidation comptable	Consolidation prudentielle	Écart		CET1	AT1	T2
Capitaux propres	2 994	2 995	-1	Fonds propres	2 438	60	658
Capitaux propres - part du Groupe - Hors OCI	2 920	2 921	-1	Fonds Propres - Part du Groupe	2 889		
Capital souscrit et primes d'émissions	1 307	1 307	-	Capital appelé versé et primes d'émission*	1 299		
Réserves consolidées - Groupe	1 479	1 480	-1	Résultats antérieurs non distribués	1 479		
Résultat consolidé - Groupe	134	134	-	Bénéfice ou perte (part du Groupe)	134		
				(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-23		
Capitaux propres - Intérêts minoritaires - Hors OCI	0	1	2	Fonds Propres - Intérêts minoritaires	0	0	0
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	-18	-14	-4	Intérêts minoritaires éligibles*	0	0	0
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	18	15	3				
Gains ou pertes latents - Part du Groupe	74	73	1	Gains ou pertes latents - part du Groupe	74		
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	55	55	-	<i>dont instruments de capitaux propres*</i>	0		
<i>dont instruments de dettes</i>	48	48	-	<i>dont instruments de dettes*</i>	7		
<i>dont couverture de flux de trésorerie</i>	-11	-11	-	<i>dont réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	-11		
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	0	0	0				
Autres éléments bilanciaux				Autres éléments bilanciaux entrant dans le calcul des Fonds propres	-525	60	658
Immobilisations incorporelles	29	29	-	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	-29		
Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	469	469	0	(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-469		
Impôts différés				(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	-		
• Actifs	50	50	-				
<i>dont IDA sur déficit fiscal</i>	-	-	-				
- Passifs	1	1	-				
<i>dont IDP sur immobilisations incorporelles</i>	-	-	-				
Dettes subordonnées	821	821	0	5 Dettes subordonnées*		60	748
				Déductions et filtres prudentiels (voir tableau suivant)	-27	-	-90
				* Existence de clauses transitoires			
					CET1	AT1	T2
				Déductions et filtres prudentiels	-27	0	-90
				(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 %	-		
				(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
				(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-152
				Déductions excédentaires par niveau de fonds propres	-	-	-
				En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-36		
				En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			5
				Ajustements du risque de crédit (approche standard)			57
				Filtre prudentiel : réserve de couverture de flux de trésorerie	11		
				Filtre prudentiel : ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-2		
				Filtre prudentiel : pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-		
				Autres	-		

Commentaires :

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit:

- 1** Déduction des intérêts de parts sociales au titre de 2018 en 2019 ;
- 2** Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR ;
- 3** Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés ;
- 4** Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen ;
- 5** Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

Tableau 5 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres - Au 31/12/18

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1

	Parts A	Parts C	Parts B	Parts F
1 Émetteur	Crédit Mutuel Nord Europe			
2 Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	Parts : 969500MOQLCWGNJR5B72			
3 Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier			
Traitement réglementaire				
4 • Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1			
5 • Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Inéligible		
6 • Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé			
7 • Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)			
8 Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	48,48	1 115,61	99,79	31,89
9 Valeur nominale de l'instrument	48,48	1 115,61	99,79	31,89
9a Prix d'émission	48,48	1 115,61	99,79	31,89
9b Prix de rachat	48,48	1 115,61	99,79	31,89
10 Classification comptable	Capitaux Propres			
11 Date d'émission initiale	Variable			
12 Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle			
13 • Échéance initiale	NA			
14 Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non			
15 Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA			
16 • Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA			
Coupons / dividendes				
17 Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	NA	Flottant	Flottant	Flottant
18 Taux de coupon et indice éventuel associé	NA			
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)	Non			
20a • Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion			
20b • Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion			
21 • Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non			
22 • Cumulatif ou non cumulatif	Non			
23 Convertible ou non-convertible	Non convertible			
24 • Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	NA			
25 • Si convertible, entièrement ou partiellement	NA			
26 • Si convertible, taux de conversion	NA			
27 • Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA			
28 • Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA			
29 • Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA			
30 Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui			
31 • Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'Assemblée Générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier			
32 • Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle			
33 •• Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente			
34 •• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA			
35 Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances			
36 Existence de caractéristiques non conformes (oui/ non)	Non		Oui	
37 Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	NA		À dividendes prioritaires	

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

1 Émetteur		Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe															
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011828235	FR0011927037	FR0012033926	FR0012046860	FR001212605	FR0012187078	FR0012187086	FR0012303246	FR0011781061	FR0012304442	FR00121618320	FR0012632495	FR00121616894	FR0012176767	FR0013073764	FR0013201431
3	Droit régissant l'instrument	L211-1 et suivants du Code Monétaires et Financier															
Traitement réglementaire																	
4	• Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2															
5	• Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2															
6	• Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé															
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)															
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300
9	Valeur nominale de l'instrument	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300
9a	Prix d'émission	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	118,512	55	22	3	40	30	40	295,791
9b	Prix de rachat	5	7	12,1	2	3	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300
10	Classification comptable	Passif - Coût amorti															
11	Date d'émission initiale	10/04/14	03/06/14	06/08/14	29/07/14	03/09/14	15/10/14	15/10/14	28/11/14	10/03/14	22/12/14	02/04/15	02/04/15	27/04/15	01/06/15	23/12/15	12/09/16
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée															
13	• Échéance initiale	10/04/24	03/06/24	06/08/24	29/07/24	03/09/24	15/10/24	15/10/24	28/11/24	27/06/26	22/12/26	02/04/25	02/04/25	27/04/27	02/06/25	23/12/30	12/09/26
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui															
15	• Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées															
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A															
Coupons / dividendes																	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3,15 % puis Min 6 % ; Max 3,15 % ; CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	130 %*CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	2,6 % puis Min 4 % ; Max 2,6 % ; CMS 10 ans	4,25 %	3,40 %	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,9 % ; CMS 10 ans	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,8 % ; CMS 10 ans	2,75 %	1,35 % puis Min 3,10 % ; Max 1,35 % ; CMS 10 ans	4 % puis EURI- BOR6M 1,78 %	2,13 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non															
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A															
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A															
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non															
22	• Cumulatif ou non cumulatif	N/A															
23	Convertible ou non-convertible	Non-convertible															
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A															
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A															
26	• Si convertible, taux de conversion	N/A															

27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	• Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	• Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Remboursable après désintéressement des créanciers privilégiés ou chirographaires.
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Tableau 6 : Informations détaillées sur les fonds propres - Au 31/12/18

En milliers d'euros

	Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n°575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n°575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE	26 (3)
	<i>dont : Parts sociales</i>	liste ABE	26 (3)
	<i>dont : Prime d'émission</i>	liste ABE	26 (3)
2	Bénéfices non distribués	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	84, 479, 480	-
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	36 (1) c, 38, 472 (5)	

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n°575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n°575/2013
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	10 732		33 a
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-35 476	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-		32 (1)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-		33 (1) b
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) f, 41, 472 -8	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) g, 41, 472 -9	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-		36 (1) k
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-		36 (1) k (i), 89 à 91
20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-		36 (1) k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b, 258
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-		36 (1) k (iii), 379 (3)
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-		48 (1)
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (11)	-
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-		36 (1) a, 472 (3)
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-		36 (1) (i)
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR			
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468			
	dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres			467
	dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances			467
	dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres			468
	dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances			468
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR			481
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)			36 (1) (i)
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-524 835		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 438 180		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents			51, 52

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n°575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n°575/2013
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	60 000	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		85, 86, 480	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	60 000		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)			
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013		472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013		477, 477 (3), 477 (4) a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)			
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	60 000		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 498 180		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	747 767	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	486 (4)	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	87, 88, 480	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	61 933	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	809 700		
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67,	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 (3)	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 (4)	-

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n°575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n°575/2013
54a	dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires	-		-
54b	dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires	-		-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-151 715	66 d, 69, 79, 477 (4)	
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		467, 468, 481	
Ajout	dont : subventions reçues par les sociétés de crédit bail			481
Ajout	dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires			481
Ajout	dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres	-		481
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-151 715		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	657 985		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 156 165		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)	-		472 (8) b
	dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)		477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477(4) b	
60	Total actifs pondérés	15 384 180		
Ratios de fonds propres et coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,85 %	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,24 %	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	20,52 %	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	1,875 %	CRD 128, 129, 130	
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	1,875 %		
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,00 %		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00 %	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	11,35 %	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE] [sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n°575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n°575/2013
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	24 025	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	172 770	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	45 311	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	57 164		62
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	57 164		62
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	4 769		62
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	20 034		62
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	299 105		484 (3), 486 (2) et (5)
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-		484 (3), 486 (2) et (5)
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	60 000		484 (4), 486 (3) et (5)
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-90 000		484 (4), 486 (3) et (5)
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-		484 (5), 486 (4) et (5)
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-		484 (5), 486 (4) et (5)

Exigences de fonds propres

Tableau 7 : Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (RWA) – (OV1) - Au 31/12/18

En milliers d'euros

	Actifs Pondérés des Risques		Exigences minimales de fonds propres
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	13 270 853	14 586 907	1 061 668
2 <i>dont approche standard</i>	4 421 640	4 174 970	353 731
3 <i>dont approche de base fondée sur les notations internes</i>	363 383	358 923	29 071
4 <i>dont approche avancée fondée sur les notations interne</i>	3 325 515	3 328 105	266 041
5 <i>dont actions en approche NI</i>	5 160 315	6 724 909	412 825
6 Risque de contrepartie	124 006	348 697	9 921
7 <i>dont valeur de marché</i>	51 696	158 419	4 136
8 <i>dont exposition initiale</i>			
9 <i>dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)</i>			
10 <i>dont méthode des modèles internes (MMI)</i>			
11 <i>dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP</i>			
12 <i>dont CVA</i>	72 311	190 278	5 785
13 Risque de règlement			
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			
15 <i>dont approche fondée sur les notations internes (NI)</i>			
16 <i>dont méthode de la formule prudentielle</i>			
17 <i>dont approche par évaluation interne</i>			
18 <i>dont approche standard (AS)</i>			
19 Risque de marché	82 052	299 257	6 564
20 <i>dont approche standard (AS)</i>	82 052	299 257	6 564
21 <i>dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)</i>			
22 Grands Risques			
23 Risque opérationnel	1 362 066	1 246 029	108 965
24 <i>dont approche indicateur de base</i>	20 509	21 513	1 641
25 <i>dont approche standard</i>	435 440	444 699	34 835
26 <i>dont approche de mesure avancée</i>	906 116	779 817	72 489
27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	545 203	456 625	43 616
28 Ajustement du plancher			
29 TOTAL	15 384 180	16 937 515	1 230 734

Indicateurs prudentiels

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2018, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

Tableau 8 : Ratios de solvabilité

	En millions d'euros	
	31/12/18	31/12/17
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	2 438	2 660
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	60	0
Fonds propres de catégorie 2	658	702
TOTAL FONDS PROPRES	3 156	3 362
Emplois pondérés au titre du risque crédit	13 868	15 202
Emplois pondérés au titre du risque de marché	154	490
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	1 362	1 246
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	15 384	16 938
Ratio CET 1	15,85 %	15,70 %
Ratio T1	16,24 %	15,70 %
RATIO DE SOLVABILITÉ	20,52%	19,85%

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou « RWA »). La CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 9,75 %, tel qu'exigé par la BCE.

Coussin de fonds propres contra-cycliques

Tableau 9 : Montant du coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à l'établissement - Au 31/12/18

	En millions d'euros
Total des emplois pondérés	15 384
Taux de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	0,000005
Exigences de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	0

Tableau 10 : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contra-cyclique - Au 31/12/18

Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0 % a été reconnu par le HCSF	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de titrisation négociation		Expositions		Exigence de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contra-cyclique	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total			
Norvège	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000 %	2,00 %
République Tchèque	0,03	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000 %	1,00 %
Hong Kong	0,76	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,03	0,000 %	2,00 %	
Islande	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000 %	1,00 %	
Lituanie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000 %	1,00 %	
Royaume-Uni	6,76	1,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	0,43	0,000 %	1,00 %	
Slovaquie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000 %	1,00 %	
Suède	0,09	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,000 %	2,00 %	
TOTAL DES EXPOSITIONS ET DES EFP	6 090	14 373	0	0	0	0	1 027	0	0	1 027			

En complément de l'exigence minimale de CET1, le Groupe Crédit Mutuel est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- Un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 1,875 % au 31/12/2018 et à 2,5 % des risques pondérés en cible (2019) ;
- Un coussin AEIS (« Autre Établissement d'Importance Systémique ») lié à la désignation du Groupe en tant qu'établissement considéré à risque systémique à l'échelle nationale. Celui-ci s'applique uniquement au niveau consolidé national. Fixé par le SGACPR dans l'intervalle de 0 % et 2 %, il vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres.

Pour le Groupe Crédit Mutuel, son niveau s'élevait à 0,375 % au 31/12/2018 et à 0,5 % en cible (2019) ;

- Un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (capé à 0,625 % en 2016), et qui n'est pas, cette année, significatif pour le Groupe Crédit Mutuel. Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions).

En 2018, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0 %. Il a par ailleurs reconnu les taux de 2 % pour la Norvège et 2 % pour la Suède (du 01/01/2018 au 31/12/2018, la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contra-cyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 1,875 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF). Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe Crédit Mutuel est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) a apporté sa participation dans Nord Europe Assurance (NEA) au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), en vue de permettre la fusion des deux entités.

L'opération d'absorption de NEA et de ses filiales par le GACM a été validée par les autorités de contrôle compétentes et notamment par l'ACPR dans une décision publiée au Journal Officiel du 27 juin 2018. Elle a un effet rétroactif, fiscalement et comptablement, au

1^{er} janvier 2018 mais ne prend effet qu'au 30 juin dans les comptes consolidés. Cette fusion permet au GACM de renforcer l'ensemble de ses positions, en France et en Belgique, et d'optimiser les coûts et les ressources.

À l'issue de l'opération, le Groupe CMNE détient 10,22 % du nouvel ensemble GACM et le GACM est désormais intégré aux comptes du Groupe par mise en équivalence.

Jusqu'au 30/06/2018, le Groupe CMNE a poursuivi ses travaux comme lors des années précédentes.

Un processus d'échanges a été mis en place entre les entités de contrôle et des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le Groupe CMNE. L'objectif est de permettre à ce dernier de disposer de toutes les informations nécessaires en vue d'apprécier la cohérence et la coordination des structures, ainsi que les politiques et les processus de gestion et de contrôle.

Par dérogation aux articles 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « Valeur de Mise en

Équivalence (VME) pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du Groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe CMNE est assujéti à une surveillance en matière d'adéquation des fonds propres.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets :

- ▶ Le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- ▶ Le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- ▶ Le contrôle de la concentration des risques par secteur.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres réglementaires incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues

dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au Groupe CMNE.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par secteur permet de déclarer les informations pour le secteur bancaire et pour le secteur des assurances :

- ▶ Les encours globaux détenus en actions ;
- ▶ Les encours globaux détenus en placements immobiliers ;
- ▶ Les participations et créances subordonnées sur des établissements de crédit et établissements financiers.

Le dernier volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banque et assurance sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Tableau 11 - Participations non déduites dans des entreprises d'assurance – (INS1) au 31/12/18

En millions d'euros	
	Valeur
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	1 006
TOTAL APR	3 722

Ratio de levier

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'Administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- ▶ Le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- ▶ Une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque Groupe de Crédit Mutuel ;
- ▶ En cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction Générale du Groupe concernée ainsi que les Conseils d'administration du Groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les Groupes de Crédit Mutuel.

Tableau 12 : Ratio de levier : déclaration commune - (LRCom) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		Expositions au 31/12/18
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	26 591
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-35
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	26 555
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	12
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	106
EU-5a	Expositions déterminées selon la méthode de l'exposition initiale	
6	Réintégration des garanties sur dérivés données déduites des actifs du bilan en vertu du référentiel comptable applicable	
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-119
8	(Expositions exemptées relatives aux opérations d'un membre compensateur avec une contrepartie centrale éligible CCP)	
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	-
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-
11	Total des expositions sur dérivés - somme des lignes 4 à 10	-1
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	273
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	11
EU-14a	Dérogation pour les SFTs : expositions au risque de crédit de contrepartie en vertu de l'article 429ter.4 et 222 du CRR	
15	Expositions pour les agents intermédiaires dans des SFTs	
EU-15a	(Expositions exemptées relatives aux SFTs entre un membre compensateur et une contrepartie centrale éligible CCP)	
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	284
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	2 758
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	-1 468
19	Autres expositions hors-bilan - somme des lignes 17 à 18	1 290
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	-
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	-
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	2 498
21	Total des expositions - somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	28 128
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	8,9 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Adéquation du capital

Tableau 13 : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier - (LRSum) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Expositions au 31/12/18
1 Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	28 108
2 Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-446
4 Ajustements sur les dérivés	-159
5 Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	11
6 Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	1 290
EU-6a (Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b (Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7 Autres ajustements	-677
8 TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	28 128

Tableau 14 : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) - (LRSpI) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Expositions au 31/12/18
EU-1 Total des expositions du bilan* dont :	26 472
EU-2 • Expositions du trading book	68
EU-3 • Expositions du banking book, dont :	26 403
EU-4 Obligations sécurisées	9
EU-5 Expositions traitées comme les souverains	3 726
EU-6 • Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	16
EU-7 Etablissements	3 497
EU-8 Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	8 646
EU-9 Expositions retail	6 036
EU-10 Expositions corporate	1 573
EU-11 Expositions en défaut	444
EU-12 Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	2 455

* hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'ins-

crivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le Groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le Conseil d'Administration de la CNCM du 02/03/2016 qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- ▶ L'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques et à l'aide d'une cartographie globale des risques du groupe actualisée chaque année ;
- ▶ L'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1 ;

- La détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques et le programme global de stress du groupe Crédit Mutuel, fondé sur une approche holistique et prospective.

La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de fonds propres de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel et du CMNE, permettent d'attester que le CMNE dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité.

Risque de crédit

Informations qualitatives générales sur le risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRA.

Expositions

Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord de Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- En méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;

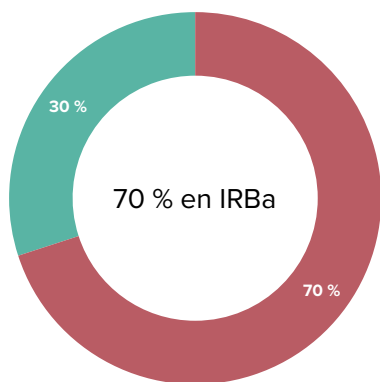
- En méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- En méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

En 2018, dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé l'autorisation donnée au Groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle

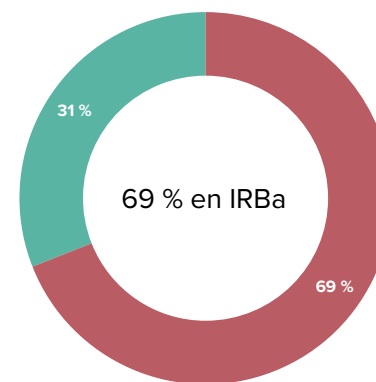
de détail. Le Groupe Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière (0,7 % du Corporate). Celle-ci est appliquée depuis le 31 mars 2018.

Au sein du Groupe CMNE, le pourcentage des expositions homologuées en méthode avancée notations internes s'élève à près de 69 % au 31 décembre 2018. La méthode fondation n'est pas utilisée.

Graphique 1 : Part des expositions brutes au 31/12/17



Graphique 2 : Part des expositions brutes au 31/12/18



● IRB ● Standard

Mesure sur le périmètre des catégories « Établissements », « Entreprises » et « Clientèle de détail ».

Tableau 15 : Expositions nettes (expositions brutes - provision)

En millions d'euros

	31/12/18			31/12/17		
	IRB	Standard	TOTAL	IRB	Standard	TOTAL
Administrations centrales et Banques Centrales	0	3 729	3 729	0	3 507	3 507
Établissements	2 816	750	3 566	2 904	804	3 708
Entreprises	1 908	418	2 326	2 031	595	2 625
Clientèle de détail	11 387	5 694	17 082	10 999	5 356	16 354
Actions	1 577	152	1 729	1 986	60	2 045
Titrisation	0	0	0	0	0	0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	363	363	726	306	184	490
TOTAL GÉNÉRAL - BILAN & HORS BILAN	18 052	11 106	29 158	18 224	10 506	28 730
Dérivés	24	94	118	424	14	438
Pensions	267	0	267	272	0	272
TOTAL GÉNÉRAL	18 343	11 200	29 544	18 920	10 520	29 440

Les expositions nettes bilan et hors bilan progressent de 428 millions d'euros sur 1 an. Cette hausse est tirée par la Clientèle de détail et les Administrations et Banques centrales. Au contraire, les catégories Actions, Entreprises et Établissements sont en retrait.

Tableau 16 : Montant net total et moyen des expositions - (RCB-B) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1 Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-
2 Établissements (banques)	2 816	2 927
3 Entreprises	1 908	1 964
4 <i>dont : financements spécialisés</i>	-	-
5 <i>dont : PME</i>	1 003	1 010
6 Clientèle de détail	11 387	11 229
7 • Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 408	6 341
8 - PME	618	604
9 - Non-PME	5 790	5 737
10 • Revolving	1 189	1 177
11 • Autre - clientèle de détail	3 790	3 710
12 - PME	1 755	1 695
13 - Non-PME	2 035	2 015
14 Actions	1 577	1 287
14a Autres actifs	363	379
15 Total approche IRB	18 052	17 786
16 Administrations centrales ou Banques Centrales	1 559	1 749
17 Administrations régionales ou locales	222	152
18 Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	1 964	1 923
19 Banques multilatérales de développement	-	-
20 Organisations internationales	-	-
21 Établissements (banques)	734	655
22 Entreprises	119	344
23 <i>dont : PME</i>	74	204
24 Clientèle de détail	3 319	3 326
25 <i>dont : PME</i>	386	325
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 350	2 080
27 <i>dont : PME</i>	528	358
28 Expositions en défaut	323	317
29 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1	5
30 Obligations sécurisées (covered bond)	-	-
31 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-
32 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	98	68
33 Expositions sur actions	54	18
34 Autres actifs	363	210
35 Total approche standard	11 106	10 847
36 TOTAL	29 158	28 632

Historiquement le CMNE développe un sociétariat de particuliers. La composition de son portefeuille traduit bien ces fondamentaux, avec une part de clientèle de détail de 59 % au 31 décembre 2018 (+ 2 points par rapport au 31/12/2017). 51 % des encours crédit de la clientèle de détail sont garantis par une hypothèque, preuve que le CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi. La majorité des encours en standard est constituée par la filiale belge BEOBANK.

Expositions par zone géographique

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et belge, en cohérence avec son territoire d'activité géographique. La ventilation géographique des expositions nettes au 31 décembre 2018 en

est le reflet avec 95 % des engagements en France et en Belgique, et 99 % dans la zone Europe.

La zone géographique se définit comme la zone de résidence de l'emprunteur. Le CMNE privilégie pour

ses activités commerciales, les financements de biens nationaux, même si l'emprunteur réside dans un autre pays.

Tableau 17 : Ventilation géographique des expositions – (RCB-C) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Autres	Restes du monde	USA	Canada	Autres	Total
1 Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Établissements (banques)	2 582	1 960	23	65	-	87	107	15	225	100	235	149	41	44	2 816
3 Entreprises	1 906	1 878	2	18	-	-	-	-	-	9	2	2	-	-	1 908
4 Clientèle de détail	11 377	11 343	1	26	1	1	0	3	2	2	10	2	0	7	11 387
5 Actions	1 574	1 572	-	1	-	0	-	-	-	-	3	3	-	-	1 577
5a Autres actifs	363	363	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	363
6 TOTAL APPROCHE IRB	17 802	17 116	26	110	1	87	107	18	227	111	250	157	42	52	18 052
7 Administrations centrales et banques centrales	1 509	660	-	848	0	-	-	-	-	-	50	-	50	-	1 559
8 Administrations régionales ou locales	164	52	-	112	-	-	-	-	-	-	58	-	58	-	222
9 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1 964	1 961	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 964
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Etablissement (banques)	714	379	60	76	-	1	52	21	31	93	20	20	-	-	734
13 Entreprises	119	38	-	79	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	119
14 Clientèle de détail	3 313	23	1	3 275	2	9	1	0	1	2	6	1	0	5	3 319
15 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 347	322	1	2 014	0	5	2	0	2	0	3	0	-	3	2 350
16 Expositions en défaut	322	24	0	294	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	323
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	98	73	-	25	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	98
21 Expositions sur actions	54	30	19	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54
22 Autres actifs	362	223	0	127	0	9	-	-	3	-	1	1	-	-	363
23 TOTAL APPROCHE STANDARD	10 966	3 787	81	6 855	3	27	56	22	39	96	140	22	108	10	11 106
24 TOTAL	28 769	20 903	107	6 965	4	114	163	39	266	207	390	179	150	61	29 158

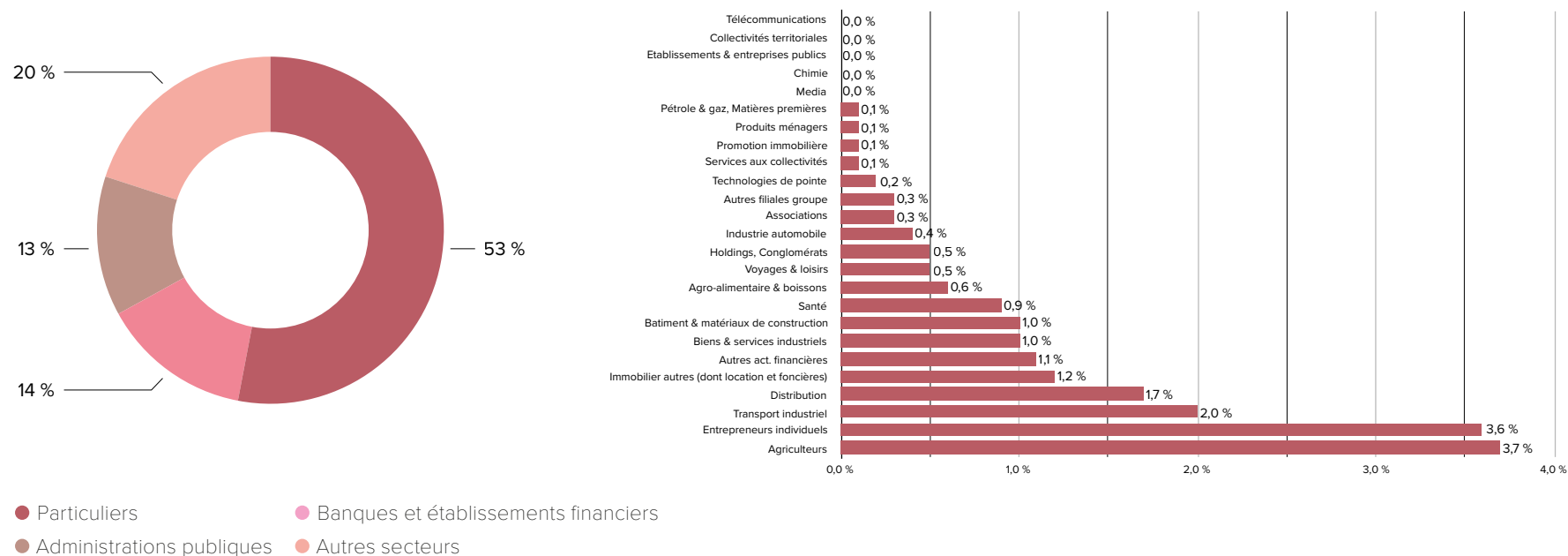
Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le Groupe CMNE présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. 3 secteurs représentent plus de 80 % des expositions :

les particuliers (53 %), les banques et établissements financiers (14 %) et les administrations publiques (13 %). 25 autres secteurs d'activité représentent au global 20 % des encours, mais aucun ne représente unitairement plus de 5 % des encours.

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations et des Banques Centrales, des banques et établissements financiers, des entreprises et de la clientèle de détail.

Graphique 3 : Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie - (RCB-D) - Au 31/12/18



L'activité du Groupe CMNE est essentiellement axée sur la clientèle de détail.

Échéance des expositions

Tableau 18 : Échéance des expositions - (RCB-E) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	a	b	c	d	e	f
	Expositions nettes à la demande	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-
2 Établissements	422	604	829	423	539	2 816
3 Entreprises	254	299	515	247	594	1 908
4 Clientèle de détail	1 004	1 277	3 667	4 811	629	11 387
5 Actions	7	-	352	-	1 218	1 577
5a Autres actifs	3	21	-	35	303	363
6 Total approche NI	1 690	2 201	5 363	5 516	3 282	18 052
7 Administrations centrales ou banques centrales	983	98	41	160	276	1 559
8 Administrations régionales ou locales	0	2	6	8	206	222
9 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	187	22	71	1 681	4	1 964
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
11 Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
12 Établissements (banques)	0	46	-	-	688	734
13 Entreprises	6	0	22	2	88	119
14 Clientèle de détail	27	-2	4	-	3 290	3 319
15 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	11	36	147	156	2 001	2 350
16 Expositions en défaut	-1	-73	32	12	354	323
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	1	-	-	-	1
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-
19 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	98	98
21 Expositions sur actions	-	-	-	-	54	54
22 Autres actifs	2	342	-	14	5	363
23 Total approche standard	1 215	472	323	2 033	7 064	11 106
24 TOTAL	2 905	2 673	5 686	7 548	10 347	29 158

Qualité de crédit des actifs

CRB-A – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Expositions dépréciées et en souffrance

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

L'entrée en défaut est matérialisée au 90^{ème} jour en cas de dépassement du seuil de matérialité (1 euro pour les prêts et 150 euros pour les C/C).

Suite à sa migration informatique, l'application du défaut chez Beobank est conforme à la définition du Groupe CMNE.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent également dans le rapport financier, partie « Arriérés de paiement ».

Dépréciations pour risque de crédit

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- ▶ Classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- ▶ Dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- ▶ Comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le Groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Mutuel répartit en 3 catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- ▶ Statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- ▶ Statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- ▶ Statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du Groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ▶ Les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio ») ;
- ▶ Les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio »).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ▶ Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- ▶ Comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- ▶ Des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ;
- ▶ Des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés. Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes

régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- ▶ Récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- ▶ Non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Tableau 19 - Ventilation des encours et dépréciations par statut - Au 31/12/18

En millions d'euros

Bilan		
	Encours provisionnable	Dépréciations
Statut 1	21 096	-48
Statut 2	1 066	-49
Statut 3	909	-506
Hors bilan		
	Encours avant CCF provisionnable	Provisions
Statut 1	3 776	-2
Statut 2	45	-1
Statut 3	10	-2

Expositions restructurées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés,...). Le Groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (statut 3) systématique et se traduit à minima par un passage en statut 2.

Expositions performing et non performing

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31/12/2018 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

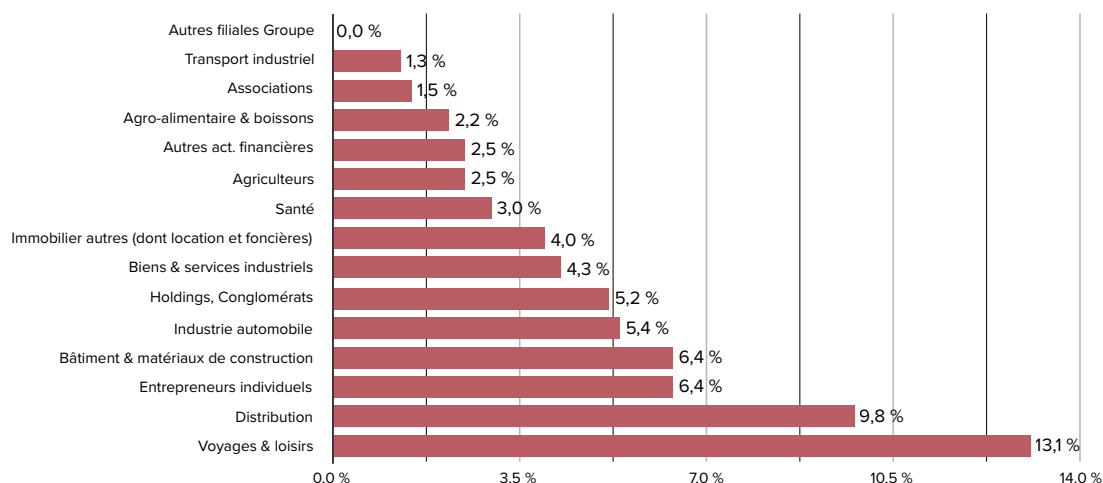
Tableau 20 : Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument - (RC1-A) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		a		Provisions	c		g
		b	Expositions brutes Expositions non performing		Provisions spécifiques	d Provisions collectives	
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-	-	-	-	-
2	Établissements (banques)	2 817	-	-	-	-	2 816
3	Entreprises	1 893	40	24	24	-	1 908
4	<i>dont : financements spécialisés</i>	-	-	-	-	-	-
5	<i>dont : PME</i>	994	24	15	15	-	1 003
6	Clientèle de détail	11 300	250	163	163	-	11 387
7	• Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 346	117	55	55	-	6 408
8	- PME	612	16	10	10	-	618
9	- Non-PME	5 734	101	45	45	-	5 790
10	• Revolving	1 187	13	11	11	-	1 189
11	• Autre - clientèle de détail	3 767	120	97	97	-	3 790
12	• PME	1 748	46	38	38	-	1 755
13	• Non-PME	2 020	74	59	59	-	2 035
14	Actions	1 577	-	-	-	-	1 577
14a	Autres actifs	363	-	-	-	-	363
15	TOTAL APPROCHE IRB	17 950	289	188	188	-	18 052
16	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 559	-	-	-	-	1 559
17	Administrations régionales ou locales	222	-	-	-	-	222
18	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1 964	-	-	-	-	1 964
19	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
20	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
21	Établissements (banques)	734	-	-	-	-	734
22	Entreprises	122	-	3	3	-	119
23	<i>dont : PME</i>	77	-	3	3	-	74
24	Clientèle de détail	3 419	-	36	36	-	3 319
25	<i>dont : PME</i>	394	-	8	8	-	386
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 365	-	15	15	-	2 350
27	<i>dont : PME</i>	534	-	7	7	-	528
28	Expositions en défaut	-	620	361	361	-	323
29	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1	-	-	-	-	1
30	Obligations sécurisées (covered bond)	-	-	-	-	-	-
31	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
32	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	98	-	-	-	-	98
33	Expositions sur actions	54	-	-	-	-	54
34	Autres actifs	363	-	-	-	-	363
35	TOTAL APPROCHE STANDARD	10 901	620	415	415	-	11 106
36	TOTAL	28 851	909	603	603	-	29 158

Les expositions non performantes représentent 3,1% de l'ensemble des expositions du Groupe. Ces expositions sont provisionnées à 60 %.

Graphique 4 : Ventilation sectorielle des expositions en défaut - (RC1-B) - Au 31/12/18



Le taux de défaut correspond au rapport, au sein d'un secteur d'activité, entre les encours en défaut et le total des encours de ce secteur. Le tableau ne reprend que les secteurs significatifs, c'est-à-dire, ceux dont l'encours est supérieur à 50 millions d'euros.

Tableau 21 : Qualité de crédit des expositions par zone géographique - (RC1-C) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		b	a		c	d	g
			Expositions brut	Expositions nettes			
		Expositions performing	Expositions non performing	Provisions	Provisions spécifiques	Provisions collectives	(a+b-c-d)
1	Europe	28 462	902	599	599	-	28 768
2	• France	20 779	323	199	199	-	20 903
3	• Allemagne	106	2	2	2	-	107
4	• Belgique	6 787	561	383	383	-	6 965
5	• Espagne	3	2	2	2	-	4
6	• Luxembourg	114	4	4	4	-	114
7	• Pays-Bas	162	3	3	3	-	163
8	• Suisse	39	1	-	-	-	39
9	• Royaume-Uni	266	3	3	3	-	266
10	• Autres	206	3	3	3	-	207
11	Reste du monde	388	8	6	6	-	390
12	• États-Unis	179	1	1	1	-	179
13	• Canada	150	1	1	1	-	150
14	• Autres	60	6	5	5	-	61
15	TOTAL	28 851	909	603	603	-	29 158

Les expositions en défaut se limitent principalement aux 2 marchés commerciaux du CMNE, à savoir la France et la Belgique.

Tableau 22 : Âge des expositions en souffrance - (RC1-D) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		Valeur comptable brute						f
		Encours performants		Encours non performants				
		Pas impayés ou impayés ≤ 30 jours	En impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	En impayés > 90 jours et ≤ 180 jours	En impayés > 180 jours et ≤ 1 an	En impayés > 1 an ≤ 5 ans	
1	Prêts	20 013	141	177	44	88	458	142
	• Prêts au coût amorti	20 013	141	177	44	88	458	142
	• Prêts en juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0
	• Prêts en juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
2	Titres de dettes	4 197	0	0	0	0	0	0
	• Titres au coût amorti	147	0	0	0	0	0	0
	• Titres en juste valeur par capitaux propres	3 190	0	0	0	0	0	0
	• Titres en juste valeur par résultat	861	0	0	0	0	0	0
3	TOTAL	24 210	141	177	44	88	458	142

Tableau 23 : Expositions non performantes et renégociées - (RC1-E) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes							Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste Sûretés et garanties reçues valeur attribuable au risque de crédit				Sûretés et garanties reçues valeur		
		a	b	c	d	e	f	g	Dont encours performants		Dont encours non performants		l	m	
									Dont encours performants présentant des impayés > 30 j. et ≤ 90 j.	Dont encours restructurés performants	Dont encours en défaut	Dont encours déclassés comptablement			Dont encours restructurés
010	Titres de dettes	4 197	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
020	Prêts et avances	21 063	141	43	909	909	909	73	96	2	506	22	163	45	
030	Hors bilan	3 831		0	10	10		0	2	0	2	0	1	0	

Au 31/12/2018, l'encours des prêts restructurés pour le groupe CMNE s'élève à 116 millions d'euros, dont 73 millions d'euros sont non performants (soit 63 %).

Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

Tableau 24 : Évolution du solde des ajustements pour risque de crédit général et spécifique - (RC2-A) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	a	b
	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture	-640	
Augmentations dues à l'origine et à l'acquisition	-49	
Diminutions dues à la décomptabilisation	40	
Variations dues aux variations des risques de crédit (net)	-3	
Variations dues aux modifications sans décomptabilisation (net)	0	
Variations dues à la mise à jour des modèles	0	
Reprises de provisions dues à des passages en pertes	33	
Différence de change	0	
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	0	
Autres	17	
Solde de clôture	-603	
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	1	
Passages en pertes	-40	

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'application de la norme IFRS9 a conduit à la suppression des provisions collectives.

Approche standard

Informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRD.

CRD – Exigences de publication d'informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit.

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux Banques Centrales. Depuis septembre 2017, le Groupe CMNE s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 25 : Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard - (RC5) - Au 31/12/18

Ce tableau présente les expositions au défaut (après application du CCF au montant Hors Bilan).

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	Pondérations																	
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduites	Total	
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 513	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45	-	-	-	-	-	1 559
2	Administrations régionales ou locales	169	-	-	-	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	221
3	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1 962	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 963
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements (banques)	22	-	-	-	398	-	315	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	739
7	Entreprises	-	-	-	-	1	-	23	-	-	83	-	-	-	-	-	-	-	107
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 826	-	-	-	-	-	-	-	-	2 826
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	1 508	-	-	563	248	-	-	-	-	-	-	-	2 319
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	198	118	-	-	-	-	-	-	317
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98	-	-	-	-	-	-	-	98
15	Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-	-	-	-	-	54
16	Autres actifs	-	-	-	5	1	-	-	-	-	334	-	-	-	-	22	-	-	363
17	TOTAL	3 667	-	-	5	454	1 508	338	-	3 389	1 019	119	45	-	-	22	-	-	10 567

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours différés d'actifs.

L'exposition sur les administrations et les Banques Centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour les Groupes Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

Systemes de notations internes

Informations qualitatives sur les modèles Notation Interne (NI) permettant de répondre aux exigences de la maquette CRE.

CRE – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les modèles NI

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison-mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

La Probabilité de Défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du Groupe Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- ▶ Des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- ▶ Des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Les dossiers de type douteux compromis sont un sous-ensemble de la catégorie E-, et sont identifiés dans le système d'information par la notation E=.

Sur les périmètres Corporate dits « de masse » et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La perte en cas de défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le Groupe Crédit Mutuel et homologués sur les catégories d'expositions Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate « de masse » et Retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la

LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « downturn » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « downturn »).

Le facteur de conversion (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, le Groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie	
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Grands Comptes (GC) (CA > 500 millions d'euros)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Corporate « de masse » (CA > 500 millions d'euros)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dires d'expert	
	Entreprises	Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dires d'expert	
		Financements spécialisés	FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
	LGD	Établissements	Institutions Financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
Corporate « de masse »			1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes		
CCF	Entreprises	Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	

Tableau 26 : Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD - (RC6) - Au 31/12/18

Seules les catégories en approche NI, et présentant des expositions, sont reprises dans ce tableau.

En millions d'euros

	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF"	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
1) Établissements (banques)											
0 à < 0,15	2 566	49	76 %	2 603	0,05 %	38,74 %	3	512	20 %	0	0
0,15 à < 0,25	177	-	0 %	177	0,23 %	31,20 %	3	82	46 %	0	0
0,25 à < 0,50	20	-	0 %	20	0,44 %	40,00 %	3	16	81 %	0	-
0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,75 à < 2,50	5	-	0 %	5	1,02 %	45,00 %	3	6	126 %	0	-
2,50 à < 10,00	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
10,00 à < 100,00	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
100,00 (défaut)	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
Sous-total	2 768	49	76 %	2 805	0,07 %	38,28 %	3	617	22 %	1	0
2) Entreprises											
0 à < 0,15	229	32	71 %	251	0,09 %	40,27 %	3	66	26 %	0	0
0,15 à < 0,25	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,25 à < 0,50	199	19	61 %	211	0,33 %	30,93 %	3	80	38 %	0	0
0,50 à < 0,75	211	37	34 %	224	0,56 %	29,12 %	3	95	43 %	0	0
0,75 à < 2,50	767	115	52 %	826	1,51 %	38,34 %	3	725	88 %	5	1
2,50 à < 10,00	204	18	39 %	211	4,72 %	35,62 %	3	238	113 %	4	2
10,00 à < 100,00	60	2	49 %	61	17,84 %	32,63 %	3	95	157 %	3	2
100,00 (défaut)	32	8	66 %	37	100,00 %	59,02 %	3	27	72 %	20	18
Sous-total	1 701	231	52 %	1 821	3,98 %	36,53 %	3	1 326	73 %	32	24
• 2.1.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,15 à < 0,25	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,25 à < 0,50	113	10	41 %	117	0,31 %	25,98 %	3	32	27 %	0	0
0,50 à < 0,75	176	35	31 %	187	0,55 %	28,70 %	3	76	40 %	0	0
0,75 à < 2,50	405	68	49 %	438	1,56 %	33,96 %	3	329	75 %	2	1
2,50 à < 10,00	138	15	36 %	143	5,01 %	35,24 %	3	157	110 %	3	2
10,00 à < 100,00	33	1	52 %	34	18,83 %	30,72 %	3	46	134 %	2	1
100,00 (défaut)	21	3	84 %	23	100,00 %	61,94 %	3	16	68 %	13	11
Sous-total	886	132	43 %	943	4,79 %	32,70 %	3	655	69 %	20	15
3) Clientèle de détail											
0 à < 0,15	3 543	623	31 %	3 739	0,07 %	16,93 %	-	118	3 %	0	0
0,15 à < 0,25	1 638	225	33 %	1 713	0,19 %	17,64 %	-	108	6 %	1	0
0,25 à < 0,50	1 496	114	43 %	1 544	0,36 %	15,84 %	-	143	9 %	1	1
0,50 à < 0,75	494	149	33 %	543	0,61 %	22,66 %	-	77	14 %	1	1
0,75 à < 2,50	1 420	190	36 %	1 488	1,36 %	18,82 %	-	319	21 %	4	4
2,50 à < 10,00	940	115	42 %	988	5,13 %	18,40 %	-	334	34 %	9	12
10,00 à < 100,00	328	25	40 %	338	19,55 %	19,98 %	-	221	65 %	13	15
100,00 (défaut)	247	3	61 %	249	100,00 %	51,45 %	-	62	25 %	123	130
Sous-total	10 106	1 444	34 %	10 602	3,78 %	18,49 %	-	1 382	13 %	152	163

	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF ¹	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
• 3.1.) Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier											
0 à < 0,15	2 696	98	41 %	2 736	0,07 %	13,82 %	-	71	3 %	0	0
0,15 à < 0,25	983	22	41 %	992	0,18 %	14,05 %	-	53	5 %	0	0
0,25 à < 0,50	1 136	21	41 %	1 144	0,37 %	14,67 %	-	104	9 %	1	0
0,50 à < 0,75	57	2	42 %	58	0,63 %	16,04 %	-	8	14 %	0	0
0,75 à < 2,50	769	14	41 %	775	1,20 %	14,37 %	-	157	20 %	1	2
2,50 à < 10,00	380	9	41 %	384	4,65 %	14,66 %	-	175	46 %	3	5
10,00 à < 100,00	159	1	42 %	159	20,56 %	14,94 %	-	129	81 %	5	8
100,00 (défaut)	117	0	41 %	117	100,00 %	42,13 %	-	35	30 %	47	39
Sous-total	6 295	168	41 %	6 364	2,91 %	14,70 %	-	732	11 %	57	55
- 3.1.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,15 à < 0,25	91	3	42 %	92	0,17 %	14,89 %	-	4	4 %	0	0
0,25 à < 0,50	251	5	42 %	253	0,36 %	16,12 %	-	20	8 %	0	0
0,50 à < 0,75	29	0	44 %	29	0,66 %	17,20 %	-	4	13 %	0	0
0,75 à < 2,50	105	3	42 %	107	1,39 %	16,06 %	-	21	20 %	0	0
2,50 à < 10,00	82	1	43 %	82	4,69 %	16,31 %	-	34	41 %	1	1
10,00 à < 100,00	41	0	43 %	41	20,18 %	16,40 %	-	29	70 %	1	2
100,00 (défaut)	16	0	42 %	16	100,00 %	46,48 %	-	4	28 %	7	6
Sous-total	615	13	42 %	620	5,00 %	16,81 %	-	116	19 %	10	10
- 3.1.b.) Dont : Non-PME											
0 à < 0,15	2 696	98	41 %	2 736	0,07 %	13,82 %	-	71	3 %	0	0
0,15 à < 0,25	891	19	41 %	899	0,18 %	13,97 %	-	49	5 %	0	0
0,25 à < 0,50	885	16	41 %	892	0,37 %	14,25 %	-	84	9 %	0	0
0,50 à < 0,75	27	2	41 %	28	0,61 %	14,82 %	-	4	14 %	0	0
0,75 à < 2,50	663	11	41 %	668	1,16 %	14,10 %	-	135	20 %	1	1
2,50 à < 10,00	298	8	41 %	301	4,64 %	14,21 %	-	141	47 %	2	4
10,00 à < 100,00	118	1	42 %	118	20,70 %	14,43 %	-	100	85 %	4	5
100,00 (défaut)	101	0	41 %	101	100,00 %	41,43 %	-	31	30 %	39	33
Sous-total	5 680	156	41 %	5 744	2,69 %	14,47 %	-	616	11 %	47	45
• 3.2.) Dont : Revolving											
0 à < 0,15	119	388	20 %	197	0,09 %	34,10 %	-	4	2 %	0	0
0,15 à < 0,25	64	113	20 %	87	0,21 %	34,10 %	-	4	4 %	0	0
0,25 à < 0,50	21	26	20 %	26	0,38 %	34,10 %	-	2	6 %	0	0
0,50 à < 0,75	63	88	20 %	81	0,53 %	34,10 %	-	7	8 %	0	0
0,75 à < 2,50	104	96	20 %	124	1,60 %	34,10 %	-	24	19 %	1	0
2,50 à < 10,00	38	24	20 %	43	4,71 %	34,10 %	-	18	42 %	1	0
10,00 à < 100,00	30	11	20 %	32	16,63 %	34,10 %	-	27	85 %	2	1
100,00 (défaut)	12	0	20 %	12	100,00 %	56,51 %	-	3	23 %	7	9
Sous-total	453	747	20 %	603	3,75 %	34,56 %	-	88	15 %	10	11

	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF"	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
• 3.3.) Dont : Autre - clientèle de détail											
0 à < 0,15	729	138	56 %	806	0,08 %	23,30 %	-	43	5 %	0	0
0,15 à < 0,25	591	89	48 %	634	0,21 %	20,99 %	-	52	8 %	0	0
0,25 à < 0,50	339	67	52 %	374	0,34 %	18,14 %	-	37	10 %	0	0
0,50 à < 0,75	374	59	51 %	404	0,62 %	21,31 %	-	62	15 %	1	0
0,75 à < 2,50	547	80	54 %	590	1,54 %	21,47 %	-	138	23 %	2	2
2,50 à < 10,00	522	81	48 %	561	5,49 %	19,75 %	-	141	25 %	6	7
10,00 à < 100,00	140	13	58 %	147	19,09 %	22,34 %	-	65	44 %	6	6
100,00 (défaut)	118	2	73 %	119	100,00 %	60,13 %	-	24	21 %	70	82
Sous-total	3 359	528	52 %	3 635	5,30 %	22,47 %	-	562	15 %	85	97
- 3.3.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0 %	-	-
0,15 à < 0,25	291	40	37 %	306	0,22 %	19,13 %	-	20	7 %	0	0
0,25 à < 0,50	169	21	42 %	178	0,33 %	17,98 %	-	14	8 %	0	0
0,50 à < 0,75	262	30	39 %	274	0,66 %	18,84 %	-	35	13 %	0	0
0,75 à < 2,50	319	34	43 %	334	1,60 %	18,84 %	-	60	18 %	1	1
2,50 à < 10,00	447	45	47 %	468	5,63 %	18,99 %	-	107	23 %	5	5
10,00 à < 100,00	82	7	48 %	86	20,26 %	19,10 %	-	29	34 %	3	4
100,00 (défaut)	45	1	73 %	46	100,00 %	59,69 %	-	9	21 %	27	28
Sous-total	1 615	178	42 %	1 691	5,78 %	19,96 %	-	275	16 %	36	38
- 3.3.b.) Dont : Non-PME											
0 à < 0,15	729	138	56 %	806	0,08 %	23,30 %	-	43	5 %	0	0
0,15 à < 0,25	300	50	57 %	328	0,20 %	22,72 %	-	32	10 %	0	0
0,25 à < 0,50	170	46	56 %	195	0,35 %	18,28 %	-	22	11 %	0	0
0,50 à < 0,75	112	29	64 %	130	0,55 %	26,50 %	-	28	21 %	0	0
0,75 à < 2,50	228	45	62 %	256	1,45 %	24,89 %	-	78	30 %	1	1
2,50 à < 10,00	75	36	50 %	93	4,77 %	23,57 %	-	34	37 %	1	1
10,00 à < 100,00	57	5	73 %	61	17,45 %	26,88 %	-	36	58 %	3	2
100,00 (défaut)	73	1	72 %	73	100,00 %	60,40 %	-	15	20 %	43	54
Sous-total	1 743	350	57 %	1 944	4,88 %	24,65 %	-	287	15 %	49	59
TOTAL	14 575	1 724	38 %	15 228	3,12 %	24,29 %	3	3 326	22 %	185	188

Les administrations centrales et Banques Centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode *slotting criteria* et les actions en méthode de pondération simple.

Les expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier représentent 62 % des expositions de la clientèle de détail. Ces expositions concernent principalement notre réseau de Caisses locales en France, sous forme de crédits immobiliers, dont la politique de distribution répond à un dispositif bien encadré. Sur la

clientèle de détail, la probabilité de défaut moyenne sur les expositions saines s'établit à 1,48 %. Ce faible taux démontre l'effet des garanties prises au moment de l'octroi de crédit, et la prise en compte de la qualité de l'emprunteur.

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alerte et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par

la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées. Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des Actifs Pondérés aux Risques (RWA) dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier III Confédéral.

Contrôle permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent Bâle du Groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du Groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit direc-

tement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

Tableau 27 : État des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI - (RC8)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Tableau 28 : Approche NI - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions - (RC9)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Tableau 29 : NI (financements spécialisés et actions) - (RC10) - Au 31/12/18

En millions d'euros

Actions selon la méthode de pondération simple				
Catégories	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	190 %	20	38	3
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	290 %	-	-	-
Autres expositions sur actions	357 %	1 557	5 555	444
TOTAL		1 577	5 592	447

Les autres expositions sur actions comprennent les participations importantes du secteur financier (pondération à 250 %) pour 173 millions d'euros ainsi que les autres expositions sur actions pour 1 384 millions d'euros dont 1 006 millions d'euros au titre de la participation dans GACM.

Risque de contrepartie

Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie permettant de répondre aux exigences de la maquette CCRA.

CCRA – Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

Tableau 30 : Analyse de l'exposition au RCC par approche - (RCC1) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	a	b	c	d	e	f	g
	Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
1	Méthode utilisant les prix du marché	47	106			118	48
2	Exposition initiale						
3	Approche standard						
4	MMI (pour les dérivés et SFT)						
5	<i>dont opérations de financement sur titres</i>						
6	<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>						
7	<i>dont découlant d'une convention de compensation multiproduits</i>						
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					267	4
10	VaR pour les SFT						
11	TOTAL						52

Selon l'article 274, du règlement UE N°575/2013, le coût de remplacement courant de tous les contrats à valeur positive se calcule à l'aide du prix de marché courant des contrats. De même, pour déterminer l'exposition de crédit potentielle future, les établissements multiplient la valeur notionnelle ou sous-jacente par un pourcentage suivant le type de contrat.

Tableau 31 : Exigence de fonds propres au titre de CVA - (RCC2) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	a	b
	Montant de l'exposition	RWAs
1	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA AVANCÉE	
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x3)	
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x3)	
4	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA STANDARD	72
EU4	TOTAL DE LA MÉTHODE BASÉE SUR L'EXPOSITION D'ORIGINE	
5	TOTAL SUBJECT TO THE CVA CAPITAL CHARGE	72

La charge en capital (CVA) est principalement issue de l'activité de LFGI filiale du Groupe La Française et du Groupe CMNE.

Tableau 32 : Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque - (RCC3) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	Pondérations													Total		
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres				
1	Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 559
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	221
3	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 963
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements (banques)	20	-	-	-	5	63	-	-	6	-	-	-	-	94	739	
7	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 826
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 319
10	Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	317
11	TOTAL	20	-	-	-	5	63	-	-	6	-	-	-	-	94	10 567	

Tableau 33 : Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD - (RCC4) - Au 31/12/18

En millions d'euros

Échelle de PD	a Valeur exposée au risque post-ARC	b PD moyenne	d LGD moyenne	e Échéance moyenne	f RWA	g Densité de RWA
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES						
TOTAL	0	0	0	0	0	0%
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)						
0 à < 0,15	290,6	0,07 %	5,39 %	2	13	4 %
0,15 à < 0,25						
0,25 à < 0,50						
0,50 à < 0,75						
0,75 à < 2,50	0,6	1,02 %	45,00 %	3	1	126 %
2,50 à < 10,00						
10,00 à < 100,00						
100,00 (défaut)						
TOTAL	291,2	0,07%	5,46%	2	13	5%

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRC.

CRC – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, dans le respect de la gestion du risque inscrite au règlement EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), le Groupe CMNE procède, dans le cadre de

ses contrats de gré à gré des dérivés, à leur déclaration auprès d'un référentiel central, chargé de recueillir et de consigner les détails sur ces contrats.

Cette obligation de compensation centrale concerne les contrats dérivés vanille sur des taux d'intérêt libellés en euros.

Ainsi, le CMNE a choisi LCH CLEARNET GROUP LTD en tant que chambre de compensation et y présente tout nouveau contrat répondant à ces critères.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Groupe CMNE exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le Groupe CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du Groupe Crédit Mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du Groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles bâlois « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- ▶ Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- ▶ Les sûretés financières sont définies par le Groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas

de non-conformité. Les traitements avals pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le Groupe CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle. La base des actes utilisés par le Groupe CMNE est celle du Groupe Crédit Mutuel dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le Groupe CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate.

Ainsi, au 31 décembre 2018, 96 % des crédits habitat du réseau France sont couverts par une telle garantie et notamment pour 89 % avec hypothèque 1^{er} rang ou garantie crédit logement.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de financement délocalisé ou d'opération immobilière comprenant une part importante de travaux.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du Groupe CMNE.

À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur dans le Groupe CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des Caisses locales le traitement des

garanties maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi les garanties simples restent du ressort des Caisses locales. Elles sont assistées au sein des services fédéraux et particulièrement de la fonction réalisation des crédits rattachée à la Direction Crédits grâce à deux équipes dédiées. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexe et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Tableau 34 : Techniques d'ARC – Vue d'ensemble - (RC3) - Au 31/12/18

		En millions d'euros				
		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	23 714	5	5	0	0
2	Total titres de créance	2 984	0	0	0	0
3	EXPOSITIONS TOTALES	26 698	5	5	0	0
4	<i>dont en défaut</i>	465	0	0	0	0

* Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif. Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

Tableau 35 : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC - (RC4) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Catégories d'expositions	a		b		c		d		e		f	
		Expositions pré-CCF et ARC				Expositions post-CCF et ARC				RWA et densité des RWA			
		Montant figurant au bilan		Montant hors bilan		Montant figurant au bilan		Montant hors bilan		RWA		Densité des RWA	
1	Administrations centrales ou banques centrales	1 559	-	1 559	-	113	7 %						
2	Administrations régionales ou locales	221	-	221	-	10	5 %						
3	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1 962	3	1 962	1	-	0 %						
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0 %						
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0 %						
6	Établissements (banques)	734	-	739	-	241	33 %						
7	Entreprises	98	21	98	9	93	87 %						
8	Clientèle de détail	2 372	947	2 372	454	2 059	73 %						
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 301	49	2 296	23	1 151	50 %						
10	Expositions en défaut	312	11	312	5	376	119 %						
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	1	-	-	1	150 %						
12	Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	0 %						
13	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0 %						
14	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	98	-	98	-	98	100 %						
15	Expositions sur actions	54	-	54	-	54	100 %						
16	Autres actifs	363	-	363	-	338	93 %						
17	TOTAL	10 073	1 033	10 073	494	4 535	43%						

Tableau 36 : Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées - (RCC5-A) - Au 31/12/18

En millions d'euros

		a		b		c		d		e	
		Juste valeur brute positive ou montant comptable net		Bénéfices de la compensation		Exposition de crédit courante après compensation		Sûretés détenues		Expositions de crédit nettes	
1	Dérivés	303	257	47	34	12					
2	Pensions	289	23	266	0	266					
3	Compensations multiproduits			0		0					
4	TOTAL	592	280	312	34	278					

Tableau 37 : Composition des sûretés pour les expositions au RCC - (RCC5-B) - Au 31/12/18

En millions d'euros

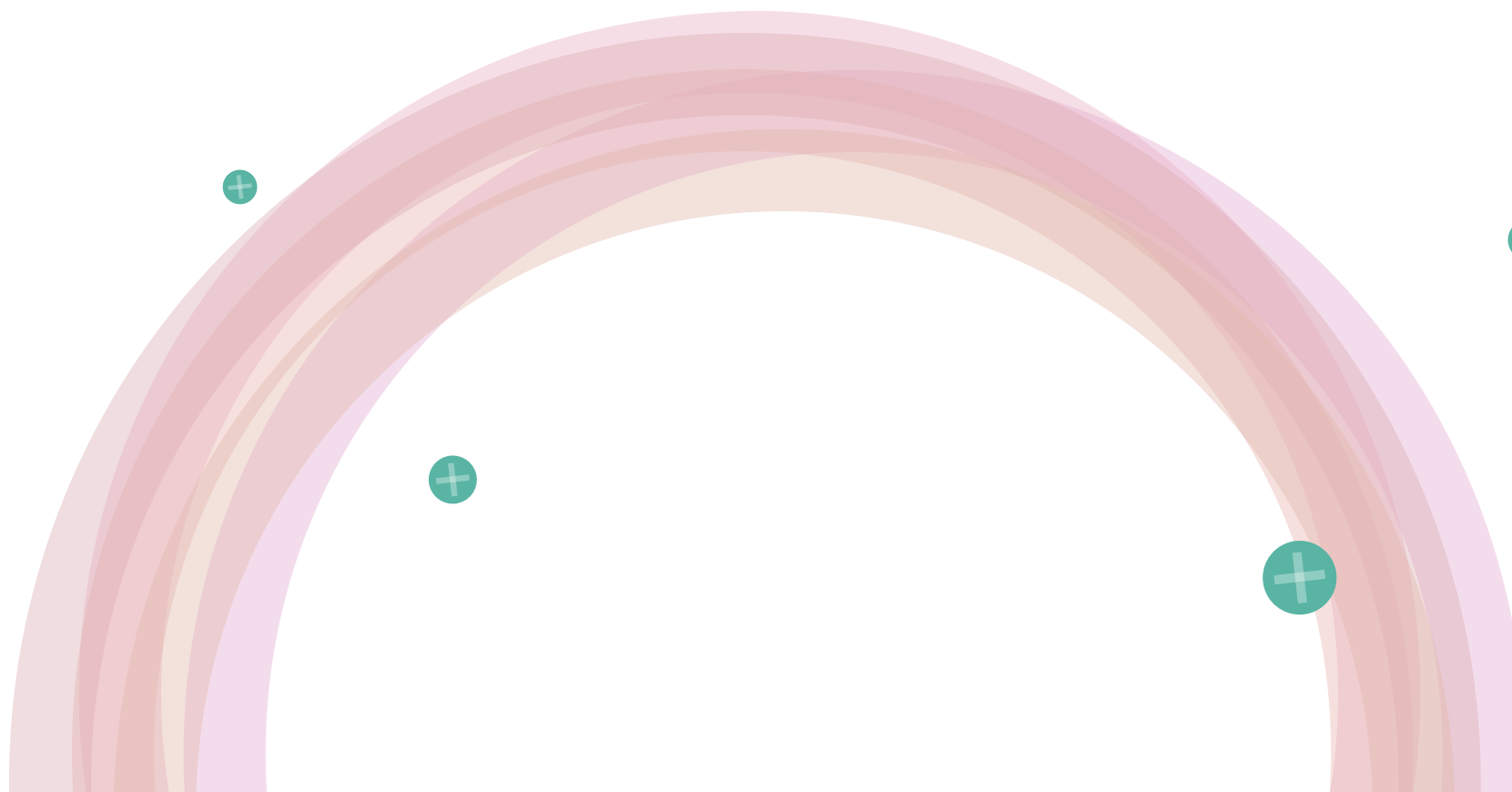
Types de sûretés	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres							
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données					
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées								
Liquidités		38		142							8	
Dette souveraine				20		288					268	
TOTAL	0	38	0	161	288	276						

Expositions sur actions du portefeuille hors négociation

Section présentant les informations relatives aux expositions sur actions du portefeuille hors négociation exigibles selon l'article 447 du règlement CRR.

Tableau 38 : Actions - Au 31/12/18

En millions d'euros	
Valeurs exposées au risque	
ACTIONS	
En approche notations internes	1 577
• Capital investissement (190 %)	20
• Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	173
• Expositions sur actions cotées (290 %)	0
• Autres expositions sur actions (370 %)	1 384
En approche standard	152
dont Capital investissement (150 %)	0
PARTICIPATIONS DÉDUITES DES FP	
MONTANT TOTAL DES GAINS ET PERTES LATENTS INCLUS DANS LES CAPITAUX PROPRES	55
dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2	



Titrisation

Section de présentation d'informations qualitatives sur les expositions de titrisation, conformément à l'article 449 du règlement CRR.

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe peut intervenir sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque Centrale Européenne.

Quel que soit le cadre d'activité, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. La mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du Groupe CMNE.

Actifs émis

La participation du Groupe CMNE aux véhicules de place lui permet de titriser ses créances. Par ailleurs, sur les bases d'un système similaire, le Groupe CMNE a souhaité mettre en place un véhicule lui permettant de constituer des titres éligibles à la BCE à partir du portefeuille d'encours de crédits à l'habitat, consentis par les Caisses locales. Cette opération permet au Groupe CMNE de pouvoir bénéficier de liquidités supplémen-

taires en cas de besoin. Un autre objectif est de disposer de titres pouvant être cédés à des investisseurs internes à la recherche de placements sécurisés. Le portefeuille de créances sous-jacentes apporté en garantie par les Caisses locales est composé de prêts à l'habitat aux particuliers et aux SCI de particuliers ayant pour objet l'acquisition d'un bien immobilier résidentiel en France et/ou une rénovation/amélioration d'un bien immobilier

résidentiel. Ces créances bénéficient toutes de sûretés (hypothèque de premier rang ou caution d'une entité de cautionnement éligible). À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

Risque de marché

Informations qualitatives sur le risque de marché permettant de répondre aux exigences de la maquette MRA.

MRA – Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché.

Le CMNE ne possède qu'un seul fonds, traité en risque de marché, appelé RICHEBÉ GESTION.

Tableau 39 : Risque de marché selon l'approche standard - (MR1) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	a	b
	RWAs	Exigences de Fonds Propres
PRODUITS FERMES¹		
1 Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1	0
2 Risque sur actions (général et spécifique)	81	6
3 Risque de change	0	0
4 Risque sur produits de base	0	0
OPTIONS²		
5 Approche simplifiée	0	0
6 Méthode delta-plus	0	0
7 Approche par scénario	0	0
8 Titrisation (risque spécifique)	0	0
9 TOTAL	82	7

¹ Produits fermes : s'entend de positions sur des produits autres que des options

² Options : les lignes 5 à 7 font référence aux exigences additionnelles pour les options (risques non-delta)

Risque de taux du banking book

Section de publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, conformément à l'article 448 du règlement CRR.

L'objectif de la gestion du risque de taux est de réduire les risques structurels de taux au sein des entités et de gérer la marge d'intermédiation issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel.

Le Comité ALM définit la politique de couverture en taux et se réunit tous les trimestres et a en charge de :

- ▶ Mesurer le profil de risque de taux du Groupe CMNE, de la CFCMNE, des filiales de crédit-bail et de BEOBANK et établir les différents indicateurs de risques de taux ;
- ▶ Suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE en termes de taux ;
- ▶ Proposer des stratégies de macrocouverture des actifs à taux fixe.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux selon deux axes, à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) d'une part, et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) d'autre part en respect de la réglementation édictée par la BCE.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'ensemble des limites ci-dessous s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe :

- ▶ **VAN** : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 15 % des fonds propres de base. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en terme de périmètre, avec la base de risque de taux analysée ;

- ▶ **MNI** : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à - 6 % du PNB en vision dynamique à 1 et 2 ans. Par ailleurs, le CMNE complète son analyse de sensibilité MNI par les simulations selon 5 scénarii définis au niveau confédéral.

Le suivi des limites est régi par des règles d'informations et d'escalade en cas de dépassement de limite.

Fin 2018, le Groupe CMNE respecte les limites fixées ci-dessus.

Risque opérationnel

Section détaillant l'utilisation de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels comme demandé par l'article 446 du règlement CRR. Conformément à l'article 454 du règlement CRR, la publication inclut une description de l'usage de l'assurance et des autres mécanismes de transfert de risque aux fins d'atténuer ce risque.

Conformément au règlement EU 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes définis à l'article 324 du règlement EU n° 575/2013, les risques liés au modèle ainsi que les risques de non-conformité et de corruption. Le risque opérationnel, ainsi défini, exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque.

Le Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidienne des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des

estimations probabilistes à base de scénarii. Ces cartographies sont actualisées périodiquement afin d'intégrer des risques en augmentation (risques opérationnels pouvant être qualifiés de risques de non-conformité et de corruption, risques liés à la sécurité des systèmes d'information...).

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. L'outil de gestion des risques opérationnels a fait l'objet d'évolutions majeures sur l'exercice et est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'utilisation est

procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du Groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière à l'organe exécutif et délibérant, dans le cadre des Comités des Risques et de la présentation des tableaux de bord consolidés des risques.

Les procédures dont le Groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le Groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (AMA – modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (représentant

67 % du total de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel du CMNE) depuis le 1^{er} janvier 2010. Le calcul des exigences de fonds propres est essentiellement basé sur l'évaluation de risques potentiels, ce qui

permet d'allouer des fonds propres au titre des risques opérationnels couvrant à la fois le Pilier I et le Pilier II.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement UE N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- Les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels. La réduction des risques s'est accrue

notamment par la mise en place de dispositifs de sécurité relatifs à la Banque à Distance et aux moyens de paiement, permettant ainsi de diminuer les fraudes ;

- Les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des Plans d'Urgence et de

Poursuite d'Activité (PUPA) s'articulant autour de trois phases : le plan de secours, le plan de continuité et le plan de retour à la normale.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement UE N°575/2013 du Parlement Européen et

du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cybers risques.

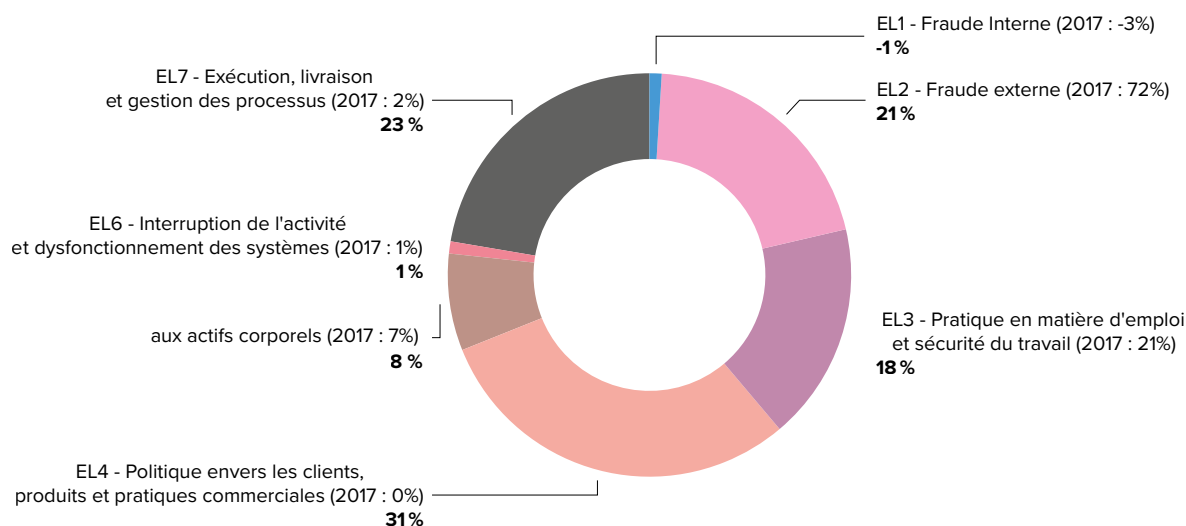
Au titre du risque opérationnel en 2018, le Groupe CMNE a enregistré 6 millions d'euros de pertes nettes de remboursements d'assurances et autres récupérations. Elles se détaillent par :

- 6,7 millions d'euros de pertes brutes dont les sources sont pour 26 % la « politique envers les clients produits et pratique commerciale » et pour 24 % chacun « l'exécution, livraison et gestion de processus » ainsi que « les fraudes externes » ;

- 0,7 million d'euros de remboursements d'assurances et autres récupérations.

Par ailleurs, le stock de provisions au 31 décembre 2018 s'élève à 9,4 millions d'euros (70 % concerne la Bancassurance France) dont 4,3 millions d'euros au titre du risque de crédit.

Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élèvent à 109 millions d'euros (après déduction des assurances de 8,7 millions d'euros).



Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides. Le risque de liquidité du Groupe CMNE est suivi en Comité ALM et en Comité de trésorerie. Le Comité ALM définit la politique de liquidité à moyen et long terme et se réunit tous les trimestres alors que le Comité de trésorerie se réunit chaque mois et a une vision de la liquidité à plus court terme.

Le Comité ALM et de trésorerie sont en charge de :

- ▶ Mesurer le profil de risque de liquidité du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de BEOBANK ;
- ▶ Suivre le respect des différents ratios de liquidité et de taux ;
- ▶ Suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE en termes de taux et liquidité ;
- ▶ Proposer des stratégies d'émissions de passifs et de couvertures de celle-ci.

L'objectif du Groupe CMNE est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires.

Le CMNE mesure son risque de liquidité à court terme au moyen du LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Level Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

À fin décembre 2018, le LCR consolidé s'établit à 178 % pour un minimum réglementaire à 100 %.

Sur un horizon à moyen terme, le ratio de ressources stables ou NSFR (Net Stable Funding Ratio) est calculé sur la base des directives et règlements existants qui n'ont pas encore été finalisés par le régulateur. Il s'établit au 31 décembre 2018 à 119,89 %, attestant d'un encours de ressources stables suffisant. Sur le long terme enfin, le CMNE mesure son risque de liquidité en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions utilisées également dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à 90 % sur un horizon allant du 3 mois à 5 ans. Mesuré et présenté chaque trimestre, il s'inscrit de façon récurrente au-dessus de 100 %. Cette analyse est complétée par une mesure de la liquidité dans différents scénarii combinant fermeture des marchés de refinancement et fuite des dépôts clientèle définissant l'horizon de survie.

La mesure de l'horizon de survie repose sur des scénarios de stress de liquidité combinant des facteurs systémiques (fermeture des marchés) et idiosyncratiques (hypothèses de fuite des dépôts Retail et Corporate significative). Dans un tel contexte, le Groupe considère que l'hypothèse d'accroissement des encours de crédit résultant du renouvellement des tombées et de

tirages complémentaires sur le hors-bilan constitue une hypothèse prudente. Il est calculé trimestriellement sur base des projections ALM.

Le CMNE s'est fixé un seuil d'appétence de 100 jours sur le scénario le plus stressé de l'horizon de survie.

Au 31/12/2108, l'horizon de survie du CMNE est supérieur à 1 an.

En termes de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes agréés par la Banque de France ou l'AMF pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP) (4 milliards d'euros), des titres négociables à moyen terme (1,5 milliard d'euros) et des obligations (4 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2018, la Caisse Fédérale du CMNE a levé des ressources à moyen et long terme en s'appuyant sur son programme d'émissions obligataires.

La Caisse Fédérale du CMNE a participé au TLTRO II (Targeted Long-Term Refinancing Operation) pour 800 millions d'euros (participation au TLTRO II de juin 2016 à hauteur de 400 millions d'euros et 200 millions d'euros à fin décembre 2016 et 200 millions d'euros en mars 2017).

Tableau 40 : Réserves de liquidité - Au 31/12/18

	En millions d'euros	
	Montant net décôte	Montant hors décôte
Buffer LCR	1 891	1 904
dont dépôts en Banques Centrales disponibles	741	741
Montant éligible Banques Centrales, non éligible LCR	334	498
Autres réserves de liquidité (liquidité de marché)	686	755
TOTAL	2 911	3 157

La réserve de liquidité comprend le cash détenu en Banque Centrale et des actifs disponibles immédiatement pour faire face à une sortie significative de liquidité.

Elle est constituée :

- ▶ Des dépôts auprès des Banques Centrales ;
- ▶ Des titres dits HQLA, High Quality Liquid Assets ;
- ▶ De titres éligibles au refinancement en Banque Centrale ;
- ▶ De titres disponibles pouvant être rapidement monétisés dans le marché par vente ou mise en pension.

Le portefeuille de titres éligibles au refinancement en Banque Centrale sur le marché est suivi au quotidien. En cas de nouvel investissement, si les contraintes de dispersion sont respectées, le nouveau titre sera nantis à la Banque Centrale afin d'alimenter le pool 3G. Le seuil minimal de la ligne de crédit de la CFCMNE a été fixé à 200 millions d'euros afin de maintenir un buffer de liquidité pour la gestion intra-journalière.

Dans une optique de gestion saine et prudente de la liquidité, les titres HQLA nécessaires à la constitution du buffer de liquidité pour le LCR du Groupe ne sont pas nantis à la Banque Centrale.

La Caisse Fédérale du CMNE entretient un encours de titres éligibles à la BCE pour environ 1,6 milliard d'euros ; Beobank complète ce dispositif avec un encours d'environ 0,6 milliard d'euros de titres éligibles.

Tableau 41 : Maturité moyenne de la dette à court terme - Au 31/12/18

	En millions d'euros
Stock date d'arrêté	
Montant global du refinancement court terme	874
Maturité moyenne résiduelle en nombre de jours	119

Sur le marché des NEU CP, le CMNE se finance sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les émissions à court terme s'inscrivent dans les missions de base de la banque qu'est notamment la transformation même dans un contexte de taux bas avec une courbe peu pentue.

Tableau 42 : Refinancement court terme sur les marchés - Au 31/12/18

	En millions d'euros
Stock date d'arrêté	
Levées de refinancement CT de l'année 2018	2 483
Tombées de refinancement CT de l'année 2018	2 407
Taux de renouvellement des tombées (levées/tombées)	103 %

Tableau 43 : Refinancement MLT : tombées attendues par années - Au 31/12/18

En millions d'euros

Type d'instruments	Échéancier des tombées												
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	> 2027	> 2028	Total	
Origine Groupe CM	502	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	502
Senior (emprunts, obligations, BMTN, EMTN)	688	214	319	43	56	48	54	42	32	42	102		1 639
Hors Groupe CM	150	149	60	155	78	0	90	0	0	0	0		682
CRH	150	149	60	155	78	0	90	0	0	0	0		682
LTRO/TLTRO	0	600	200	0	0	0	0	0	0	0	0		800
Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	0	0	0	0	0	42	55	475	40	0	200		812
TOTAL RESSOURCES DE MARCHÉS MLT	1 340	963	579	198	134	90	199	517	72	42	302		4 435

Dans un souci de prudence concernant ses passifs, le CMNE retient par convention la première date de tombée pour ses produits optionnels Autocall.

Tableau 44 : Émission MLT de l'exercice 2018

En millions d'euros

Type d'instruments	Montant	Maturité moyenne (en années)	Échéancier des tombées											
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	> 2027	> 2028	Total
Senior	550	2,9	140	100	100	2	0	0	12	0	0	42	0	396
Réalizations 2018	396	0												0
TLTRO II	396	0												0
Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	0	0												0
Autres	0													0
TOTAL	396		140	100	100	2	0	0	12	0	0	42	0	396

Tableau 45 : Ratio de liquidité à court terme (LCR) - (LIQ1.18)

En millions d'euros

	Valeur non pondérée		Valeur pondérée		
	30-sept 2018	31-déc 2018	30-sept 2018	31-déc 2018	
Nombres de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					
1	TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ		1 729	1 828	
SORTIES DE TRÉSORERIE					
2	Dépôts de détails (y compris petites entreprises)	15 535	15 709	921	933
3	dont dépôts stables	13 010	13 136	651	657
4	dont dépôts moins stables	2 523	2 572	269	275
5	Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	1 570	1 574	759	758
6	dont dépôts opérationnels	300	309	72	74
7	dont dépôts non opérationnels	1 067	1 073	484	492
8	dont dettes non collatéralisées	204	192	204	192
9	Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)			0	0
10	Exigences supplémentaires	2 516	2 534	222	212
11	dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	52	42	52	42
12	dont sorties sur dettes collatéralisées	0	0	0	0
13	dont facilités de crédit et de liquidité	2 463	2 492	170	170
14	Autres obligations de financement contractuel	14	14	14	14
15	Autres obligations de financement éventuel	6	5	0	0
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE			1 916	1 917
ENTRÉES DE TRÉSORERIE					
17	Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	0	0	0	0
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	658	650	432	429
19	Autres entrées de trésorerie	261	270	238	248
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	919	920	670	677
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	919	920	670	377
21	Coussin de liquidité			1 729	1 828
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE			1 247	1 241
23	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)			138,70 %	147,36 %

Le LCR du Groupe CMNE s'élève à 147 % en moyenne mensuelle sur l'année 2018, ce qui représente un excédent de liquidité de près de 600 millions d'euros par rapport aux exigences réglementaires en pleine application. Le ratio est piloté au-delà de 110 %. Les actifs liquides après application des décotes réglementaires (valeur pondérée) s'élèvent à 1,83 milliard d'euros en moyenne mensuelle en 2018.

Dans le cadre de la constitution et du maintien du buffer de liquidité du Groupe, le Comité Financier a validé les principes d'investissement suivants :

- ▶ Respect des limites établies par la Direction des Risques ;
- ▶ Détention maximale de 5 % de la souche pour les émissions publiques ;
- ▶ Montant maximum de 60 millions d'euros, représentant moins de 5 % du buffer de liquidité total à constituer (1 300 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent en moyenne à 1,2 milliard d'euros en 2018.

Tableau 46 : Échéancier du bilan prudentiel - Au 31/12/18

En millions d'euros

Risque de liquidité - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité								
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	"> 3 mois ≤ 1 an"	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	16	0	81	45	24	166
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	3	21	32	318	105	386	865
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	104	147	1 007	467	1 043	419	3	3 189
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	0	0	0	0	0	0	67	67
Titres au coût amorti	20	63	60	0	0	0	4	147
Prêts et créances (yc les contrats de location financement)	1 778	568	1 832	2 093	4 106	8 240	516	19 132
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	0	0	5	2	30	95	5	138
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	23	106	57	0	0	186
Passifs fin. évalués au coût amorti	15 663	544	1 293	1 578	1 505	2 572	0	23 155

Actifs non grevés

Informations sur les actifs grevés et non grevés

Section de publication de la quantité d'actifs non grevés et de leurs principales caractéristiques et informations sur l'importance des charges portant sur les actifs (article 443 du règlement CRR, guidelines EBA/GL/2014/03).

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le Groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la Banque Centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- ▶ Transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- ▶ Accords de collatéralisation ;
- ▶ Garanties financières collatéralisées ;
- ▶ Collatéraux placés dans des systèmes de clearing, des chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- ▶ Facilités données aux Banques Centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la Banque Centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- ▶ Actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité.

Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;

- ▶ Paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2018, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe CMNE se déclinent comme suit :

Tableau 47 : Actifs grevés et non grevés (modèle A) - Au 31/12/18

En millions d'euros

	Rubrique	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	3 270		24 324	
030	Instruments de capitaux propres	0	0	60	60
040	Titres de créances	1 382	1 382	3 094	3 103
050	dont obligations sécurisées	0	0	0	0
060	dont titres adossés à des actifs	481	481	24	24
070	dont émis par des administrations publiques	254	155	438	438
080	dont émis par des entreprises financières	1 156	1 156	1 956	2 018
090	dont émis par des entreprises non financières	0	0	663	758
120	Autres actifs	1 874		21 086	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

Tableau 48 : Sûretés reçues (modèle B) - Au 31/12/18

En millions d'euros

Rubrique	Juste valeur de la garantie grevée ou des titres créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
	010	040
130 Sûretés reçues par l'établissement déclarant	12	0
140 Prêts à vue	0	0
150 Instruments de capitaux propres	0	0
160 Titres de créances	0	0
170 dont obligations sécurisées	0	0
180 dont titres adossés à des actifs	0	0
190 dont émis par des administrations publiques	0	0
200 dont émis par des entreprises financières	0	0
210 dont émis par des entreprises non financières	0	0
220 Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0
230 Autres sûretés reçues	12	0
240 Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
241 Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement		0
250 TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	3 283	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

Tableau 49 : Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (modèle C) - Au 31/12/18

En millions d'euros

Rubrique	Passifs prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de correspondants, créance propres émis autres que des passifs éventuels
	010	030
10 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	2 392	3 251

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

Informations sur l'importance des charges portant sur les actifs

Au 31 décembre 2018, les sources de grevement des actifs portent principalement sur les opérations TLTRO auprès de la Banque Centrale Européenne garanties par des actifs du Groupe et par des emprunts auprès d'autres institutions financières garanties par des crédits habitat.

Annexes

Glossaire

AMA	Approche en Méthode Avancée : Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.
APR	Actifs Pondérés des Risques. Voir RWA.
ARC	Atténuation du Risque de Crédit - Credit Risk Mitigation (CRM) : Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.
CCF	Credit Conversion Factor : Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.
CVA	Credit Valuation Adjustment - Ajustement de valeur de crédit : ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non...). L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties. En termes prudentiels, la CRD IV a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentation significative des spreads de crédit). Ces scénarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.
EAD	Exposure At Default : Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.
EFP	Exigence en Fonds Propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).
EL	Expected Loss : Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).
LGD	Loss Given Default : Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
RCC	Risque de crédit de la contrepartie : risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.
RWA	Risk Weighted Assets – Actifs Pondérés des Risques = EAD x taux de pondération x LGD. En méthode standard le taux de pondération est fixé par la réglementation. En méthode notation interne (IRB), il dépend de la probabilité de défaut et exprime les pertes inattendues (Unexpected Losses) : $RWA = EAD \times f(PD) \times LGD \times 12,5$ où $f(PD)$ exprime la distribution des pertes selon une loi normale et un intervalle de confiance donné (les PD sont calculées par la banque mais la formule de distribution des pertes et l'intervalle de confiance sont fixés par la réglementation). Ce sont ces pertes inattendues qui doivent être couvertes par des fonds propres à hauteur de 8 %.

Acronymes/lexique des sigles et définitions

Acronyme	Signification
ABE	Association Bancaire pour l'Euro
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEIS	Autres Etablissements d'Importance Systémique
ALM	Asset Liability Management : Gestion Actif Passif
AMA	Méthode avancée du risque opérationnel
AMF	Autorité des Marchés Financiers
APR	Actifs Pondérés des Risques (RW)
AT1	Additional Tier 1 : fonds propres additionnels de catégorie 1
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BMTN	Bon à Moyen Terme Négociable
CCF	Credit Conversion Factor
CET1	Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1
CRD	Capital Requirements Directive : directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRS	Common Reporting Standard
CRU	Conseil de résolution unique
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
DIA	Directive Intermédiation en Assurance
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority : autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
EL / UL	Expected Loss : perte attendue (en montant) / Unexpected Loss : perte inattendue
EMIR	European Market and Infrastructure Regulation
EMTN	Euro Medium Term Notes
ESG	Environnementaux Sociaux et de Gouvernance
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
FSMA	Financial Services and Markets Authority : autorité des Services et Marchés Financiers
G-SIFIs	Global Systemically Important Financial Institution : établissements financiers d'importance systémique mondiale
HDP	High Default Portfolio
HQLA	High-Quality Liquid Assets : Actifs Liquides de Haute Qualité
IARD	Incendie, Accidents, Risques Divers
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process : adéquation des fonds propre.
IFT	Instruments Financiers à Terme
ILAAP	Internal Liquidity Adequacy Assessment Process : adéquation de la liquidité
IRBA	Internal Rating Based Advanced : système de notation interne en approche avancée

Acronyme	Signification
KYC	Know Your Customer
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio : ratio de liquidité à court terme
LDP	Low Default Portfolio
Loi SRAB	Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires
MIF 2	Nouvelle directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
MMI	Méthode de modèles internes
MNI	Marge Nette d'Intérêt
MSU	Mécanisme de Supervision Unique
NEU CP	Negotiable EUROpean Commercial Paper :
NI	Notations Internes
NSFR	Net Stable Funding Ratio : ratio structurel de liquidité à long terme
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment : Evaluation interne des risques et de la solvabilité.
PMT	Plan à Moyen Terme
PPE	Personnes Politiquement Exposées.
PRIIPs	Packaged Retail and Insurance-based Investment Product : Produits d'investissements packagés de détail et fondés sur l'assurance
PUPA	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité
RCC	Risque de contrepartie
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSR	Regular Supervisory Report : Rapport régulier au contrôleur
SCR	Solvency Capital Requirement : capital minimum requis
SFCR	Solvency and Financial Conditions Report : rapport sur la solvabilité et la situation financière
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process : processus de surveillance et d'évaluation prudentielle
STE	Short term exercise
T2	Tier 2 : fonds propres de catégorie 2
TLTRO	Targeted Long-Term Refinancing Operation
TSR	Titres subordonnés remboursables
TSS	Titres Super Subordonnés
VAN	Valeur Actuelle Nette

Liste des tableaux et graphiques

N° tableau	Dénomination	Code réglementaire	Page
Champ d'application du cadre réglementaire			
1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel	(LI3)	87
2	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	(LI1)	87
3	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	(LI2)	89
Fonds propres - Composition des fonds propres			
4	Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres	(CCC2)	91
5	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres		92
6	Informations détaillées sur les fonds propres		94
Fonds propres - Exigences de fonds propres			
7	Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (RWA)	(OV1)	99
Indicateurs prudentiels - Ratios de solvabilité			
8	Ratios de solvabilité		100
Indicateurs prudentiels - Coussin de fonds propres contra-cycliques			
9	Montant du coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à l'établissement		100
10	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contra-cyclique		101
Indicateurs prudentiels - Surveillance financière des conglomerats financiers			
11	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	(INS1)	102
Indicateurs prudentiels - Ratio de levier			
12	Ratio de levier : déclaration commune	(LRCom)	103
Adéquation du capital			
13	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	(LRSum)	104
14	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	(LRSpI)	104
Risque de crédit - Expositions			
Graphique 1	Part des expositions brutes au 31/12/2017		105
Graphique 2	Part des expositions brutes au 31/12/2018		105
15	Expositions nettes (expositions brutes - provisions)		106
16	Montant net total et moyen des expositions	(RCB-B)	107
17	Ventilation géographique des expositions	(RCB-C)	108
Graphique 3	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	(RCB-D)	109
18	Echéance des expositions	(RCB-E)	110
Risque de crédit - Qualité de crédits des actifs			
19	Ventilation des encours et dépréciations par statut		112
20	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	(RC1-A)	113
Graphique 4	Ventilation sectorielle des expositions en défaut	(RC1-B)	114
21	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	(RC1-C)	114
22	Age des expositions en souffrance	(RC1-D)	115
23	Expositions non performantes et renégociées	(RC1-E)	115
Risque de crédit - Rapprochement des ajustements pour risque de crédit			
24	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	(RC2-A)	115
Risque de crédit - Approche standard			
25	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	(RC5)	116

N° tableau	Dénomination	Code réglementaire	Page
Risque de crédit - Systèmes de notations internes			
26	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	(RC6)	119
27	État des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	(RC8)	122
28	Approche NI - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions	(RC9)	122
29	NI (financement spécialisé et actions)	(RC10)	122
Risque de contrepartie			
30	Analyse de l'exposition au RCC par approche	(RCC1)	123
31	Exigence de fonds propres au titre de CVA	(RCC2)	123
32	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	(RCC3)	124
33	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	(RCC4)	124
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
34	Techniques d'ARC – Vue d'ensemble	(RC3)	126
35	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	(RC4)	127
36	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	(RCC5-A)	127
37	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	(RCC5-B)	127
127 Expositions sur actions du portefeuille hors négociation			
38	Actions		128
Titrisation			
Risque de marché			
39	Risque de marché selon l'approche standard	(MR1)	130
Risque de taux du banking book			
Risque opérationnel			
Risque de liquidité			
40	Réserves de liquidité		135
41	Maturité moyenne de la dette à court terme		135
42	Refinancement court terme sur les marchés		135
43	Refinancement MLT : tombées attendues par années		136
44	Émission MLT de l'exercice 2018		136
45	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	(LIQ1.18)	137
46	Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		138
Actifs non grevés			
47	Actifs grevés et non grevés (Modèle A)		139
48	Sûretés reçues (Modèle B)		140
49	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)		140

Table de concordance Pilier III

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Objectifs et politique de gestion des risques	82
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	87
437	Fonds propres	Fonds propres	89
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	99
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de contrepartie	123
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels - Ratio de solvabilité	100
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet Groupe Crédit Mutuel	-
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit	105
443	Actifs grevés	Actifs non grevés - Informations sur les actifs grevés et non grevés	139
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit - Approche standard	116
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	130
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	132
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	128
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	131
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	129
450	Politique de rémunération	Chapitre 2 du rapport annuel / gouvernance	21
451	Levier	Indicateurs prudentiels - Ratio de levier	102
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - Système de notations internes	117
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	125
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	132
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	130

Étant donné le caractère mutualiste et non coté du Groupe Crédit Mutuel, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaires du Groupe, les communications exigées à la huitième partie du règlement CRR ne seront publiées qu'annuellement. En effet, du fait de sa faible appétence au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

(RSE)

Éditorial
Page 148

Rétrospective 2018
Page 149

Modèle d'affaires du Groupe CMNE
Page 150

Stratégie RSE du Groupe CMNE
Page 153

Cartographie ESG
Page 154

**Déclaration de Performance Extra-Financière
(DPEF)**
Page 155

Note méthodologique
Page 187

Tableau de concordance
Page 188

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant
Page 189



Éditorial

Acteur engagé sur ses territoires, le CMNE est naturellement responsable.

La RSE : la Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Ce terme, méconnu en apparence, en dit long sur la manière dont une entreprise se préoccupe de l'impact de son activité sur l'environnement, ses salariés et la société dans laquelle elle évolue. L'entreprise doit participer à la transformation de la société et à l'amélioration de la vie quotidienne de chacun.

Ce modèle d'entreprise conjugue rentabilité économique et contribution au bien commun. C'est la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'a pas attendu les évolutions réglementaires toujours plus exigeantes dans ce domaine pour être une entreprise responsable. Notre modèle mutualiste est l'un des piliers fondateurs de notre démarche RSE. Il permet d'assurer une gouvernance claire et respectueuse de nos valeurs. Autour de ce modèle, nous avons pu bâtir une stratégie s'appuyant sur trois autres leviers : **les ressources humaines, l'investissement et nos territoires.**

Pour exercer ses activités de manière responsable, le Groupe CMNE a pris **4 engagements forts** dans le cadre de sa stratégie RSE :

- ▶ Être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs ;
- ▶ Favoriser la transition durable de l'économie par nos produits et nos investissements ;
- ▶ Être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires ;
- ▶ Assurer une gouvernance claire et éthique en accord avec nos valeurs mutualistes.

Tous les collaborateurs du Groupe CMNE sont impliqués dans la tenue de ces engagements. Certains conçoivent des offres innovantes pour nos clients, d'autres travaillent à faire évoluer nos pratiques pour réduire notre impact sur l'environnement. Chacun est acteur de cette démarche pour construire un développement sur le long terme, tout en assurant la performance économique de notre Groupe.

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise est aujourd'hui au cœur de l'attention de l'ensemble de nos parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs...). Nous nous devons d'être transparents sur nos actions sociales, sociétales ou environnementales. Il ne s'agit pas simplement de faire, il faut également faire savoir ; faire savoir que le Groupe CMNE est une entreprise responsable et engagée en faveur d'un développement durable de son activité et de celle de ses territoires.



André HALIPRÉ
Président



Éric CHARPENTIER
Directeur Général

Rétrospective 2018

Février	Démarrage des Assemblées Générales. Plus de 21 000 sociétaires répondent présents Une campagne a été menée en amont sur les valeurs et les engagements du CMNE sur l'ensemble de son territoire
Mars	Lancement des nouveaux produits : Envolimmo et Flexipropriété
Avril	La Caisse Fédérale tient ses Assemblées Générales Fédérales au Louvre Lens À cette occasion, le CMNE remet un chèque de 168 000 euros à l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière (ICM) grâce au succès rencontré par la SCPI Pierval Santé
Avril	Nouveau format pour le livret d'accueil mais aussi pour la journée nouveaux embauchés
Avril-Mai	Le CMNE est le grand partenaire de la 1 ^{ère} édition du festival international SERIES MANIA Lille / Hauts-de-France
Mai	Lancement d'une offre de voyage immobilier en partenariat avec Renée Costes Viager.
Mai	Communication RSE renforcée : publication d'articles dans l'intranet et sur les réseaux sociaux, création d'une animation motion design : « c'est quoi la RSE au CMNE ? » et refonte de l'e-book RSE
Juin	Inauguration avec La Française de la résidence Happy Senior de Capinghem
Juin	Communication sur la nouvelle marque employeur #fiers de travailler au Crédit Mutuel
Septembre	Organisation d'un forum dédié à la Semaine européenne de la mobilité
Septembre	Sortie du Guide de la parentalité
Septembre	Soutien à la 3 ^{ème} édition de Mange Lille
Septembre	11 collaborateurs se lancent dans l'aventure de Planète Urgence
Septembre	La Fondation CMNE est partenaire de 2 expositions majeures : Rodin et les mouvements de danse au LaM et Amour au musée du Louvre-Lens
Septembre	La Française résume ses principales actions ESG via une infographie publiée dans son rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique
Octobre	Partenaire de la 12 ^{ème} édition du World forum sur le thème « Super Local entreprises et territoires : la nouvelle donne mondiale »
Octobre	Participation à la course solidaire interentreprises dans le cadre de la semaine pour l'Emploi des personnes en situation de handicap
Octobre	Organisation du 1 ^{er} salon du « bien vieillir chez soi »
Novembre	Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)
Novembre	Organisation par Beobank de sa collecte annuelle de vêtements et de jouets au profit de l'association « La Cité Joyeuse »
Novembre	Lancement du Lab Innovation RSE : 6 séances sur l'appropriation de la RSE par les collaborateurs
Décembre	Signature des accords relatifs au télétravail et à la qualité de vie au travail
Décembre	Lancement des offres Éco-Mobilité et Prêt Transition Énergétique
Décembre	Lancement par la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe de l'appel à projets solidaires auprès des collaborateurs ; 3 prix ont été décernés à l'occasion des vœux 2019

Modèle d'affaires du Groupe CMNE

► **Présentation du Groupe** : se référer aux pages 5 à 13.

Un Groupe proche de ses clients et engagé sur ses territoires

Le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adapté aux besoins de son 1,7 million de clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations, entreprises, institutionnels).

Reconnu pour ses valeurs mutualistes, le CMNE étend son champ d'actions sur sept départements au nord de Paris, mais également en Belgique au travers du réseau Beobank, et de l'asset manager La Française dont il est l'actionnaire de référence.

Nos atouts

Le Crédit Mutuel Nord Europe :

- Est une entité indépendante (fédération) qui définit sa propre politique sur son territoire ;
- Est une banque proche de ses clients-sociétaires grâce au maillage de ses agences dans le Nord de la France et en Belgique ;
- Dispose d'une expertise en banque de détail et assure un développement de services répondant aux besoins d'épargne/crédits/assurances de ses clients-sociétaires ;
- Possède un modèle commercial qui place la satisfaction des clients-sociétaires et l'innovation au cœur de ses priorités ;
- Développe les synergies entre les métiers de la Bancassurance et de l'Asset-Management ;
- Possède une vision à moyen et long terme, non soumise aux aléas du marché boursier et de l'actionariat ;
- Dispose d'un socle de résultats élevés et récurrents (en 2018 PNB de 785 millions d'euros et résultat net de 134 millions d'euros).

Nos valeurs



UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES CLIENTS :

Les conseillers accompagnent leurs clients dans la gestion globale de leurs besoins. Ils ne touchent pas de commission sur les produits qu'ils proposent.



UN ENGAGEMENT MUTUALISTE :

La démarche mutualiste repose sur le sociétariat. Des administrateurs, élus parmi les sociétaires, s'assurent de la bonne gestion et de la qualité du service rendu dans la Caisse locale.



UN ENGAGEMENT TERRITORIAL :

Le CMNE joue un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale. Il mène également de nombreuses actions dans le domaine social et culturel (Fondation, Caisse solidaire, partenariats).



UN ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS :

le CMNE favorise la montée en compétences et l'épanouissement de ses collaborateurs (formation,...).

Ces valeurs favorisent la satisfaction et la fidélité des clients et sociétaires (cf. baromètres et récompenses : 1^{ère} place parmi les banques depuis 5 ans dans le baromètre d'image Posternak...).

Nos enjeux :



Pour le Groupe CMNE

- ▶ Placer le client au cœur d'un groupe en mouvement ;
- ▶ Améliorer la satisfaction client quel que soit le canal ;
- ▶ Innover en s'appuyant sur le digital et la distribution multicanal pour mieux servir le client ;
- ▶ Investir dans les ressources humaines pour anticiper la transformation des métiers ; développer les compétences des collaborateurs et des managers ;
- ▶ Capturer les opportunités de croissance en augmentant les synergies ;
- ▶ Dégager une rentabilité durable en gérant de manière rigoureuse les coûts, les risques et le capital.



Pour la BANCASSURANCE

Renforcer les synergies entre les réseaux français et belges pour asseoir notre modèle de banque universelle euro-régionale.



Pour L'ASSET MANAGEMENT

Faire de La Française un asset-manager européen multi-spécialiste, apportant son expertise au Groupe.

Nos axes stratégiques



PLUS CONNECTÉS, c'est :

« offrir le meilleur de la relation humaine et digitale à nos clients ».



PLUS EXPERTS, c'est :

« affiner la connaissance client pour proposer une solution adaptée à chacun ».



PLUS AGILES, c'est :

« accompagner nos collaborateurs dans les transformations et les métiers d'avenir, être un accélérateur de talents ».



PLUS PERFORMANTS, c'est :

« renforcer notre efficacité collective pour une croissance rentable (maîtrise des coûts, pilotage du capital, réglementaire,...) ».



PLUS COLLECTIFS, c'est :

« bâtir un modèle équilibré autour de trois piliers : la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management ».

Les axes stratégiques de notre PMT 2020

Fidèle à son modèle coopératif, le groupe CMNE veille à maintenir et à renforcer sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité. De par son modèle d'affaires et ses valeurs, le groupe CMNE développe historiquement des activités présentant un risque faible et divisé.

La banque de détail constitue le cœur de métier du Groupe CMNE, la clientèle est constituée majoritairement de particuliers. La part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du Groupe et la prédominance du portefeuille retail dans l'ensemble de ses expositions en attestent.

En complément de la banque de détail et de la commercialisation de produits d'assurance (vie et dommages), le Groupe CMNE intervient en accompagnement des entreprises et des institutionnels (financement, monétique, capital développement, activités de marché, épargne salariale, gestion d'actifs).

Intervenant sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement, le Groupe CMNE propose l'ensemble des

services financiers et d'assurance à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Une banque qui s'adapte aux évolutions sociétales

À mi-parcours de son PMT (convention du 29 novembre 2018), le CMNE a souhaité actualiser son plan stratégique en s'adaptant aux mutations rapides de l'environnement :

- ▶ Une baisse des taux avec une pression sur les marges ;
- ▶ Une réglementation toujours plus exigeante à l'égard des banques ;
- ▶ La concurrence de nouveaux entrants (néo-banques, fintechs) ;
- ▶ Une clientèle plus mobile et plus connectée.

De profondes mutations impactent le quotidien des Français :

- ▶ Explosion des usages digitaux ;
- ▶ Modes de consommation (commerce en ligne, de la propriété à l'usage) ;
- ▶ Nouvelles formes de travail (flexibilité, auto-entrepreneuriat, ubérisation...) ;

- ▶ Mobilité (auto-partage, véhicules autonomes, transports collectifs...) ;
- ▶ Logement (financement, urbanisation, ville durable...) ;
- ▶ Maison connectée (box multi-usages...) ;
- ▶ Education (financement des résidences étudiants...) ;
- ▶ Vieillesse de la population (silver-économie, maisons de retraite, dépendance...) ;
- ▶ Transition énergétique, bio-économie...

Afin de répondre aux attentes de ses clients-sociétaires, le Crédit Mutuel souhaite :

- ▶ Être un partenaire qui leur offre des solutions concrètes et personnalisées qui simplifient leur vie quotidienne (applis, domotique,...), leur proposent des solutions pour leur logement (foncières, viager...) ou son financement (Envolimmo, Flexipropriété...) ;

- ▶ Apporter des réponses rapides et adaptées à leurs attentes (conseil au bon moment, solutions digitales) ;
- ▶ Renforcer la confiance notamment dans la sécurité des transactions et la protection de leurs données ;
- ▶ Être un acteur engagé et responsable (mécénat, ancrage territorial,...) ;
- ▶ Rester fidèles à ses valeurs (banque de proximité).

Pour cela, le CMNE adapte son modèle et son mode de fonctionnement pour répondre efficacement à ces enjeux, tout en respectant les contraintes de la réglementation. Il simplifie le nombre de ses structures, tout en maintenant les services, dans un cadre permettant une plus grande efficacité au service de ses clients et sociétaires.

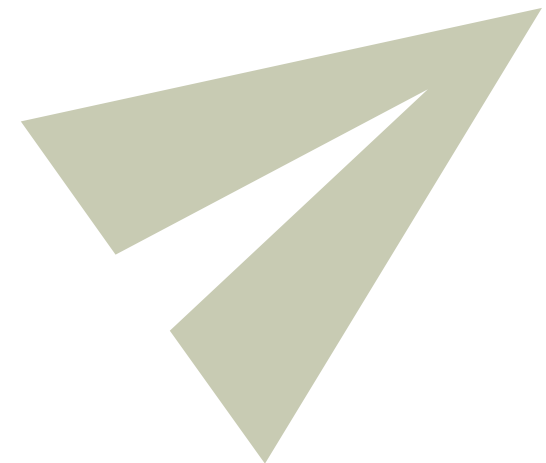
« Plus proches pour aller plus loin », la signature de notre PMT

« Plus proches... »

- ▶ Parce que la proximité clients, qu'elle soit physique ou digitale, est la clé pour promouvoir la création de valeur ;
- ▶ Parce que le modèle « phygital » où l'on associe le digital et le réseau fait partie de notre ADN ;
- ▶ Parce que la transversalité, les synergies internes entre les métiers du CMNE sont au cœur de nos projets ;
- ▶ Parce que le sentiment d'appartenance construit et solidifie une culture commune du groupe CMNE ;
- ▶ Parce qu'une réelle collaboration entre managers et salariés favorise l'intégration du changement et la compréhension des nécessaires transformations...

« ...pour aller plus loin »

- ▶ Parce que nous sommes dans une mutation progressive et permanente, que le monde bouge et nous oblige à aller encore plus loin ;
- ▶ Parce qu'il faut donner le cap des nouveaux métiers, imaginer de nouvelles offres, de nouveaux schémas d'organisation répondant aux aspirations de nos clients ;
- ▶ Parce que c'est le signal de l'engagement, de la performance et de la prise de risques pour relever les nouveaux défis ;
- ▶ Parce que 2020 c'est aussi et surtout une histoire de renforcement de nos positions commerciales sur nos territoires ;
- ▶ Parce que notre modèle mutualiste permet de nous projeter plus sûrement sur le long terme.



Stratégie RSE du Groupe CMNE

Le Groupe CMNE s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) consistant à agir favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité.

Cette démarche RSE doit permettre de participer à la construction d'un développement sur le long terme, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe CMNE.

Les objectifs sont clairs : exercer le métier de bancassureur de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes et assumer le rôle de financeur des territoires. Reliée au mutualisme et à la gouvernance coopérative, la RSE exprime aussi l'histoire et valorise l'identité du Crédit Mutuel.

La RSE permet d'affirmer les dimensions humaines du Groupe CMNE et la mise en œuvre des conditions nécessaires à l'épanouissement de ses collaborateurs.

Aujourd'hui, la démarche RSE est pleinement intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise. Elle s'inscrit à part entière dans le Plan à Moyen Terme Vision 2020, ambition réaffirmée lors de l'actualisation du PMT à mi-parcours en novembre 2018. Établie et partagée au sein du Comité de Direction, la politique RSE est ajustée chaque année afin d'actualiser les enjeux prioritaires. Cela se traduit par de nouveaux engagements, une organisation renforcée, des relais dans les sociétés du Groupe (Beobank, La Française) et une connaissance partagée des buts à atteindre.

La RSE couvre tous les secteurs de l'entreprise de façon transverse :

- ▶ **La RSE est partie prenante de la performance de l'entreprise** : la RSE donne lieu à des reportings réglementaires des entités du groupe CMNE et à plusieurs niveaux de consolidation, y compris au niveau confédéral ;
- ▶ **La RSE est intégrée dans les risques** : le risque lié au développement durable peut entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque d'image et de réputation pour le Groupe. Cette gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles, des processus formels et des collaborateurs formés ;
- ▶ **La RSE se fonde sur l'éthique et le respect des textes** : elle est guidée par le réglementaire. La Direction de la Conformité a pour mission d'assurer que nos activités sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois et règlements ;
- ▶ **La RSE implique une Gouvernance claire**, notamment par l'application de règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité des élus.

Le développement de la RSE dans toutes les filières métiers a fait émerger le besoin d'organiser la stratégie RSE afin d'assurer une meilleure lisibilité, visibilité et appropriation d'abord en interne, puis par nos clients-sociétaires et parties prenantes. Elle repose sur **quatre piliers** :

- ▶ Se mettre au service du **développement de nos territoires** (ISR, immobilier durable, microcrédit, partenariats, Fondation d'entreprise...) et trouver des solutions innovantes en réponse à l'évolution de comportements de nos clients ;
- ▶ **Réduire l'impact environnemental de nos activités**, faire évoluer nos pratiques (énergies, bâtiments, dématérialisation...) et contribuer à réduire l'empreinte carbone de nos financements ;
- ▶ **Favoriser l'égalité des chances**, la formation, la mobilité et l'engagement des collaborateurs ;
- ▶ **Respecter rigoureusement l'éthique des affaires**, dynamiser et soutenir un fonctionnement efficace de notre gouvernance coopérative.

Le CMNE, en acteur engagé de la société, agit autour de quatre leviers :

- ▶ **Investissement** : favoriser la transition durable de l'économie par nos offres produits et nos investissements ;
- ▶ **Territoires** : être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires ;
- ▶ **Ressources Humaines** : être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs ;
- ▶ **Gouvernance** : assurer une gouvernance claire et respectueuse de nos valeurs mutualistes.

Cartographie ESG

Indicateurs clés de performance - KPI

Méthodologie retenue : pour chaque domaine de la RSE (la méthodologie suivie étant celle proposée par le MEDEF adaptée ensuite aux spécificités territoriales du Groupe CMNE), un travail d'identification des principaux risques extra financiers a été mené à partir des cartographies Groupe existantes et avec les directions en contact avec les parties prenantes concernées. Ces risques ont fait l'objet d'analyses permettant de les noter en fonction de leur probabilité d'apparition, de leur gravité, de leur probabilité de non détection. Une 2^{ème} appréciation de ces risques a été effectuée à la vue des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Des indicateurs (KPI) ont ensuite été déterminés afin de suivre l'évolution des mesures de prévention et de protection mises en place par le Groupe pour couvrir les risques identifiés.

Tableau récapitulatif

Domaine	Faits générateurs	Risques significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention et de protection	Indicateurs de performance
Impact socio-économique de l'activité de la Banque sur nos territoires	Défaillance des systèmes informatiques	Risque de fraude Risque de perte de PNB Risque de rupture de la continuité de service	Politique de sécurité et de continuité d'activité Groupe CMNE (PUPA) Code de déontologie et procédures annexes Guide de protection des données personnelles (RGDP) Politique de sensibilisation à la sécurité de l'information	Taux de disponibilité du système global (EI) - taux de disponibilité du téléprocessing
	Mauvaise adaptation de notre offre produits et canaux de distribution à la demande	Risque de perte de clientèle Risque de dégradation de l'image de CMNE et des relations avec les sociétaires	Agences physiques- centre de relations clients - site cmne.fr - appli sur smartphones = contacts multicanaux	Délai de réponse moyen aux réclamations clients
	Absence d'offre produit dédié à la clientèle fragile	Risque de perte de clientèle Risque de perte de confiance des parties prenantes Risque de sanction financière	Offre Clientèle Fragile (OCF) et Facil'Accès Nouvelles mesures d'accompagnement de la clientèle fragile (gel tarifaire, plafonnement frais...) afin de favoriser l'inclusion bancaire	Nombre de micro-crédits accordés
Investir et agir concrètement pour réduire l'impact de nos activités sur nos territoires	Diminution des actions de partenariat ou de mécénat	Risque de dégradation de l'image de CMNE		Budget sponsoring
	Non développement de l'encours d'investissement responsable	Risque de dégradation de l'image de CMNE Risque de perte de clientèle et de l'attractivité	Stratégie SAI La Française - intégration des enjeux ESG au sein du service Risques Financiers (confiée à IPCM)	Encours ISR
Ressources Humaines	Non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du Groupe	Risque de non-conformité réglementaire	Audit énergétique et BEGES Éco-gestes : portail développement durable Partenariat ELISE Plan éco mobilité (CMNE et Beobank) Télétravail Flotte véhicules hybrides	Consommation d'énergie Consommation de papier
	Défaut de formation	Risques liés aux relations clientèles et pratiques commerciales Risques liés à l'actualisation des compétences Risque de pratiques professionnelles incorrectes. Risque de non respect des procédures, de manquement à la déontologie, à la réglementation. Risque de défaut de conseil. Risque de non conformité avec la réglementation	En 2018, le % de la masse salariale investie dans la formation pour le groupe CMNE est de 4,86 % (CFMNE : 5,65 %)	% de la masse salariale consacrée à la formation
Gouvernance/Conformité	Démobilisation des collaborateurs (domaines concernés : management des collaborateurs, reconnaissance professionnelle, qualité de vie de travail...)	Risque d'absentéisme Risque de turnover important Risque de non respect des procédures et de défaut de conseil aux clients Risque de malveillance, fraude, sabotage et vol interne Risque de dégradation de la relation clientèle	Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs via des entretiens, des accords d'entreprise, des mesures pour améliorer la Qualité de Vie au Travail Politique salariale Plan de formation managériale	Évolution du taux de turnover Évolution du taux d'absentéisme
	Défaut de formation des élus	Risque d'inadéquation des compétences	Formation et contrôle interne Code, droits et devoirs des élus	Nombre total d'heures dispensées aux élus
	Non respect des procédures réglementaires	Risque de fraude interne et externe - risque de non-conformité réglementaire	Questionnaire managers lutte anti-corruption - politique de lutte contre la fraude interne	% de collaborateurs formés LCB-FT

Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)



Territoires

Dans un environnement en pleine mutation technologique, sociétale et sociale, le Groupe CMNE se doit d'apporter des réponses aux enjeux auxquels nos clients sociétaires font face.

Risques majeurs identifiés :

- ▶ Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution ;
- ▶ Défaillance des systèmes informatiques ;
- ▶ Absence d'une offre produits dédiée à la clientèle fragile ;
- ▶ Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring.

- ▶ Délais de réponse aux réclamations ;
- ▶ Taux de disponibilité du système informatique global ;
- ▶ Budget dédié aux partenariats/sponsoring ;
- ▶ Nombre de micro-crédits accordés.



Investissement

Nos clients sociétaires souhaitent donner davantage de sens à leurs placements et le Groupe CMNE développe une offre de produits responsables en même temps qu'il réduit son empreinte carbone.

Risques majeurs identifiés :

- ▶ Non développement des ISR (encours en investissement responsable) ;
- ▶ Non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

- ▶ Encours ISR ;
- ▶ Consommation énergie ;
- ▶ Consommation papier.



Ressources Humaines

Les collaborateurs, leur implication et leur esprit d'équipe, sont des atouts essentiels pour le Groupe CMNE.

Risques majeurs identifiés :

- ▶ Défaut de formation ;
- ▶ Démobilisation des collaborateurs.

- ▶ % Masse salariale consacrée à la formation ;
- ▶ % de turn over ;
- ▶ Absentéisme.



Gouvernance

Parce que les élus constituent la clé de voûte de la gouvernance du CMNE et que l'environnement réglementaire du secteur bancaire est en profond bouleversement, la formation est plus que jamais essentielle.

Risques majeurs identifiés :

- ▶ Défaut de formation des élus ;
- ▶ Non-respect des procédures réglementaires.

- ▶ Nombre total d'heures de formations suivi par les élus ;
- ▶ % Collaborateurs formés à la Lutte Anti-Blanchiment.



Territoires

Être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires.

Le Groupe CMNE bénéficie d'un ancrage territorial fort. Il s'implique aux côtés des petites et grandes entreprises, des acteurs économiques tels que les ménages, les agriculteurs, les professions libérales, les associations, les collectivités... Le Groupe répond aux grands enjeux sociétaux et innove : intégrer le digitale tout en restant proche de ses clients et sociétaires.

Le Groupe CMNE est implanté sur un territoire dynamique composé de 7 départements au nord de la France : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Marne et Ardennes. Il est aussi présent en Belgique via le réseau Beobank. Le tissu économique est diversifié au cœur d'un carrefour de grandes capitales que sont Lille, Paris et Bruxelles.

4 risques majeurs identifiés

- ▶ Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution ;
- ▶ Défaillance des systèmes informatiques ;
- ▶ Absence d'une offre produits dédiée à la clientèle fragile ;
- ▶ Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring.

4 indicateurs clés de performance - KPI

	Valeurs 2018
Délais de réponse aux réclamations CMNE	13 jours
Taux de disponibilité du téléprocessing	99,62 %
Budget dédié aux partenariats/sponsoring CMNE	2,7 millions d'euros
Nombre de micro-crédits accordés CMNE	426 dossiers

La satisfaction des clients comme priorité absolue

Les évolutions du monde bancaire entraînent de nombreux changements, et notamment dans la relation avec sa banque. L'adaptation reste la clé de la réussite, et le CMNE explore de nouvelles pistes pour détecter, via notamment les réclamations de ses clients et les enquêtes de satisfaction, les éventuels dysfonctionnements. Le but ? Proposer des solutions pour répondre au mieux à ces anomalies et améliorer ainsi la qualité de service. Le CMNE est avant tout une banque profondément humaine qui inscrit l'excellence relationnelle au cœur de son action.

Satisfaction et recommandation

La satisfaction clients est depuis toujours la priorité du CMNE qui la mesure régulièrement afin de trouver des leviers d'amélioration de la qualité de service. C'est dans ce cadre que le CMNE interroge régulièrement ses clients par le biais **d'enquêtes de satisfaction**.

Le baromètre de satisfaction clientèle réalisé en 2018 souligne une satisfaction en hausse avec davantage de clients très satisfaits, le meilleur score depuis 20 ans. Les clients attribuent une note globale de 8,1 sur 10 (7,9 en 2015)

C'est pour maintenir cette qualité de service que le CMNE a lancé en 2017 une démarche inédite d'écoute client : **la démarche SPOT**. Son principe : mesurer la satisfaction en interrogeant les clients « à chaud » quelques heures après un contact avec le CMNE, quel que soit le canal utilisé (agence, téléphone, site internet ou appli mobile). Les résultats montrent que le niveau de satisfaction reste élevé (4,4 étoiles sur 5). Dans plus de 7 cas sur 10, les directeurs répondent directement aux clients suite à un commentaire laissé alors que les problèmes exprimés représentent seulement 10 % des verbatim. Depuis son lancement en mars 2017, plus de 58 000 avis ont été émis.

Les clients peuvent également partager des suggestions, adresser un compliment ou poser une question, qui enrichit la stratégie d'innovation du CMNE. Des analyses

sémantiques sont réalisées. En 2018 1 600 verbatims ont été analysés pour connaître les raisons d'enchantement et de mécontentement des clients.

Aujourd'hui, le CMNE va plus loin **en publiant le niveau de satisfaction sur chaque page de ses agences sur le site cmne.fr**, comme cela existe déjà dans d'autres secteurs d'activité. Cette volonté de transparence inscrit le CMNE comme la 1^{ère} banque mutualiste à partager ses résultats de satisfaction avec ses clients et sociétaires.

Chez Beobank, selon l'étude menée en septembre 2017 par GfK (plus grand institut d'études de marché et d'audit marketing d'Allemagne et le quatrième du monde), le niveau de satisfaction se maintient à 81 %.

Côté collaborateurs la satisfaction est également une priorité, plusieurs enquêtes ont été menées en 2018 : enquête sur l'acculturation au digital des collaborateurs, enquête de satisfaction sur les supports de communication internes, enquête d'opinion et de perception de l'usage de la DATA au CMNE et chez Beobank, enquête de satisfaction sur les bêta-testeurs de la nouvelle application mobile CMNE. L'objectif est de déployer des projets pour et par les salariés.

Réclamations et médiation

Le CMNE est attentif à l'écoute des insatisfactions ou réclamations exprimées par la clientèle, que ce soit en agence ou à distance, y compris via les réseaux sociaux. Le CMNE travaille sur les réclamations clients. Objectif : renforcer les liens avec ses clients-sociétaires, améliorer la fidélisation à travers ce processus et augmenter la satisfaction de la clientèle.

Depuis 2017, une démarche proactive a été entamée pour permettre à l'équipe dédiée à la relation clientèle de travailler toujours mieux avec le réseau des agences afin de fluidifier et améliorer le traitement des réclamations des clients. En 2018, **l'outil de remontée des réclamations, QUID a été optimisé**.

Côté clients, le CMNE a mis en test sur dix points de vente un nouveau formulaire de réclamation en ligne, accessible depuis le site cmne.fr, qui permet de faire ses réclamations en ligne. Ces dernières sont transmises directement à l'équipe des relations clientèle.

Facebook, Twitter et les autres réseaux sociaux sont devenus des lieux d'expression. L'équipe Relations Clientèle a du se former à l'utilisation d'un outil en ligne, Hootsuite, pour réceptionner, centraliser et répondre aux clients qui, par leurs messages, commentaires ou publications expriment un mécontentement.

Cette année, **6 564 réclamations** ont été enregistrées. La part des réclamations reçues par courrier diminue fortement (23 % en 2018 vs 35 % en 2017) au profit des canaux face à face (19 % vs 13 %), d'internet (8 % vs 4 %) et, dans une moindre mesure du téléphone (27 % vs 26 %). Le délai de réponse moyen s'établit à 13 jours. Il est stable par rapport à décembre 2017. Le service Relations Clientèle repère tout au long de l'année, au travers des mécontentements des clients, des dysfonctionnements. Son objectif : améliorer les process.

Récompenses

Le Crédit Mutuel est élu **n°1 du secteur Banque au Podium de la Relation Client** pour la 11^{ème} fois en 14 ans, un témoignage de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires.

En 2018, le Crédit Mutuel a remporté pour la 7^{ème} fois le **Trophée du meilleur groupe bancaire français**, décerné par le magazine britannique World Finance qui souligne les performances du Crédit Mutuel, son développement équilibré et sa solidité.

Au 3^{ème} trimestre 2018, le Crédit Mutuel est une nouvelle fois le leader bancaire du **baromètre Posternak-Ifof**, classement trimestriel de l'image des entreprises.

Le visage d'une banque qui change : une banque relationnelle dans un monde digital

À l'heure du numérique, le visage de la banque change et un paradoxe subsiste : les clients se déclarent attachés à un modèle d'agence traditionnelle mais s'y rendent de moins en moins. Grâce au site internet ou à l'application bancaire les clients n'ont jamais autant été en contact avec leur banque. D'ailleurs les applications bancaires sont les plus téléchargées après celles sur la météo ou les réseaux sociaux. Ces avancées technologiques ne se font pas au détriment de l'humain : au CMNE, les agences matérialisent la relation de confiance et restent le pivot de la relation client. Le Groupe CMNE souhaite apporter des réponses « hyper personnalisées » (offrir le meilleur service au meilleur moment).

Un modèle phygital pour des clients fidèles, qui se déplacent moins en agence et de plus en plus connectés

En 2018, 49 % des clients du CMNE sont multicanaux, 31 % sont dits « traditionnels » et 20 % sont « digitaux ». Pour répondre à cette diversité de profils, le CMNE réinvente la relation client qui devient phygitale : entre physique et digital, grâce à l'utilisation conjointe de tous les outils possibles de mise en relation. Il s'agit d'être connecté au client dans sa globalité. Les clients souhaitent un conseiller attiré, accessible par internet, par téléphone ou dans l'agence.

Créé en 2000, le **Centre de Relation Clients (CRC)** s'est transformé au fil des années pour aujourd'hui faire partie intégrante du réseau CMNE. On ne parle plus de plateformes téléphoniques mais de Centre de Relation Clients. Loin des clichés négatifs des plateaux téléphoniques, le Centre de Relation Clients du CMNE est un véritable relais pour répondre de manière efficace aux demandes urgentes des clients et complète le rôle du chargé de clientèle en agence qui reste le pivot de la relation client. Près de 150 collaborateurs travaillent sur les centres d'appels répartis sur 7 sites. Ils sont joignables 6 jours/7 et 64 heures par semaine, avec des plages horaires complémentaires à celles des Caisses locales (notamment en fin de journée, le lundi et le samedi après-midi). Le client, qu'il soit particulier, entreprise ou professionnel, est accueilli par un collaborateur dont les compétences sont identiques à celles de son conseiller en agence.

Plus de 1 388 000 appels ont été reçus et servis ; 145 800 mails traités et 18 660 contacts chats opérés en 2018.

Le **maillage territorial** des agences et guichets bancaires du Groupe CMNE reste dense. Il propose ses produits et services dans 527 points de contacts en France et en Belgique complétés par 632 guichets automatiques, des centres d'affaires et des pro-centers dédiés aux entreprises. Bien présent dans les zones péri-urbaines, le CMNE n'a délaissé aucune zone d'habitation : 25,2 % de ses implantations sont localisées en zone rurale (en intégrant les communes de moins de 5 000 habitants) et un quart des zones franches urbaines est desservi par une enseigne Crédit Mutuel.

Alors que chez certains concurrents plus de 50 % du réseau est passé en réception sur rendez-vous, et que d'autres annoncent des fermetures d'agences de l'ordre de 20 % d'ici 2020, le CMNE a fait **le choix de « moduler » l'accueil de ses points de vente** (par exemple, une ouverture classique le matin à la clientèle et une ouverture sur rendez-vous l'après-midi) afin de s'adapter aux modes de consommation et de fonctionnement de ses clients et sociétaires : **« votre agence change de rythme pour mieux suivre le vôtre »**. Ainsi, pas de plan de fermetures d'agences mais une adaptation du réseau aux réalités démographiques et économiques.

La technologie au service de nos clients

L'intégration des **solutions cognitives** s'accélère et se perfectionne depuis leurs lancements. Ces technologies comme l'assistant virtuel Watson visent à apporter plus de confort et d'expertise aux conseillers en leur permettant de dégager davantage de temps pour affiner le conseil et ainsi améliorer l'expérience client. Le leitmotiv : rester à la pointe de la technologie pour la mettre au service de l'humain.

Pour le Groupe CMNE, c'est aussi imaginer **de nouvelles offres et de nouveaux services** répondant aux préoccupations de nos clients-sociétaires sur le long terme. Pour cela trois chantiers ont été lancés en 2018 : un sur **l'Empathie Client**, pour anticiper les besoins de nos clients et en faire une source d'innovation, un autre sur

la **Pédagogie Client**, en répondant de façon directe à leurs questions, et le dernier sur **les Data** pour créer de la valeur et affirmer le Groupe CMNE comme un tiers de confiance.

Ces groupes de travail ont imaginé de nouveaux services, produits et expériences, présentés lors de la Convention du 29 novembre 2018. Parmi les pistes, le « pack aidant » qui permet d'accompagner les aidants dans leurs démarches pour les seniors dépendants et personnes fragiles. Une saga « pourquoi » est également diffusée sur le site cmne.fr et sur les réseaux sociaux. Son objectif : expliquer via des infographies très pédagogiques des thèmes du quotidien (ex : pourquoi paie-t-on sa carte bancaire ? Pourquoi doit-on renseigner autant de données personnelles ?).

Le CMNE étend **l'utilisation des tablettes en agence**. C'est l'outil indispensable pour développer **la signature électronique**. Le CMNE est une banque moderne, innovante, qui digitalise ses pratiques et s'adapte aux nouveaux usages. Signer électroniquement, c'est également faire un geste pour l'environnement : la signature électronique s'inscrit pleinement dans la politique RSE du CMNE avec une réduction significative des impressions. En plus d'être un bel exemple de la digitalisation de l'entreprise, la signature électronique offre un gain de temps dans la finalisation des contrats, ceux-ci étant disponibles immédiatement dans l'espace client après signature. Dès 2019 de nouveaux produits seront éligibles à la signature électronique.

Une nouvelle version de **l'application mobile du CMNE** a vu le jour en 2018. Parce que les applications bancaires sont devenues l'une des premières portes d'entrée des clients, le CMNE souhaite être précurseur sur cette expérience « client mobile ». Cette nouvelle version s'est hissée en tête du classement des applications gratuites les plus téléchargées dans la catégorie « finance », lors de son lancement fin 2018.

Lors du déploiement NCA (Nouveau Concept Agence) entre 2007 et 2014, l'ensemble des agences du CMNE ont été repensées afin de respecter **les normes d'accessibilité en vigueur et notamment pour les personnes**

à mobilité réduite : accès depuis l'extérieur avec une rampe dédiée, plot d'accueil avec tablette à hauteur pour personnes handicapées, positionnement des GAB internes et externes, boîte de dépôts dédiée, contraste des premières et dernières contremarches des escaliers...Des améliorations sont à l'étude comme le signalement sonore de la position d'entrée de l'agence pour les non-voyants.

La protection des clients

Le CMNE gère un flux d'informations aussi important que l'argent confié par ses clients. Son objectif : protéger les données et les clients.

Le CMNE est un partenaire de confiance particulièrement sensible à **la protection des données à caractère personnel**. En 2018, la loi Informatique et Libertés a cédé la place à un règlement européen qui unifie les règles du jeu en matière de données personnelles :

le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Avant sa mise en place en 2018, le CMNE avait déjà commencé à travailler sur les exigences de cette nouvelle loi, notamment sur le site cmne.fr : lorsqu'un internaute se connecte sur le site, une pop-in apparaît afin de l'informer sur cette nouvelle réglementation et lui demander son consentement sur la collecte et l'exploitation des données de navigation le concernant. Le CMNE fait preuve de transparence en matière de collecte de données et permet aux internautes de désactiver certaines familles de cookies et de leur donner ainsi le contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles. Protéger les données clients est une priorité. Leur utilisation encadrée a pour seul objectif l'amélioration du service apporté aux clients.

Le CMNE accompagne également ses clients pour lutter contre la **cyber-criminalité** et le **phishing**. Un guide sécurité sur cmne.fr est disponible et

permet aux clients d'adopter les bons réflexes. Le CMNE a instauré des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients. Pour lutter contre le phishing, le CMNE a mis en œuvre un important dispositif de communication pour informer et prévenir ses clients et leur donner les moyens de ne pas se faire piéger (tutoriels sur le sujet, courriers, alertes sur les pratiques les plus fréquentes des escrocs, etc.). En cas de doute sur l'authenticité d'une communication Crédit Mutuel, les clients sont vivement encouragés à poster un mail sur phishing@creditmutuel.fr

La rubrique « **Le Mag** » accessible sur le site cmne.fr, traite des sujets d'actualités et propose des conseils notamment sur la protection des transactions bancaires avec des thèmes comme « les nouvelles fraudes bancaires dont il faut se méfier » et « que faire en cas d'arnaque ».

Une banque de proximité au service de l'économie réelle

Parce que s'engager et s'impliquer dans la vie du territoire est dans l'ADN du Groupe CMNE, la banque entretient des liens de proximité avec les acteurs socio-économiques dont elle soutient l'activité et la vitalité. Et, tout comme elle se transforme elle-même, elle les accompagne dans leur dynamique de transformation.

S'engager pour le développement économique des territoires

Le CMNE participe activement à la vie des territoires et des bassins d'emploi, tant en France qu'en Belgique. Il est présent sur 5 marchés principaux : particuliers, professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Leur accompagnement est la raison d'être d'une banque de proximité comme le CMNE. Son ancrage local, sa stratégie clairement tournée vers la banque de détail, sa gestion coopérative prudente et sa solidité financière permettent de soutenir le tissu économique local et les clients qui se répartissent de la manière suivante : à hauteur de 90 % pour le marché des particuliers, le complément pour les marchés des professionnels, agriculteurs et associations.

Le soutien au monde des professionnels

Gagner du temps dans ses démarches pour se concentrer sur son cœur de métier, sécuriser sa trésorerie, regarder l'avenir avec sérénité : des objectifs essentiels pour les clients professionnels. Le CMNE accompagne les commerçants, les artisans, les professions libérales, les agriculteurs et les entrepreneurs en leur proposant des solutions court, moyen ou long terme adaptées à leurs besoins en trésorerie, leurs financements et leur développement. En juin 2018 la BCMNE (structure entreprise) a fusionné avec la CFCMNE pour donner naissance à la marque **Crédit Mutuel Nord Europe Entreprises**. Objectifs : renforcer l'organisation pour développer la filière Pro/Agri/Entreprises tout en intensifiant les synergies entre les Caisses locales et le marché des Professionnels. Le CMNE a mis en place de nouveaux Espaces Conseils Professionnels qui réunissent dans un même endroit la clientèle professionnelle et entreprise avec des expertises telles que la gestion de patrimoine, le crédit-bail immobilier, l'immobilier. Les clients et les collaborateurs bénéficient d'un partage de savoir-faire.

Pour valoriser les clients, **des vidéos « entreprendre nous rassemble »** sont publiées sur le site cmne.fr, et mettent à l'honneur l'activité d'un client professionnel.

Avec ses **Centres Pros**, Beobank a lancé un nouveau concept sur le marché belge dédié aux entreprises, qui va plus loin que le service bancaire « classique » dédié aux clients professionnels. Des workshops et des événements de networking y sont notamment organisés pour favoriser l'échange d'expériences. Les clients peuvent aussi y bénéficier gratuitement d'un espace de travail et de coworking, d'une zone d'accueil partagée, de salles de réunion pour recevoir leurs propres relations professionnelles. Beobank contribue de cette manière au développement de l'activité de ses clients sur un plan financier, mais leur apporte aussi le soutien pratique nécessaire.

Partenaire du monde agricole depuis toujours, le CMNE est présent auprès des exploitants pour les accompagner dans leur développement mais aussi les aider aux moyens de dispositifs adaptés lorsqu'ils sont fragilisés par la mauvaise conjoncture des filières élevages et céréales par exemple. Très impliquée dans le dévelop-

pement de l'agriculture, la banque accompagne chaque année plus de 13 800 agriculteurs.

Le CMNE est proche de la réalité du monde agricole. Il est partenaire de festivals et de salons sur l'ensemble de son territoire (Terres en Fête, Terre en folie, la foire de Châlons, la foire agricole de Sedan, Salon Vitivini, 1^{er} salon professionnel des techniques bio, Tous en botte, Graines d'avenir...)

| La vente de biens immobiliers

En 2011, le CMNE s'est lancé avec AFEDIM dans la commercialisation de biens immobiliers neufs, convaincu que l'immobilier est bien « La » valeur refuge des Français. Cette offre séduit non seulement une clientèle orientée gestion de patrimoine/investisseurs mais de plus en plus une clientèle plus diversifiée comme les primo-accédants. L'accompagnement proposé par le biais du réseau d'agences rassure le client qui considère son chargé de clientèle comme un véritable tiers de confiance. L'offre complète proposée par le Groupe CMNE permet de fidéliser les clients et d'être présent sur toute la filière de l'immobilier, depuis les prêts jusqu'à la gestion des immeubles, en passant par l'assurance et la protection

de la résidence. Le CMNE est très présent sur les salons dédiés à l'accès à la propriété (Immotissimo...).

Le financement du secteur associatif

Près de 32 000 associations sont clientes du CMNE. Grâce à son réseau de spécialistes sur l'ensemble du territoire, le CMNE a depuis de nombreuses années, tissé des relations étroites avec le monde des associations. En 2018, le marché des associations et des entreprises était partenaire officiel de l'organisation de deux événements avec le Louvre Lens Vallée : Culturathon et Culturacare autour des thématiques de la culture et du numérique, vecteur d'inclusion sociale et levier de développement du territoire.

| Le calcul de l'empreinte socio-économique

Dans le cadre de sa démarche RSE, le CMNE a souhaité mesurer son utilité au territoire et ses retombées socio-économiques notamment en termes d'emplois. Cet impact se mesure à travers les salaires et les taxes que l'entreprise verse, ses dépenses ou encore à travers son activité « métier ». Elle a donc un impact direct et indirect sur un grand nombre de parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients mais aussi plus largement sur la société civile et l'environnement.

En 2018, le CMNE a réalisé son **empreinte socio-économique** pour également prouver à ses parties prenantes l'importance de son impact sur le territoire et son ancrage local. Ainsi les retombées socio-économiques dans l'économie réelle de son activité ont été évaluées en utilisant une méthodologie éprouvée (méthodologie locale Footprint©). Deux critères représentatifs ont été retenus, la création de richesse et la génération d'emplois.

Les retombées directes et indirectes sur l'économie liées à l'activité bancaire du CMNE et à son fonctionnement interne (collaborateurs, fournisseurs...) permettent de **soutenir 41 100 emplois en France dont 21 200 dans sur les 7 départements de son territoire**. Un chiffre qui confirme le CMNE dans son positionnement d'acteur majeur de la vitalité économique du des régions sur lesquelles elle se trouve. Pour un emploi au CMNE, 15 emplois sont soutenus en France, dont 7 sur les territoires du CMNE.

Le CMNE contribue également à hauteur de **2,7 milliards d'euros au PIB national**.

| L'accompagnement des grandes évolutions sociétales

Le Groupe CMNE accompagne les mutations urbaines et sociétales. Il est notamment un acteur de référence dans le domaine de l'immobilier. À l'écoute de ces transformations, le CMNE, dans son rôle de banquier, accompagne les changements sociétaux en proposant une offre de produits qui s'adaptent aux besoins. Les modes de vie et de consommation des clients changent. La valeur d'usage remplace doucement la notion de propriété. Il s'agit de vivre et de vivre bien, à chaque étape de sa vie, que l'on soit propriétaire ou pas. En 2018 de nouvelles offres ont vu le jour :

Envolimmo : empruntez maintenant et remboursez plus tard. C'est un crédit destiné à acquérir un bien immobilier dont la dernière échéance correspond, au maximum, à 50 % du prix d'acquisition du bien. Les mensualités peuvent ainsi être adaptées pour faciliter les projets d'une clientèle jeune qui, logique-

ment, va voir ses revenus augmenter dans les années qui viennent. À la fin du crédit, deux possibilités : le client rembourse le crédit sur fonds propres ou en revendant son bien. Il amortit la dernière échéance via un nouvel emprunt sur une durée adaptée à son âge.

Flexipropriété : 30 à 40 % moins cher qu'un achat classique. Le principe est de proposer une offre intermédiaire convaincante entre la location simple et l'achat classique. Le propriétaire achète auprès de la Foncière Nord Europe l'usage du logement pour une durée longue (50 ans environ). Pendant cette période, il se comporte en propriétaire, il peut faire des travaux, louer le logement, etc. Au terme du contrat, le logement reviendra à la Foncière. Le client bénéficie d'une remise sur le prix total du logement (apport + mensualité) de 30 % à 40 % par rapport au montant qu'il aurait dû déboursier pour l'achat classique du même bien. Le CMNE est le

tout premier à lancer ce concept en 2018 à titre expérimental sur la métropole lilloise, bassin immobilier très actif.

Le viager : financer ses vieux jours. Ce principe existe depuis longtemps et s'il n'a pas encore réussi à conquérir le marché, le Groupe CMNE pense qu'il peut être une solution adaptée au vieillissement de la population et à la baisse des pensions de retraites. Le viager permet à des personnes âgées de rester chez elles et de compléter leur revenu à vie (grâce à une rente viagère).

Les SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) font partie des supports qui permettent de diversifier son patrimoine voire de défiscaliser. Cette offre est proposée par La Française qui est numéro 1 en France sur ce marché. On appelle également cette offre « l'immobilier papier ».



UNE BANQUE DE PROXIMITÉ au service de l'économie réelle

Le Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur clé du développement de ses territoires. Banque de proximité, le CMNE s'engage chaque jour au plus près des acteurs économiques locaux et mobilise ses savoir-faire et expertises pour soutenir ceux qui vivent et travaillent sur ses régions. Cette étude, réalisée par le cabinet Utopies, évalue comment le Crédit Mutuel Nord Europe contribue économiquement (par ses prêts accordés, investissements et achats réalisés, salaires et fiscalité versés) au soutien des emplois et au PIB*.

Pour
1 EMPLOI
au sein du CMNE



x15



15 EMPLOIS
supplémentaires sont
soutenus en France dont
7 sur le territoire du CMNE.



41 100

emplois soutenus en France



dont

21 200

SUR LES TERRITOIRES DU CMNE



Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise,
Aisne, Marne, Ardennes, ce qui
représente **1% de l'emploi total**
du territoire du CMNE



2,7
milliards €

de contribution
au PIB national



TOP 5 DES SECTEURS SOUTENUS



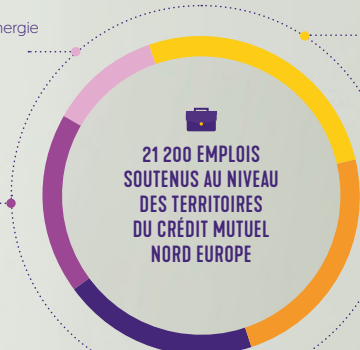
2 400

Industrie – énergie
– agriculture



3 900

Construction –
Services immobiliers



5 700

Services financiers –
services aux entreprises



5 000

Administration publique
– enseignement – santé



4 200

Commerces –
services à la personne



Méthodologie de l'étude

Cette étude a eu pour but d'évaluer l'impact socio-économique brut généré par les flux monétaires du Crédit Mutuel Nord Europe sur l'année 2017 en France : dépenses, rémunérations, fiscalité et crédits débloqués. Elle a été réalisée par le cabinet UTOPIES, pionnier en stratégie de développement durable, à l'aide de son modèle macro-économique LOCAL FOOTPRINT®. Les impacts sont quantifiés en emplois [ETP sur 12 mois] et contribution au PIB.

CONTACTS

ci17@cmne.fr / localfootprint@utopies.com

*Produit Intérieur Brut

Dans son ambition d'être utile au développement de son territoire, le CMNE accompagne le vieillissement de la population. Il a cofinancé une **résidence dédiée aux séniors** « Happy Séniors » à Capinghem (59). 126 logements offrant des espaces partagés permettent aux personnes âgées de s'installer dans une résidence de grande qualité.

Le CMNE a lancé une offre santé 100 % personnalisée permettant de répondre aux demandes spécifiques des clients. Une assurance "chien chat" a même été lancée fin 2018 ainsi qu'une offre téléphonique 100 % en ligne.

Solidarité, mécénat et sponsoring

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe soutient les initiatives locales et s'engage auprès des associations qui font bouger ses territoires à travers le sport ou la musique, mais aussi auprès d'acteurs qui œuvrent pour un développement équitable et durable.

La Fondation Crédit Mutuel Nord Europe

La **Fondation Crédit Mutuel Nord Europe** créée en 2013, est née de la volonté du CMNE de structurer les actions culturelles et solidaires qu'elle a toujours menées. Elle a à cœur d'agir sur l'ensemble de son territoire et de rester fidèle aux valeurs qu'elle incarne. Sa mission : agir pour le développement de son territoire, développement qu'elle envisage sous trois angles :

- ▶ La culture ou comment faire vibrer le territoire ;
- ▶ La formation ou comment accompagner les talents ;
- ▶ La solidarité ou comment lutter contre les différentes formes d'exclusion.

Fin 2018, la Fondation CMNE a achevé la première année de son nouveau plan quinquennal. Elle totalise : 23 partenariats menés, 2 grandes expositions soutenues, une dizaine d'actions solidaires sur tout le territoire, 5 programmes d'accompagnement de jeunes et au total 870 000 euros versés pour le soutien des territoires.

La **Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture** travaille en étroite coopération avec les Groupes régionaux dont le CMNE. Le Pôle lecture a choisi d'offrir un soutien financier à ceux qui encouragent la promotion de la lecture. Il privilégie les actions de terrain et s'attache

En 2018, le CMNE a également organisé son 1^{er} salon « bien vieillir chez soi » dans une des caisses de son territoire. Le CMNE agit en véritable tiers de confiance pour accompagner les seniors dans leurs projets. Objectif : proposer une offre globale aux clients-sociétaires en lien plus spécifiquement avec la thématique du logement (aménagement, adaptation, sécurisation, complément de revenus...).

Le CMNE et La Française investiront près de 100 millions d'euros dans les prochaines années dans le **Grand Paris**. Ce grand projet d'infrastructure européen, en lien avec

à aider dans la durée les opérations qu'il mène avec ses partenaires, associations, collectivités ou institutionnels. Le pôle Lecture a, depuis sa création, initié et soutenu de nombreux projets de lecture, qu'ils aient trait à la pédagogie, à la lutte contre l'illettrisme, aux belles lettres ou à la poésie. Parce que la lecture est un vecteur essentiel de l'accession au savoir, de l'insertion sociale et donc de la liberté et de la responsabilité, le Pôle Lecture constitue l'une des formes de la politique de solidarité que poursuit le Crédit Mutuel depuis plus d'un siècle.

Solidarité et engagement

Par le biais de fonds de partage, le CMNE et La Française soutiennent la recherche médicale au travers de **la SCPI de thématique santé Pierval Santé** : le CMNE fait un don à l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) de 0,50 % de la collecte annuelle de Pierval Santé réalisée par son réseau. La Française quant à elle abonde à hauteur de 0,20 % de cette même collecte. Le chèque de 168 266 euros remis à l'ICM se rapporte ainsi à la collecte réalisée auprès du réseau CMNE en 2018.

En partenariat avec Green Cross, Groupe La Française a organisé un certain nombre d'événements, réunions, colloques sur les perturbateurs endocriniens, la transition énergétique, la préservation des océans et du littoral. Le Groupe a choisi en décembre 2018 de **renoncer aux traditionnels cadeaux de fin d'année pour convertir le budget en dons à des associations**. Afin de donner plus de visibilité à ces projets associatifs ou environnemen-

les Jeux Olympiques 2024, amène et amènera des opportunités non négligeables pour le Groupe. En effet, ces projets urbains impactent toutes les classes d'actifs, ainsi que les huit millions d'habitants sur ce territoire.

La Française lance un projet de foncière, avec une portée plus large que ses fonds collectifs traditionnels, exclusivement dédié au Grand Paris. Objectifs pour les clients : investir dans les quartiers de demain du Grand Paris, contribuer à leur développement et en recueillir les fruits sur le long terme.

taux et sensibiliser sur leur impact, une page de vote a été mise en place pour permettre aux clients d'influer sur la répartition du budget entre SOS SAHEL, Reforest'Action et Green Cross France & Territoires.

Actions de sponsoring

Proche de ses clients, le CMNE soutient et accompagne les **initiatives musicales, culturelles et sportives** qui animent ses territoires et font vibrer le cœur de ses habitants.

Les Caisses locales participent à la vie locale en aidant les associations (sociales, culturelles, sportives...) dans l'organisation de **manifestations**. Ces partenariats visent à mener à bien les projets, conduire des initiatives au service de la population et à créer du lien social. Ils privilégient les associations de proximité, le soutien à l'action des bénévoles, la participation à l'éducation et à la formation des jeunes. En 2018, **le CMNE a été partenaire de plus de 460 manifestations locales**.

La musique fédère tous les publics et le Crédit Mutuel est bel et bien la banque de tous. Précurseur dans le domaine de la musique avec son slogan « Le Crédit Mutuel donne le LA », **le CMNE s'implique dans de multiples partenariats musicaux**. Depuis 2004, **le Mainsquare Festival d'Arras** s'est imposé comme l'un des plus gros festivals de musique actuelle en France. Le CMNE en est, depuis son lancement, le partenaire principal.

Le CMNE s'associe à d'autres festivals comme le Cabaret Vert, Festival Central 43, NAME Festival, North Summer Festival, Festival Pic'Art, le Poulpaphone, Festival des Nuits de la Filature, La Magnifique Society, Is This POP, Rétro C Trop. Le CMNE a également un partenariat annuel avec **l'Orchestre National de Lille**.

Le CMNE soutient **la pratique de sports collectifs et populaires**, vecteurs de cohésion et de partage. Football, course à pieds, vélo, golf, handball, basket-ball, etc., la banque encourage la pratique tant amateur que professionnelle et s'investit sur de nombreuses manifestations tout au long de l'année. Cela fait désormais plus de 20 ans que le CMNE est engagé aux côtés du **LOSC**. **Le partenariat avec les équipes féminine et masculine du LOSC** permet d'organiser régulièrement différentes opérations de parrainage. Le CMNE propose également aux jeunes supporters de participer dans ses agences aux sélections d'Escort Kid, pour accompagner les joueurs de football sur le terrain avant le coup d'envoi du match.

Depuis 2013, le CMNE est le **partenaire officiel du Stade Pierre Mauroy à Lille**. Fédérateur et modulable, le Stade peut se mouvoir en une Aréna de 30 000 places pour permettre l'organisation de grands concerts. En configuration stade football/rugby, ce sont même 50 000 places qui sont proposées pour vivre des événements sportifs majeurs (en 2018 : finale du Volley, demi-finale et finale de la Coupe Davis).

En 2018, le CMNE a réalisé de nouveaux partenariats qui ont permis la réalisation d'événements importants dans la métropole lilloise : 1^{ère} édition de **Séries Mania**, ou du **Mapping festival**.

« **Manger bien, bon et local** », telle est la devise du festival Mange-Lille. Ce rendez-vous est soutenu par le CMNE depuis son lancement en 2016. L'objectif de cet événement est de dépasser les clichés sur la cuisine du terroir et de montrer qu'elle peut être résolument moderne, grâce à tous les acteurs (chefs, producteurs, éleveurs, pêcheurs, brasseurs) qui la font vivre. Pendant une semaine, plus d'une trentaine de chefs et des producteurs locaux font frémir les papilles des visiteurs à la Gare Saint-Sauveur, mais aussi dans toute la ville de Lille, avec de nombreux événements et animations.

L'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité

Le CMNE est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées. Dans le cadre de cette démarche, les entités du CMNE, actrices responsables de l'écosystème économique dans lequel elles évoluent, s'engagent au travers d'un plan d'actions concrètes dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. En 2019 **une politique en faveur de la clientèle fragile** sera approuvée mettant notamment en avant les équipements réglementaires, composés d'un ensemble de produits et services essentiels du quotidien :

- ▶ Le Droit au Compte (DAC) avec l'offre de Services Bancaires de Base (SBB) ;
- ▶ Les Prestations de Base (PdB) ;
- ▶ L'Offre Clientèle Fragile (OCF) dénommée Facil'Accès.

Ces offres sont portées à la connaissance du public sur les sites internet des entités concernées par leur commercialisation et sont présentées dans les dépliants tarifaires afin d'en assurer leur promotion.

Le CMNE privilégie le rapport humain en valorisant le rôle du Conseiller clientèle qui s'assure de l'adéquation de l'offre à la situation de son client.

La prévention et le traitement du surendettement sont inscrits dans les actions historiques de solidarité, de mutualisme et de proximité du CMNE et font intrinsèquement partie du modèle de la Banque. Un service dédié, composé de cinq collaborateurs expérimentés, guide les clients en difficultés financières susceptibles d'être éligibles à une procédure de surendettement. En effet, pour chaque situation, faisant l'objet d'une procédure de recouvrement amiable, une analyse est réalisée avec le client afin d'identifier l'origine des difficultés et ainsi formaliser différentes pistes de régularisation de sa situation. Cette démarche vise à accompagner le client en difficultés financières dans la recherche de solutions et ainsi, prévenir le risque de surendettement.


Être une banque responsable, c'est agir contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion pour **aider les personnes vulnérables** qui constituent aujourd'hui une population d'une grande diversité. Le principe prépondérant et distinctif du CMNE porte sur l'absence de commissionnement pour les fonctions commerciales des réseaux. Cette règle favorise la recherche de l'offre la plus adaptée à la clientèle concernée.

Le CMNE apporte une attention particulière aux clients dits « **majeurs protégés** ». Les conseillers de clientèle sont formés pour leur assurer un accueil personnalisé et leur proposer une offre de services modulables (compte-courant de fonctionnement, carte de retrait Vie Quotidienne, carte de paiement spécialement paramétrée) adaptée à chaque régime de protection.

Selon le code de déontologie du Groupe, les collaborateurs s'interdisent tout acte de discrimination et observent en toutes circonstances un comportement bienveillant, professionnel et responsable vis-à-vis des clients et des sociétaires. Pour garantir la mise en œuvre du dispositif de protection de la clientèle fragile, le CMNE assure une formation de l'ensemble des collaborateurs du réseau au moyen de supports dédiés (différents dispositifs pédagogiques).

La Caisse solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe a été créée en 2005 pour lutter contre l'exclusion bancaire et spécifiquement pour favoriser l'accès au crédit. L'activité de la Caisse solidaire est exclusivement consacrée au microcrédit personnel (crédit à la consommation d'un montant de 300 à 5 000 euros et d'une durée de 6 à 60 mois), réservé aux exclus du crédit. Les projets ou besoins éligibles concernent la mobilité, la formation, l'équipement du logement, les événements familiaux... En 2018 ce sont 426 dossiers de microcrédits qui ont été accordés et plus de 3 800 depuis la création de la Caisse solidaire en 2005. L'encours de microcrédits s'élève au 31 décembre 2018 à 1,29 million d'euros.

La Fondation CMNE s'engage dans la lutte contre les exclusions, qu'elles soient liées au handicap, à la maladie, qu'elles soient sociales ou économiques. Elle participe à des projets d'insertion sociale ou professionnelle ou encore à des actions de soutien aux malades ou personnes handicapées. À ce titre,

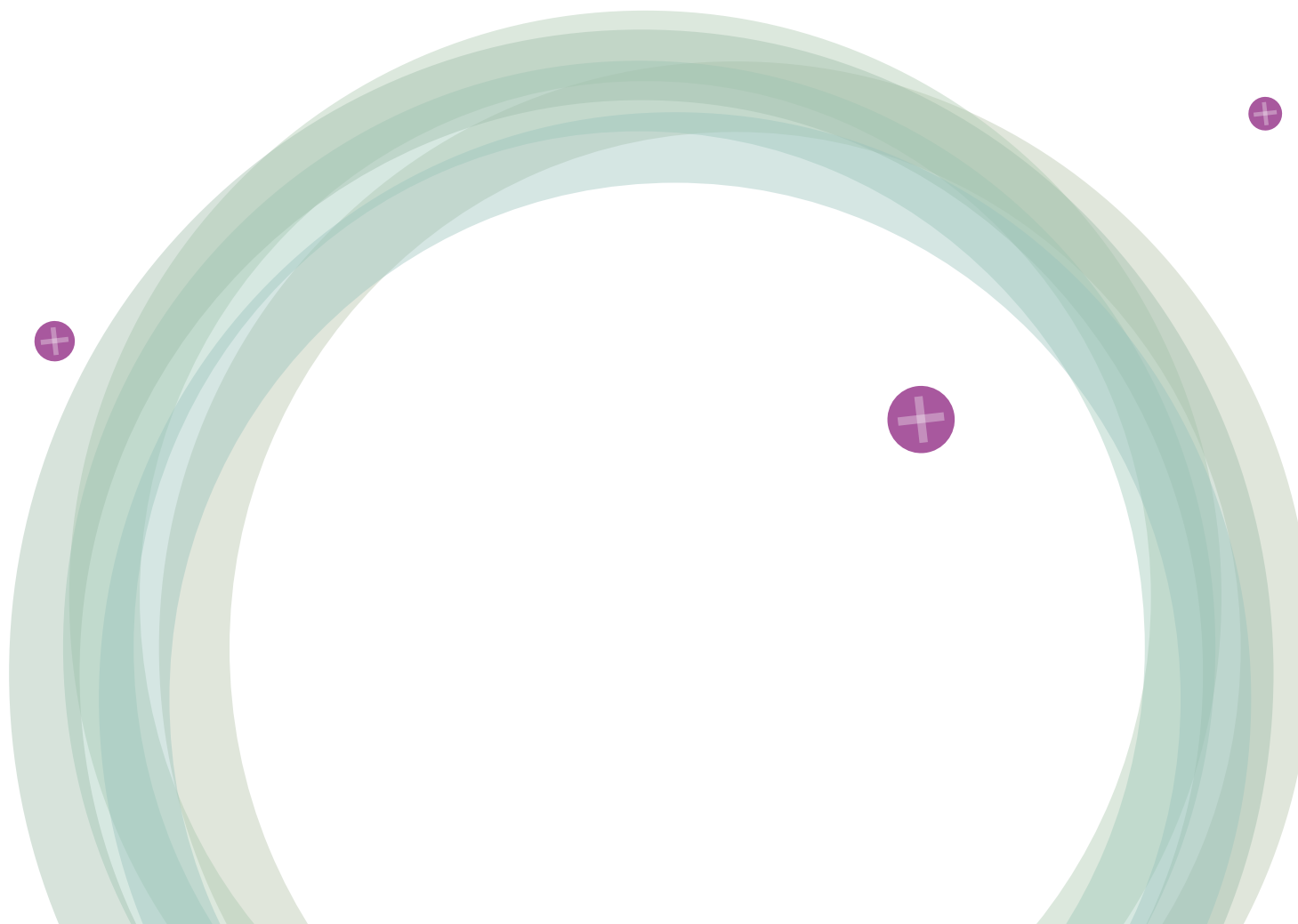


elle accompagne depuis 2011 l'association Réseau Étincelle sous la forme du mécénat financier et de **compétence**. Elle finance deux à trois formations par an proposées par Réseau Étincelle sur tout le territoire des Hauts de France, formations qui prennent en charge des jeunes en grande difficulté d'insertion. Les collaborateurs du CMNE participent à ces formations en animant des ateliers d'éducation financière. Dans ce cadre ils abordent en particulier les notions de base de la gestion de budget, de l'épargne et du crédit et expliquent les

démarches d'ouverture d'un compte. Ils apportent méthodologie et conseils.

La Fondation CMNE agit régulièrement en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle à travers des mécénats plus ponctuels. À ce titre, elle a soutenu le dispositif Squad emploi du Réseau Alliance (2017 et 2018) et La Cravate Solidaire à Lille (2018) pour l'accompagnement de personnes en recherche d'emploi. Elle a accompagné l'association Artois Insertion Mobilité

Emploi pour proposer des solutions à la mobilité à des personnes en parcours d'insertion (2017), l'association Synapse Insertion à Amiens qui propose des formations professionnalisantes dans différents domaines ou l'association la Bonne Ferme dans l'Oise pour aider les personnes en très grande précarité dans leur retour à l'emploi à travers une activité de maraîchage (2017).





Projets 2019

| Promouvoir le développement économique, culturel et social de nos territoires :

- ▶ Exploitation des résultats de l'étude d'« empreinte socio-économique du CMNE » par le cabinet Utopies.
- ▶ Lancement de l'appel à projet 2019 de la Fondation : « Musique, insertion et développement personnel ».

| Accompagner les territoires dans leurs enjeux de développement durable :

- ▶ Allouer l'épargne vers des activités à impacts positifs (environnemental et/ou social) sur le territoire.
- ▶ Accompagner le développement du tissu entrepreneurial.
- ▶ Accompagner le secteur agricole dans ces évolutions.

| Accompagner nos clients dans le financement de projets innovants :

- ▶ Soutenir la production d'énergie renouvelable et notamment de technologies bas-carbone.

| Renforcer la prise en compte des attentes de nos clients dès la conception de nos produits et services :

- ▶ Co-construire des produits avec les clients (bêta-testeurs).

| Viser une relation durable avec nos clients :

- ▶ Assurer la protection des données personnelles et la transparence dans leur utilisation (chantier data).
- ▶ Assurer la qualité d'écoute et la transparence du conseil.



Investissement

Favoriser la transition durable de l'économie par nos offres produits et nos investissements.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) a pris une nouvelle dimension. Il y a une vraie prise de conscience des problématiques environnementales et sociétales, de leurs impacts économiques et du rôle clé des acteurs de la Finance. La COP 21, qui s'est tenue à Paris en 2015, a constitué une étape essentielle. La publication de la loi sur la transition énergétique s'appuie sur la même dynamique et permet de sensibiliser les acteurs financiers à la nécessité d'évaluer leur politique en matière de critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance) et de lutte contre le réchauffement climatique.

2 risques majeurs identifiés

- ▶ Non développement des ISR (encours en investissement responsable) ;
- ▶ Non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

3 indicateurs clés de performance - KPI

Valeurs 2018

Encours ISR	6 % des fonds collectifs et mandats
Consommation énergie Groupe	28 883 377 kWh (1561013 + 8154204+119043)
Consommation papier Groupe	388 tonnes (149,37 + 215.07+1,56+22)

IMMOBILIER

PIONNIER DE L'IMMOBILIER DURABLE
dès 2010 avec la création d'OPCI SR

PRÉSIDENCE
OID
depuis 2015

DIAGTECH
Outil propriétaire d'analyse des immeubles sur la performance environnementale et sociale

GRESB
REAL ESTATE
un fonds labellisé GREEN STAR GRESB

FOCUS
GRILLE D'ÉVALUATION COMPORTANT + DE 80 CRITÈRES DÉCLINÉS SUIVANT LA CRITÉRIOLOGIE ESG

UNE EMPREINTE CARBONE DES LOCAUX DU PATRIMOINE DE 18,26 KgCO²/m²su.an BIEN INFÉRIEURE À LA MOYENNE de 21 observée par l'OID

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE ET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAIQUES sur le patrimoine immobilier

VALEURS MOBILIÈRES

GESTION ACTIONS TOTALEMENT RESPONSABLE
(sauf 50 millions d'euros sur La Française Lux – Inflection Point Leaders Emergents & La Française Actions France PME)

Un modèle propriétaire 5 facteurs
ESG + Innovation + Adaptabilité

UN SCORE ESG EN PROGRESSION par rapport à l'an passé (6,4/10 en moyenne) sur l'ensemble des encours gérés

UNE EMPREINTE CARBONE CALCULÉE POUR TOUS NOS FONDS

UN INVESTISSEUR ACTIF
Vote exprimé lors de 96% des Assemblées Générales

Vote CONTRE le management sur 47% DES RÉSOLUTIONS présentées par les actionnaires

Des rendez-vous réguliers **CLUB ZERO CARBON** avec nos investisseurs

Création d'une **GAMME CARBON IMPACT**

UNE PART VERTE (ÉNERGIE RENOUVELABLE) 2x SUPÉRIEUR À LA PART BRUNE (CHARBON) DANS LES PORTEFEUILLES

La prise en compte du changement climatique dans nos offres et nos investissements

Un asset-manager très engagé : Groupe La Française

Le Groupe La Française, acteur multi-spécialiste dans les métiers de la gestion pour compte de tiers en valeurs mobilières et en actifs immobiliers, est de longue date un acteur convaincu de La Finance Responsable. Le Groupe La Française s'attache à diffuser ses convictions, en interne (relayer les bonnes pratiques, informer, sensibiliser si possible avec l'aide d'association dont elle est mécène) et en externe (accompagner les investisseurs avec la création de produits, d'indices, d'outil et par la diffusion d'information).

La Française s'est dotée d'outils internes permettant de calculer l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Elle a développé sa propre stratégie d'investissement grâce à un outil propriétaire basé sur 5 facteurs, qui tire son origine d'un partenariat noué en 2014 avec la société d'étude et de recherche Inflection Point Capital Management. Cette approche novatrice irrigue l'ensemble de sa stratégie d'investissement responsable sur les différentes expertises. Elle associe à l'analyse financière et aux classiques critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), des mesures stratégiques liées à l'innovation et à la capacité d'adaptation des entreprises à un monde en constante mutation.

Le centre de recherche IPCM est à présent intégré à 100 % et se nomme, Inflection Point by La Française. Sa stratégie de sélection développée à l'origine sur les actions et qui s'applique à la presque totalité des fonds actions gérés par La Française, irrigue peu à peu les autres classes d'actifs gérées par Groupe La Française et s'affine et se perfectionne en permanence.

À fin décembre 2018, les encours durables à La Française représentent 1 838 millions d'euros en actions, obligations et en immobilier.

Les clients sont demandeurs d'investissements à impact positif et globalement les nouvelles réglementations (type article 173) sont de réelles opportunités de dialogue avec eux. Ainsi la **stratégie Carbon Impact** incite les clients à décarboner leur portefeuille et l'ani-

mation d'un « Club Zero Carbon » permet des points d'écoute et d'échange avec les plus impliqués d'entre eux.

L'offre Investissement responsable et Impact investing se décline à travers des offres dans les différentes classes d'actifs que couvre le Groupe.

Outre les piliers immobiliers et valeurs mobilières de La Française, Acofi, filiale du Groupe La Française consacrée au financement direct de l'économie, investit dans les énergies renouvelables (parcs éoliens notamment) et joue donc aussi un rôle dans le financement de la transition énergétique.

L'offre « responsable » qui s'adressait prioritairement aux clients historiques institutionnels n'est plus exclusivement réservée à ceux-ci et petit à petit s'ouvre à une clientèle « retail » largement sensibilisée par les médias à l'intérêt d'une stratégie climatique et au rôle de la finance. Le Groupe La Française a actuellement 2 fonds Impact Investing : **La Française LUX-Inflection Point Carbon Impact et la SCPI Pierval Santé** qui est un fond de partage.

Les financements verts

S'appuyant sur sa large présence historique dans ses territoires, le CMNE s'engage à jouer un rôle moteur avec les acteurs dans le développement bas carbone, notamment dans le domaine des infrastructures énergétiques, indispensables à la croissance économique durable via :

- ▶ La diversification des sources de production d'énergie avec le financement accru du secteur des énergies renouvelables ;
- ▶ La réduction des consommations d'énergie des clients ;
- ▶ L'accroissement des actions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Au total, en 2018, le montant répertorié des **financements verts** du CMNE dans les activités de financements en faveur d'entreprises du secteur privé ou public et des particuliers (infrastructures énergétiques, toute production d'énergie renouvelable, déchets et leur valo-

risation, projets de transports en commun, carburants alternatifs, véhicules propres, immobilier vert) se répertorient de la manière suivante : 106 éco prêt à taux zéro, 7 projets d'énergies renouvelables financés et 26 à titre privé utilisant des énergies renouvelables.

Fin 2018, le CMNE a lancé **une offre éco-mobilité**. Son objectif : permettre aux clients et sociétaires d'acquérir ou de renouveler leurs voitures pour rouler plus écologique et à des tarifs attractifs. Pour les voitures hybrides et électriques, un taux de 0,75 % est proposé ; pour les voitures essence (sans malus écologique), un taux de 1,50 %.

Beobank propose l'**Éco-Crédit** (sans bonification d'intérêts) à un taux avantageux (1,99 % jusqu'à 84 mois 4,25 % au-delà de 84 mois et/ou 50 000 euros) pour les clients qui veulent faire des investissements pour les projets visant à limiter la consommation d'énergie.

Une offre **Prêt transition énergétique** est également proposée pour contribuer à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des entreprises (matériels, installation d'équipements, nouveaux produits...).

L'offre de produits solidaires

Parce que l'épargnant français est de plus en plus sensibilisé à une **épargne « utile »**, le Crédit Mutuel propose des solutions simples : une forme d'épargne solidaire dans laquelle tout ou partie de l'argent placé par l'épargnant est investie dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale.

L'épargne solidaire : Le livret de développement durable et solidaire (LDDS) est le plus connu. L'épargne placée sur ce livret permet de financer des projets écologiques pour permettre entre autres aux particuliers de réaliser des économies d'énergie. L'encours au 31 décembre 2018 s'élève à près de 12 millions d'euros.

Le livret d'épargne pour les autres et le livret d'épargne pour les autres - Associations sont des livrets qui permettent de placer son argent en partageant ses intérêts avec des associations à but humanitaire.

En échange de ce soutien financier aux associations, une réduction d'impôts de 66 % à 75 % est consentie.

Les politiques sectorielles

Le Groupe CMNE a mis en place des politiques sectorielles afin de préciser les règles de financement dans les domaines tels que les centrales thermiques au charbon, la défense, l'énergie nucléaire civile et le secteur minier, domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.

En termes de politiques sectorielles, le CMNE s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Crédit Mutuel et prend en compte les alertes qui sont émises par la Direction des Risques du Groupe sur certains secteurs

Une démarche environnementale qui s'est structurée

Du fait de son activité de services, le CMNE a des impacts environnementaux limités.

Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Des plans d'actions ont été établis suite à la réalisation du bilan de gaz à effet de serre (BEGES), de l'audit énergétique, ou lors de la définition des process du traitement des déchets.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Pour le CMNE, apporter une réponse aux défis écologiques actuels est un autre axe d'expression de sa responsabilité. Il s'est engagé dans une démarche de structuration avec pour objectif de réduire son empreinte environnementale. Le premier Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la CFCMNE a été réalisé en 2012. L'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -8,5 % a été atteint et dépassé. Le second BEGES publié fin décembre 2015 ambitionne une réduction de 9,9 % soit -12,07 t_{eq}CO₂ sur trois thématiques : énergie, usage des véhicules professionnels et consommation de papier. Par exemple le CMNE a remplacé sa flotte de véhicules de services par des véhicules hybrides. De ce fait, le niveau moyen des rejets de CO₂ a baissé de 107 g à 88 g entre 2015 et 2018 pour ces véhicules de service. 2019 verra le lancement du 3^{ème} BEGES.

Le Groupe La Française utilise les services de la société ENEOR Global Energy Solutions pour assurer le suivi

ou contreparties. Le but de ces 4 politiques sectorielles est de préciser les principes et règles d'intervention pour les financements et investissements dans les secteurs tels que : centrales thermiques au charbon, défense, énergie nucléaire civile, secteur minier. Ces politiques peuvent faire l'objet de révision chaque fois que le Groupe le juge nécessaire.

Le Groupe La Française, dans la ligne de sa politique d'investissement responsable, adopte une position en pointe sur la protection de l'environnement et la transition énergétique.

Le Groupe La Française intègre les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance de façon de plus en plus formelle dans ses décisions d'investissement.

énergétique de son immobilier d'exploitation. Un bilan carbone est en cours de réalisation avec l'appui de la société Climat Mundi.

Pour favoriser et préserver la biodiversité, les patios et les terrasses du siège de La Française sont végétalisés. Pour les mêmes raisons, des ruches ont été installées sur les terrasses. Chaque année des actions sont entreprises auprès des collaborateurs pour partager avec eux ces bonnes pratiques et permettre de sensibiliser le plus grand nombre aux problèmes environnementaux.

L'audit énergétique

Le principe de l'**audit énergétique** obligatoire est réglementaire. La directive européenne relative à l'efficacité énergétique a été également transposée en Belgique.

Pour la CFCMNE, l'audit a été mené par ARCALIA (filiale de Bureau Veritas) et mis en ligne sur le site de l'ADEME. Un échantillon représentatif du parc immobilier (5 sites centraux et 15 Caisses locales) soit une surface totale étudiée de 23 000 m², a été étudié. Les énergies les plus utilisées sont l'électricité (9 460 MWh) et le gaz naturel (6 128 MWh), respectivement pour 71 et 29 % des coûts énergétiques. L'essentiel des consommations est généré par le chauffage pour 66 %, la bureautique pour 20 %, l'éclairage pour 8 % et la ventilation pour 3 %.

Les principales actions préconisées concernent le chauffage (optimisation des régulations et remplacement

de certaines chaudières), le bâti (isolation de parois et changement de fenêtres), la ventilation (programmation horaire des VMC) et l'éclairage (relamping Led de certains éclairages). À titre d'exemple, toutes les enseignes du CMNE sont équipées d'horloge permettant de régler les horaires d'extinction et d'allumage. Le soir, l'extinction se fait de 19h00 à 23h00 et le matin, l'allumage de 6h00 à 9h00. Les enseignes sont donc éteintes entre 23h00 et 6h00 du matin. L'ensemble des actions préconisées est susceptible de réduire les émissions de GES de 71 tCO₂. **La Française** quant à elle, procède chaque année à un audit énergétique sur son bâtiment d'exploitation, labellisé HQE.

Il supporte également l'association Green Cross, qui œuvre à la préservation de la biodiversité dans le cadre de son action en faveur de ses actions environnementales. Du côté de la gestion d'actifs, La Française exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans les mines antipersonnelles et les armes à sous-munition, la liste de ces sociétés est régulièrement mise à jour par Sustainalytics. Dans le cadre de sa stratégie avancée d'investissement, La Française accorde une importance particulière au critère de gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit. La Française est signataire du Manifeste pour décarboner l'Europe qui appelle les États européens à lancer dès maintenant les politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro.

Un processus fournisseur responsable

Le processus fournisseur du Crédit Mutuel fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFQA9. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Dans le cadre de la démarche RSE du Groupe CMNE, une demande d'information sur la démarche RSE du prestataire est intégrée dans les différents documents (cette information est indicative et n'entre pas dans le calcul de la note d'évaluation). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent aux fournisseurs « essentiels et sensibles » de transmettre les documents permettant d'attester une démarche RSE (démarches d'éthique de développement durable,

engagement de ne pas s'associer avec des fournisseurs, prestataires et sous-traitants ne s'engageant pas dans la même démarche, preuve des processus et actions développés permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs activités).

En complément, une politique sectorielle d'achat rédigée pour le Groupe Crédit Mutuel est en vigueur. Elle rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. La sélection des prestataires ou fournisseurs externes effectuée par les directions et services du

CMNE est encadrée par les dispositions réglementaires. Le dispositif de suivi des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE) est évalué annuellement par le Contrôle permanent.

Une consommation des ressources maîtrisée

Des actions concrètes de sensibilisation

Un portail Développement Durable ainsi que des éco-gestes sont proposés dans l'intranet des collaborateurs et des administrateurs de la CFCMNE. Ces outils favorisent les comportements respectueux de l'environnement au sein du CMNE et présentent les engagements de l'entreprise et ceux des collaborateurs.

Une vidéo type **motion design** pour comprendre ce qu'est la RSE dans le Groupe CMNE a été créée en 2018. Elle est publiée dans les supports de communication à destination des collaborateurs /administrateurs et sur le site cmne.fr.

Un **ebook** est mis à jour chaque année pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de découvrir une sélection d'actions mises en place par le Groupe CMNE en matière de RSE. Cet ebook est disponible sur le site cmne.fr et dans l'intranet des collaborateurs.

Une **communication régulière** sous forme d'articles est également publiée mensuellement dans l'intranet des collaborateurs sur des thèmes variés comme la finance responsable, les vacances éco-responsables...

Le **site institutionnel** a été totalement repensé dans le cadre de la refonte du site cmne.fr. Un onglet « banque engagée » permet de mettre en valeur la stratégie RSE du CMNE et les actions menées sur chaque pilier.

Un **Lab Innovation** s'est déroulé fin 2018 et a permis à une dizaine de collaborateurs de tous horizons de réfléchir aux actions à engager pour diffuser la RSE dans toute l'entreprise. Un programme d'actions est mis en place sur 2019 et 2020, passant notamment par l'organisation de challenges entre agences et directions.

La gestion des déchets

La **gestion des déchets et le recyclage** participent activement à la protection de l'environnement. Depuis 2007, le CMNE est un partenaire d'Elise, référence en matière de collecte et de recyclage du papier. En 2015, Elise est devenue le fournisseur unique du CMNE. Dès 2015, le CMNE a mis en place des sacs distincts pour le papier et les DIB11, le tri des gobelets et des piles. Une visite qualité d'Elise sur chaque site permet de s'assurer que ce tri est bien réalisé tant par les collaborateurs que par l'entreprise de nettoyage (fiche qualité par site). Grâce aux poubelles mises à disposition des collaborateurs au sein des sièges de Lille et d'Arras et sur l'ensemble du réseau d'agences, en 2018 ce sont plus de 232.000 kg de déchets qui ont été collectés.

Des réunions mensuelles de suivi des tonnages de déchets sont programmées et de nouvelles procédures de collecte sélective ont été actées. Pour 2018, le ratio poids DIB/poids total déchets s'élève à 35 %, en légère augmentation par rapport à 2017. Cela s'explique par le projet Nouvel Espace Siège (NES) et les nombreux déménagements de collaborateurs, toujours propices au tri.

Le Groupe La Française a souscrit au système de collecte des déchets "la Corbeille Bleue" promu par l'entreprise PAPREC, spécialiste du recyclage. Les imprimantes et photocopieurs sont gérés par des badges. Euro Information qui gère notamment les achats de matériel (terminaux, monétique, libre-service bancaire, vidéo et téléphonie), suit le circuit du matériel de l'achat jusqu'au recyclage, ainsi que la destruction et la récupération des déchets.

L'optimisation des matières premières/ économie circulaire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, 100 % de la consommation électrique du CMNE est certifiée d'origine recyclable.

Les gobelets utilisés pour les boissons chaudes ou froides sont recyclés par l'entreprise Elise (616 kg collectés en 2018) avec l'objectif de les supprimer en 2019.

Pour diminuer les consommations de papier à destination des clients, le CMNE a mis en place la **signature électronique dans les agences** bancaires et promeut auprès de ses clients l'e-relevé via l'offre de Banque à Distance.

Le CMNE s'est également engagé courant 2017 dans un **processus de dématérialisation des activités RH** (bulletin de paie, Bilan Social Individuel, titres restaurant...) via notamment l'ouverture d'un coffre numérique pour chaque salarié.

Le CMNE a engagé des travaux pour mieux prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans ses achats et dans ses relations avec les fournisseurs. À titre d'exemples, le papier acheté est un papier responsable et éco labellisé, les imprimeurs sont labellisés Imprim'Vert, les enveloppes et les chéquiers utilisés sont fabriqués à partir de matières et de papier recyclés.

Lutte contre toute forme de gaspillage

Les mesures en faveur de la **lutte contre le gaspillage alimentaire** n'impactent pas directement les activités du CMNE. Toutefois, lors de l'organisation des grands événements (convention, soirée des vœux...), le CMNE est attentif au choix des traiteurs. Ainsi, conscients de leur empreinte carbone, la plupart des traiteurs qui collaborent avec le CMNE compensent leurs émissions de

dioxyde de carbone en soutenant un projet de réduction carbone proposé par CO₂ Logic. Certains utilisent de la vaisselle biodégradable et les produits non consommés sont offerts à une association locale.

Dans le cadre de la convention du Groupe CMNE organisée en novembre 2018, c'est une agence locale de communication événementielle qui a été choisie pour les points suivants : décor constitué d'éléments naturels et réutilisable, digitalisation des documents de production, éclairage LED. Le traiteur a, quant à lui, été choisi pour ses qualités Éco-responsable avec la mise en avant du commerce équitable : priorité donnée aux

produits locaux, de proximité, tout en respectant la saisonnalité des produits. Les mets non consommés ont été remis à des associations.

Dans le cadre des différents déménagements de bureaux ou réaménagement, les mobiliers qui ne sont pas réutilisés sont donnés à des associations, des écoles, diverses administrations publiques ou de jeunes entrepreneurs tous partenaires de la Fondation du CMNE.

Une action a également été menée avec Elise pour collecter au siège de Lille des livres. En fonction de

leur état, Elise les récupère pour les redistribuer ou les recycler.

Le Groupe CMNE n'est pas directement concerné par la **précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable équitable et durable**. Sur cette dernière thématique, la semaine dédiée à la qualité de vite au travail a permis notamment d'informer et de communiquer auprès des collaborateurs sur l'importance d'une alimentation équilibrée via des ateliers et des conférences.

Vers des déplacements plus responsables

En France, le secteur des transports représente plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, et le temps de trajet moyen domicile/travail s'est accru de 10 minutes en l'espace de 12 ans. Si l'on fait le calcul sur une année, cela représente une semaine dans les transports... et, à l'échelle d'une vie, presque une année. Attaché au devenir de ses territoires et de la planète, le Groupe CMNE mène des actions très concrètes auprès de ses collaborateurs pour optimiser leurs déplacements.

Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) baptisé éco-mobilité a été lancé fin 2016. Il a été déployé en grande partie en 2018 : mise en œuvre de locaux vélos (Arras, Reims et Lille), promotion du covoiturage et création de la communauté CoMove sur la plateforme Ildvroom, production de supports de communication diffusés aux collaborateurs dans l'intranet, mise en œuvre d'une formation à grande échelle sur l'éco-conduite et la sécurité routière, remplacement progressif des véhicules de service de l'entreprise en véhicules hybrides (22 en 2018).

Afin de sensibiliser les collaborateurs et de les impliquer, le CMNE a organisé en septembre 2018 et pour la 3^{ème} année consécutive, un forum dédié à la mobilité

durant la Semaine Européenne de la Mobilité. Objectifs : promouvoir les transports verts et notamment le vélo ainsi que la sécurité routière à vélo. Des vidéos de collaborateurs utilisant des moyens de transports plus verts ont été publiées dans l'intranet. Début 2019, un accord avec les organisations syndicales a été voté en vue notamment d'attribuer une indemnité kilométrique vélo plafonnée sur l'année.

Utilisés pour se déplacer au quotidien, les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, vélos à assistance électrique (non immatriculés), ces nouveaux engins ne cessent de se développer et de faire des adeptes. C'est un sujet dans l'air du temps qui nécessite d'adapter les habitudes : évolution du code de la route à venir pour qualifier ces nouveaux engins, assurance responsabilité civile rendue obligatoire... Le CMNE s'est saisi du sujet et a lancé une offre dédiée aux **Véhicules Divers Non Immatriculés** qui couvre les accidents survenus lors de l'utilisation d'un nouvel engin de déplacement personnel (trottinette électrique, vélo électrique...).

Après une expérimentation réussie, le **télétravail** est déployé à l'ensemble des collaborateurs du siège de Lille. Un accord a été signé en décembre 2018. Le télé-

travail permet notamment de réduire les trajets domicile/travail. Dans le même objectif 19 % des formations se réalisent à distance.

Chez Beobank, une enquête a été réalisée afin de connaître les moyens de transports utilisés par les collaborateurs des sièges de Bruxelles : 65,6 % utilisent déjà des moyens de transport plus écologiques pour une distance moyenne domicile – travail de 28,12 km. Beobank incite les salariés à l'utilisation de transports doux via des infrastructures parking-vélo et sanitaires, l'intégration de « l'éco-score » dans le management, les indemnités cyclistes de 0,23 euros par km, et un système de tiers payant pour l'abonnement au train. Les expériences vécues par les collègues en matière d'utilisation de modes de transport alternatifs ont été communiquées au personnel lors de la Semaine de la Mobilité au mois de septembre dernier. Par la communication de ces témoignages, la banque a souhaité sensibiliser le personnel à des modes de transport innovants. Des abonnements d'essai au Villo (vélo en libre-service) et à l'utilisation du réseau De Lijn (bus) ont été mis à disposition du personnel ainsi que du matériel divers (gilets fluo, pinces à vélo, cartes vélo et piétons, cartes réseau STIB).



Projets 2019

- | Poursuivre la formalisation des politiques sectorielles qui guident nos actions et comportements.
- | Prendre en compte les critères ESG dans les décisions d'investissement.
- | Formaliser notre politique d'achats.
- | Maîtriser l'ensemble des risques, y compris ESG.
- | Développer l'investissement dans l'immobilier bas carbone.
- | Développer avec La Française l'impact investing sur toutes ses expertises.
- | Limiter notre empreinte environnementale directe (lancement du 3ème bilan de gaz à effet de serre, réflexions sur la compensation carbone).



Ressources Humaines

Être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs.

La politique des Ressources Humaines développée au sein du Groupe CMNE permet de faire grandir chaque jour les collaborateurs, mais aussi de faire savoir au candidat qu'intégrer notre Groupe, c'est s'offrir la possibilité de bâtir une carrière aux opportunités riches et variées. Ce discours séduit les jeunes diplômés mais également suscite l'adhésion et la fierté des forces internes de l'entreprise, comme des clients-sociétaires. Il existe au sein du Groupe CMNE un véritable environnement professionnel, rattaché à des valeurs.

Le Groupe CMNE donne les moyens à ses collaborateurs d'être experts dans leur domaine, tout en étant capables de s'adapter à des métiers encore méconnus. Cette agilité qui se cultive auprès des collaborateurs fait et fera la force du Groupe CMNE, pour suivre les évolutions auxquelles il est confronté. S'adapter, c'est avant tout développer une politique de mobilité et de formation interne. C'est aussi aller chercher et séduire les expertises nouvelles sur le marché : faire entrer des compétences rares, s'assurer d'un brassage des profils, des parcours, des âges... Il en va de l'efficacité et du développement du Groupe CMNE.

2 risques majeurs identifiés

- ▶ Défaut de formation ;
- ▶ Démobilisation des collaborateurs.

3 indicateurs clés de performance - KPI

	Valeurs 2018
% Masse salariale consacrée à la formation dans le Groupe	4,86 %
Turnover Caisse Fédérale CMNE	4,41 %
Absentéisme Groupe - motif maladie	4,6 %



La confiance des collaborateurs

Des collaborateurs qui se sentent bien au travail sont plus efficaces. C'est dans cet état d'esprit que les entités du Groupe CMNE mesurent la satisfaction de leurs équipes.

En mars 2018, les collaborateurs du CMNE ont été invités à s'exprimer dans le cadre de la sixième édition du **baromètre social interne**. À cette occasion, ce sont 67 % des collaborateurs qui ont donné leur avis. Les résultats sont en hausse par rapport à la précédente édition. On relève en effet 74 % d'opinions positives en moyenne sur l'ensemble du questionnaire, contre 67 % en 2016. Chacun des quatre thèmes est en progression par rapport à 2016. Les questions relatives à la qualité des relations managériales, à la charge de travail, ou à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle sont également en nette amélioration par rapport à 2016. À titre d'exemple, 54 % des collaborateurs estiment que le CMNE met en œuvre des actions efficaces pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs (+6 points). Deux nouvelles questions ont fait leur apparition : l'une dédiée à la culture digitale, l'autre à l'accompagnement du changement, deux thématiques d'actualité.

Et là aussi, les résultats sont positifs : 77 % des collaborateurs estiment que la culture digitale est suffisamment développée au CMNE, et 69 % se sentent bien accompagnés pour s'adapter aux changements et aux évolutions de processus.

Côté La Française, c'est l'institut **Great Place to Work** qui a été choisi pour mesurer le degré de confiance des salariés dans le management, la fierté dans la relation à leur travail, et la convivialité dans les relations entre collègues, par le biais d'une enquête.

Le CMNE a lancé en juin 2018 **sa nouvelle campagne marque employeur #FiersdetravaillerauCréditMutuel**. Cette campagne vise autant à développer l'attractivité du Groupe vis-à-vis de l'extérieur qu'à développer le sentiment d'appartenance et l'engagement de ses salariés. Attirer les talents de demain en valorisant les valeurs et la différence du Groupe, voici le pari lancé autour de ce chantier national. Cette campagne rappelle l'attachement que le Groupe CMNE porte à ses collaborateurs. Pour la réaliser, pas de casting de professionnels.

L'équipe GRH a eu pour mission d'identifier des ambassadeurs volontaires pour témoigner et rendre leur discours aussi humain et sincère que possible. Acteurs d'un jour, 5 collaborateurs du CMNE ont accepté de se prêter au jeu de la campagne de communication et de devenir égéries du Crédit Mutuel.

Banque préférée des Français ? C'est déjà le cas. Nouvel objectif ? Devenir leur employeur préféré en valorisant les équipes d'aujourd'hui pour attirer les talents qui feront le Crédit Mutuel de demain.

Le CMNE fait partie des **5 entreprises les mieux notées par ses salariés sur Viadeo** sur la métropole lilloise. Culture d'entreprise, valeurs et ambiance de travail sont les principaux atouts mentionnés par les actuels et anciens collaborateurs qui attribuent une note globale de 3,9/5 à l'entreprise et la recommandent à hauteur de 85 %.

Dialogue social

Le dialogue social au sein du Groupe Crédit Mutuel se manifeste par la complémentarité des niveaux de négociation tant au plan régional que national. Les accords nationaux constituent un socle conventionnel commun applicable par l'ensemble des Fédérations régionales. À la suite de ces accords nationaux, des cycles de discussions peuvent prendre en compte certaines spécificités régionales. 93 réunions avec les représentants du personnel ont été organisées en 2018, preuve d'un dialogue social actif.

Au-delà de la signature d'accords avec les partenaires sociaux des différentes entités du Groupe CMNE, les plans d'actions sont suivis et les résultats présentés aux différentes instances. Les accords signés au cours de l'année 2018 se résument dans le graphique suivant :



Accords d'entreprises ou Avenants signés en 2018



Pôle Bancassurance

8 accords ou avenants signés pour la CFCMNE

- ▶ 01/02/2018 : Accord salarial 2018
- ▶ 20/03/2018 : Avenant à l'accord sur le PERCO
- ▶ 12/04/2018 : Accord PEE de la CFCMNE
- ▶ 12/04/2018 : Accord PERCO Plus de la CFCMNE
- ▶ 14/06/2018 : Accord d'intéressement de la CFCMNE
- ▶ 10/07/2018 : Avenant Art. 26
- ▶ 05/12/2018 : Accord relatif au Télétravail
- ▶ 05/12/2018 : Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail

1 accord ou avenant signé pour Beobank

- ▶ 05/12/2018 : Avenant à l'accord d'entreprise du 17/10/2017 concernant la valeur faciale des chèques-repas

5 accords ou avenants signés pour Bail Actéa

- ▶ 28/02/2018 : Accord relatif à la négociation annuelle obligatoire
- ▶ 29/03/2018 : Avenant n°8 au plan d'épargne retraite collectif
- ▶ 26/04/2018 : Avenant de refonte du plan d'épargne entreprise
- ▶ 26/04/2018 : Avenant de refonte du Perco Plus
- ▶ 30/05/2018 : Avenant à l'accord d'intéressement de l'UES Pôle Entreprises

5 accords ou avenants signés pour NEL

- ▶ 28/02/2018 : Accord relatif à la négociation annuelle obligatoire
- ▶ 23/03/2018 : Avenant n°4 au plan d'épargne entreprise
- ▶ 26/04/2018 : Avenant de refonte du plan d'épargne entreprise
- ▶ 30/05/2018 : Avenant à l'accord d'intéressement de l'UES Pôle Entreprises
- ▶ 14/06/2018 : Accord de participation

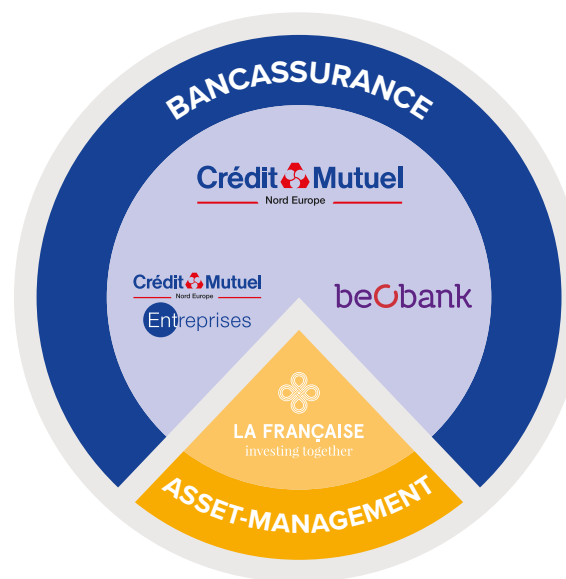


Pôle Asset Management

5 accords ou avenants signés pour La Française AM

- ▶ 23/01/2018 : Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)
- ▶ 24/01/2018 : Avenant n°11 à l'accord collectif ARTT et CET du 5 décembre 2007
- ▶ 24/01/2018 : Avenant n°15 au plan d'épargne Groupe du 29 juin 2017
- ▶ 15/02/2018 : Protocole d'accord relatif à la NAO signé le 15 février 2018
- ▶ 31/12/2018 : Accord égalité F/H 2019-2022

Aucun accord ou avenant signé pour LFI LUX



Le plan de formation

Le plan de formation 2018 reflète pleinement la volonté du CMNE de sécuriser les parcours professionnels au niveau individuel et collectif, dans l'objectif de maintenir l'employabilité de tous. La formation professionnelle est un investissement au service du développement des salariés et de la performance durable.

Face aux défis technologiques, concurrentiels et à l'évolution du comportement des clients, la formation des collaborateurs est déterminante pour faire face à la transformation des emplois et à la révolution des compétences.

À ce titre en 2018, le Groupe CMNE a investi 4,86 % de sa **masse salariale au titre de la formation professionnelle continue** et 4 307 collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année, soit 95,8 % des salariés du Groupe.

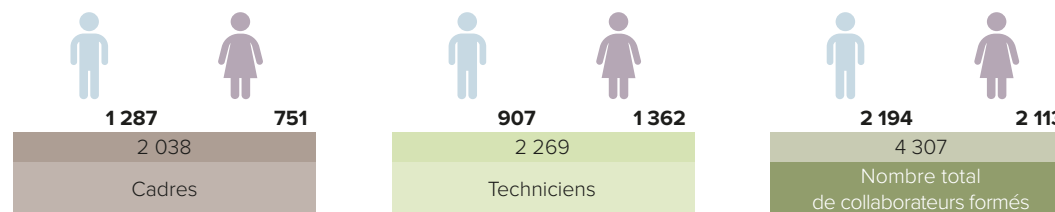
Le plan de formation 2018 avait entre autres comme objectifs de développer la culture digitale, d'accompagner la digitalisation des compétences métiers et de développer le leadership et la culture de l'innovation. Des modules sur-mesure ont été proposés tels que l'offre de formation managériale avec le format innovant des « 10 min du manager », la gestion du temps et des priorités, etc... Pour mieux associer digital et présentiel, le centre de formation CAMPUS CMNE propose des outils tels que des écrans interactifs, un mobilier modulable et des outils numériques.

En complément du plan de formation, les collaborateurs bénéficient de dispositifs individuels comme la **Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)** ou encore la formation continue. En 2018, 13 collaborateurs ont été diplômés d'un **Master Banque Finance** et 5 d'une **Licence Professionnelle Conseiller Clientèle Expert**. 10 collaborateurs ont également obtenu une Validation des Acquis et de l'Expérience.

Un plan d'accompagnement spécifique est dédié aux équipes qui pratiquent le **Management par la Performance Collective**.

Pour Beobank, l'effort de formation en 2018 s'est, au-delà des formations récurrentes, principalement porté sur les formations liées à la migration vers le nouveau système d'information Eole (système commun au CMNE). Les équipes ont mis en place (de fin avril à fin novembre) un véritable programme de « Blended learning » composé de modules d'e-learning, de classes virtuelles (selon le principe de la vidéo conférence) et de classes présentielles. Plus de 130 commerciaux (réseaux physiques et centre de relations clients) mais aussi une équipe du siège du CMNE ont passé deux semaines en appui des équipes belges dans la prise en main de la nouvelle plateforme informatique et des nouveaux applicatifs.

Nombre de collaborateurs formés dans l'année



■ Hommes ■ Femmes

Le CMNE et les étudiants

Les valeurs défendues par le Groupe CMNE séduisent les candidats qui peuvent rejoindre le CMNE, Beobank ou La Française sur des activités complémentaires. Être un employeur attractif, faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail, recruter de nouvelles compétences : c'est à ce triple enjeu que répond la stratégie RH menée par le Groupe CMNE.

De nombreux liens sont établis avec **le milieu scolaire et universitaire** pour faciliter l'insertion des jeunes (jurys, alternance, apprentissage, forums...). Le CMNE poursuit ses partenariats avec des universités locales comme l'Université de Lille, la Catho, l'Université d'Amiens, l'Université du Littoral Côte d'Opale...).

Une convention de partenariat est signée avec l'EDHEC via la Chaire Leadership & Compétences Managériales. Pour la 4^{ème} année consécutive, une promotion Learning Team est lancée pour accompagner la montée en compétences des managers et développer leur leadership. Une dizaine de managers a intégré ce programme innovant en novembre 2018.

Le CMNE poursuit également son partenariat avec des **Grandes Écoles d'ingénieur** ou de commerce (ISA, UniLasalle Beauvais, HEI...).

Via sa Fondation d'entreprise, le CMNE accompagne le **programme PEI de Sciences Po Lille** destiné à encourager les jeunes de conditions modestes à poursuivre des études supérieures ambitieuses. La Fondation CMNE accorde également des bourses aux étudiants éligibles de l'EDHEC.

Un **mécénat avec l'école La Cordée** (Espérance Banlieue) à Roubaix permet de scolariser des élèves grâce à un suivi adapté à leurs besoins et aux attentes de leurs parents, en complément des structures de l'Éducation Nationale.

Le CMNE attache une réelle importance à **l'insertion des jeunes diplômés et l'alternance** y contribue grandement. L'accueil des alternants est mené dans une logique de pré-embauche, sur les métiers commer-

ciaux mais aussi sur des métiers dits pénuriques et/ou des nouveaux métiers liés au digital et aux datas. Avec une culture d'entreprise à la fois bienveillante et exigeante, le CMNE offre une expérience humaine de qualité. Les jeunes en alternance sont considérés comme des collaborateurs à part entière, c'est ce qui rend l'aventure de l'alternance encore plus riche pour l'ensemble des parties prenantes. En 2018, ce sont 54 alternants qui ont rejoint le CMNE et 18 autres jeunes qui poursuivent leur parcours débuté à la rentrée 2017 conciliant l'apprentissage du métier sur le terrain et les apports théoriques en cours à l'école/Université. Les 2/3 des alternants suivent une formation en Master pour se préparer à différents métiers (du réseau, des services fédéraux...). Ils sont suivis par un tuteur lui-même formé à cet accompagnement spécifique. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour animer la communauté d'alternants et de tuteurs tout au long de l'année : une page dédiée sur le réseau social workplace, des matinées, des rendez-vous visio...

Au-delà de sa présence auprès des écoles et des universités et de son site Carrières, le CMNE a développé sa **présence en tant qu'employeur sur les réseaux sociaux professionnels** (LinkedIn) pour mieux communiquer (plus de 4 800 abonnés dont plus de 1 800 en 2018).

Une page employeur CMNE a été créée sur le site **Jobteaser** pour attirer et fidéliser de nouveaux talents dès les années d'études à travers les opportunités en stage, alternance ou premier emploi.

Groupe La Française noue des partenariats avec des Universités prestigieuses comme **Paris Dauphine**.

Au travers de **la taxe d'apprentissage**, le Groupe finance également **l'École de la 2^{ème} Chance** ainsi que des écoles de formation dédiées aux personnes en situation de handicap.

La Qualité de Vie au Travail (QVT)

La Qualité de Vie au Travail (QVT), c'est une belle idée mais ce n'est pas qu'un concept ! C'est d'ailleurs l'objet d'une semaine qui lui est consacrée chaque année. Son objectif : sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise à l'importance du bien-être des salariés au service de la performance tant individuelle que collective. Parce que le capital humain est sa première ressource, le Groupe CMNE considère que la promotion de la qualité de vie au travail constitue un enjeu majeur car elle est tout à la fois un facteur de bien vivre au travail pour les salariés et de performance globale et durable de l'entreprise.

Comme l'année précédente, le CMNE s'est mobilisé durant **la semaine de la QVT** (juin 2018) en proposant un programme de sensibilisation sur le thème « Bien se nourrir pour être bien ! » : un petit-déjeuner « healthy » 100% fait-maison, des tutoriels en ligne avec notamment des recettes équilibrées, des conseils et des astuces pour être en forme et enfin une conférence en présence et à distance sur le thème « Comment bien se

nourrir en occupant un emploi sédentaire » animée par Cédric Thomas, diététicien nutritionniste diplômé de la région lilloise.

Fin 2018, un troisième **accord sur la Qualité de Vie au Travail** a été conclu et concerne de nombreux sujets tels que la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, la mobilité, l'aménagement du temps de travail, le droit à la déconnexion, la santé au travail, la gestion des incivilités, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail...

Le télétravail fait partie de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle et contribue à une meilleure qualité de vie au travail des collaborateurs. Expérimenté depuis novembre 2016 par près de 100 collaborateurs, le télétravail a reçu une appréciation positive auprès de 91 % des salariés concernés au CMNE. Ce bilan, ainsi que les récents événements conjoncturels (grèves SNCF), ont permis de démontrer que ces nouveaux modes

de travail étaient, d'une part, compatibles avec certaines activités au sein du CMNE, et d'autre part, qu'ils avaient un impact positif tant en matière d'appropriation des outils digitaux que de conciliation vie privée / vie professionnelle pour les collaborateurs. **Un accord relatif au télétravail** a donc été signé en décembre 2018. Il propose plus largement aux salariés des Services Fédéraux la possibilité de recourir au télétravail ou au travail déplacé.

Difficultés passagères ou problématiques plus graves, chacun peut avoir besoin d'une aide extérieure, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Au CMNE, c'est **l'assistante sociale du Service Social du Travail Nord de France (SSTRN)** qui est à l'écoute des collaborateurs. Accompagnement, information sur les droits sociaux, suivi social des collaborateurs et de leur entourage : telles sont les missions de l'assistante sociale qui est tenue au secret professionnel.

Dans le cadre des actions de prévention en matière de santé publique, le CMNE s'engage et innove en initiant une démarche de **prévention de la dépression** en collaboration avec un psychiatre. Plusieurs réunions d'informations ont été organisées en 2017 pour aborder en toute transparence ce sujet parfois tabou. Pour renforcer ce dispositif, en 2018, un questionnaire homologué (le CES-D) a été adressé, dans un premier temps aux quelques 700 collaborateurs de la métropole lilloise avant d'être étendu, dans un second temps à l'ensemble des salariés du CMNE. Une fois le questionnaire soumis et en fonction du résultat obtenu, le collaborateur peut être orienté vers une plate-forme téléphonique spécialisée pour débiter un accompagnement personnalisé.

Beobank a reçu en tout début d'année 2019 la récompense de « **Top Employer Belgique 2019** ». Ce label est délivré par le « Top Employer Institute », l'autorité mondiale pour la certification et la reconnaissance des employeurs attractifs. Avec cette certification, le « Top Employer Institute » récompense les entreprises qui ont prouvé qu'elles offrent d'excellentes conditions de travail et un environnement professionnel de qualité, et pour qui le développement des talents est une priorité absolue dans l'entreprise.

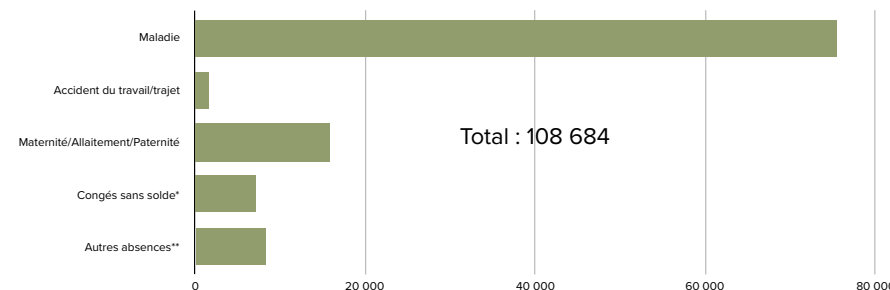
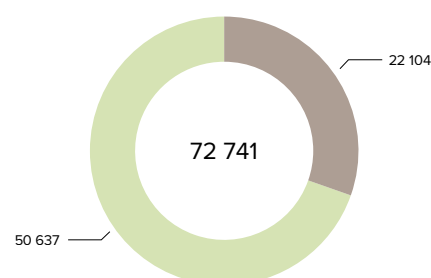
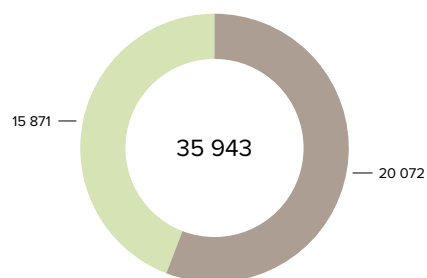
Groupe La Française a aussi à cœur de travailler sur le bien-être de ses collaborateurs. Pour ce faire, des espaces de convivialité et de travail ont été entiè-

rement repensés. Une simple cafétéria est devenue un lieu inspirant propice à l'échange au moment des cafés et des repas mais aussi un lieu atypique pour pratiquer le travail collaboratif.

Créer du lien, favoriser les échanges, c'est le pari tenu grâce à l'outil collaboratif **Sociable** déployé par Groupe La Française. C'est une plateforme numérique pour tous les collaborateurs et où chacun est libre de s'exprimer et trouver de l'information. Un grand nombre d'articles partagés sur les sujets liés au réchauffement climatique et à la transition énergétique sont publiés, preuve de l'intérêt partagé par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Absentéisme (en jours calendaires)

2018	Hommes			Femmes			Total
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total	
Maladie	16 860	13 273	30 133	13 677	31 790	45 467	75 600
Accident du travail/trajet	439	168	607	110	909	1 019	1 626
Maternité/Allaitement/Paternité	428	337	765	4 800	10 321	15 121	15 886
Congés sans solde*	353	1 000	1 353	1 268	4 585	5 853	7 206
Autres absences**	1 992	1 093	3 085	2 249	3 032	5 281	8 366
TOTAL DES JOURS	20 072	15 871	35 943	22 104	50 637	72 741	108 684



■ Cadres ■ Techniciens

* Par congés sans solde, il faut entendre les congés parentaux, sabbatiques, création d'entreprise...

** Autres absences rémunérées ou non rémunérées : naissance, mariage, enfant malade, déménagement, ou tout autre événement familial prévu par la Convention Collective.

L'absentéisme est réparti de la manière suivante : maladie (69,6 % des jours d'absences), la maternité/paternité (14,6 % des jours d'absences), les autres absences (7,7 % des jours d'absences), les congés sans solde (6,6 % des jours d'absences) et accident du travail/trajet (1,5 % des jours d'absences). Le taux d'absentéisme maladie 2018 du Groupe s'établit à 4,6 %, soit 0,1 point de plus par rapport à 2017.

Égalité des chances et mixité

Le CMNE agit pour la mixité et l'égalité des chances au travers de quatre engagements principaux : la signature de la charte de la diversité, l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, le contrat de génération (emploi des seniors et intégration des moins de 30 ans) et l'accord d'entreprise sur l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Le CMNE est attentif à ce que ses collaborateurs soient pleinement informés sur les dispositifs existants dans l'entreprise ainsi que **leurs droits liés à la parentalité**. En septembre 2018, **un guide de la parentalité** a été mis à la disposition de tous les collaborateurs pour répondre à leurs questions et aborder des situations concrètes auxquelles les managers sont parfois confrontés. Les congés paternité sont également vivement encouragés au CMNE : 34 collaborateurs en ont d'ailleurs bénéficié en 2018.

Parce que **le congé maternité ou d'adoption** ne doit pas être considéré comme une interruption dans la carrière, le CMNE s'attache à maintenir du lien avec le salarié durant cette période. Le CMNE s'est engagé à ce que les congés maternité, d'adoption ou paternité ou plus généralement liés à l'exercice de la parentalité n'aient pas d'incidence sur les évolutions professionnelles ou salariales.

L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. Dans le Groupe elles sont 36,9 % à avoir le statut cadre (27,3 % pour la CFCMNE, soit + 1,8 % depuis 2017 pour un objectif à fin 2019 fixé à 28 %).

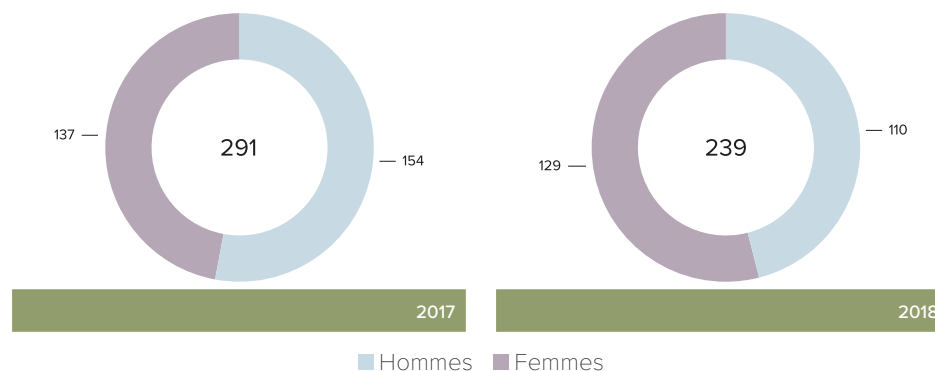
À l'occasion de **la journée internationale des droits des femmes 2018**, le CMNE a décidé d'aborder la question des comportements et des stéréotypes qui contribuent à contenir ou ralentir le parcours des femmes dans

leur carrière au sein de l'entreprise. Qu'il s'agisse des freins que ces dernières se mettent à elles-mêmes ou d'attitudes adoptées consciemment ou non par leur entourage, les vidéos qui ont été présentées toute la semaine sur le site de communication interne, révèlent qu'au-delà de mesures inscrites dans le marbre d'un accord, ce sont les comportements quotidiens et les mentalités qui doivent évoluer.

En 2018, les femmes représentent 48,3 % des effectifs CDI. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 54 % des recrutements CDI en 2018. Dans la lignée de l'engagement sur la diversité, une collaboratrice de l'équipe des ressources humaines est dédiée à l'animation des politiques sociales en matière de diversité et de mixité.

Recrutements CDI

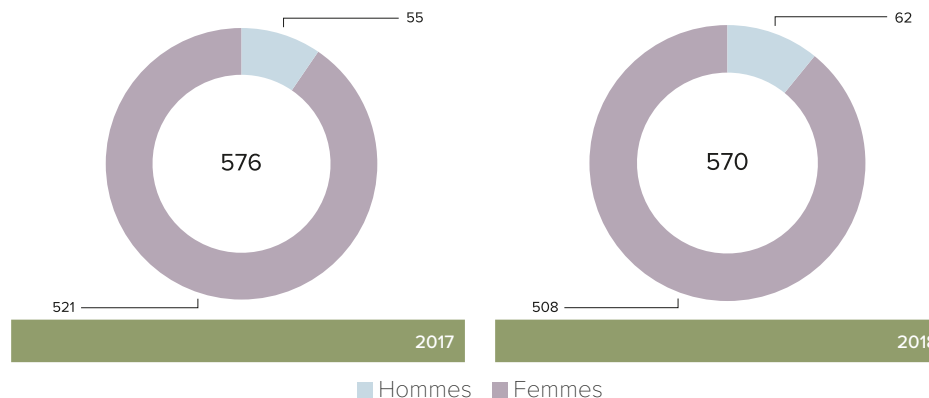
	31/12/17			31/12/18		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	81	51	132	64	64	128
Techniciens	73	86	159	46	65	111
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI	154	137	291	110	129	239



En 2018, 53,6 % des embauches ont été réalisées sur des emplois cadres. Le taux d'embauche des femmes est de 54 %.

Organisation du travail - temps partiel

En PPH (périmètre CFCMNE)	31/12/17			31/12/18		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	34	155	189	37	157	194
Techniciens	20	363	383	22	350	372
CDD	1	3	4	3	1	4
NOMBRE DE TEMPS PARTIELS	55	521	576	62	508	570



Les principaux motifs de temps partiels sont les congés pour convenance personnelle et congés parentaux d'éducation. Le nombre de temps partiels en 2018 est en légère baisse (570 collaborateurs avec 89,1 % de femmes vs 576 collaborateurs en 2017). Les salariés à temps partiel représentent 12,7 % de l'effectif du Groupe.

Relations intergénérationnelles

Depuis plus de 7 ans, le CMNE œuvre pour une politique sociale en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors dans l'entreprise. Fin 2016, l'accord « contrat de génération » a été renouvelé pour une durée de trois ans avec des engagements comme : l'insertion durable des jeunes au CMNE, le maintien dans l'emploi des seniors, le droit d'accès à la formation, au développement et à la transmission des savoirs et des compétences et l'organisation de la coopération intergénérationnelle.

L'insertion durable des jeunes : chaque jeune embauché bénéficie d'un parcours d'intégration pour lui assurer une bonne compréhension des valeurs du Groupe, de son organisation et de ses activités.

Un livret d'accueil est mis à disposition des nouveaux embauchés : ce support dématérialisé (livret digital dynamique) a pour but d'accueillir les nouveaux embauchés et de les accompagner dans leur intégration au CMNE.

Au terme de leur 1^{ère} année dans l'entreprise, les nouveaux embauchés de moins de 30 ans peuvent être reçus par la Direction des Ressources Humaines. Objectifs ? Faire le point sur l'intégration, le démarrage de leur carrière et leur projet professionnel.

Le CMNE veille au maintien dans **l'emploi des seniors** : les salariés de plus de 45 ans bénéficient d'un

entretien de seconde partie de carrière. La retraite fait également partie des sujets abordés par les équipes RH. **Une réunion présentielle, à destination des collaborateurs de 57 ans et plus, relayée en webinar, a été organisée sur le thème de la retraite avec des interventions de la CARSAT et du CICAS** afin de communiquer toutes les informations relatives aux régimes de retraites de base et complémentaires.

Par ailleurs, le CMNE s'engage à porter une attention particulière aux demandes de **retraite progressive** exprimées par les collaborateurs.

Emploi et insertion des personnes handicapées

Comme chaque année, le CMNE participe activement à la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH)**. En 2018, cette semaine solidaire était placée sous le thème « Handicap & Digital ».

Au-delà de simplifier le quotidien, le digital constitue une réelle opportunité d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Cette semaine a été l'occasion de faire découvrir des innovations créées au service des personnes en situation de handicap. Au CMNE, **des conférences se sont tenues à Lille et à Arras sur le thème « handicap et digital : un duo inattendu »**. Les collaborateurs ont également eu accès à un parcours en ligne de découverte des inno-

vations digitales en faveur des personnes handicapées. Le CMNE est actuellement en cours de négociation du nouvel accord pour les années 2019/2022 : la renégociation débutera en décembre 2019.

Au total, 18 aménagements de postes de travail ont été réalisés sur l'année 2018 pour des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Les équipes des moyens généraux font intervenir régulièrement **une association réinsérant des personnes en situation de handicap** (Ateliers MALECOT).

Le CMNE a également participé à une **course solidaire inter-entreprises en octobre 2018**. Le but ? Encourager la pratique du sport par les personnes en situation de handicap en faisant courir, côte à côte, des collaborateurs d'entreprises partenaires avec des personnes en situation de handicap mental.

La Française a organisé des **actions de communication et de sensibilisation au Handicap**. Parmi les événements organisés : des massages assis pratiqués par des professionnels en situation de handicap visuel. La Française renouvelle également la permanence de Responsage (association qui permet de créer un pont entre les dispositifs et les salariés aidants, un contact unique pour trouver des solutions, sans stress, sans perte de temps).

L'engagement des collaborateurs

Il y a encore quelques années, l'engagement des collaborateurs était considéré comme « une parenthèse affective dans un monde très pragmatique ». Aujourd'hui, les actions citoyennes se développent. La mobilisation des collaborateurs se fait au bénéfice de l'intérêt général et répond à une multitude d'enjeux, qu'ils soient liés à l'image, aux ressources humaines, à l'ancrage territorial ou encore à l'innovation. La diversité des formats et l'apparition de nouveaux dispositifs attestent de cette dynamique, qui place le collaborateur au cœur des investissements citoyens de l'entreprise. Dans le Groupe CMNE, l'engagement des collaborateurs prend différentes formes sur l'ensemble de ses territoires.

La démarche Innovation Cube by CMNE : le CMNE mise sur le talent de ses équipes, qui sont au cœur d'une démarche innovation intitulée "Le Cube". Cette démarche vient challenger des salariés constitués en groupes projets appelés « lab » et qui réfléchissent sur des problématiques sur lesquelles l'entreprise souhaite avancer, en lien avec les enjeux du Groupe : les chatbots, les fintechs, les regtechs, l'acculturation digitale, la RSE... Tous les collaborateurs qui l'ont vécu sont unanimes : c'est une expérience étonnante qui fait grandir. Lancés en 2016, le CMNE a organisé 15 labs à fin 2018. Un site dédié www.cube-byCMNE.fr est accessible à tous les collaborateurs du Groupe.

Le CMNE valorise ses salariés en leur proposant d'être partie prenante dans la création de nouveaux outils, la proposition de nouveaux usages clients ou encore l'amélioration de process internes. C'est dans cette optique que **la démarche Services Fédéraux 2020** est née et placée sous le signe d'une dynamique de transformation, accompagnée d'un challenge récompensant les meilleures idées. L'un des défis majeurs est de faire face aux exigences de nos clients internes comme finaux.

Attentif aux engagements de ses collaborateurs au sein de la société civile, le Groupe CMNE propose à des collaborateurs volontaires de solliciter un **Congé Solidaire** pour apporter leurs compétences dans des actions de terrain à l'international (soutien scolaire, formation pour adultes ou protection de la nature). Un partenariat a été signé en 2010 avec l'ONG Planète Urgence et depuis, ce sont 66 départs qui ont été financés dont 11 en 2018.

La Fondation CMNE propose aux collaborateurs de **parrainer des projets qu'elle soutient**. Les parrains suivent l'évolution du projet et en dressent le bilan. Les salariés volontaires peuvent s'impliquer sous la forme du **mécénat de compétences** (actuellement dans le cadre de 4 partenariats) ou sous la forme du **parrainage** (suivi d'un projet sélectionné).

Les collaborateurs peuvent également choisir de suivre individuellement un jeune diplômé de l'enseignement supérieur en difficulté d'insertion au travers du dispositif **Squad emploi** animé par le **Réseau Alliances**. En 2018, 6 managers du CMNE ont participé à cette belle aventure humaine. Le CMNE est présent depuis neuf ans dans ce réseau, et près de 80 % des jeunes accompagnés ont trouvé un emploi.

Parce que l'on peut entreprendre à tout âge, le CMNE se mobilise pour soutenir **les projets d'entrepreneuriat de jeunes collégiens et lycéens** : c'est l'engagement pris par 6 collaborateurs du réseau des Caisses locales dans le cadre du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France (EPA).

Chez **Beobank**, chaque employé a la possibilité de prendre **une journée de volontariat** pendant ses heures de travail pour soutenir une association caritative. Ces journées sont organisées individuellement, à plusieurs ou par département.

La Française propose également un mécénat de compétences avec l'association **SOS Sahel**.



Projets 2019

| Sensibiliser les collaborateurs à la RSE : un « Lab » a été lancé sur la thématique RSE et débouchera début 2019 sur un plan d'actions à mettre en œuvre (éco-gestes...).

| Contribuer au développement des collaborateurs : renforcer la culture digitale des collaborateurs. Mise en œuvre des nouveaux accords QVT et Télétravail.

| Définition d'un plan d'actions « Acculturation digitale » suite à un LAB : préparation d'une web série de sensibilisation (diffusion à compter janvier 2019), mise en place d'un Certificat de Compétences Digitales.



Gouvernance

Assurer une gouvernance claire et respectueuse de nos valeurs mutualistes.

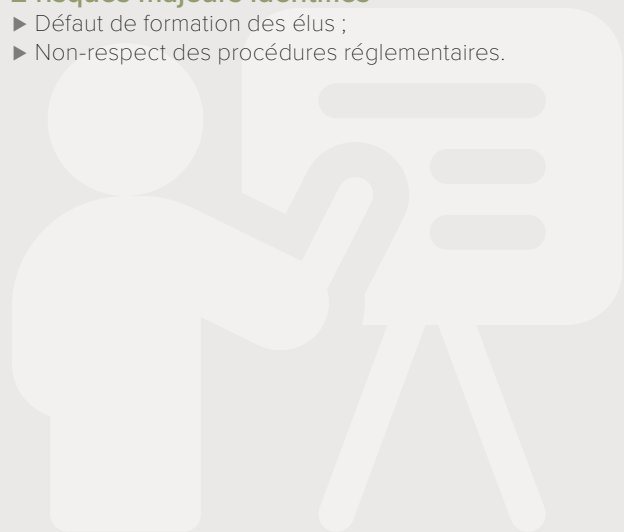
Deux instances très complémentaires pilotent le CMNE : un Comité de Direction et un Conseil d'Administration pour une responsabilité partagée entre dirigeants salariés et dirigeants élus.

Dans un univers qui évolue toujours plus vite, quelle est la place du mutualisme ? Certains sont tentés de dire que les évolutions réglementaires ou le changement de comportement des consommateurs rendent le modèle mutualiste obsolète. Le CMNE croit, au contraire, en un modèle mutualiste moderne et digital qu'il développe au quotidien, en s'appuyant notamment sur la force du Groupe Crédit Mutuel.

Le modèle mutualiste prouve chaque jour sa modernité, sa richesse, son agilité. Sans actionnaire, la performance du modèle mutualiste est toute entière dédiée aux clients sociétaires et aux salariés.

2 risques majeurs identifiés

- ▶ Défaut de formation des élus ;
- ▶ Non-respect des procédures réglementaires.



2 indicateurs clés de performance - KPI

	Valeurs 2018
Nombre total d'heures dispensés aux élus du CMNE	2 839
% de collaborateurs formés à la Lutte Anti-Blanchiment au CMNE	92 %

Notre Gouvernance

Sociétaires et administrateurs : ensemble pour donner du sens à sa relation bancaire

Chaque Caisse locale dispose d'un Conseil d'Administration représentant les clients sociétaires. Le sociétariat est plus que jamais d'actualité : il répond à une demande de proximité et d'ancrage local. Le CMNE compte plus de 588 000 sociétaires, associés à tous les événements qui jalonnent la vie mutualiste. Chaque client peut devenir sociétaire en souscrivant des parts sociales de Caisse locale, fondement de la structure mutualiste. Quel que soit le nombre de parts détenues, tous les sociétaires sont égaux, selon le principe : un Homme = une voix.

Sur l'ensemble des sept départements du CMNE, les 1 433 administrateurs s'investissent bénévolement au service des Caisses locales : les 2/3 sont dans la vie active et 1/3 sont des femmes. En 2018, le CMNE a accueilli 65 nouveaux administrateurs dont 28 femmes. Représentativité, motivation, discrétion des candidats sont autant de données à considérer pour que l'éthique mutualiste et le respect de la déontologie soient assurés.

Les Assemblées Générales

Ce rassemblement annuel marque le temps fort du mutualisme. C'est la preuve vivante de la différence mutualiste. C'est aussi et surtout l'occasion de donner la parole aux sociétaires. À l'heure du digital, les Assemblées Générales (AG) prouvent que des temps de rencontre directs restent indispensables. En 2018, on comptait 236 AG Portes Ouvertes et 12 AG traditionnelles qui ont rassemblé 21 115 sociétaires (présents ou représentés). Chaque année, le CMNE renforce l'interactivité des Assemblées Générales pour encourager la

participation des sociétaires à la vie démocratique de l'entreprise via notamment l'organisation d'Assemblées Générales Portes Ouvertes ou de temps forts. L'implication effective varie toutefois selon le lieu d'implantation de la Caisse locale (zone rurale, urbaine, ancienneté, dynamisme associatif environnant).

Les présidents de Caisse locale, ont également la possibilité d'intégrer une des trois commissions vie institutionnelle mises en place :

- ▶ Assemblées Générales : son objectif est de renforcer la communication vers les sociétaires et l'implication des collaborateurs et élus dans la tenue des Assemblées Générales. Sa particularité est d'être composée de binômes Présidents et Directeurs ;
- ▶ Formation des administrateurs : elle élabore le plan de formation annuel à destination des élus ;
- ▶ Animation institutionnelle : elle traite des aspects inhérents à la vie institutionnelle du Groupe. On citera cette année le lancement à l'automne 2018 d'une consultation des élus dans le cadre de l'actualisation du PMT 2020 et de la Convention qui a eu lieu en novembre 2018.

Le Conseil d'Administration fédéral

Il est composé de représentants de Caisses locales ayant une activité professionnelle ou retraités, et d'administrateurs indépendants. Cette diversité reflète l'engagement du CMNE dans le tissu économique régional.

Depuis juillet 2018, deux administrateurs salariés ont rejoint le conseil.

Le Conseil d'Administration compte 50 % de femmes.

La formation des administrateurs

Les élus reçoivent une information et une formation en vue de leur permettre d'exercer leur mandat et contribuer aux actions mutualistes sur leur territoire.

Parce que les administrateurs constituent la clé de voûte de la gouvernance du CMNE et que l'environnement du secteur bancaire est en profond bouleversement, la formation des administrateurs est plus que jamais essentielle. Pour accompagner les administrateurs dans l'exercice de leur rôle, la formation constitue un moyen privilégié qui permet à la fois de développer leurs compétences personnelles, d'enrichir leurs connaissances bancaires, de favoriser les échanges et de créer du lien entre les élus. Ce programme a donné lieu à 2 839 heures de formation et s'articulait autour de 18 thèmes regroupés en trois axes : comprendre le fonctionnement bancaire et les orientations du CMNE, comprendre le monde contemporain et faire vivre le mutualisme et exercer pleinement son rôle d'élu.

Les formations permettent de bien appréhender et comprendre les évolutions et les grands enjeux du secteur bancaire. Le programme de formation proposé permet aux administrateurs de pouvoir définir les meilleures orientations pour la banque et de nourrir les débats au sein des instances dans l'intérêt de l'ensemble des clients et des sociétaires. 1 100 administrateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment (formation obligatoire) et 67 à la Loi de Finances 2018

Une éthique et des loyautés de pratiques

Ouvert à tous, le CMNE s'engage à construire avec ses sociétaires et clients, des relations personnalisées fondées sur l'écoute, la confiance et la transparence, tout en étant attentif aux besoins et à la situation de chacun. Le code de déontologie regroupe les engagements comportementaux, moraux et éthiques, ainsi que les règles générales de bonne conduite et les devoirs particuliers des collaborateurs du CMNE. Quant au code droits et devoirs des élus, il rappelle aux administrateurs qu'ils sont représentatifs du sociétariat de leur Caisse locale et qu'ils veillent aux intérêts des sociétaires. Bénévoles, ils sont tenus au secret bancaire.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le CMNE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact (dont il est membre depuis avril 2003) et promeut le respect des conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dont la liberté d'association et du droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du Groupe, un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il s'appuie sur les correspondants au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Le Crédit Mutuel gère et assure la sécurité de nombreuses transactions financières et a conscience de sa responsabilité en tant que banquier. À ce titre, des efforts de sensibilisation de la clientèle ont été consentis et des moyens de sécurité renforcés ont été instaurés pour les opérations des clients.

Dans le cadre du nouveau RGPD, le CMNE a pris un engagement fort d'utilisation des données clients via la Charte de sécurité de gestion des données personnelles qui est accessible sur le site cmne.fr. Le partenaire Commanders Act, solution de collecte de données à des fins marketing pour le compte du CMNE a obtenu le label Privacy Seal sur les protections des données - 1^{ère} plateforme de Data Marketing à être déclarée conforme au RGPD européen.

La formation Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme LCB-FT est suivie de la même manière que les autres à travers HR Access. L'ensemble des nouveaux arrivants suivent cette formation en présentiel. Une session e-learning est également disponible.

Prévention de la corruption – Loi Sapin 2

La corruption, qui se définit comme l'agissement par lequel une personne propose ou consent un avantage indu à une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

Le Groupe CMNE condamne la corruption sous toutes ses formes et a mis en place des dispositifs de prévention de la corruption à travers la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, la surveillance des personnes politiquement exposées et le respect des embargos.

Les collaborateurs se doivent de respecter les règles de déontologie et d'éthique professionnelles en appliquant les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel. Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe.

Dans le cadre de la loi Sapin 2, le Groupe CMNE adapte ses outils pour prévenir et lutter contre la corruption :

- ▶ Adaptation du code de déontologie interne, cartographie des risques, dispositif d'alerte interne ;
- ▶ Dispositif de formation pour l'ensemble des collaborateurs, procédures et dispositifs de contrôle ;
- ▶ Sanctions disciplinaires.

Groupe La Française a fait le choix des standards les plus exigeants en matière de lutte contre la corruption. La direction et les collaborateurs, ont l'obligation et la responsabilité de soutenir le Groupe dans cette démarche, en respectant le dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Des formations spécifiques aux dispositions Sapin II ont été dispensées à cet effet en 2018. Un Code de Conduite vient organiser les types de comportements à proscrire et le régime disciplinaire découlant de sa violation. Le dispositif d'alertes anonymes complète le dispositif.

Évasion fiscale

Dans le domaine de la sécurité financière, le Groupe CMNE s'attache à respecter les règles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (dont la fraude fiscale), aux directives d'embargos et de sanctions financières internationales, à la lutte contre la corruption. Une liste de pays sensibles regroupe les pays ne répondant pas aux normes de transparence financière, faisant l'objet d'embargo ou assimilés à un paradis fiscal. Chaque entité déploie un dispositif LCB/FT adapté aux activités exercées. Aussi, les flux en provenance ou à destination de paradis fiscaux font l'objet d'un filtrage adapté, générant des alertes a priori et a posteriori. Dès que des opérations suspectes sont identifiées, celles-ci font l'objet de déclarations de soupçon auprès des Cellules de Renseignements Financiers dédiées.



Projets 2019

- | Présentation du rapport du réviseur coopératif devant l'AGF (24 avril 2019).
- | Nouvelles formations à destination des élus, parcours spécifique pour les jeunes élus.
- | Corruption : mise à jour du code de déontologie selon loi Sapin 2.

Note méthodologique

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les contributions et les marges de progrès.

La méthodologie de mesure et de reporting qui couvre l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe est actualisée régulièrement par un groupe de travail national dédié à la RSE. Ce groupe se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir à la mise en œuvre de la RSE dans chaque entité. Dans ce cadre, un socle commun d'indicateurs a été défini.

Principales règles de gestion

Pour permettre la remontée et l'analyse de ces indicateurs, une méthodologie de reporting a été mise en œuvre. Elle organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux contributeurs du CMNE et de ses filiales participant au reporting, et peut solliciter différents experts métiers. Cette méthodologie formalise la piste d'audit pour les vérifications internes et externes. Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du CMNE qui est mis en œuvre annuellement. Une cinquantaine de contributeurs sont concernés et mobilisés par la RSE plus particulièrement par les actions mises en place au sein des différentes filières métiers mais également pour les travaux de reporting.

Le reporting extra-financier couvre l'ensemble du Groupe CMNE, incluant la Caisse Fédérale, les Caisses locales et les filiales (Beobank et La Française). Les données sont centralisées dans un fichier Excel au niveau de la Caisse Fédérale à Lille par la chargée de mission RSE qui collecte les données des différentes filiales. Le rôle et la responsabilité dans la réalisation de

ce reporting sont clairement identifiés. Les données sont issues de systèmes d'informations. Les logiciels automatisés sont privilégiés et garantissent la fiabilité des données. De nombreux contrôles permettent l'obtention de données fiables.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière est vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant, dont les diligences portent sur : la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce, la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

La collecte comporte au total plus de 260 items régulièrement revus permettant de renseigner les informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle II mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du Groupe. Les informations recueillies, vérifiées et publiées concourent à une

meilleure connaissance du Groupe CMNE. Les informations qualitatives décrivent ou illustrent les actions ou les engagements pris par tout ou partie des entités du CMNE et témoignent de son engagement continu en matière de responsabilité sociétale.

La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du Groupe CMNE a été facilitée par la mise en place d'une stratégie RSE fin décembre 2018, d'outils de reporting, d'un portail dédié « Développement durable » dans l'intranet des collaborateurs et administrateurs, et de communications régulières sur différentes thématiques de la RSE. Fin 2018 une vidéo type motion design a été réalisée afin de rendre plus lisible le champ d'actions de la RSE au sein du Groupe CMNE. Un ebook est réalisé chaque année permettant de mettre en avant les principales réalisations décrites dans le rapport RSE. À l'automne 2018, un groupe d'une dizaine de collaborateurs a réfléchi sous la forme d'un LAB Innovation à la manière de rendre plus accessible et plus lisible la RSE au sein du Groupe CMNE. Un plan d'actions a été validé pour les années 2019 et 2020.

Tableau de concordance

Des catégories d'informations sont attendues dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le modèle d'affaires, les risques et KPIs associés sont également présentés dans ce chapitre.

	Les chapitres concernés
Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	Investissement
Le respect des droits de l'homme	Ressources Humaines
La lutte contre la corruption	Gouvernance-Loyauté des pratiques
La lutte contre l'évasion fiscale	Gouvernance - Loyauté des pratiques
L'économie circulaire	Investissement
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que les conditions de travail des salariés et actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	Ressources humaines
La lutte contre le gaspillage alimentaire	Investissement
La diversité	Ressources Humaines
Le handicap	Ressources Humaines
Le changement climatique	Investissement
La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.	Investissement

Groupe Crédit Mutuel Nord Europe

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 4 place Richebé - 59000 Lille - RCS : Lille B 320 342 264

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux sociétaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration, et disponibles sur demande auprès de la Direction Communication.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▶ La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- ▶ La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs-clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- ▶ Le respect par le Groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ▶ La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ▶ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- ▶ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;

- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ▶ Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- ▶ Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- ▶ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe ;
- ▶ Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- ▶ Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ▶ Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs-clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - > Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - > Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 60 % des effectifs, considérés comme grandeur caractéristique du volet social et entre 39 % et 100 % des autres informations ;
- ▶ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- ▶ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance du Groupe.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une

assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction Générale, la Direction Formation, la Direction Ressources Humaines, la Direction Logistique et Achats, la Direction Sécurité Financière, la Direction Caisse Solidaire, la Direction Communication, La Direction Juridique, la Direction Système d'Information, la Direction Relation Clientèle, la Direction RSE et la Fondation.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 09 avril 2019

L'Organisme Tiers Indépendant



Nicolas DE LUZE
Associé



Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

MAZARS SAS — 61 Rue Henri Regnault — 92400 Courbevoie
Société par actions simplifiée — Capital de 37 000 EUROS — RCS NANTERRE 377 505 565

¹ Effectif hommes et femmes cadres et non cadres en CDI France ; Effectif hommes et femmes cadres et non cadres en CDD France, Hommes et femmes avec responsabilité managériale Etranger, Hommes et femmes sans responsabilité managériale Etranger ; Nombre total d'embauches ; Nombre total de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements ; Evolution du taux de turnover ; Nombre total de jours d'absence ; Evolution du taux d'absentéisme ; Montant de la Masse salariale investie dans la formation ; Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation ; Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation ; Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés ; Total des rémunérations annuelles brutes des CDI – cadres et non cadres ; Consommation totale d'énergie par type d'énergie ; Consommation de papier au global ; Encours géré par la Société de gestion ; Encours ISR ; Encours de l'épargne salariale solidaire ; Nombre d'OBNL clientes ; Budget global dédié au mécénat et au sponsoring ; Taux de disponibilité du système global ; Délai de réponse moyen aux réclamations clients ; Nombre de micro crédits accordés ; Nombre de caisses locales ; Nombre de nouveaux administrateurs caisses locales - femmes ; Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales ; Pourcentage de collaborateurs formés LCB – FT

RAPPORT FINANCIER

 **Bilan : Actif au 31/12/18**
Page 192

Bilan : Passif au 31/12/18
Page 193

Bilan : Résultat au 31/12/18
Page 194

Variation des capitaux propres au 31/12/18
Page 196

Flux de trésorerie nette au 31/12/18
Page 198

Annexes aux comptes consolidés
Page 200

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
Page 263

Bilan : Actif au 31/12/18

En milliers d'euros

	Note	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %	31/12/17
Caisse, Banques Centrales - Actif	1	982 127	832 387	149 740	17,99 %	832 387
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	1 376 364	1 949 483	(573 119)	(29,40) %	839 144
• Effets publics et valeurs ass. - Trading		-	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs ass. - JVO		355 508	352 118	3 390	0,96 %	-
• Effets publics et valeurs ass. - Autres JVPR		15 814	15 757	57	0,36 %	-
• Obligations et autres T.R.F. - Trading		23 423	122 661	(99 238)	(80,90) %	-
• Obligations et autres T.R.F. - JVO		-	-	-	-	-
• Obligations et autres T.R.F. - Autres JVPR		833 149	1 252 200	(419 051)	(33,47) %	-
• Actions et autres T.R.V - Trading		-	-	-	-	-
• Actions et autres T.R.V - Autres JVPR		-	2 326	(2 326)	(100,00) %	-
• Participations et ATDLT - Autres JVPR		3 951	3 619	332	9,17 %	-
• Parts dans les entreprises liées - Autres JVPR		-	31 531	(31 531)	(100,00) %	-
• Dérivés et autres actifs fin. - Trading	6C	144 519	169 271	(24 752)	(14,62) %	-
Instruments dérivés de couverture - Actif	7	15 223	26 315	(11 092)	(42,15) %	26 315
Actifs financiers disponibles à la vente	4	-	-	-	-	3 859 673
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4, 5, 9	2 755 190	2 762 417	(7 227)	(0,26) %	-
• Effets publics et valeurs ass. – JVCPR		501 401	502 830	(1 429)	(0,28) %	-
• Obligations et ATRF – JVCPR		2 186 519	2 205 269	(18 750)	(0,85) %	-
• Actions, TAP et ATRV – JVCPR		3 837	867	2 970	342,56 %	-
• Participations et ATDLT – JVCPR		25 920	29 018	(3 098)	(10,68) %	-
• Parts entreprises liées – JVCPR		37 513	24 433	13 080	53,53 %	-
Titres au coût amorti	2, 5	146 606	65 710	80 896	123,11 %	-
• Effets publics et valeurs ass.		-	-	-	-	-
• Obligations et autres T.R.F.		146 606	65 710	80 896	123,11 %	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2, 5	3 592 807	3 238 814	353 993	10,93 %	3 066 696
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2, 5	16 579 721	16 070 445	509 276	3,17 %	16 126 376
• Prêts sur la clientèle		15 116 157	14 669 313	446 844	3,05 %	-
• Location financement bailleur - Op de CB		1 096 832	1 083 239	13 593	1,25 %	-
• Location financement bailleur - Op de LS		366 732	317 893	48 839	15,36 %	-
• Affacturage		-	-	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7	28 370	22 236	6 134	27,59 %	22 236
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	2	-	-	-	-	77 089
Placements des activités d'assurance	8	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	11	102 468	97 030	5 438	5,60 %	97 030
Actifs d'impôt différés	11	49 798	60 278	(10 480)	(17,39) %	44 885
Comptes de régularisation et actifs divers	12	458 752	362 654	96 098	26,50 %	537 519
• Autres actifs		252 411	223 641	28 770	12,86 %	-
• Comptes de régularisation - Actif		206 341	139 013	67 328	48,43 %	-
Actifs non courants destinés à être cédés	12	86 309	16 058 679	(15 972 370)	(99,46) %	16 058 679
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	13	1 436 320	145 545	1 290 775	886,86 %	145 545
Immeubles de placement	14	32 876	47 697	(14 821)	(31,07) %	47 697
Immobilisations corporelles et LF preneur	15	243 427	182 964	60 463	33,05 %	182 964
• Immobilisations corporelles		243 427	182 964	60 463	33,05 %	-
• Location financement preneur		-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	15	28 842	28 042	800	2,85 %	28 042
Écart d'acquisition	16	193 103	197 275	(4 172)	(2,11) %	197 275
TOTAL DE L'ACTIF		28 108 303	42 147 971	(14 039 668)	(33,31) %	42 189 552

Bilan : Passif au 31/12/18

En milliers d'euros

	Note	31/12/18	01/01/18 corrige *	Variation	Variation %	31/12/17 corrige *
Banques centrales - Passif	3	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	670 301	240 972	429 329	178,17 %	240 972
• Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre - JVO		547 236	110 724	436 512	394,23 %	-
• Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-	-
• Dérivés et autres passifs fin. - Trading	6C	123 065	130 248	(7 183)	(5,51) %	-
Instruments dérivés de couvert. - Passif	7	69 119	83 840	(14 721)	(17,56) %	83 840
Dettes envers les établissements de crédit	3	1 947 293	1 907 674	39 619	2,08 %	1 754 486
Dettes envers la clientèle	3	17 554 832	16 719 027	835 805	5,00 %	16 717 813
• Comptes crédit clientèle - CERS - À vue		9 830 753	9 538 650	292 103	3,06 %	-
• Comptes crédit clientèle - CERS - À terme		2 396 046	2 267 580	128 466	5,67 %	-
• Comptes crédit clientèle - Autres - À vue		5 058 698	4 605 221	453 477	9,85 %	-
• Comptes crédit clientèle - Autres - À terme		269 335	307 576	(38 241)	(12,43) %	-
Dettes représentées par un titre	3	2 931 919	3 102 947	(171 028)	(5,51) %	3 102 947
• Dettes représentées par un Titre - Bon de caisse		39 752	40 007	(255)	(0,64) %	-
• Dettes représentées par un Titre - M. interb. & TCN		1 790 856	1 745 217	45 639	2,62 %	-
• Dettes représentées par un Titre - Emprunts oblig.		1 101 266	1 265 519	(164 253)	(12,98) %	-
• Dettes représentées par un Titre - Autres		45	52 204	(52 159)	(99,91) %	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7	-	2 320	(2 320)	(100,00) %	2 320
Passifs d'impôt courants	11	64 504	63 869	635	0,99 %	63 869
Passifs d'impôt différés	11	751	18 505	(17 754)	(95,94) %	18 320
Comptes de régularisation et passifs divers	12	860 433	957 046	(96 613)	(10,09) %	1 111 446
• Autres passifs		535 662	732 156	(196 494)	(26,84) %	-
• Comptes de régularisation - Passif		324 771	224 890	99 881	44,41 %	-
• Autres passifs d'assurance		-	-	-	-	-
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	12	47 436	15 099 491	(15 052 055)	(99,69) %	15 099 491
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	-	-
Provisions	17	146 287	143 410	2 877	2,01 %	147 241
Dettes subordonnées	3	821 072	812 845	8 227	1,01 %	812 845
Capitaux propres	18	2 994 356	2 996 025	(1 669)	(0,06) %	3 033 962
Capitaux propres - Part du Groupe		2 994 361	2 886 961	107 400	3,72 %	2 924 905
• Capital souscrit		1 304 266	1 275 080	29 186	2,29 %	1 275 080
• Primes d'émission		2 750	2 750	-	-	2 750
• Réserves consolidées - Groupe		1 479 422	1 335 439	143 983	10,78 %	1 310 669
• Résultat - Groupe		134 069	253 288	(119 219)	(47,07) %	253 288
• Gains ou pertes latents - Groupe		73 854	20 404	53 450	261,96 %	83 118
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		(5)	109 064	(109 069)	(100,00) %	109 057
• Réserves consolidées - Minoritaires		(18 304)	83 399	(101 703)	(121,95) %	83 377
• Résultat consolidé - Minoritaires		18 299	23 335	(5 036)	(21,58) %	23 335
• Gains ou pertes latents - Minoritaires		-	2 330	(2 330)	(100,00) %	2 345
TOTAL DU PASSIF		28 108 303	42 147 971	(14 039 668)	(33,31) %	42 189 552

* corrigé de l'impact du retraitement des puts minoritaires du Groupe La Française

Bilan : Résultat au 31/12/18

En milliers d'euros

	Note	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Produits d'intérêts et assimilés	20	1 226 902	1 029 957	196 945	19,12 %
• Int. & prod. ass. - Op. avec EC		27 377	24 567	2 810	11,44 %
• Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		503 540	536 179	(32 639)	(6,09) %
• Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVCP		23 046	28 183	(5 137)	(18,23) %
• Int. & prod. ass. - Titres au coût amorti		-	2 250	(2 250)	(100,00) %
• Produits sur op. de crédit-bail et ass.		327 924	321 105	6 819	2,12 %
• Produits sur op. de LS		104 095	102 131	1 964	1,92 %
• Dérivés de couverture - Produits		13 030	15 542	(2 512)	(16,16) %
• Int et Prod ass. - Actifs fin. JVPR		559	-	559	n.s.
• Int et Prod ass. - Instruments fin. de transaction		222 772	-	222 772	n.s.
• Int et Prod ass. - Actifs fin. autres JVPR		4 559	-	4 559	n.s.
Charges d'intérêts et assimilés	20	(888 594)	(609 464)	(279 130)	45,80 %
• Int. & charges ass. - Op. avec EC		(10 023)	(6 296)	(3 727)	59,20 %
• Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(111 707)	(109 212)	(2 495)	2,28 %
• Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(47 809)	(61 046)	13 237	(21,68) %
• Int. & charges ass. - Dettes subord.		(1 715)	(2 014)	299	(14,85) %
• Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(302 179)	(292 062)	(10 117)	3,46 %
• Charges sur op. de LS		(100 031)	(96 658)	(3 373)	3,49 %
• Dérivés de couverture - Charges		(44 114)	(42 176)	(1 938)	4,60 %
• Int et Charges ass. - Passifs fin. JVPR		(10 095)	-	(10 095)	n.s.
• Int et Charges ass. - Instruments fin. de transaction		(260 921)	-	(260 921)	n.s.
Commissions (Produits)	21	310 496	196 574	113 922	57,95 %
Commissions (Charges)	21	(70 774)	(51 650)	(19 124)	37,03 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	22	47 612	25 211	22 401	88,85 %
• Solde net des op. / T. de transaction		2 799	495	2 304	465,45 %
• Solde net des op. de change		430	933	(503)	(53,91) %
• Solde net des dérivés de trading		31 627	24 220	7 407	30,58 %
• Solde net - Inefficacité dérivés de couv		(95)	115	(210)	(182,61) %
• Solde net des actifs financiers JVO		7 732	6 420	1 312	20,44 %
• Solde net des actifs financiers - Autres JVPR		(14 045)	-	(14 045)	n.s.
• Solde net des passifs financiers JVO		19 164	3 398	15 766	463,98 %
• Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		-	4 858	(4 858)	(100,00) %
• Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		-	(15 228)	15 228	(100,00) %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP	23	3 270	143 416	(140 146)	(97,72) %
• Revenus des titres à revenu variable - JVCP		1 604	15 510	(13 906)	(89,66) %
• Oblig. et autres T.R.F. (dont EP) - JVCP		1 666	2 168	(502)	(23,15) %
• Autres gains et pertes / actifs fin - JVCP		-	22 887	(22 887)	(100,00) %
• Participations, ATDLT, PEL		-	102 851	(102 851)	(100,00) %
Gains/pertes s/actifs financiers au coût amorti	24	-	-	-	-
Produits et charges des autres activités	25, 26	155 938	335 795	(179 857)	(53,56) %
• Produits des autres activités		297 573	394 623	(97 050)	(24,59) %
• Charges des autres activités		(141 635)	(58 828)	(82 807)	140,76 %
• Produits nets des activités d'assurance		-	-	-	-

	Note	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Produit Net Bancaire IFRS		784 850	1 069 839	(284 989)	(26,64) %
Frais généraux IFRS	27	(772 165)	(794 008)	21 843	(2,75) %
• Charges de personnel		(413 199)	(436 216)	23 017	(5,28) %
• Charges générales d'exploitation		(332 032)	(320 518)	(11 514)	3,59 %
• Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(26 934)	(37 274)	10 340	(27,74) %
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		12 685	275 831	(263 146)	(95,40) %
Coût du risque	28	(1 889)	(9 150)	7 261	(79,36) %
Résultat d'Exploitation IFRS		10 796	266 681	(255 885)	(95,95) %
QP de résultat des entreprises MEE	13	49 676	11 707	37 969	324,33 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	46 338	1 705	44 633	n.s.
• Solde net - Corr. val. immo corp incorp		1 072	1 843	(771)	(41,83) %
• Résultat sur entités conso (cession...)		45 266	(138)	45 404	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	81	(81)	(100,00) %
Résultat Avant Impôts IFRS		106 810	280 174	(173 364)	(61,88) %
Impôts sur le résultat	31	(22 427)	(83 624)	61 197	(73,18) %
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	12	67 985	80 073	(12 088)	(15,10) %
Résultat net total IFRS		152 368	276 623	(124 255)	(44,92) %
Résultat consolidé - Minoritaires		18 299	23 335	(5 036)	(21,58) %
RÉSULTAT NET		134 069	253 288	(119 219)	(47,07) %

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	Note	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Résultat Net		152 368	276 623	(124 255)	(44,92) %
Écarts de conversion		(332)	(1 024)	692	(67,58) %
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	(77 222)	77 222	(100,00) %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		(10 614)	-	(10 614)	n.s.
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		-	-	-	-
Réévaluation des placements des activités d'assurance		769	-	769	n.s.
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		4 025	2 956	1 069	36,16 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(13 839)	(187)	(13 652)	n.s.
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	(19 991)	(75 477)	55 486	(73,51) %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture		(6 034)	-	(6 034)	n.s.
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		(31)	-	(31)	n.s.
Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(2 708)	5 892	(8 600)	(145,96) %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(7 004)	(7)	(6 997)	n.s.
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	(15 777)	5 885	(21 662)	(368,09) %
Effet de la fusion Assurances (non assimilable à du résultat)		86 888	-	86 888	n.s.
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		203 488	207 031	(3 543)	(1,71) %
<i>Dont part du Groupe</i>		187 519	184 137	3 382	1,84 %
<i>Dont part des minoritaires</i>		15 970	22 894	(6 924)	(30,25) %

Variation des capitaux propres au 31/12/18

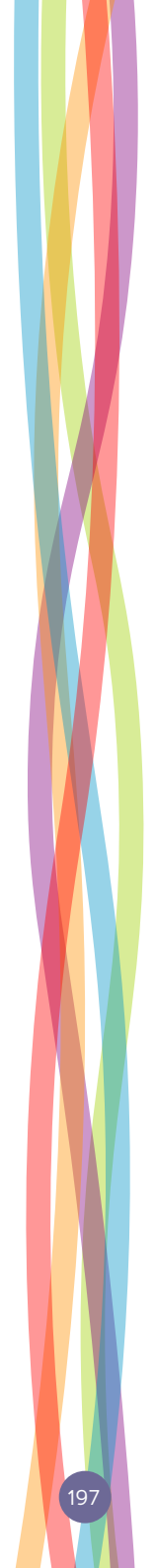
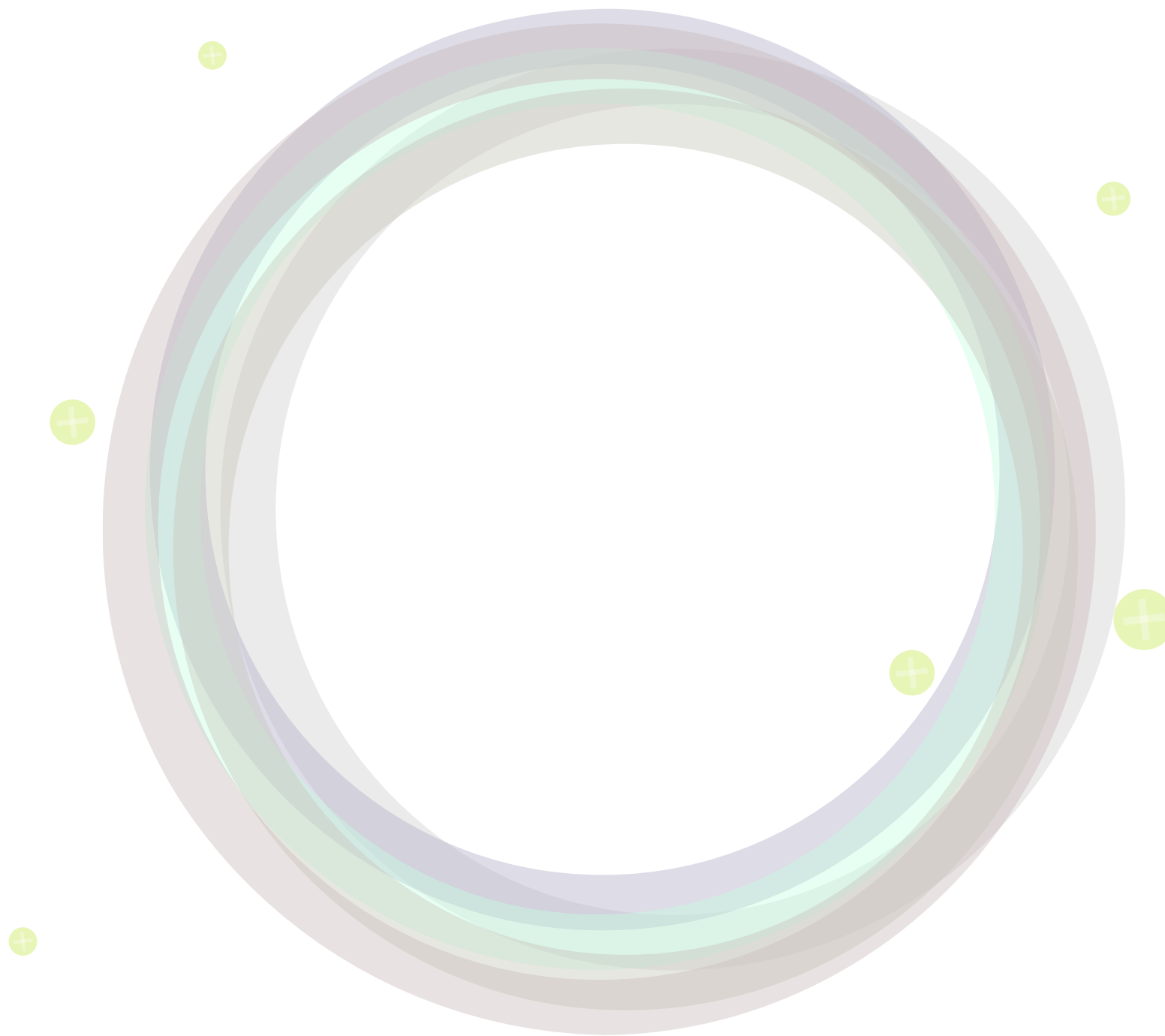
	Capital et réserves liées			Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)				En milliers d'euros			
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation des écarts actuariels	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres		
						Variations de JV des actifs financiers en JV par capitaux propres	Variations de JV des instruments dérivés de couverture		part du Groupe	part des minoritaires	Total Consolidé
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 276 771	2 750	1 209 260	-1 246	-17 864	189 092	-17 713	204 543	2 845 593	77 873	2 923 466
Variation de capital	-1 691	-	-262	-	-	-	-	-	-1 953	-	-1 953
Élimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2016	-	-	184 858	-	-	-	-	-184 858	-	-	-
Distribution 2017 au titre du résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	-19 685	-19 685	-	-19 685
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-1 691	-	184 596	-	-	-	-	-204 543	-21 638	-	-21 638
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	-	-	-	-981	5 892	-76 809	2 956	-	-68 942	-441	-69 383
Résultat 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	253 288	253 288	23 335	276 623
Sous-total	-	-	-	-981	5 892	-76 809	2 956	253 288	184 346	22 894	207 240
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-6 932	-	-	-15	-	-	-6 947	69 892	62 945
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-1 734	-	-8	-186	-	-	-1 928	-	-1 928
Variations des taux de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-74 521	-	-	-	-	-	-74 521	-61 602	-136 123
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 275 080	2 750	1 310 669	-2 227	-11 980	112 082	-14 757	253 288	2 924 905	109 057	3 033 962
Changement de méthodes comptables - Application IFRS 9	-	-	24 770	1	-1	-62 714	-	-	-37 944	7	-37 937
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2018	1 275 080	2 750	1 335 439	-2 226	-11 981	49 368	-14 757	253 288	2 886 961	109 064	2 996 025
Variation de capital	29 186	-	-	-	-	-	-	-	29 186	-	29 186
Élimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2017	-	-	232 293	-	-	-	-	-232 293	-	-	-
Distribution 2018 au titre du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-20 995	-20 995	-	-20 995
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	29 186	-	232 293	-	-	-	-	-253 288	8 191	-	8 191
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	-	-	-	-323	-2 759	-15 275	4 025	-	-14 332	-2 330	-16 662
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-	304 546	-	-	-	-	-	304 546	-	304 546
Résultat 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	134 069	134 069	18 299	152 368
Sous-total	-	-	304 546	-323	-2 759	-15 275	4 025	134 069	424 283	15 969	440 252
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	165 389	-	-	87	-	-	165 476	-122 750	42 726
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	19 368	-	-	-21 480	-	-	-2 112	-	-2 112
Effet de la fusion des entités assurances	-	-	-588 307	-1 868	-8	91 049	-	-	-499 134	-2 288	-501 422
Autres variations	-	-	10 694	-	2	-	-	-	10 696	-	10 696
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 304 266	2 750	1 479 422	-4 417	-14 746	103 749	-10 732	134 069	2 994 361	-5	2 994 356

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

⁽¹⁾ Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère

⁽²⁾ Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière)

⁽³⁾ Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession



Flux de trésorerie nette au 31/12/18

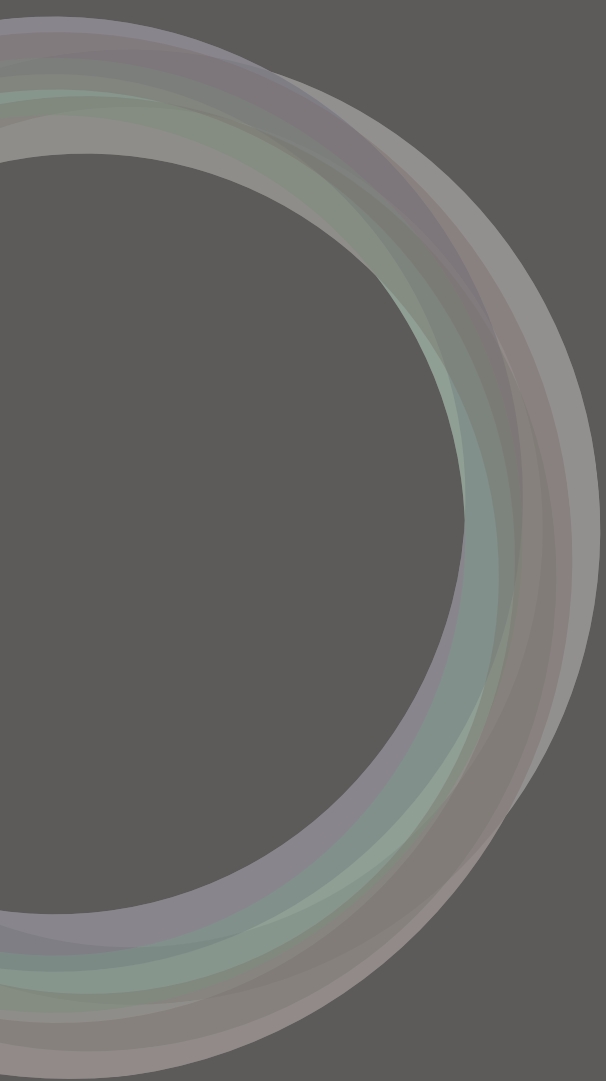
En millions d'euros

	IFRS 31/12/17	IFRS 31/12/18
Résultat net	277	152
Impôt	84	23
Résultat avant impôts	361	175
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	39	27
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	6
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	310	-28
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-12	-50
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-105	-1
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-194	-419
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	38	-465
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	241	-94
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	442	391
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-1 130	980
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-233	-214
- Impôts versés	-68	-32
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-748	1 031
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-349	741
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	299	-89
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	4
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-12	-84
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	287	-169
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-21	8
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	-209	-173
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-230	-165
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-293	407
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-349	741
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	286	-169
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-230	-165
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 296	1 003
Caisse, banques centrales (actif & passif)	971	832
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	325	171
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 003	1 410
Caisse, banques centrales (actif & passif)	832	982
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	171	428
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-293	407

En millions d'euro

	IFRS 31/12/17	IFRS 31/12/18
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	34	1103
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	207	-1197
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	7	-382
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	435	773
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-183	512
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	-4	437
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-637	-17
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	0	48
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-306	0
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-1	-315
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	1	1
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1200	-929
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1335	848
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-2	-11
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	166	317
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-3	-12
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	3	16
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-19	-99
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	15
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-2	29
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-19	-21
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	291	167
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	-500	-332
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	-8

N.B. : Il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les encaissements / décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.



ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Établis selon les normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne)

- I Informations générales**
Page 201
- II Méthodes et principes de consolidation, périmètre**
Page 203
- III Principes comptables**
Page 211
- IV Notes relatives aux postes des États Financiers**
Page 224
- V Informations sectorielles**
Page 254
- VI Autres informations**
Page 259

I Informations générales

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une

entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les États Financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018 :

La norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- ▶ Classement et évaluation des instruments financiers (phase 1) ;
- ▶ Dépréciation au titre du risque de crédit des instruments financiers (phase 2) ;
- ▶ Comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétroactivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sont présentés en note 0 (partie IV – notes relatives aux postes des États Financiers). Le Groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture reste donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception du pôle assurance, relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficie du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqués par le Groupe est présenté ci-après (partie III - Principes comptables).

La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 - Produits des activités ordinaires et IAS 11 - Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- ▶ Identification du contrat conclu avec le client ;
- ▶ Identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- ▶ Détermination du prix de transaction du contrat ;

- ▶ Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- ▶ Reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le Groupe.

Autres amendements

Ils présentent des impacts non significatifs pour le Groupe et concernent :

- ▶ Des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé ;
- ▶ L'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque / développement sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amende-

- ment à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité ;
- ▶ Des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40) ;
- ▶ Le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaies étrangères (IFRIC 22) ;
- ▶ Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - > La comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie ;

- > Les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source ;
- > La modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Recours à des estimations

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ▶ Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- ▶ Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- ▶ Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- ▶ De la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;

- ▶ De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- ▶ De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Faits marquants de l'année 2018

Deux événements importants ont marqué l'année 2018 au CMNE :

- ▶ La BCMNE a été fusionnée dans la Caisse Fédérale du CMNE ;
- ▶ L'opération de fusion des entités d'assurance avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale envisagée fin 2017 a été réalisée au premier semestre 2018.

Les impacts sont les suivants :

- > Sortie des entités du pôle Assurances, consolidées en intégration globale, se traduisant par un résultat de cession de 11 239 milliers d'euros,
- > Entrée de GACM, par mise en équivalence, générant un écart d'acquisition de 273 691 milliers d'euros.

II Méthodes et principes de consolidation, périmètre

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R. Le périmètre de consolidation est composé :

► Des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

► Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

> Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

► Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

> Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

► Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

► **L'intégration globale** : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et

dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante. Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM et SCPI consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « Autres passifs ».

► **La mise en équivalence** : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de coentreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2018 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

Périmètre de consolidation	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Pôle Bancassurance France											
Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	118 709	Mère	12/18	100,00	100,00	8 541	Mère
Bail Actéa - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE						12/18	100,00	100,00	4 759	IG
CMNE Home Loans FCT - 4 place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	0	IG	12/18	100,00	100,00	0	IG
FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	100,00	2 060	IG	12/18	100,00	100,00	-3 986	IG
Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	0	IG	12/18	100,00	100,00	-413	IG
GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	0	IG	12/18	100,00	100,00	0	IG
Immobilière BCL Lille - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	0,00	0,00	0	NC	12/18	55,00	55,00	-34	IG
Immobilière du CMN (+ cumul SCI) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	2 607	IG	12/18	100,00	100,00	3 700	IG
Nord Europe Lease - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE						12/18	100,00	100,00	3 357	IG
Nord Europe Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE						12/18	99,65	99,65	1 353	IG
SFINE Propriété à vie - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	0,00	0,00	0	NC	12/18	100,00	100,00	-81	IG
SFINE Bureaux - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	0,00	0,00	0	NC	12/18	100,00	100,00	-1	IG
THEIA Viager - 455, promenade des Anglais - 06299 NICE	FRANCE	12/17	80,00	80,00	664	IG	12/18	66,67	66,67	248	IG
Total Bancassurance France					124 040					17 443	
Pôle Bancassurance Belgique											
CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/17	100,00	100,00	-165	IG	12/18	100,00	100,00	9 137	IG
BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/17	96,01	96,01	866	IG	12/18	97,24	97,24	189	IG
Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 BRUXELLES	BELGIQUE	12/17	100,00	100,00	1 310	IG	12/18	100,00	100,00	10 203	IG
Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/17	100,00	100,00	946	IG	12/18	0,00	0,00	581	NC
OBK SCRL - Graaf Van Vlaanderenplein, 19 - 9000 GAND	BELGIQUE	12/17	100,00	99,99	318	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
Total Bancassurance Belgique					3 275					20 110	
Pôle Assurances											
GACM - 34, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 STRASBOURG	FRANCE	12/17	0,00	0,00	0	NC	12/18	10,22	10,22	36 568	MEE
Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-3 973	IG	12/18	0,00	0,00	30 868	NC
ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	51,00	51,00	8 789	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
ACMN Vie - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	100,00	62 564	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	0,00	0,00	-71	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/17	100,00	100,00	-2 155	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
Nord Europe Life LUXEMBOURG - rue Charles Martel 62 - 2134 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/17	100,00	100,00	3 286	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	48	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
North Europe Life Belgium - 11 boulevard de la Plaine - 1050 BUXELLES	BELGIQUE	12/17	51,00	51,00	1 514	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
SA Partners Assurances - Avenue Gustave Demey, 66 - 1160 AUDERGHM	BELGIQUE	12/17	49,00	49,00	101	MEE	12/18	0,00	0,00	0	NC
SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/17	100,00	97,05	2	IG					
Total Assurances					70 105					67 436	

⁽¹⁾ MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

Périmètre de consolidation	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Pôle Entreprises											
Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	5 655	IG					
Bail Actéa - 19 avenue le Corbusier - 59800 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	5 927	IG					
Nord Europe Lease - 19 avenue le Corbusier - 59800 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	3 483	IG					
Nord Europe Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE	12/17	99,65	99,65	1 520	IG					
Total Entreprises					16 585						
Pôle Gestion pour Comptes de Tiers											
Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	97,05	97,05	-13 085	IG	12/18	100,00	100,00	-18 622	IG
2A - 5 boulevard de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/17	20,00	19,41	-132	MEE	12/18	20,00	20,00	125	MEE
Alger Management Ltd - 50 Broadway - LONDON	ROYAUME-UNI	12/17	50,00	48,52	-191	MEE	12/18	50,00	50,00	-280	MEE
CD Partenaires - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/17	74,87	72,66	52	IG	12/18	74,87	74,87	1 009	IG
FCT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	58,37	58,37	0	IG	12/18	27,09	27,09	0	MEE
Groupe Cholet-Dupont - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/17	33,73	32,73	1 142	MEE	12/18	33,73	33,73	1 183	MEE
Inflection Point by La Française - 125 Old Broad Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/17	100,00	97,05	-1 348	IG	12/18	100,00	100,00	-168	IG
JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - HONG-KONG SAR	HONG-KONG	12/17	50,00	48,52	754	MEE	12/18	50,00	50,00	2	MEE
La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	97,05	8 759	IG	12/18	100,00	100,00	4 385	IG
La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	97,05	2 838	IG	12/18	100,00	100,00	3 891	IG
La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 MADRID	ESPAGNE	12/17	66,00	64,05	180	IG	12/18	66,00	66,00	766	IG
La Française AM International - 4A rue Henri Schnadt - 2530 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/17	100,00	97,05	295	IG	12/18	100,00	100,00	-83	IG
La Française Forum Securities Ltd - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware	USA	12/17	100,00	97,05	-1 310	IG	12/18	100,00	100,00	-1 526	IG
La Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	98,23	-1 509	IG	12/18	100,00	100,00	2 829	IG
La Française Global Real Estate Investment Management Ltd - 12 Berkeley St. - LONDON	ROYAUME-UNI	12/17	100,00	97,05	1 091	IG	12/18	100,00	100,00	977	IG
La Française Inflection Point - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	97,05	644	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	56,04	46,17	9 007	IG	12/18	56,04	47,57	7 635	IG
La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	95,96	93,12	10 646	IG	12/18	95,96	95,96	11 550	IG
La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	60,00	55,87	852	IG	12/18	60,00	57,57	1 445	IG
LFF Real Estate Partners International - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/17	100,00	93,12	1 193	IG	12/18	100,00	95,96	-83	IG
LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	97,05	-1 418	IG	12/18	100,00	100,00	-1 585	IG
New Alpha Asset Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	85,00	82,49	2 097	IG	12/18	58,75	58,75	564	IG
Nouvelles Expertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	100,00	97,05	6 137	IG	12/18	100,00	100,00	714	IG
Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	26,50	25,72	287	MEE	12/18	26,50	26,50	525	MEE
SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/17	0,00	0,00	0	IG	12/18	100,00	100,00	-1	IG
Tages Capital LLP - 39 St James' Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/17	25,00	24,26	928	MEE	12/18	19,00	19,00	250	MEE
UFG PM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	0,00	0,00	-13	IG	12/18	0,00	0,00	0	NC
Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/17	63,33	29,24	211	IG	12/18	63,33	30,13	1 008	IG
Veritas Portfolio GmbH KG - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/17	0,00	0,00	0	NC	12/18	100,00	100,00	0	IG
Total Gestion pour Comptes de Tiers					28 107					16 510	

⁽¹⁾ MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

Périmètre de consolidation	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt				Contrôle	Intérêt		
Pôle Services et Activités diverses											
Actéa Environnement - 5/7 rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-18	IG	12/18	100,00	100,00	-26	IG
Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	FRANCE	12/17	10,15	10,15	10 026	MEE	12/18	10,15	10,15	11 302	MEE
Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-382	IG	12/18	100,00	100,00	-53	IG
Fininmad (Marchand de biens)	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-25	IG	12/18	100,00	100,00	-58	IG
Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-576	IG	12/18	100,00	100,00	-533	IG
SCI Centre Gare	FRANCE	12/17	100,00	100,00	2 252	IG	12/18	100,00	100,00	2 134	IG
Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	FRANCE	12/17	100,00	100,00	-101	IG	12/18	100,00	100,00	-196	IG
Total Services et Activités diverses					11 176					12 570	
Liste des SCI consolidées											
SCI CMN	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG
SCI CMN 1	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG
SCI CMN 2	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG
SCI CMN 3	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG
SCI CMN Location	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	12/17	100,00	100,00	/	IG	12/18	100,00	100,00	/	IG

⁽¹⁾ MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

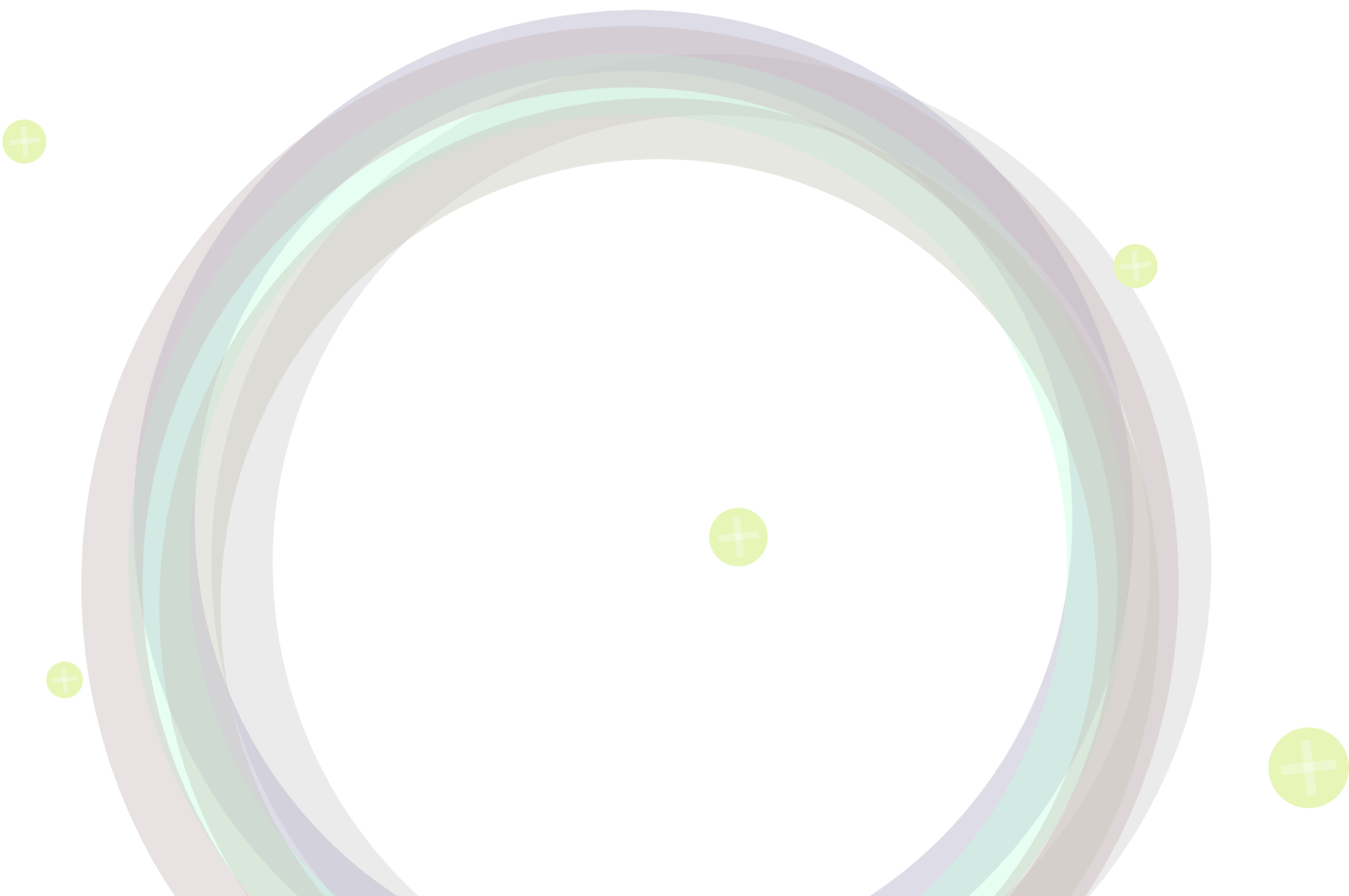
Modifications du périmètre au cours de la période

Entrées	Nom de l'entreprise
Acquisition	Veritas Portfolio GmbH KG
	SFINE Propriété à vie
	SFINE Bureaux
Création	Immobilière BCL Lille
	GACM
Sorties	Nom de l'entreprise
Cession	Immo W16 (sortie le 20 juillet)
	Banque Commerciale du Marché Nord Europe
	Nord Europe Assurances (sortie le 30 juin)
	ACMN IARD
	ACMN Vie
	CP - BK Reinsurance
	Nord Europe Life Luxembourg
	Nord Europe Retraite
	North Europe Life Belgium
	SA Partners Assurances
	OBK
	La Française Inflection Point
	TUP ou fusion
Changement de dénomination :	Nom de l'entreprise
Inflection Point Capital Management Ltd	<i>devient</i> Inflection Point by La Française



Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays	31/12/17		31/12/18	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires (milliers d'euros)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires (milliers d'euros)
BEOBANK FUNDS – BEOBANK Dynamic Fund	LUXEMBOURG	44,13 %	7 977		
CONVICTIONS MULTIFAC	LUXEMBOURG	39,37 %	50 530		
CROWN MULTIFUND SEL	LUXEMBOURG	85,14 %	6 041		
DIADEME GLOBAL SELEC	LUXEMBOURG	89,26 %	846		
EUROPIMMO MARKET	FRANCE	86,93 %	1 165		
FERI IV	FRANCE	99,00 %	606	57,50 %	4 048
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	99,40 %	536	36,90 %	9 911
INVESTCORE 2021	LUXEMBOURG	93,42 %	755		
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe GP EUR-HEDGED)	FRANCE	47,92 %	19 489		
La Française Actions Euro Couvertes (Part C)	FRANCE	96,96 %	3 226		
La Française Actions Monde	FRANCE	57,76 %	15 005		
La Française Allocation - Part F	FRANCE	40,56 %	126 154		
La Française Euro Inflation- Part B	FRANCE	52,26 %	89 684		
La Française Index Variable - Part C	LUXEMBOURG	57,69 %	74 947		
La Française Inflection Point Multi Trends	FRANCE	46,02 %	11 213		
La Française LUX - Absolute Emerging Debt - F (C) EUR	FRANCE	42,95 %	85 196		
La Française LUX - Forum Global Real Estate Securities - I (C) CHF	FRANCE	65,55 %	20 643		
La Française LUX - Inflection Point European Equity - B (C) EUR	FRANCE	69,03 %	24 401		
La Française LUX - Inflection Point Leaders Emergents - B (C) EUR	FRANCE	99,06 %	145		
La Française LUX - Inflection Point Zero Carbon - Class I EUR	FRANCE	46,68 %	79 393		
La Française LUX - JKC Asia Bond - Class I (C) EUR	FRANCE	92,55 %	4 531		
La Française LUX - JKC Asia Bond 2023 - Class I (C) USD	LUXEMBOURG			37,05 %	6 816
La Française LUX - Multi-Asset Income - R (C) EUR	FRANCE	93,93 %	2 861		
La Française LUX - Global Credit Duration Hedged - I (C) EUR	LUXEMBOURG			86,63 %	4 960
La Française Multistratégies Obligataires - Part I	FRANCE	48,07 %	106 254		
La Française Patrimoine Flexible - Part F	LUXEMBOURG	74,55 %	57 826		
La Française Profil Performance- Part I	LUXEMBOURG	75,06 %	15 267		
La Française Rendement 4X4 - Part I	FRANCE	60,50 %	4 185		
La Française Séréni Flex - Part I	FRANCE	60,25 %	105 424		
La Française Tages Event	FRANCE	51,62 %	116		
La Française Tages Stratégie Actions	FRANCE	95,48 %	1 218		
LF EUROPIMMO	FRANCE	94,96 %	232		
LF Grands Vignobles De France	FRANCE	57,72 %	9 941		
LF LUX SU ES SEC. S	LUXEMBOURG	85,85 %	3 316		
LF PREMIUM EM R	FRANCE	63,67 %	5 215		
LF REAL ESTATE VALUE ADDED	FRANCE				
LF REND GLOB 2018	FRANCE	40,29 %	6 426		
LF TAGES MULT ARB II	FRANCE	77,33 %	186		
LFIS Vision - Credit Opportunities	LUXEMBOURG	65,64 %	72 396		
LFIS Vision UCITS - Credit	LUXEMBOURG	38,51 %	85 775		
LFIS Vision UCITS - Equity Defender	LUXEMBOURG	96,60 %	3 548		
LFISVISION UCITS PREMIA ACCESS	LUXEMBOURG	89,48 %	3 577		
LFP Coussin Opportunités	LUXEMBOURG	99,73 %	16		
LFP European Fund of Funds	LUXEMBOURG	91,97 %	1 027		

Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays	31/12/17		31/12/18	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires (milliers d'euros)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires (milliers d'euros)
LFP Pierre	FRANCE	51,90 %	344 159		
LFP S&P Capital IQ Fund - LFP R2P Global Credit (Class GP C USD)	LUXEMBOURG	76,56 %	10 326		
LFP S&P Capital IQ Fund - LFP R2P Global High Yield	LUXEMBOURG	91,66 %	4 951		
MULTIMARK SPP OPCI	FRANCE	36,54 %	106 689		
MULTIMMOBILIER 2	FRANCE	85,66 %	7 007		
Newalpha Opportunites Entrepreneurs - Part I	FRANCE			49,11 %	9 289
NEXT INVEST	FRANCE			50,00 %	17 089
QUILVEST EUROPEAN	FRANCE	38,00 %	2 437		
TAGES ANAVON GB EQ	LUXEMBOURG	35,13 %	48 349		
TAGES INT FUNDS UC	LUXEMBOURG	63,00 %	21 405		
TRANSITION ENERGETI	FRANCE	61,97 %	28 316		
UFG IC FUND	LUXEMBOURG	41,36 %	29 495		
BEOBANK FUNDS – BEOBANK Dynamic Fund - Classe A	BELGIQUE			37,12 %	8 551
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			1 710 423		60 665



Principes de consolidation

Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 milliers d'euros en charges et produits et 1 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en unités de comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif – passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'élimination.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ».

Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes

IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IFRS 9 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IFRS 9. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités

opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenu variable, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité à laquelle ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III Principes comptables

Instruments financiers selon IFRS 9

Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- ▶ **Au coût amorti**, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique (modèle de collecte) ;
- ▶ **En juste valeur par capitaux propres**, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses

caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;

▶ En juste valeur par résultat, si :

- > Il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »),
- > Le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et

des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère

SPPI¹ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si, par exemple :

- ▶ Elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé ;
- ▶ Elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif, ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- ▶ Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- ▶ Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés et n'est pas fondé sur une simple intention de management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnel).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- ▶ La manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- ▶ Le mode de rémunération des gestionnaires ;
- ▶ Les fréquence, calendrier et volume des ventes des périodes précédentes ;
- ▶ La raison des ventes ;
- ▶ Les prévisions de ventes futures ;
- ▶ La manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- ▶ En lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- ▶ Proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;

- ▶ Exceptionnelles (notamment liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers, sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers, et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- ▶ La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;

1 SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

- Les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- Une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédits futures et inclut les commissions payées ou reçues, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation.

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés, lors de leur entrée au bilan, à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et, ce, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- En juste valeur par résultat, ou
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ;
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - > Les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - > Les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - > Les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Les variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, sont constatées en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- ▶ Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- ▶ Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan,

afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

| Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

| Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « Plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisée.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- ▶ Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ▶ Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- ▶ Leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe traite des instruments dérivés simples (swaps, options « vanille »...), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité

et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- ▶ Les opérations internes au groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM CIC ;
- ▶ Les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement inter-bancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA / CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire

varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- ▶ Il répond à la définition d'un dérivé ;
- ▶ L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- ▶ Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- ▶ L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement

naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- ▶ La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
 - ▶ La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004 ;
- ▶ La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- ▶ L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- ▶ La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- ▶ L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un instrument de dette classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Celle-ci peut résulter de :

- ▶ La composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- ▶ La différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en

capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels

à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- ▶ Actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- ▶ Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- ▶ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières.

Ces encours sont répartis en trois catégories :

- ▶ **Statut 1** – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir), dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- ▶ **Statut 2** – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument), dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- ▶ **Statut 3** – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarii prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des

provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- ▶ Au **niveau national**, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;
- ▶ Au **niveau régional**, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ▶ Les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- ▶ Les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuilles qui présentent un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : corporate de masse, retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ▶ Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- ▶ Comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes est noté par le système. Celui-ci se fonde sur :

- ▶ Des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ;
- ▶ Des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe reclasse immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que l'autorise la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent-bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- ▶ Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- ▶ Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- ▶ Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;

- ▶ Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent-bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- ▶ Récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- ▶ Non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

| Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

| Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « Actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

| Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépré-

ciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

| Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent

des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

| Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent notamment de prendre en compte des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- ▶ **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- ▶ **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées

de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

- ▶ **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances

cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Activités d'assurance

Les pôles Assurance du Groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En matière de présentation, le Groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02 qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'Assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans

la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placement. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'Assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomerat, autre

que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Instruments non financiers

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir, ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- ▶ Constaté une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- ▶ Décomposer les loyers entre d'une part les intérêts et, d'autre part, l'amortissement du capital appelé amortissement financier ;

- ▶ Constaté une réserve latente nette, égale à la différence entre :

- > L'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- > La valeur nette comptable des immobilisations louées,
- > La provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- ▶ Les risques opérationnels ;
- ▶ Les engagements sociaux ;
- ▶ Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ▶ Les litiges et garanties de passif ;
- ▶ Les risques fiscaux ;
- ▶ Les risques liés à l'épargne logement.

Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est enregistrée en « Gains ou pertes latents ou différés », au sein des capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les

droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- ▶ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements ;
- ▶ Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories cadre / non cadre ;
- ▶ Les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- ▶ Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- ▶ L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- ▶ La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux

propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation.

tion jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimé des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles	
Constructions - gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	10 - 30 ans
Constructions - équipements	10 - 25 ans
Agencements et installations	5 - 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 - 10 ans
Matériel de sécurité	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 5 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels acquis ou créés en interne	1 - 3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions

des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés directement dans ces rubriques.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

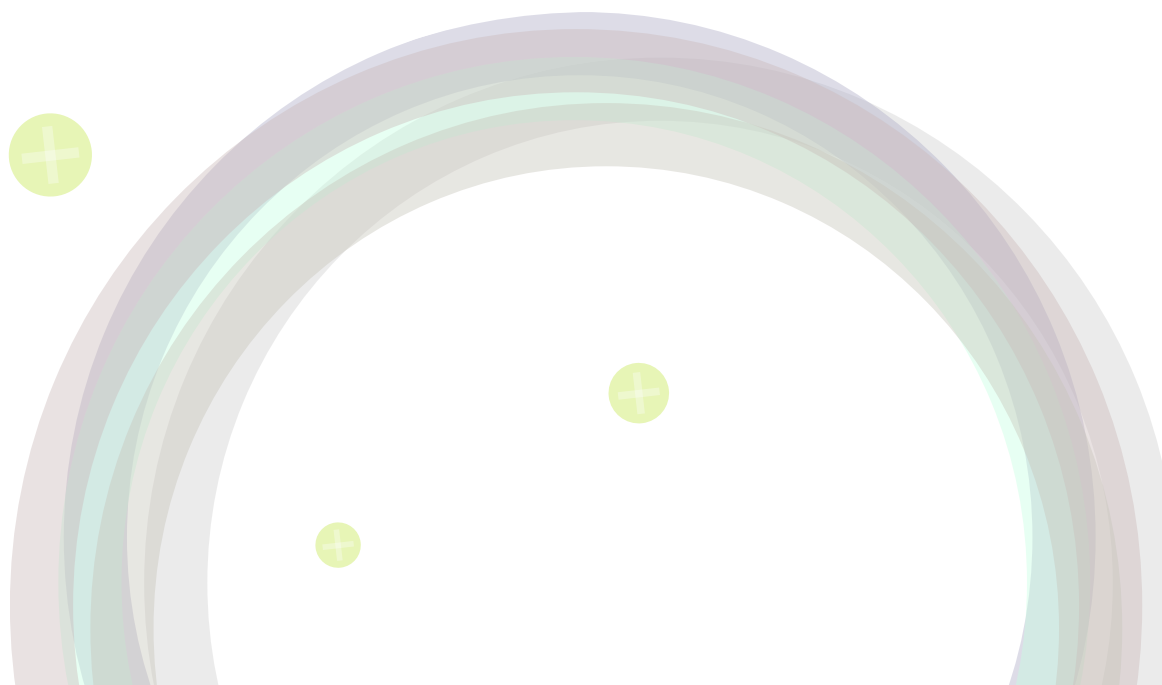
Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés,

s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».



IV Notes relatives aux postes des États Financiers

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

Attention ! Pour cette première année d'application de la norme IFRS 9, les notes présentent une comparaison entre le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2018 (c'est-à-dire le 31 décembre 2017 retraité en IFRS 9).

1. Notes relatives au bilan

NOTE 0 : Effets de la première application de la norme IFRS 9

Reclassement des actifs et passifs et impact sur leur valorisation

	Montant au 31/12/17	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti		Compte de régularisation et actifs divers	
		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	839 144	839 144			0	0	0	0		0
- Trading	291 932	291 932								0
- Instruments de capitaux propres et dettes	547 212	547 212			0	0				0
Dérivés de couverture	26 315			26 315						0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 859 673	1 094 582	714	0	2 761 278	1 138	3 812	-148		0
- Effets publics, obligations et valeurs ass.	2 822 813	114 714	714		2 708 099	0	0	-148		0
- Actions et autres T.R.V	944 718	944 718	0		0	867				0
- Participations, Parts dans les entreprises liées et ATDLT	92 142	35 150	0		53 179	271	3 812	0		0
<i>dont dépréciation</i>	-5 790					-930		-148		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 066 696	0	0	0	0	0	3 066 696	0		0
- Prêts sur les établissements de crédit	3 066 696	0	0				3 066 696	0		0
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC	0	0	0				0	0		
<i>dont dépréciation</i>	0		0					-45		
Prêts et créances sur la clientèle	16 126 376	0	0	0	0	0	16 126 376	-58 678		0
- Prêts sur la clientèle	14 717 253	0	0				14 717 253	-50 687		0
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL	1 409 123	0	0				1 409 123	-7 991		
<i>dont dépréciation</i>	-600 242						0	-600 242	-58 633	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	77 089	15 043	0		0	0	62 046	0		0
Impôts différés										15 208
Débiteurs Divers Reclassés	537 519						174 865		362 654	0
	24 532 812	1 948 769	714	26 315	2 761 278	1 138	19 433 795	-58 826	362 654	15 208
BILAN AU 01/01/18			1 949 483	26 315		2 762 416		19 374 969	362 654	15 208

	Montant au 31/12/17	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre /Dettes subordonnées		Compte de régularisation, passifs divers et provisions	
		Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	240 972	240 972								0
dont passifs financiers à la JVO	110 724	110 724								0
Dettes représentées par un titre au coût amorti	3 102 947						3 102 947	0		0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 754 486		1 754 486	0						0
Dettes envers la clientèle au coût amorti	16 717 813				16 717 813	0				0
Comptes de régularisation, passifs divers et provisions	1 258 687		153 188		1 214				1 104 287	-3 829
Dettes subordonnées au coût amorti	812 845						812 845	0		0
BILAN AU 01/01/18	23 887 750	240 972	1 907 674	0	16 719 027	0	3 915 792	0	1 104 287	-3 829

Impact sur les capitaux propres

	Capitaux propres comptables	Dont réserves consolidées	Dont OCI
Au 31/12/17 hors IFRS 9	3 033 962	1 394 046	85 463
• Effet des reclassements à la JVPR	0	78 680	-78 680
• Effet des reclassements à la JVCP	2 068	0	2 068
• Effet des reclassements au coût amorti	0	0	0
Reprise dépréciation collective IAS39	23 682	23 682	0
Autres dépréciations	18 562	18 562	0
Dépréciation S1	-50 693	-50 693	0
Dépréciation S2	-47 747	-47 747	0
Divers	983	983	0
Effet d'impôts différés	15 208	1 325	13 883
AU 01/01/18 APRÈS APPLICATION D'IFRS9	2 996 025	1 418 838	22 734

NOTE 1 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Caisse, Banques centrales - actif				
Banques centrales	890 326	747 673	142 653	19,08 %
dont réserves obligatoires	0	397 594	-397 594	-100,00 %
Caisse	91 801	84 714	7 087	8,37 %
TOTAL	982 127	832 387	149 740	17,99 %

NOTE 2 - Actifs financiers au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 592 807	3 238 814	353 993	10,93 %
Prêts et créances sur la clientèle	16 579 721	16 070 445	509 276	3,17 %
Titres au coût amorti	146 606	65 710	80 896	123,11 %
TOTAL	20 319 134	19 374 969	944 165	4,87 %

2a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Créances saines (S1/S2)	3 569 361	3 219 924	349 437	10,85 %
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	2 089 023	1 895 448	193 575	10,21 %
Autres comptes ordinaires	378 506	144 867	233 639	161,28 %
Prêts	500 000	529 184	-29 184	-5,51 %
Autres créances	243 550	293 823	-50 273	-17,11 %
Pensions	358 282	356 602	1 680	0,47 %
• Créances rattachées	23 456	18 935	4 521	23,88 %
• Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-10	-45	35	-77,78 %
TOTAL	3 592 807	3 238 814	353 993	10,93 %

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

2b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Créances saines (S1/S2)	14 837 053	14 391 884	445 169	3,09 %
• Créances commerciales	3 442	11 862	-8 420	-70,98 %
• Autres concours à la clientèle	14 804 234	14 349 761	454 473	3,17 %
- Crédits à l'habitat	8 344 759	8 019 096	325 663	4,06 %
- Autres concours et créances diverses	6 459 475	6 330 665	128 810	2,03 %
• Créances rattachées	29 377	30 261	-884	-2,92 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	861 175	916 763	-55 588	-6,06 %
Créances brutes	15 698 228	15 308 647	389 581	2,54 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-86 742	-85 929	-813	0,95 %
Autres dépréciations (S3)	-495 329	-553 405	58 076	-10,49 %
Prêts sur la clientèle	15 116 157	14 669 313	446 844	3,05 %
Location financement (investissement net)	1 435 514	1 370 517	64 997	4,74 %
• Mobilier	1 079 903	975 050	104 853	10,75 %
• Immobilier	355 611	395 467	-39 856	-10,08 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	47 519	50 156	-2 637	-5,26 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-9 087	-7 991	-1 096	13,72 %
Autres dépréciations (S3)	-10 382	-11 550	1 168	-10,11 %
Location financement	1 463 564	1 401 132	62 432	4,46 %
TOTAL	16 579 721	16 070 445	509 276	3,17 %
dont prêts subordonnés ⁽¹⁾	150 000	0	150 000	n.s.

⁽¹⁾ Prêt subordonné octroyé à ACMN VIE précédemment éliminé dans le cadre de l'intégration globale de l'entité

Opérations de location financement avec la clientèle

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Valeur brute comptable	1 420 673	176 299	-111 591	-2 348	1 483 033
Dépréciations des loyers non recouvrables	-19 541	-9 211	8 856	427	-19 469
Valeur nette comptable	1 401 132	167 088	-102 735	-1 921	1 463 564

2c - Titres au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Titres	146 802	65 827	80 975	123,01 %
• - Effets publics	0	0	0	n.s.
• - Obligations et autres titres de dettes	146 802	65 827	80 975	123,01 %
- Cotés	0	0	0	n.s.
- Non cotés	146 802	65 827	80 975	123,01 %
Créances rattachées	0	31	-31	-100,00 %
TOTAL BRUT	146 802	65 858	80 944	122,91 %
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	0	0	0	n.s.
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)		-196	-148	32,43 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	n.s.
TOTAL NET	146 606	65 710	80 896	123,11 %

NOTE 3 - Passifs financiers au coût amorti

3a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Banques centrales	0	0	0	n.s.
Dettes envers les établissements de crédit	1 947 293	1 907 674	39 619	2,08 %
Autres comptes ordinaires	26 691	53 950	-27 259	-50,53 %
Emprunts	702 613	513 712	188 901	36,77 %
Autres dettes	56 071	181 244	-125 173	-69,06 %
Pensions	1 158 281	1 156 603	1 678	0,15 %
Dettes rattachées	3 637	2 165	1 472	67,99 %

3b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Comptes d'épargne à régime spécial	12 222 350	11 801 184	421 166	3,57 %
• à vue	9 828 003	9 537 480	290 523	3,05 %
• à terme	2 394 347	2 263 704	130 643	5,77 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	4 449	5 046	-597	-11,83 %
Sous-total	12 226 799	11 806 230	420 569	3,56 %
Comptes à vue	5 058 541	4 605 119	453 422	9,85 %
Comptes et emprunts à terme	264 977	304 996	-40 019	-13,12 %
Dettes rattachées	3 530	1 468	2 062	140,46 %
Autres dettes	985	1 214	-229	-18,86 %
Sous-total	5 328 033	4 912 797	415 236	8,45 %
TOTAL	17 554 832	16 719 027	835 805	5,00 %

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Bons de caisse	39 345	39 716	-371	-0,93 %
TMI & TCN	1 777 993	1 781 744	-3 751	-0,21 %
Emprunts obligataires	1 100 701	1 263 438	-162 737	-12,88 %
Dettes rattachées	13 880	18 049	-4 169	-23,10 %
TOTAL	2 931 919	3 102 947	-171 028	-5,51 %

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Dettes subordonnées	663 801	660 749	3 052	0,46 %
Emprunts participatifs	0	0	0	n.s.
Dettes subordonnées à durée indéterminée	150 000	144 986	5 014	3,46 %
Autres dettes	0	0	0	n.s.
Dettes rattachées	7 271	7 110	161	2,26 %
TOTAL	821 072	812 845	8 227	1,01 %

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

En million d'euros

Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE	2004	150 000	150 000	-
TSR Structurés CFCMNE (8 lignes)	2014	41 600	41 600	2024
TSR Structurés CFCMNE (2 lignes)	2014	174 166	174 166	2026
TSR Structurés CFCMNE (3 lignes)	2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)	2015	39 983	39 983	2027
TSR Structuré CFCMNE (1 ligne)	2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)	2016	300 000	300 000	2026
Autres			3 052	
Dettes rattachées			7 271	
TOTAL			821 072	

NOTE 4 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Effets publics	497 267	498 481	-1 214	-0,24 %
Obligations et autres titres de dettes	2 176 047	2 190 560	-14 513	-0,66 %
• Cotés	1 563 364	1 749 446	-186 082	-10,64 %
• Non cotés	612 683	441 114	171 569	38,89 %
Créances rattachées	15 396	20 259	-4 863	-24,00 %
Sous-total brut titres de dettes	2 688 710	2 709 300	-20 590	-0,76 %
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0	0	n.s.
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-790	-1 201	411	-34,22 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	n.s.
Sous-total net titres de dettes	2 687 920	2 708 099	-20 179	-0,75 %
Actions et autres instruments de capitaux propres	3 837	867	2 970	342,56 %
• Cotés	0	0	0	n.s.
• Non cotés	3 837	867	2 970	342,56 %
Titres immobilisés	63 433	53 451	9 982	18,68 %
• Titres de participations	19 301	24 729	-5 428	-21,95 %
• Autres titres détenus à long terme	6 619	4 289	2 330	54,33 %
• Parts dans les entreprises liées	37 513	24 433	13 080	53,53 %
Sous-total instruments de capitaux propres	67 270	54 318	12 952	23,84 %
TOTAL	2 755 190	2 762 417	-7 227	-0,26 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>3 134</i>	<i>71 290</i>	<i>-68 156</i>	<i>-95,60 %</i>
<i>Dont titres de participation cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
CCCM Paris	Non coté	13 %	661 087	4 700 419	16 307	8 610

Données au 31/12/2018.

NOTE 5 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	01/01/18	Acquisition / production	Vente / remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31/12/18
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Établissements de crédit soumis	3 238 859	135 476	-948 343	-8 893	-504	1 176 222	3 592 817
• Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 238 709	132 859	-948 343	-8 893	-504	1 176 222	3 590 050
• Aux pertes attendues à terminaison (S2)	150	2 617	0	0	0	0	2 767
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	16 729 320	4 067 394	-3 021 463	-712 376	160 990	-42 604	17 181 261
• Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	14 611 650	3 852 149	-2 360 537	-733 837	65 571	-242 944	15 192 052
• Aux pertes attendues à terminaison (S2)	1 150 751	192 112	-608 474	82 640	22 593	240 893	1 080 515
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	965 546	22 364	-51 241	-60 487	72 826	-41 312	907 696
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	1 373	769	-1 211	-692	0	759	998
Actifs financiers au coût amorti - titres soumis	65 858	143 089	-62 140	0	0	-5	146 802
• Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	65 710	143 089	-62 140	148	0	-5	146 802
• Aux pertes attendues à terminaison (S2)	148	0	0	-148	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	2 763 618	759 019	-758 006	0	0	-8 651	2 755 980
• Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 763 618	759 019	-758 006	0	0	-8 651	2 755 980
• Aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• Aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	22 797 655	5 104 978	-4 789 952	-721 269	160 486	1 124 962	23 676 860

* Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

** Dont transfert de Buckets

5b. Cadrage des dépréciations

	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Établissements de crédit	-45	-8	4	0	39	-10
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-658 875	-83 653	155 710	-37 625	22 903	-601 540
Actifs financiers au coût amorti - titres	-148	-49	0	0	1	-196
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-1 201	-35	447	0	-1	-790
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-660 269	-83 745	156 161	-37 625	22 942	-602 536
	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
IFRS 9						
Prêts et créances Établissements de crédit	-45	-8	4	0	39	-10
• Pertes attendues à 12 mois (S1)	-45	0	4	0	39	-2
• Pertes attendues à terminaison (S2)	0	-8	0	0	0	-8
Prêts et créances clientèle	-658 875	-83 653	155 710	-37 625	22 903	-601 540
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	-4	-58	0	0	0	-62
• Pertes attendues à 12 mois (S1)	-47 831	-21 183	13 457	3 295	5 071	-47 191
• Pertes attendues à terminaison (S2)	-46 089	-16 501	13 979	-8 771	8 744	-48 638
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0
• Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-564 955	-45 969	128 274	-32 149	9 088	-505 711
Actifs financiers au coût amorti - titres	-148	-49	0	0	1	-196
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0	0
• Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	-49	0	0	-147	-196
• Pertes attendues à terminaison (S2)	-148	0	0	0	148	0
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	-1 201	-35	447	0	-1	-790
• Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 201	-35	447	0	-1	-790
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-660 269	-83 745	156 161	-37 625	22 942	-602 536

NOTE 6 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/18				01/01/18			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	23 423	355 508	852 914	1 231 845	122 661	352 118	1 305 433	1 780 212
• Effets publics	0	355 508	15 814	371 322	0	352 118	15 757	367 875
• Obligations et autres titres de dettes	23 423	0	833 149	856 572	122 661	0	1 252 200	1 374 861
- Cotés	0	0	681	681	0	0	1 330	1 330
- Non cotés	23 423	0	832 468	855 891	122 661	0	1 250 870	1 373 531
dont OPC	23 423	0	615 376	638 799	122 661	0	1 057 908	1 180 569
• Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	2 326	2 326
- Cotés	0	0	0	0	0	0	2 146	2 146
- Non cotés	0	0	0	0	0	0	180	180
• Titres immobilisés	0	0	3 951	3 951	0	0	35 150	35 150
- Titres de participations	0	0	3 922	3 922	0	0	3 604	3 604
- Autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	31 531	31 531
- Autres titres immobilisés	0	0	29	29	0	0	15	15
Instruments dérivés	144 519	0	0	144 519	169 271	0	0	169 271
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	167 942	355 508	852 914	1 376 364	291 932	352 118	1 305 433	1 949 483

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 356 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	123 065	130 248	-7 183	-5,51 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽¹⁾	547 236	110 724	436 512	394,23 %
TOTAL	670 301	240 972	429 329	178,17 %

⁽¹⁾ Dont 361 millions d'augmentation liée aux émissions du SPV Jarna acquises par les compagnies d'assurance qui ne sont plus éliminées du fait de la fusion

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Instruments dérivés de transaction	123 065	130 248	-7 183	-5,51 %
TOTAL	123 065	130 248	-7 183	-5,51 %

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/18			01/01/18		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis ⁽¹⁾	547 236	527 611	19 625	110 724	94 238	16 486
TOTAL	547 236	527 611	19 625	110 724	94 238	16 486

⁽¹⁾ Dont 361 millions d'augmentation liée aux émissions du SPV Jarna acquises par les compagnies d'assurance qui ne sont plus éliminées du fait de la fusion

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31/12/18			01/01/18		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	6 985 798	143 100	123 065	7 347 343	169 271	130 248
• Swaps	6 199 097	84 557	113 599	6 448 343	153 086	89 149
• Autres contrats fermes	786 701	590	0	899 000	0	0
• Options et instruments conditionnels	0	59 133	9 466	0	16 185	41 099
Instrument de change	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	13 921	239	0	0	0	0
• Options et instruments conditionnels	13 921	239	0	0	0	0
TOTAL	6 999 719	144 519	123 065	7 347 343	169 271	130 248

NOTE 7 - Couverture
7a - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de couverture	31/12/18			01/01/18		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 960 950	15 094	51 763	3 295 050	26 175	60 697
• Swaps	1 980 850	15 094	51 763	2 304 850	26 175	60 697
• Autres contrats fermes	980 100	0	0	990 200	0	0
• Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	615 700	129	17 356	645 700	140	23 143
• Swaps	615 700	129	17 356	645 700	140	23 143
• Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
• Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 576 650	15 223	69 119	3 940 750	26 315	83 840

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (-95 milliers d'euros comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») cf note 22.

7b - Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
d'actifs financiers	28 370	22 236	6 134	27,6 %
de passifs financiers	0	2 320	-2 320	-100,0 %

7c - Éléments micro - couverts en juste valeur

Éléments couverts à l'Actif

	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	31/12/18
Actifs financiers à la JVCP	28 270	13 421	(3 026)		0
TOTAL	28 270	13 421	(3 026)		0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture sur l'exercice

Éléments couverts au Passif

	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	31/12/18
Dettes représentées par un titre	228 847	9 847	(6 163)		0
TOTAL	228 847	9 847	(6 163)		0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture sur l'exercice

7d - Éléments micro-couverts en flux de trésorerie

Couvertures liées à des actifs

	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Dont réévaluation de l'exercice*	Dont Réserve de couverture de flux de trésorerie liée à la cessation de couverture	31/12/18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0		0
Prêts et créances sur la clientèle	0	0		0
Actifs financiers à la JVCP	0	0		0
TOTAL	0	0		0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture

Couvertures liées à des passifs

	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Dont réévaluation de l'exercice*	Dont Réserve de couverture de flux de trésorerie liée à la cessation de couverture	31/12/18
Dettes représentées par un titre	(14 468)	5 425		0
TOTAL	(14 468)	5 425		0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture

NOTE 8- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance (IAS 39)

Cette note est sans objet du fait du reclassement au 31 décembre 2017 de ces postes en application de la norme IFRS 5. Au 31 décembre 2018, l'assurance figure dans les postes relatifs à la mise en équivalence.

NOTE 9- Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/18	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	2 069 870	621 887	63 433	2 755 190
• Effets publics et valeurs assimilées	501 401	0	0	501 401
• Obligations et autres titres de dettes	1 568 469	618 050	0	2 186 519
• Actions et autres instruments de capitaux propres	0	3 837	0	3 837
• Participations et ATDLT	0	0	25 920	25 920
• Parts entreprises liées	0	0	37 513	37 513
Transaction / JVO /Autres	479 341	892 398	4 625	1 376 364
• Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	355 508	0	0	355 508
• Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	15 814	0	0	15 814
• Obligations et autres titres de dettes - Transaction	23 423	0	0	23 423
• Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	84 596	747 678	875	833 149
• Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	201	3 750	3 951
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	144 519	0	144 519
Instruments dérivés de couverture	0	15 223	0	15 223
TOTAL	2 549 211	1 529 508	68 058	4 146 777
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	739 420	0	739 420
• Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	547 236	0	547 236
• Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	123 065	0	123 065
Instruments dérivés de couverture	0	69 119	0	69 119
TOTAL	0	739 420	0	739 420

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31/12/18	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9									
Juste valeur par capitaux propres	91 537	28 444	2 028	-14 104	0	-3 698	0	-40 774	63 433
• Participations et ATDLT	35 574	9 660	1 500	-14 104	0	-3 698	0	-3 012	25 920
• Parts entreprises liées	55 963	18 784	528	0	0	0	0	-37 762	37 513
Transaction / JVO /Autres	0	15	0	-1 190	-3	4 497	1 306	0	4 625
• Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	0	0	0	0	-3	878	0	0	875
• Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	15	0	-1 190	0	3 619	1 306	0	3 750
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	91 537	28 459	2 028	-15 294	-3	799	1 306	-40 774	68 058

NOTE 10 - Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/18	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	169 916	-10 174	159 742	-113 049	0	-38 026	8 667
Pensions	365 493	0	365 493	-358 580	0	-6 849	64
TOTAL	535 409	-10 174	525 235	-471 629	0	-44 875	8 731

31/12/18	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	202 358	-10 174	192 184	-113 039	0	-44 166	34 979
Pensions	1 158 509	0	1 158 509	-358 581	-800 000	0	-72
TOTAL	1 360 867	-10 174	1 350 693	-471 620	-800 000	-44 166	34 907

31/12/17	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	195 586	0	195 586	-96 453	0	-58 703	40 430
Pensions	360 560	0	360 560	-175 294	0	0	185 266
TOTAL	556 146	0	556 146	-271 747	0	-58 703	225 696

31/12/17	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	214 088	0	214 088	-96 453	0	-74 650	42 985
Pensions	1 156 826	0	1 156 826	-175 294	-800 000	0	181 532
TOTAL	1 370 914	0	1 370 914	-271 747	-800 000	-74 650	224 517

NOTE 11 - Impôts

11a - Impôts courants

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Actif (par résultat)	102 468	97 030	5 438	5,6 %
Passif (par résultat)	64 504	63 869	635	1,0 %

11b - Impôts différés

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Actif (par résultat)	43 883	60 187	-16 304	-27,1 %
Actif (par capitaux propres)	5 915	91	5 824	n.s.
Passif (par résultat)	703	18 989	-18 286	-96,3 %
Passif (par capitaux propres)	48	-484	532	-109,9 %

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/18		01/01/18	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur	52 841	3 794	70 012	28 239
• PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	3 091	0	9 250
• autres gains/pertes latents ou différés	8 958		9 825	0
• provisions	45 510	-9	44 764	0
• réserve latente de location financement		1 591	0	5 803
• autres décalages temporaires	-1 627	-879	15 423	13 186
Compensation	-3 043	-3 043	-9 734	-9 734
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	49 798	751	60 278	18 505

NOTE 12- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

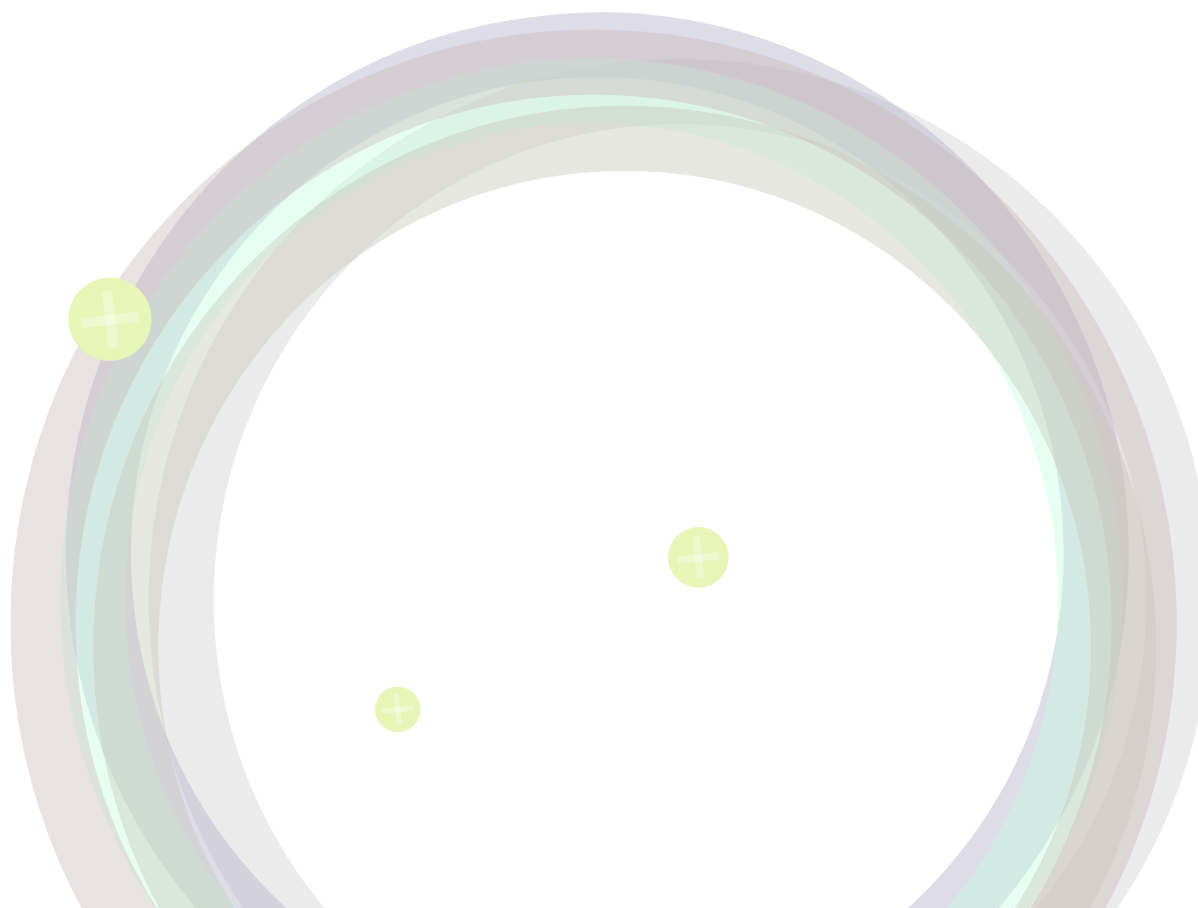
12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	12 995	24 472	-11 477	-47 %
Comptes d'ajustement sur devises	1	0	1	n.s.
Produits à recevoir	30 359	19 463	10 896	56 %
Comptes de régularisation divers	162 986	95 078	67 908	71 %
Sous-total	206 341	139 013	67 328	48 %
Autres actifs				
Débiteurs divers	217 759	221 368	-3 609	-2 %
Stocks et assimilés	2 301	2 272	29	1 %
Autres emplois divers	32 351	0	32 351	n.s.
Sous-total	252 411	223 641	28 770	13 %
TOTAL	458 752	362 654	96 098	26 %

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	172	2 886	-2 714	-94 %
Comptes d'ajustement sur devises	250	34	216	635 %
Charges à payer	124 963	91 868	33 095	36 %
Produits constatés d'avance	51 252	66 503	-15 251	-23 %
Comptes de régularisation divers	148 134	63 599	84 535	133 %
Sous-total	324 771	224 890	99 881	44 %
Autres passifs				
Versements restant à effectuer sur titres	235 558	283 019	-47 461	-17 %
Créditeurs divers	300 104	449 137	-149 033	-33 %
Sous-total	535 662	732 156	-196 494	-27 %
TOTAL	860 433	957 046	-96 613	-10 %

Le montant des « Versements restant à effectuer sur titres » publié en 2017 était de 148 508 milliers d'euros ; l'écart, soit 134 511 milliers d'euros, provient de la correction d'erreur sur le traitement des engagements vis-à-vis des minoritaires du Groupe La Française.



| 12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %	31/12/17
ACTIF					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 078		5 078	n.s.	12 333 448
Actifs financiers disponibles à la vente			0	n.s.	3 337 760
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 259		50 259	n.s.	217 848
Prêts et créances sur la clientèle	3		3	n.s.	62 832
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques		16 033 688	-16 033 688	-100,00 %	
Comptes de régularisation	20 855		20 855	n.s.	81 800
Participations dans les entreprises MEE		17 594	-17 594	-100,00 %	17 594
Immobilisations	10 114	1 757	8 357	475,64 %	1 757
Écarts d'acquisition		5 640	-5 640	-100,00 %	5 640
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	86 309	16 058 679	-15 972 370	-99,46 %	16 058 679
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit	17 773		17 773	n.s.	2 331
Dettes envers la clientèle	3 498		3 498	n.s.	85 413
Comptes de régularisation et autres passifs	26 098		26 098	n.s.	1 962 417
Provisions techniques des contrats d'assurance			0	n.s.	12 895 389
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		15 095 565	-15 095 565	-100,00 %	
Provisions	67	3 926	-3 859	-98,29 %	3 926
Dettes subordonnées			0	n.s.	150 015
DETTES LIÉES AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	47 436	15 099 491	-15 052 055	-99,69 %	15 099 491

	31/12/18	31/12/17 reclassé IFRS 5	Variation	Variation %
RÉSULTAT				
Produits d'intérêts et assimilés	79	10 764	-10 685	-99,27 %
Charges d'intérêts et assimilés	-10	-7 231	7 221	-99,86 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat	-610	17 496	-18 106	-103,49 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-3 103	3 103	-100,00 %
Produits des autres activités	81 548	1 467 057	-1 385 509	-94,44 %
Charges des autres activités	-18 857	-1 287 420	1 268 563	-98,54 %
Frais généraux	-30 530	-63 592	33 062	-51,99 %
Résultat sur entités conso (cession...)	11 239	0	11 239	n.s.
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	35 631	101	35 530	n.s.
Impôts sur le résultat	-10 505	-53 999	43 494	-80,55 %
GAINS ET PERTES NETS D'IMPÔT SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES	67 985	80 073	-12 088	-15,10 %

Les informations se rapportant au bilan concernaient en 2017 les entités d'assurances et, pour 2018, elles traduisent les prochaines cessions d'entités du pôle Gestion pour Compte de Tiers (CD Partenaires, LFIS, UGP) ainsi que celle de Theia.

En ce qui concerne le résultat, 2017 se rapporte également aux entités d'assurances et 2018 reprend d'une part le résultat du pôle NEA jusqu'à sa perte de contrôle, à la fin du mois de juin 2018 ainsi que le résultat de cession de l'opération de fusion avec GACM et, d'autre part, le résultat des entités destinées à être cédées dans l'année à venir.

NOTE 13 - Participation dans les entreprises mises en équivalence
13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31/12/18	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable							
GACM		France	10,22 %	1 005 981	36 568	34 362	n.c.
2A		France	20,00 %	-62	125	0	n.c.
Alger Management LTD		Grande-Bretagne	50,00 %	68	-280	0	n.c.
FCT LFP Créances Immobilières		France	27,09 %	237	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont		France	33,73 %	14 203	1 183	613	n.c.
JKC Capital Management Limited		Hong Kong	50,00 %	1 789	2	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation		France	26,50 %	2 576	525	265	n.c.
TAGES Capital LLP		Grande-Bretagne	19,00 %	755	250	922	n.c.
Euro Information SAS		France	10,15 %	135 022	11 303	315	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur Tages et Alger) ⁽²⁾				447			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾				356			n.c.
Nouvelles expertises et talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾				1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) ⁽²⁾				273 691			n.c.
TOTAL				1 436 320	49 676	36 477	
	01/01/18	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable							
Euro Information		France	10,15 %	124 040	10 026	315	n.c.
Siparex Proximité Innovation		France	25,72 %	2 316	295	265	n.c.
SA Partners Assurances		Belgique	49,00 %	0	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont		France	32,73 %	13 672	1 177	545	n.c.
Inflection Point Capital management Ltd (intégration globale en 2017)		Grande-Bretagne	97,05 %	0	-1 193	0	n.c.
JKC Capital Management Ltd		Hong Kong	48,52 %	1 710	777	0	n.c.
Tages Capital LLP		Grande-Bretagne	24,26 %	1 586	957	759	n.c.
2A		France	19,41 %	-187	-136	0	n.c.
Alger Management Ltd		Grande-Bretagne	48,52 %	348	-197	0	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur Tages et Alger) ⁽²⁾				447			n.c.
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances) ⁽²⁾				0			n.c.
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾				1 257			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾				356			n.c.
TOTAL				145 545	11 707	1 884	

(1) En trésorerie et en actions

(2) Conformément à IAS28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

	31/12/18	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable							
GACM		116 087 666	1 719 754	1 166 829	805 660	948 189	10 274 033
2A		10 534	11 113	601	626	-	-308
Alger Management LTD		1 990	3 917	-495	-495	-	122
FCT LFP Créances Immobilières		95 078	615	-	-	-	875
Groupe Cholet-Dupont		277 756	22 613	6 645	3 508	-	42 110
JKC Capital Management Limited		38 932	21 780	103	31	-	32 085
Siparex Proximité Innovation		16 697	14 176	2 585	1 981	-	9 717
TAGES Capital LLP		7 111	9 155	1 318	1 318	-	3 973
Euro Information SAS		1 494 765	1 278 865	164 249	111 640	-	1 288 167
	01/01/18	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable							
Euro Information		1 364 883	1 123 808	165 073	98 694	90 108	1 179 631
Siparex Proximité Innovation		15 411	13 023	1 649	1 115	-304	8 735
SA Partners Assurances		135 485	4 897	133	207	3 136	32 050
Groupe Cholet-Dupont		307 897	20 700	5 243	3 488	-	40 536
JKC Capital Management Ltd		50 100	33 220	15 622	13 675	-	32 054
Tages Capital LLP		12 087	13 485	3 826	3 826	-	6 343
2A		7 998	10 203	-690	-678	-	-934
Alger Management Ltd		1 536	3 329	-345	-345	-	617

NOTE 14 - Immeubles de placement

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Coût historique	83 255	12 412	-23 373	-9 283	63 011
Amortissement et dépréciation	-35 558	-2 047	6 808	662	-30 135
MONTANT NET	47 697	10 365	-16 565	-8 621	32 876

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 78 288 milliers d'euros au 31/12/18 ; elle était de 107 892 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elle est déterminée à dire d'expert.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles et incorporelles
15a - Immobilisations corporelles

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Coût historique					
Terrains d'exploitation	14 904	0	-2 499	10	12 415
Constructions d'exploitation	187 328	3 419	-17 574	54 602	227 775
Autres immobilisations corporelles	285 157	90 147	-2 958	-52 238	320 109
Total	487 389	93 566	-23 031	2 374	560 299
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-111 914	-12 044	8 642	-40 330	-155 646
Autres immobilisations corporelles	-192 511	-12 056	1 829	41 512	-161 226
Total	-304 425	-24 100	10 471	1 182	-316 872
MONTANT NET	182 964	69 466	-12 560	3 556	243 427

Dont immeubles loués en location financement

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Valeur comptable brute	202 232	3 419	-20 073	54 612	240 190
Amortissements et dépréciations	-111 914	-12 044	8 642	-40 330	-155 646
TOTAL	90 318	-8 625	-11 431	14 282	84 544

15b - Immobilisations incorporelles

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	77 804	0	0	-73 342	4 462
Immobilisations acquises	70 683	4 939	-6 136	78 035	147 521
• logiciels	40 012	189	-625	76 491	116 067
• autres	30 671	4 750	-5 511	1 544	31 454
Total	148 487	4 939	-6 136	4 693	151 983
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	-75 244	-958	0	74 410	-1 792
Immobilisations acquises	-45 201	-1 857	4 993	-79 285	-121 350
• logiciels	-36 293	-1 298	625	-76 138	-113 104
• autres	-8 908	-559	4 368	-3 147	-8 246
Total	-120 445	-2 815	4 993	-4 875	-123 142
MONTANT NET	28 042	2 124	-1 143	-182	28 841

NOTE 16 - Écart d'acquisition

	01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/18
Écart d'acquisition brut	199 190	8 311	-12 483	0	195 018
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
ÉCART D'ACQUISITION NET	197 275	8 311	-12 483	0	193 103

Détail des écarts d'acquisition

Unités de Gestion de Trésorerie (U.G.T.)	Valeur de l'EA au 01/01/18	Augmentation	Diminution	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/18
Bancassurance Belgique	2 343	0	-316	0	2 027
Assurances	12 167	0	-12 167	0	0
Gestion pour Compte de Tiers	182 041	8 311	0	0	190 352
Services et autres	724	0	0	0	724
TOTAL	197 275	8 311	-12 483	0	193 103

Une approche multi-méthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 99 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur, établie par un cabinet extérieur, a été déterminée selon une approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » est comprise entre 333 millions d'euros et 1 099 millions d'euros.

NOTE 17 - Provisions et passifs éventuels**17a - Provisions**

	01/01/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Variations de juste valeur	Autres variations	31/12/18
Provisions pour risques	13 506	9 677	-29	-4 797	0	-311	18 046
Sur engagements de garantie	1 830	398	0	-603	0	0	1 625
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>900</i>	<i>240</i>	<i>0</i>	<i>-333</i>	<i>0</i>	<i>-154</i>	<i>653</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 152</i>	<i>259</i>	<i>0</i>	<i>-1 032</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>379</i>
Sur engagements de financement	924	0	0	0	0	-924	0
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>716</i>	<i>796</i>	<i>0</i>	<i>-451</i>	<i>0</i>	<i>68</i>	<i>1 129</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>358</i>	<i>202</i>	<i>-3</i>	<i>-327</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>232</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	1 200	2 300	0	0	0	92	3 592
Provisions pour litiges	2 002	5 043	-26	-923	0	-1 202	4 894
Provisions pour risques sur créances diverses	4 424	439	0	-1 128	0	1 807	5 542
Autres provisions	25 413	2 826	-5 331	-3 155	0	236	19 989
Provision pour épargne logement	12 264	2 310	0	0	0	2	14 576
Provisions pour éventualité diverses	5 787	137	-147	-977	0	-137	4 663
Autres provisions	7 362	379	-5 184	-2 178	0	371	750
Provisions pour engagements de retraite	104 491	3 538	-417	-1 705	3 240	-895	108 252
TOTAL	143 410	16 041	-5 777	-9 657	3 240	-970	146 287

	31/12/16	Dotations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Variations de juste valeur	Autres variations	31/12/17
Provisions pour risques	9 847	5 924	-316	-7 102	0	2 025	10 378
Sur engagements par signature	1 301	1 033	0	-506	0	0	1 828
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Sur engagements de financement et de garantie	3 176	0	0	-2 892	0	640	924
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	0	0	0	0	0	0	0
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	1 200	0	0	0	0	1 200
Provisions pour litiges	3 203	564	-316	-1 553	0	104	2 002
Provisions pour risques sur créances diverses	2 167	3 127	0	-2 151	0	1 281	4 424
Autres provisions	39 452	6 480	-3 184	-7 712	0	-2 664	32 372
Provision pour épargne logement	12 169	387	0	-292	0	0	12 264
Provisions pour éventualité diverses	24 342	1 672	-3 184	-7 420	0	-2 664	12 746
Autres provisions	2 941	4 421	0	0	0	0	7 362
Provisions pour engagements de retraite	117 489	5 919	55	-7 551	-10 363	-1 058	104 491
TOTAL	166 788	18 323	-3 445	-22 365	-10 363	-1 697	147 241

La variation de juste valeur est liée à l'évolution des écarts actuariels sur les Indemnités de Fin de Carrière.

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	1 489 787	327 324	271 825	2 088 936
Montant des provisions sur PEL	12 070	2 098	47	14 214
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				226 016
Montant des provisions sur CEL				194
Dotations Provisions EL				2 312
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				11 821
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				166

Engagements de retraite et avantages similaires

	01/01/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de juste valeur	Autres variations	31/12/18
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	99 679	3 538	-1 737	3 240	-1 163	103 557
Compléments de retraite	1 784	0	-228	0	268	1 824
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	3 028	0	-157	0	0	2 871
TOTAL COMPTABILISÉ	104 491	3 538	-2 122	3 240	-895	108 252
	31/12/16	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de juste valeur	Autres variations	31/12/17
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	112 841	5 670	-7 411	-10 363	-1 058	99 679
Compléments de retraite	1 535	249	0	0	0	1 784
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	3 113	0	-85	0	0	3 028
TOTAL COMPTABILISÉ	117 489	5 919	-7 496	-10 363	-1 058	104 491

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus).

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	31/12/18	01/01/18
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,50 %	1,20 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,73 %	1,51 %

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	01/01/18	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/18
Engagements	193 654	1 234	10 279		-5 485	3 805	-8 710	-46	194 732
Contrat d'assurance hors Groupe et actifs gérés en externe	93 975	1 145	0	6 314		-4 920	-5 340		91 174
PROVISION	99 679	88	10 279	-6 314	-5 485	8 725	-3 370	-46	103 557
Variation de la dette actuarielle	31/12/16	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/17
Engagements	202 293	1 974	9 081		-11 494	4 006	-11 151	-1 055	193 654
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	89 452	1 069		5 788		2 921	-5 255		93 975
PROVISION	112 841	905	9 081	-5 788	-11 494	1 085	-5 896	-1 055	99 679

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 12,45 millions d'euros / une augmentation de 12,18 millions d'euros de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	01/01/18	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31/12/18
Juste valeur des actifs du régime	93 975	-4 920	1 145	6 314	-5 340	91 174

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/16	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31/12/17
Juste valeur des actifs du régime	89 452	2 921	1 069	5 788	-5 255	93 975

Détails de la juste valeur des actifs du régime au 31/12/18	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	35 052	26 065	0	0	61 117
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	6 328	23 729	30 057
TOTAL	35 052	26 065	6 328	23 729	91 174

Détails de la juste valeur des actifs du régime 01/01/18	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	35 447	28 807	0	0	64 254
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	6 439	23 282	29 721
TOTAL	35 447	28 807	6 439	23 282	93 975

La colonne « Autres » du détail des actifs correspond essentiellement à la trésorerie disponible à la date d'arrêté.

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne pondérée
Indemnités de fin de carrière	14,20

17b - Passifs éventuels

Néant

NOTE 18 - Réserves liées au capital et réserves

18a - Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Capital et réserves liées au capital	1 307 016	1 277 830	29 186	2 %
Capital	1 304 266	1 275 080	29 186	2 %
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0 %
Réserves consolidées	1 479 422	1 335 439	143 983	11 %
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 556 831	1 413 350	143 481	10 %
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	<i>-3 391</i>	<i>0</i>	<i>-3 391</i>	<i>n.s.</i>
Report à nouveau	-77 409	-77 911	502	-1 %
TOTAL	2 786 438	2 613 269	173 169	7 %

Le montant de réserves consolidées publié en 2017 était de 1 383 578 milliers d'euros ; corrigé de l'impact IFRS 9, il aurait dû être de 1 408 348 milliers d'euros. L'écart s'explique par la correction d'erreur signalée au passif pour – 72 909 milliers d'euros (dont – 7 401 milliers d'euros relatifs au résultat part Groupe de l'année 2017). Pour information, l'impact sur les réserves minoritaires est de – 61 602 milliers d'euros (dont – 8 580 milliers d'euros de résultat).

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :				
Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	96 198	145 401	-49 203	-34 %
Actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	7 112	-42 994	50 106	-117 %
Actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	439	-53 039	53 478	-101 %
Dérivés de couverture (CFH)	-10 732	-14 757	4 025	-27 %
Autres	-19 163	-14 207	-4 956	35 %
TOTAL	73 854	20 404	53 450	262 %

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/18	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
ACMN Iard	0,00 %							
North Europe Life Belgium	0,00 %							
01/01/18	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
ACMN Iard	49,00 %	8 445	30 422	7 915	223 613	17 234	1 917	0
North Europe Life Belgium	49,00 %	1 454	102 004		2 035 161	2 968	2 753	0

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Cette information est communiquée pour les entités dont la part des minoritaires représente au moins 10 % du total des intérêts minoritaires. En 2017, le PNB de ces entités d'assurance a été reclassé dans la rubriques « Résultat sur activités abandonnées ».

NOTE 19 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Engagements de financement	2 618 385	2 452 629	165 756	6,76 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit	34 100	48 746	-14 646	-30,05 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 584 285	2 403 883	180 402	7,50 %
Engagements de garantie	207 773	215 323	-7 550	-3,51 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	78 735	36 176	42 559	117,64 %
Engagements d'ordre de la clientèle	129 038	179 147	-50 109	-27,97 %
Engagements sur titres	647	898	-251	-27,95 %
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0	0	n.s.
Autres engagements donnés	647	898	-251	-27,95 %
Engagements reçus	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Engagements de financement	282 376	380 491	-98 115	-25,79 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	282 376	380 491	-98 115	-25,79 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	n.s.
Engagements de garantie	7 150 822	8 917 152	-1 766 330	-19,81 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 077 230	3 023 554	53 676	1,78 %
Engagements reçus de la clientèle	4 073 592	5 893 598	-1 820 006	-30,88 %
Engagements sur titres	647	898	-251	-27,95 %
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	0	n.s.
Autres engagements reçus	647	898	-251	-27,95 %

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Actifs donnés en pension	174 880	175 000	-120	-0,07 %
Passifs associés	1 158 281	1 128 545	29 736	2,63 %

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/18	01/01/18	Variation	Variation %
Titres prêtés	273 919	470 456	-196 537	-41,78 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	146 776	174 820	-28 044	-16,04 %
TOTAL	420 695	645 321	-224 626	-34,81 %

2. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 20 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/18		31/12/17	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	27 377	-10 023	24 567	-6 296
Clientèle	935 559	-513 917	959 415	-497 932
<i>dont location financement et location simple</i>	432 019	-402 210	423 236	-388 720
Instruments dérivés de couverture	13 030	-44 114	15 542	-42 176
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	227 890	-271 016	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	23 046	0	28 183	0
Titres au coût amorti	0	0	2 250	0
Dettes représentées par un titre	0	-47 809	0	-61 046
Dettes subordonnées	0	-1 715	0	-2 014
TOTAL	1 226 902	-888 594	1 029 957	-609 464

NOTE 21 - Commissions

	31/12/18		31/12/17	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7 929	-445	2 076	-302
Clientèle	92 278	-1 686	83 265	-1 583
Titres	16 361	-11 062	18 486	-88
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	2 381	0	2 469	0
Instruments dérivés	1	0	1	0
Change	1 410	0	174	0
Engagements de financement et de garantie	0	-146	101	-330
Prestations de services	192 517	-57 435	92 471	-49 347
TOTAL	310 496	-70 774	196 574	-51 650

NOTE 22 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Instruments de transaction	34 426	24 715	9 711	39,29 %
Instruments à la juste valeur sur option	26 896	-552	27 448	n.s.
Inefficacité des couvertures	-95	115	-210	-182,61 %
• Sur couverture de juste valeur (FVH)	-95	115	-210	-182,61 %
- Variations de juste valeur des éléments couverts	9 270	-28 676	37 946	-132,33 %
- Variations de juste valeur des éléments de couverture	-9 365	28 791	-38 156	-132,53 %
Résultat de change	430	933	-503	-53,91 %
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	-14 045	0	-14 045	n.s.
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	47 612	25 211	22 401	88,85 %

NOTE 23 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/Actifs Disponibles à la vente (2017)

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Dividendes	1 604	15 510	-13 906	-89,66 %
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	1 666	2 168	-502	-23,15 %
PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		125 738	-125 738	-100,00 %
TOTAL	3 270	143 416	-140 146	-97,72 %

NOTE 24 - Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

Néant

NOTE 25 - Produits nets des activités d'assurance

Néant.

La contribution Assurances se trouve en « Gains et pertes sur activités abandonnées » du fait de l'application de la norme IFRS 5 jusqu'à la date de perte de contrôle du pôle NEA à la fin du mois de juin 2018. Elle est ensuite constatée en « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

NOTE 26 - Produits et charges des autres activités

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Produits des autres activités				
Immeubles de placement :	0	2 989	-2 989	-100,00 %
• plus values de cession	0	2 989	-2 989	-100,00 %
Charges refacturées	15 420	14 566	854	5,86 %
Autres produits	282 153	377 068	-94 915	-25,17 %
Sous-total	297 573	394 623	-97 050	-24,59 %
Charges des autres activités				
Immeubles de placement :	-1 731	-3 865	2 134	-55,21 %
• dotations aux provisions/amortissements	-1 731	-2 721	990	-36,38 %
• moins values de cession	0	-1 144	1 144	-100,00 %
Autres charges	-139 904	-54 963	-84 941	154,54 %
Sous-total	-141 635	-58 828	-82 807	140,76 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	155 938	335 795	-179 857	-53,56 %

NOTE 27 - Frais généraux

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Charges de personnel	-413 200	-436 216	23 016	-5,28 %
Autres charges	-358 966	-357 792	-1 174	0,33 %
TOTAL	-772 166	-794 008	21 842	-2,75 %

27 a - Charges de personnel

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Salaires et traitements	-263 238	-267 403	4 165	-1,56 %
Charges sociales	-107 636	-115 786	8 150	-7,04 %
Intéressement et participation des salariés	-18 642	-26 558	7 916	-29,81 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-23 911	-26 219	2 308	-8,80 %
Autres	227	-250	477	-190,80 %
TOTAL	-413 200	-436 216	23 016	-5,28 %

Depuis 2012, sept plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente pour les plans 2016 et 2017) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en « cash settled » et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Date d'attribution	31/12/18						31/12/17					
		Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée	Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
attribuées	acquises / restantes	attribuées	acquises / restantes										
Plan 2012	14/02/2012	20 060	0	223,07	100 %	0	0	20 060	19 740	194,9	100 %	314	3 847
Plan 2013	15/04/2013	18 147	0	223,07	100 %	-25	0	18 147	18 147	194,9	100 %	289	3 537
Plan 2014	01/04/2014	29 400	0	223,07	100 %	-85	0	29 400	28 086	194,9	100 %	447	5 474
Plan 2015	16/09/2015	29 710	27 621	223,07	100 %	778	6 161	29 710	27 621	194,9	100 %	794	5 383
Plan 2016 *	16/09/2016	30 187	29 179	223,07	92 %	2 931	5 973	30 187	30 187	194,9	52 %	2 413	3 042
Plan 2017 *	04/09/2017	30 730	30 317	223,07	53 %	2 807	3 582	30 730	30 730	194,9	13 %	775	775
Plan 2018 *	06/09/2018	35 564	35 564	223,07	16 %	1 259	1 259						
TOTAL						7 665	16 975					5 031	22 058

* nombre d'actions acquises estimé

Effectifs moyens

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Techniciens de la banque	2 191	2 355	-164	-6,96 %
Cadres	2 258	2 299	-41	-1,78 %
TOTAL	4 449	4 654	-205	-4,40 %
<i>dont France</i>	<i>3 282</i>	<i>3 501</i>	<i>-219</i>	<i>-6,26 %</i>
<i>dont étranger</i>	<i>1 167</i>	<i>1 153</i>	<i>14</i>	<i>1,21 %</i>

27 b - Autres charges d'exploitation

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Impôts et taxes	-37 281	-34 608	-2 673	7,72 %
Services extérieurs	-289 806	-178 686	-111 120	62,19 %
Autres charges diverses	-4 945	-107 224	102 279	-95,39 %
TOTAL	-332 032	-320 518	-11 514	3,59 %

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'élève à 3,8millions d'euros et est comptabilisé en diminution des charges sociales.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Amortissements :	-26 934	-37 274	10 340	-27,74 %
• immobilisations corporelles	-24 037	-26 863	2 826	-10,52 %
• immobilisations incorporelles	-2 897	-10 411	7 514	-72,17 %
TOTAL	-26 934	-37 274	10 340	-27,74 %

NOTE 28 - Coût du risque de crédit

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-4 318	0	-4 318	N.S.
Pertes attendues à terminaison (S2) / Provision collective (N-1)	-10 399	-1 335	-9 064	678,95 %
Actifs dépréciés (S3)	12 828	-7 815	20 643	-264,15 %
TOTAL	-1 889	-9 150	7 261	-79,36 %

31/12/18	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-22 746	18 428				-4 318
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	4				4
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-21 625	17 193				-4 432
<i>dont location financement</i>	-650	1 899				1 249
Actifs financiers au coût amorti - titres	-49	0				-49
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-36	447				411
Engagements donnés	-1 036	784				-252
Pertes attendues à terminaison (S2)	-28 063	17 664				-10 399
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-8	0				-8
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-27 594	16 302				-11 292
<i>dont location financement</i>	-2 593	248				-2 345
Engagements donnés	-461	1 362				901
Actifs dépréciés (S3)	-74 815	124 830	-30 976	-7 450	1 239	12 828
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	-818	0	-818
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-73 839	123 065	-30 976	-6 626	1 239	12 863
<i>dont location financement</i>	-1 546	3 210	-165	-56	0	1 443
- Engagements donnés	-976	1 765	0	-6	0	783
TOTAL	-125 624	160 922	-30 976	-7 450	1 239	-1 889

31/12/17	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à terminaison (S2)	-5 521	4 186				-1 335
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-5 521	4 186				-1 335
Actifs dépréciés (S3)	-108 362	120 532	-16 629	-5 263	1 907	-7 815
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	-723	0	-723
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-104 106	109 886	-16 604	-4 517	1 907	-13 434
<i>dont location financement</i>	-1 151	1 442	-231	-34	18	44
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	4 679	0	0	0	4 679
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	350	-25	0	0	325
Engagements donnés	-4 256	5 617	0	-23	0	1 338
TOTAL	-113 883	124 718	-16 629	-5 263	1 907	-9 150

NOTE 29 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 072	1 843	-771	-41,83 %
• Moins-values de cession	-343	-225	-118	52,44 %
• Plus-values de cession	1 415	2 068	-653	-31,58 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	45 266	-138	45 404	n.s.
TOTAL	46 338	1 705	44 633	N.S.

NOTE 30 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	n.s.
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	81	-81	-100,00 %
TOTAL	0	81	-81	-100,00 %

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfiques

Décomposition de la charge d'impôt

	31/12/18	31/12/17	Variation	Variation %
Charge d'impôt exigible	-21 138	-64 851	43 713	-67,41 %
Charge d'impôt différé	-741	-17 368	16 627	-95,73 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-548	-1 405	857	-61,00 %
TOTAL	-22 427	-83 624	61 197	-73,18 %

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/18		31/12/17	
Taux d'impôt théorique	63 798	34,43 %	142 625	34,43 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	4 335	2,34 %	-29 996	-7,24 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-1 297	-0,70 %	-2 924	-0,71 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités françaises	7 996	4,32 %	12 731	3,07 %
Impact des variations de taux sur les décalages temporaires	21 990	11,87 %	16 586	4,00 %
Décalages permanents	-39 917	-21,54 %	-5 726	-1,38 %
Autres	-23 970	-12,94 %	4 328	1,04 %
Taux d'impôt effectif	32 935	17,77 %	137 624	33,22 %
Résultat taxable*	185 299		414 245	
CHARGE D'IMPÔT	32 935	17,77 %	137 624	33,22 %

* Dont retraitement de l'impôt sur résultat lié aux actifs destinés à être cédés.

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

NOTE 32 - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/18	31/12/17
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-332	-1 024
Sous-total	-332	-1 024
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat		-96 094
Autres mouvements		18 872
Sous-total		-77 222
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	0	
Autres mouvements	-16 679	
Sous-total	-16 679	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	4 025	2 956
Sous-total	4 025	2 956
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)	769	
Reclassement vers le résultat	0	
Effet de la fusion GACM NEA	86 888	
Autres mouvements	0	
Sous-total	87 657	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-2 708	5 892
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-20 843	-194
TOTAL	51 120	-69 592

* sur instruments de dettes

NOTE 33 - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/18			31/12/17		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-332	0	-332	-1 024	0	-1 024
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	-22 834	6 155	-16 679	-87 337	10 115	-77 222
Réévaluation des placements des activités d'assurance	1 555	-786	769			0
Effet de la fusion GACM NEA	109 679	-22 791	86 888			0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	5 425	-1 400	4 025	7 121	-4 165	2 956
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-3 241	533	-2 708	10 365	-4 473	5 892
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-20 843	0	-20 843	-319	125	-194
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	69 409	-18 289	51 120	-71 194	1 602	-69 592

V Informations sectorielles

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

Information sectorielle par activité (premier niveau)

Le groupe CMNE est organisé selon cinq pôles d'activité :

- ▶ Bancassurance France
- ▶ Bancassurance Belgique
- ▶ Assurances
- ▶ Gestion pour compte de tiers
- ▶ Services et activités diverses

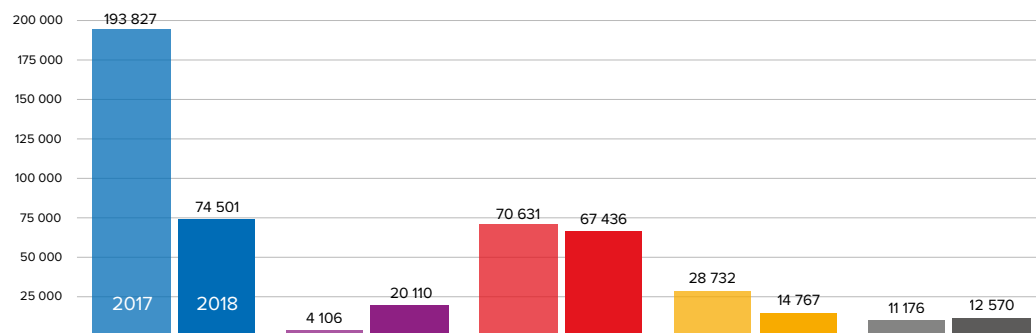
Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans le périmètre.

Résumé des contributions par pôle

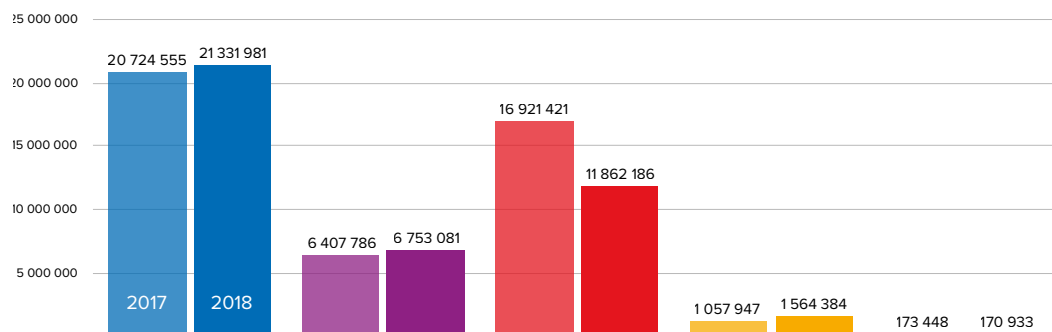
En milliers d'euros

	PNB		RBE		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018
Bancassurance France	607 477	438 058	254 366	96 633	193 827	74 501	20 724 555	21 331 981
Bancassurance Belgique	287 799	253 527	13 529	-29 284	4 106	20 110	6 407 786	6 753 081
Assurances	199 402	151 680	134 562	102 903	70 631	67 436	16 921 421	11 862 186
Gestion pour compte de tiers	229 135	155 919	62 608	9 626	28 732	14 767	1 057 947	1 564 384
Services et activités diverses	4 889	3 508	3 386	1 871	11 176	12 570	173 448	170 933
Éliminations entre pôles	-258 863	-217 842	-192 620	-169 064	-55 184	-55 315	-3 095 605	-13 574 262
TOTAL	1 069 839	784 850	275 831	12 685	253 288	134 069	42 189 552	28 108 303

Contribution au résultat (en milliers d'euros avant élimination interpôles)

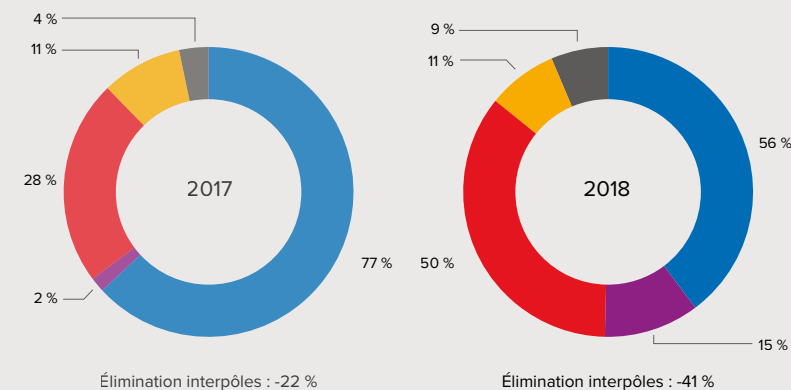


Contribution au total du bilan (en milliers d'euros avant élimination interpôles)

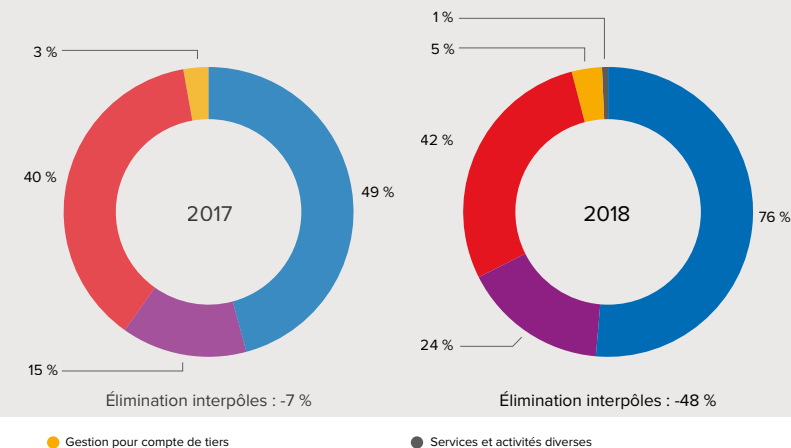


● Bancassurance France ● Bancassurance Belgique ● Assurances

Résultat consolidé



Bilan consolidé



● Gestion pour compte de tiers ● Services et activités diverses

Synthèse bilan et résultat par pôles

	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
ACTIF au 01/01/18							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 310 166	81 757	-	338 731	18 756	200 073	1 949 483
Instruments dérivés de couverture	49 934	4 189	-	-	-	(27 808)	26 315
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 406 975	1 060 755	-	20 872	1 239	(1 727 424)	2 762 417
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 557 939	537 755	553 786	212 368	8 836	(799 483)	4 071 201
Prêts et créances sur la clientèle	11 825 741	4 556 837	62 832	130 613	-	(505 578)	16 070 445
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 208	9 028	-	-	-	-	22 236
Titres au coût amorti	65 695	15	-	-	-	-	65 710
Placements des activités d'assurance	-	-	16 190 625	-	-	(16 190 625)	-
Comptes de régularisation et actifs divers	326 068	75 903	89 804	127 737	1 603	15 957 526	16 578 641
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	17 594	21 506	124 039	(17 594)	145 545
Immobilisations corporelles et incorporelles	156 334	55 555	1 140	31 598	18 251	(4 175)	258 703
Écarts d'acquisition	-	2 343	5 640	174 793	724	13 775	197 275
TOTAL	20 712 060	6 384 137	16 921 421	1 058 218	173 448	(3 101 313)	42 147 971
ACTIF au 31/12/18							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	748 223	78 263	-	669 450	10 811	(130 383)	1 376 364
Instruments dérivés de couverture	37 827	458	-	-	-	(23 062)	15 223
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 789 744	947 489	-	33 943	533	(2 016 519)	2 755 190
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 934 639	847 288	-	381 249	4 667	(592 909)	4 574 934
Prêts et créances sur la clientèle	12 118 815	4 692 808	-	4 176	-	(236 078)	16 579 721
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17 176	11 194	-	-	-	-	28 370
Titres au coût amorti	146 606	-	-	-	-	-	146 606
Placements des activités d'assurance	-	-	11 736 300	-	-	(11 736 300)	0
Comptes de régularisation et actifs divers	309 409	147 701	83 474	235 770	1 456	(80 483)	697 327
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	14 753	21 627	135 022	1 264 918	1 436 320
Immobilisations corporelles et incorporelles	229 542	25 853	13 679	35 065	17 720	(16 714)	305 145
Écarts d'acquisition	-	2 027	13 980	183 104	724	(6 732)	193 103
TOTAL	21 331 981	6 753 081	11 862 186	1 564 384	170 933	(13 574 262)	28 108 303

	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PASSIF au 01/01/18							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	275 316	-	1	152 644	-	(186 989)	240 972
Instruments dérivés de couverture	78 063	33 585	-	-	-	(27 808)	83 840
Dettes envers les établissements de crédit	1 752 237	235 252	341 870	285 010	7 578	(714 273)	1 907 674
Dettes envers la clientèle	11 546 161	5 265 621	89 401	-	415	(182 571)	16 719 027
Dettes représentées par un titre	3 129 801	8 388	-	124 794	-	(160 036)	3 102 947
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2 320	-	-	-	-	2 320
Comptes de régularisation et passifs divers	566 110	161 034	1 967 908	326 341	555	13 116 963	16 138 911
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	12 906 693	-	-	(12 906 693)	-
Provisions	88 078	51 949	3 926	1 451	1 932	(3 926)	143 410
Dettes subordonnées	818 710	68 854	307 015	-	-	(381 734)	812 845
Intérêts minoritaires	371	(1 630)	142 326	(32 047)	-	44	109 064
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 263 386	554 658	1 091 650	171 293	151 792	(1 599 106)	2 633 673
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	193 827	4 106	70 631	28 732	11 176	(55 184)	253 288
TOTAL	20 712 060	6 384 137	16 921 421	1 058 218	173 448	(3 101 313)	42 147 971
PASSIF au 31/12/18							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	268 411	-	-	472 610	-	(70 720)	670 301
Instruments dérivés de couverture	61 465	30 716	-	-	-	(23 062)	69 119
Dettes envers les établissements de crédit	1 847 764	287 417	-	522 092	8 074	(718 054)	1 947 293
Dettes envers la clientèle	12 066 664	5 505 516	-	-	404	(17 752)	17 554 832
Dettes représentées par un titre	3 002 458	9 502	-	-	-	(80 041)	2 931 919
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	374 053	198 609	100 624	400 124	395	(100 681)	973 124
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	10 708 423	-	-	(10 708 423)	(0)
Provisions	85 758	56 953	3 308	1 644	1 932	(3 308)	146 287
Dettes subordonnées	818 725	96 315	-	-	-	(93 968)	821 072
Intérêts minoritaires	37 323	(334)	43 850	(36 994)	-	(43 850)	(5)
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 694 859	548 277	938 545	190 141	147 558	(1 659 088)	2 860 292
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	74 501	20 110	67 436	14 767	12 570	(55 315)	134 069
TOTAL	21 331 981	6 753 081	11 862 186	1 564 384	170 933	(13 574 262)	28 108 303

	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/17							
PRODUIT NET BANCAIRE	607 477	287 799	199 402	229 135	4 889	(258 863)	1 069 839
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	191 379	225 009	(2 658)	1 390	(715)	6 088	420 493
<i>dont commissions</i>	205 507	49 392	-	(2 566)	-	(107 409)	144 924
Frais généraux	(353 111)	(274 270)	(64 840)	(166 527)	(1 503)	66 243	(794 008)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	254 366	13 529	134 562	62 608	3 386	(192 620)	275 831
Coût du risque	(5 121)	(2 959)	-	(449)	(1 857)	1 236	(9 150)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	249 245	10 570	134 562	62 159	1 529	(191 384)	266 681
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	101	1 680	10 026	(100)	11 707
Gains ou pertes sur autres actifs	482	1 374	-	(151)	-	-	1 705
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	81	-	-	81
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	249 727	11 944	134 663	63 769	11 555	(191 484)	280 174
Impôts sur les bénéfices	(55 729)	(7 802)	(54 133)	(21 798)	(379)	56 217	(83 624)
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées	-	-	-	-	-	80 073	80 073
RÉSULTAT NET TOTAL	193 998	4 142	80 530	41 971	11 176	(55 194)	276 623
Intérêts minoritaires	171	36	9 899	13 239	-	(10)	23 335
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	193 827	4 106	70 631	28 732	11 176	(55 184)	253 288

COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/18							
PRODUIT NET BANCAIRE	438 058	253 527	151 680	155 919	3 508	(217 842)	784 850
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	178 960	207 820	-	430	(155)	(48 747)	338 308
<i>dont commissions</i>	206 525	49 106	-	(8 571)	-	(7 338)	239 722
Frais généraux	(341 425)	(282 811)	(48 777)	(146 293)	(1 637)	48 778	(772 165)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	96 633	(29 284)	102 903	9 626	1 871	(169 064)	12 685
Coût du risque	(3 702)	2 087	-	(162)	(112)	-	(1 889)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 931	(27 197)	102 903	9 464	1 759	(169 064)	10 796
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	658	1 806	11 302	35 910	49 676
Gains ou pertes sur autres actifs	748	44 522	1 020	1 068	-	(1 020)	46 338
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	93 679	17 325	104 581	12 338	13 061	(134 174)	106 810
Impôts sur les bénéfices	(19 449)	2 790	(32 382)	(4 885)	(491)	31 990	(22 427)
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées	372	-	-	20 743	-	46 870	67 985
RÉSULTAT NET TOTAL	74 602	20 115	72 199	28 196	12 570	(55 314)	152 368
Intérêts minoritaires	101	5	4 763	13 429	-	1	18 299
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	74 501	20 110	67 436	14 767	12 570	(55 315)	134 069

Information sectorielle par zones géographiques (deuxième niveau)

Pays	Produit net bancaire	Effectifs 12/2018	Résultat
BELGIQUE	253 527	1 097	20 110
ESPAGNE	1 903	3	766
ÉTATS-UNIS D AMERIQUE	949	8	-1 526
FRANCE	511 774	3 282	114 105
HONG-KONG	0	0	2
LUXEMBOURG	7 646	32	-84
ROYAUME-UNI	9 051	27	696

VI Autres informations

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées sont les suivantes :

IFRS 16 : Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- ▶ D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- ▶ En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- ▶ D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Ainsi le Groupe a choisi :

- ▶ D'appliquer la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Certains matériels seront ainsi exclus de l'application d'IFRS 16, du fait de leur caractère substituable (informatique notamment, à l'exception de quelques contrats significatifs qui seront activés) ;
- ▶ L'approche rétrospective modifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes, pour la première application. Aucun impact en capitaux propres n'est attendu au 1^{er} janvier 2019 ;
- ▶ D'opter pour les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros) ;
- ▶ En l'absence d'une position normative claire sur la prise en compte ou non des impôts différés, le Groupe a décidé de mettre en œuvre les exemptions d'IAS12, et donc de ne pas comptabiliser d'impôts différés, dans l'attente du futur amendement l'IASB sur le sujet.

Le Groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile...). Il activera principalement ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Par ailleurs, le Groupe suivra la position ANC sur les baux commerciaux : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans.

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1^{er} janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- ▶ Contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- ▶ A accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte ou n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

À ce stade, le Groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Compte tenu des nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le Board a décidé de reporter d'un an la mise en œuvre de la norme, soit au 1^{er} janvier 2022.

L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du Groupe) est également décalée à la même date.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêté. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instru-

ments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêté.

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs au 31/12/18	22 370 224	20 319 134	2 051 090	0	6 444 743	15 925 481
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	22 370 224	20 319 134	2 051 090	0	6 444 743	15 925 481
• Prêts et créances sur établissements de crédit	4 601 762	3 592 807	1 008 955		4 601 762	0
• Prêts et créances à la clientèle	17 621 734	16 579 721	1 042 013		1 696 253	15 925 481
• Titres	146 728	146 606	122	0	146 728	0
Passifs au 31/12/18	23 742 728	23 255 116	487 612	831 194	10 173 155	12 738 379
• Dettes envers les établissements de crédit	2 141 895	1 947 293	194 602		2 141 895	0
• Dettes envers la clientèle	17 775 563	17 554 832	220 731		5 037 184	12 738 379
• Dettes représentées par un titre	2 994 076	2 931 919	62 157		2 994 076	0
• Dettes subordonnées	831 194	821 072	10 122	831 194	0	0
Actifs au 31/12/17	20 131 532	19 270 161	861 371	16 112	5 083 707	15 031 713
Actifs financiers au coût amorti	20 131 532	19 270 161	861 371	16 112	5 083 707	15 031 713
• Prêts et créances sur établissements de crédit	2 961 891	3 066 696	-104 805	0	2 961 891	0
• Prêts et créances à la clientèle	17 091 450	16 126 376	965 074	0	2 059 737	15 031 713
• Titres	78 191	77 089	1 102	16 112	62 079	0
Passifs au 31/12/17	22 281 592	22 388 091	-106 499	811 116	9 662 058	11 808 418
• Dettes envers les établissements de crédit	1 755 952	1 754 486	1 466	0	1 862 978	-107 026
• Dettes envers la clientèle	16 477 002	16 717 813	-240 811	0	4 561 558	11 915 444
• Dettes représentées par un titre	3 237 522	3 102 947	134 575	0	3 237 522	0
• Dettes subordonnées	811 116	812 845	-1 729	811 116	0	0

Parties liées

En millions d'euros

	31/12/18		01/01/18	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
BILAN				
Actifs	1 102 304	0	1 278 347	0
Actifs à la juste valeur par résultat	20 592	0	16 654	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	71 574	0
Actifs financiers au coût amorti	1 081 712	0	870 516	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	19 529	0	19 028	0
Passifs	1 035 976	473 755	597 233	0
Dettes envers les établissements de crédit	513 981	0	513 597	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	7 256	0	7 517	0
Passifs à la juste valeur par résultat	440 326	424 177	25 943	0
Dettes envers la clientèle	47 332	32 541	0	0
Dettes représentées par un titre	17 300	0	54 418	0
Dettes subordonnées	17 037	17 037	3 275	0
RÉSULTAT				
Intérêts reçus	50 673	5 675	4 929	0
Intérêts versés	-40 868	-5 012	-5 036	0
Commissions reçues	106 322	106 322	0	0
Commissions versées	-4 867	-2 591	-3 203	-222
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	0	0	-9 277	0
Produits nets des activités d'assurance	0	0	10 565	0
Autres produits et charges	11 272	-4 366	0	-1 049
PNB	122 532	0	-2 022	-1 271
Frais généraux	-5 839	-63 370	-5 765	-60 848
HORS-BILAN				
Engagements de financement donnés	11 000	0	25 723	0
Engagements de garantie donnés	8 981	0	8 891	0

La colonne « intégration globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « mise en équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

Dividendes :

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 22 843 milliers d'euros.

Rémunération des dirigeants

Nature de la rémunération	Principaux dirigeants	
	31/12/18	31/12/17
Montants dûs en milliers d'euros		
Avantages du personnel à court terme	1 531	1 489
Avantages postérieurs à l'emploi*		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paielements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

(*) Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (Art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par

la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif des rentes annuelles s'élève à 75 milliers d'euros au 31/12/18 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans leurs fonctions par les bénéficiaires et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2018, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

Le montant de 1 529 milliers d'euros publié en 2017 était surévalué et a fait l'objet d'une correction.

Honoraires des commissaires aux comptes

	Membres du réseau Mazars		Deloitte et Associés		Membres d'autres réseaux	
	31/12/18	31/12/17	31/12/18	31/12/17	31/12/18	31/12/17
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification	375	655	835	1 115	22	75
Missions accessoires	26	100	19	115	3	0
SOUS TOTAL	401	755	854	1 230	25	75
AUTRES PRESTATIONS						
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	472	327
Technologie de l'information	0	0	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0	0	0
Autres	0	196	0	8	681	1 103
SOUS TOTAL	0	196	0	8	1 153	1 430
TOTAL	401	951	854	1 238	1 178	1 505

Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu aucun autre événement significatif entre le 31 décembre 2018 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2019.

Crédit Mutuel Nord Europe

Société Anonyme
4, place Richebé - 59000 Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont

pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- ▶ **Deloitte & Associés** : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, et des revues de déclarations fiscales ;
- ▶ **Mazars** : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application des normes IFRS 9 sur les instruments financiers et IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, tels que décrits dans les notes annexes (parties « I. Informations Générales – la norme

IFRS 9 », « I. Informations générales – la norme IFRS 15 », « III. Principes comptables – Instruments financiers selon IFRS 9 » et « IV. Note 0 – Effets de la première application de la norme IFRS 9 – reclassement des actifs et passifs et impact sur leur valorisation »).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points-clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Incidence de la première application d'IFRS 9	
Risque identifié	Notre réponse
<p><i>L'application de la norme IFRS 9 « instruments financiers » à partir du 1^{er} janvier 2018 a introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers, se traduisant par des impacts financiers et opérationnels.</i></p>	
<p>Classement et évaluation Selon la norme IFRS 9, la classification d'un actif financier résulte du modèle d'affaires (modèle de collecte, modèle de vente, modèle mixte) et des caractéristiques des flux contractuels (dit « SPPI »). En fonction du modèle d'affaires retenu et des caractéristiques de ses flux, ainsi que de sa nature (instruments de dettes ou de capitaux propres), l'actif financier est évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat. Au regard de ces critères, les instruments financiers en stock au 1er janvier 2018 ont fait l'objet d'une analyse afin de les classer et de les évaluer selon les modalités prévues par cette nouvelle norme.</p>	<p>Classement et évaluation S'agissant des impacts de première application, nos principaux travaux ont consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La prise de connaissance critique de la validation des analyses réalisées par les auditeurs du Groupe Crédit Mutuel pour déterminer la classification des actifs financiers ; ▶ L'obtention et la revue de la documentation relative aux modèles d'affaires et la vérification du respect de ceux-ci ; ▶ La vérification sur base d'échantillons de contrats, de la qualité des analyses effectuées (notamment sur les caractéristiques des flux contractuels) et conduisant au classement des contrats dans les nouvelles catégories prévues par la norme. <p>Nous avons également pris connaissance et apprécié le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe pour documenter les analyses et la conformité des modèles de gestion avec les dispositions de la norme pour les nouvelles productions.</p>
<p>Dépréciation (statuts 1 et 2) En complément des modalités de dépréciations au titre du risque de crédit avéré (statut 3), assimilable aux modalités de dépréciations d'encours individuels selon la norme antérieure IAS 39, les nouvelles règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier ; et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit.</p> <p>La détermination de ces pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugement notamment pour déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les critères de dégradation du risque de crédit ; ▶ Les mesures de pertes attendues sur la base des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ; ▶ Les modalités de prise en compte des projections macro-économiques à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure de pertes attendues. <p>Ces éléments de paramétrages sont intégrés à différents modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe pour chaque typologie de portefeuille de crédits afin de déterminer le montant des pertes de crédits attendues.</p> <p>Compte tenu du périmètre de cette norme, de la complexité de sa mise en œuvre et de l'importance des estimations comptables du volet « dépréciation », nous avons considéré que la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 constitue un point clé de notre audit de l'exercice 2018.</p> <p>Les impacts de la première application de la norme IFRS 9 sont détaillées en note 0 « Effets de la première application de la norme IFRS 9 » de la partie « IV. Notes relatives aux postes des états financiers » de l'annexe ; les options retenues et les principes comptables sont décrits dans la partie « III. Principes comptables ».</p> <p>L'impact de la première application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture lié à la mise en place du nouveau modèle de dépréciation est de - 37,9 millions d'euros, net d'impôts.</p>	<p>Dépréciation (statuts 1 et 2) Nos travaux ont consisté principalement en une prise de connaissance critique des conclusions des travaux réalisés par les auditeurs du Groupe Crédit Mutuel, qui avec leurs experts et spécialistes, ont procédé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La revue de la segmentation des portefeuilles de crédits et la cartographie des modèles de calcul des dépréciations par périmètre ; ▶ La réalisation d'une analyse de conformité des méthodes de calcul et modalités de calibrage avec les dispositions de la norme IFRS 9, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> > Les critères de dégradation significative du risque de crédit (variation de la notation et de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale...), > Les calculs de pertes attendues (revue des modèles, du calibrage des PD, LGD, garanties, hypothèses de forward looking, modalités d'actualisation au TIE, backtesting...); ▶ La réalisation de contre calculs avec leurs propres outils ; ▶ La réalisation de contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe Crédit Mutuel avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des données spécifiques visant à traiter l'information relative à IFRS 9. <p>Enfin, nos travaux de contrôles ont également porté sur la revue des chiffrages d'impact, du processus de consolidation des données et de l'information financière au titre de la première application au 1^{er} janvier 2018.</p>

Risque de crédit - Dépréciation des prêts et créances (statuts 1,2 et 3)	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes.</p> <p>Comme énoncé dans le point clé de l'audit « Impacts de la première application d'IFRS 9 – Instruments financiers », les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.</p> <p>Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.</p> <p>Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours en statuts 1 et 2 que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.</p> <p>En particulier dans le contexte de coût du risque maintenu à un niveau bas que connaît votre Groupe sur son marché principal et de la première année d'application d'IFRS 9, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2018.</p> <p>Comme présenté en note 5 « Valeurs brutes et cadrage des dépréciations », les expositions aux risques de crédit représentent plus de 84 % du total bilan du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2018 (23,7 milliards d'euros). Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 603 millions d'euros dont 48,2 millions d'euros au titre du statut 1, 48,6 millions d'euros au titre du statut 2 et 505,7 millions d'euros au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2018 s'élève à - 1,9 millions d'euros.</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes « III. Principes comptables – Instruments financiers selon IFRS 9 » et « IV. Note 5 : Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » de l'annexe.</p>	<p>Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2</p> <p>Dans la continuité des diligences réalisées dans le cadre de la 1^{ère} application d'IFRS 9, nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ; ▶ Une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes : <ul style="list-style-type: none"> > Se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9, > Ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2018, > Ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits. <p>Dépréciation des encours de crédit en statut 3</p> <p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties ; ▶ Des analyses contradictoires des montants de provisions sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque ; ▶ Et de manière plus spécifique, sur les encours octroyés par les Caisses locales du pôle Bancassurance France : <ul style="list-style-type: none"> > La prise de connaissance critique des travaux de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe selon les modalités prévues par nos normes d'exercice professionnel sur l'utilisation des travaux de l'audit interne. Ainsi, nous avons apprécié la qualité de l'approche et la méthodologie d'audit mise en œuvre par l'Inspection Générale dans le cadre de la certification des comptes des Caisses locales ainsi que les résultats de leurs travaux, > Concernant les dépréciations liées à des modèles de provisionnement statistique sur base individuelle ou collective, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification de ces provisions ; ▶ Et de manière plus spécifique sur le pôle Bancassurance Belgique : <ul style="list-style-type: none"> > Concernant les provisions statistiques sur les encours de crédits à la consommation et de cartes de crédit, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour revoir les évolutions méthodologiques impactant le modèle de provisionnement ainsi que les tests rétrospectifs sur base historique qui conduisent à la détermination des principaux paramètres de provisionnement, > Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées. <p>Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la nouvelle norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2018.</p>

Détermination des écarts d'acquisition et tests de dépréciation	
Risque identifié	Notre réponse
<p><i>Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum annuels, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du Groupe, comme indiqué dans la note annexe 16 et la note « Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition ».</i></p>	
<p>Au 31 décembre 2018, le montant des écarts d'acquisition s'élevait à 193,1 millions d'euros en valeur nette. À noter que les écarts d'acquisition de l'UGT Gestion pour Compte de tiers contribue à plus de 90% du total net du poste.</p> <p>La détermination de la valeur d'utilité de l'UGT Gestion pour compte de tiers repose sur une approche multi-méthodologique avec notamment une prise en compte d'éléments de rentabilité, de risques propres ainsi qu'à des références d'entreprises comparables dont la valeur est connue, et enfin à une formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires.</p> <p>De par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement sur l'estimation de la valeur d'utilité des UGT, et notamment celle relative au pôle « Gestion pour Compte de tiers ». En cela, nous considérons ce sujet comme étant un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Avec l'aide de nos experts, nous avons évalué le processus mis en place par le Groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.</p> <p>Dans ce cadre, nous avons notamment pris connaissance de l'évaluation faite de l'UGT « Gestion pour compte de Tiers » par un cabinet de valorisation externe et en avons fait la revue, en lien avec nos experts en valorisation, pour apprécier les modalités et les paramètres d'évaluation retenus.</p> <p>Nous avons également vérifié la cohérence des informations publiées avec les résultats de ces tests de dépréciation.</p>

Fusion GACM et NEA	
Risque identifié	Notre réponse
<p><i>Pour rappel, au cours du quatrième trimestre 2017, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel-CM11, devenu Crédit Mutuel Alliance Fédérale le 9 novembre 2018, ont entamé des réflexions sur un projet de fusion de leurs entités d'assurance. Du fait du caractère hautement probable de la réussite de cette opération sur les entités au sein du Groupe, la norme IFRS 5 avait été appliquée aux comptes des compagnies, traitées en « activités destinées à être cédées ».</i></p>	
<p>La fusion a été réalisée en date du 21 juin 2018 avec l'approbation par l'ACPR de cette opération. À partir de cette date le Groupe CMNE détient 10,22 % du nouvel ensemble GACM et un siège au Conseil de surveillance.</p> <p>Ces éléments traduisent une prise d'influence notable et donc, une mise en équivalence des titres GACM au niveau des comptes consolidés du CMNE.</p> <p>Comme décrit en note 13 « Participations dans les entreprises mises en équivalence », cette fusion se traduit dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La constatation d'un goodwill, affectable à des éléments d'actifs identifiables dans une durée de 12 mois pour + 274 millions d'euros ; ▶ La reconnaissance de la quote-part du résultat de GACM pour 36,6 millions d'euros. 	<p>Dans le cadre de cette opération, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pris connaissance les contrats de fusion entre les deux entités ; ▶ Apprécie le caractère de l'influence exercée par le Groupe CMNE sur le nouvel ensemble GACM ; ▶ Rapproché les écritures comptabilisées au titre de l'opération des éléments juridiques et des valorisations réalisées ; ▶ Apprécie la valorisation des titres obtenus et le goodwill à la suite de l'opération dans les comptes consolidés en date de clôture ; ▶ Évalué le caractère suffisant des informations relatives à cette opération fournies dans les annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe par l'assemblée générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Mazars

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 7^{ème} année.

Précédemment, le cabinet CEAF Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe de 1997 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme signifi-

catives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi

que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne

sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Faits à Paris – La Défense et Courbevoie, le 9 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

<p>Deloitte & Associés</p>  <p>Sylvie BOURGUIGNON</p>	<p>Mazars</p>  <p>Nicolas de LUZE</p>
<p>DELOITTE & ASSOCIÉS 6 Place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense Cedex</p> <p>Société Anonyme à Conseil d'administration Capital de 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041</p>	<p>MAZARS SAS 61 Rue Henri Regnault 92400 Courbevoie</p> <p>Société par actions simplifiée Capital de 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565</p>

INFORMATION JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Attestation du Directeur Général
Page 270

Renseignements de caractère général
Page 271

Fédération du CMNE : Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019
Page 273

Caisse Fédérale du CMNE : Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019
Page 273

Table de concordance
Page 278

Coordonnées des Sociétés du Groupe en 2018
Page 280

Attestation du Directeur Général

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 19 avril 2019



Éric Charpentier
Directeur Général

Renseignements de caractère général

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

Concernant la société

Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires.

Elle a notamment pour objet :

- ▶ D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des Caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- ▶ D'établir entre les Caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- ▶ De faire aux Caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- ▶ De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- ▶ De se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- ▶ De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- ▶ De déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- ▶ De mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

Tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande.

Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'Ad-

ministration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2018, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière :

- ▶ En avril 2018, le rapport annuel relatif à l'exercice 2017 ;
- ▶ En juin 2018, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme ;
- ▶ En août 2018, l'information financière semestrielle au 30 juin ;
- ▶ En décembre 2018, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN) dont le visa a été obtenu fin janvier 2019.

Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification	
Résultats annuels 2018	25 avril 2019
Résultats semestriels	Août 2019

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

4, Place Richebé - 59800 LILLE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019

Résolutions

À caractère Ordinaire

Première Résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2018 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 2 693,91 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 612 – 5 du Code de Commerce.

Troisième Résolution

(Approbation des comptes sociaux globalisés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième Résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cinquième Résolution

(Budget 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 929 milliers d'euros pour l'année 2019. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0171 % du montant moyen des capitaux gérés.

Sixième Résolution

(Renouvellement des mandats de six administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Christine DEBOUBERT, Vania FOSSAERT, Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Nathalie POLVECHE et Fabienne RIGAUT et de Monsieur Jacques VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Madame Christine DEBOUBERT :
- ▶ Madame Vania FOSSAERT :
- ▶ Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN :
- ▶ Madame Nathalie POLVECHE :
- ▶ Madame Fabienne RIGAUT :
- ▶ Monsieur Jacques VANBREMEERSCH :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Septième Résolution (Nomination d'un administrateur)

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide également de nommer comme Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Monsieur Luc WYNANT,
domicilié B-1770 Liedekerke, Muilenstraat 10

Lequel déclare accepter sa fonction.

Huitième Résolution (Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires,

- > Après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, de la société DELOITTE,
- > Après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS,

Renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, les mandats de :

- ▶ La société Deloitte, comme Commissaire aux Comptes titulaire
- ▶ La société BEAS, comme Commissaire aux Comptes suppléant

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Neuvième Résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

À caractère Extraordinaire :

Première Résolution (Modification des statuts relative à la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article des statuts afin de porter à 70 ans la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

L'article 14 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

« Article 14 des statuts de la Fédération - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fédération et la réalisation de son objet. Toute attribution qui n'est pas spécialement réservée à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir toute délégation générale ou spéciale de ses pouvoirs à un Directeur Général qu'il nomme ou à un ou plusieurs de ses membres, ou à toute autre personne même étrangère à la Fédération avec, au besoin, faculté de substituer.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil peut également nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Nul ne peut être nommé ou rester membre

de la direction générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire.

(le reste sans changement) »

Deuxième Résolution (Modification du Règlement Général de Fonctionnement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et en avoir délibéré, constate que les modifications proposées concernent :

- ▶ La suppression des références à la Caisse Fédérale, le RGF étant destiné aux Caisses locales ;
- ▶ La suppression de la mention de demande de parts sociales en contrepartie d'un crédit (demande du réviseur coopératif) ;
- ▶ L'intégration du vote dématérialisé ;
- ▶ La suppression de mots obsolètes, type « concordat » ;
- ▶ Des précisions sur la notion de président de séance ;
- ▶ L'adaptation au règlement financier ;
- ▶ L'adaptation aux missions actuelles de l'audit Groupe, de la conformité et des engagements.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter, article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications proposées.

Troisième Résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

Assemblée Générale mixte du 24 avril 2019

Projets de résolutions

À caractère Ordinaire :

Première Résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Troisième Résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 239 841 428,04 euros, de la manière suivante :

- ▶ Réserve légale : 4 030 338,93 euros
- ▶ Réserves ordinaires : 235 811 089,11 euros

Quatrième Résolution (Évolution du capital social)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate que le capital social, qui était 334 347 600 euros en fin d'exercice 2017, s'établit à 352 877 400 euros au 31 décembre 2018.

Cinquième Résolution

(Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Éric CHARPENTIER, Directeur Général.

Sixième Résolution

(Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Septième Résolution

(Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur André HALIPRÉ, Président du Conseil d'Administration.

Huitième Résolution

(Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Président du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat :

- ▶ Au Directeur Général :
- ▶ Au Directeur Général Délégué :
- ▶ Au Président du Conseil d'Administration. :

Neuvième Résolution

(Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2018 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4 065 727 euros versées durant l'exercice écoulé à 57 salariés, à savoir les dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Dixième Résolution

(Vote sur le montant maximal des indemnités compensatrices de temps passé allouées aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 120 000 euros pour l'exercice 2019.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le Conseil d'Administration.

Onzième Résolution

(Rapport du réviseur coopératif)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et après en avoir délibéré, prend acte du rapport établi par le réviseur coopératif, conformément à l'article 25 des statuts de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Douzième Résolution

(Renouvellement des mandats de six administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Christine DEBOUBERT, Vania FOSSAERT, Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Nathalie POLVECHE et Fabienne RIGAUT et de Monsieur Jacques VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Madame Christine DEBOUBERT :
- ▶ Madame Vania FOSSAERT :
- ▶ Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN :
- ▶ Madame Nathalie POLVECHE :
- ▶ Madame Fabienne RIGAUT :
- ▶ Monsieur Jacques VANBREMEERSCH :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Treizième Résolution

(Nomination d'un administrateur)

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide également de nommer comme administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Monsieur Luc WYNANT,
domicilié Rue Muillemstraat 10 – B-1770 Liedekerke :

Lequel déclare accepter sa fonction.

Quatorzième Résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

À caractère Extraordinaire :

Première Résolution

(Modification des statuts relative à la limite d'âge du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article des statuts afin de porter à 70 ans la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

L'article 18-2 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

« 18-2 – Direction générale de la société 1 - Composition de la direction générale

La Direction Générale est composée d'un Directeur Général et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Ce sont des personnes physiques.

Le Directeur Général est nommé et révoqué par le Conseil d'Administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme et révoque le ou les Directeurs Généraux délégués.

Nul ne peut être nommé ou rester membre de la Direction Générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions

prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire. (le reste sans changement) »

Deuxième Résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.

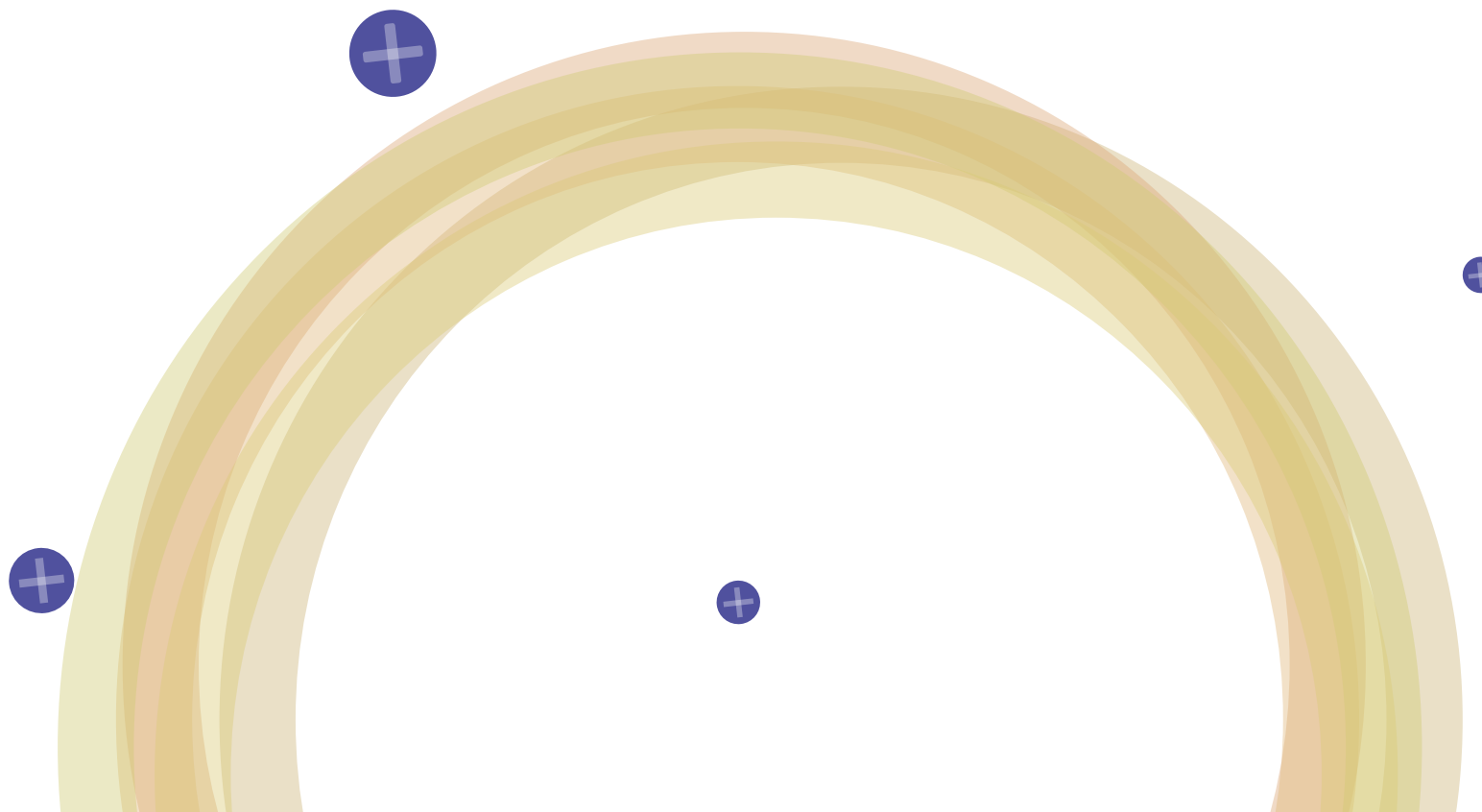


Table de concordance

Table de concordance	Pages
Organigramme	
Présentation de la société et du Groupe	5-13
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
Organe d'administration et de direction	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	16-17, 24-27
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	23
Composition et fonctionnement des Comités	17-18
Aperçu des activités	
• Principales activités	32-55
• Principales activités de la société	
• Nouveau produit et/ou nouvelle activité	
• Principaux marchés	
• Position concurrentielle de la société	
Information sur les tendances	
Déclarations sur les perspectives de la société	56-57
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	/
Facteur de risques	64-146
Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	148-190
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	27-30
Nature du contrôle exercé par la société	64-146
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
États financiers	192-262
Vérifications des informations financières historiques annuelles	
• Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	263-268
• Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	

Table de concordance	Pages
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/18
Informations financières intermédiaires	/
• Informations financières semestrielles	/
• Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
Informations concernant la société	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	270
Attestation du responsable	270
Histoire et évolution de la société	
Raison sociale et nom commercial de la société	271
Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	271
Date de constitution et durée de vie de la société	271
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	280-281
Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
Contrats importants	
Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	
Documents accessibles au public	

Coordonnées des Sociétés du Groupe en 2018

Pôle Bancassurance

Réseau France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Réseau Belgique

Crédit Mutuel Nord Europe BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

BEOBANK NV/SA

Boulevard G^{al} Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

Réseau Entreprises

Bail Actéa

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Site Internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

Nord Europe LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 26

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 28 02 56 83

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

Pôle Asset-Management

Groupe La Française

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 73 00

Site Internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 43 12 01 00

Site Internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Jean-Luc HIVERT**
et **Laurent JACQUIER-LAFORGE**

La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeurs Généraux : **Marc-Olivier PENIN**
et **Éric ALLARD**

La Française AM International

60 Grand-Rue - L-1660 Luxembourg
Tél : 00 352 24 83 221

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**
et **Thierry GORTZOUNIAN**

La Française Investment Solutions

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Sofiène HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

Nouvelles Expertises et Talents AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.newalpha.com

- Président : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY** et **Antoine ROLLAND**

La Française Global Investments

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Arnaud SARFATI**
- Directeur Général délégué : **Christophe LESIEUR**

Inflection Point By La Française

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.la-francaise.com

Veritas Portfolio GmbH KG

Mainbuilding,

Taunusanlage 18 - 60325 Frankfurt am Main (Allemagne)





Crédit  Mutuel
Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille
Tél. : +33 (0)3 20 78 37 51
www.cmne.fr